

les Asselin



1981

Les Armoiries des Asselin

D'azur au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du même.

L'auteur

Jacqueline Faucher, fille d'Arthur et Philomène Dubois, est née le 15 septembre 1941 à Grondines, comté de Portneuf.

Après des études primaires et secondaires dans sa paroisse natale, elle obtint un brevet d'enseignement à l'École Normale de Métric à Québec en 1959.

Elle professa à Beauport et à Québec pendant cinq ans et épousa Yvan Asselin le 30 mars 1964.

Ils demeurent à Sillery depuis leur mariage et ont quatre enfants.

Outre l'intérêt porté à sa famille, l'auteur s'adonne au chant et à la haute-couture.

Elle est membre de la Société de Généalogie de Québec et de La Société Historique de Québec, et fait de la généalogie, qui est devenue son principal passe-temps depuis 1973.



LES ASSELIN

Jacqueline Faucher-Asselin

LES ASSELIN

*Histoire et dictionnaire généalogique
des Asselin en Amérique*

Sillery
1981

© Jacqueline Faucher-Asselin 1981
1336 avenue Lemoine
Sillery Québec Canada G1S 1A3

Tous droits réservés

Dépôt légal, 2^e trimestre 1981
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada

ISBN 2-9800069-0-4

Réalisation graphique : **Les Éditions Microméga**
Claude Goulet et Associés

Composé en caractère Times corps 9 et 10

A Yvan, mon époux ;

A nos enfants Jacinthe, Marie-Claude, Caroline et Jacques-Yvan ;

A tous les Asselin dont j'ai joint la Grande Famille.

Jacqueline F. Asselin

Jacqueline Faucher-Asselin

Sillery, le 26 janvier 1981

REMERCIEMENTS

S'il n'est pas facile d'adresser des remerciements, au terme de la préparation d'un tel ouvrage, il est tout de même agréable de le faire.

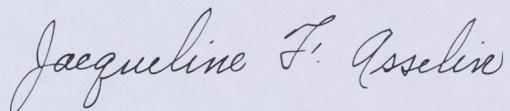
Le présent volume dont la préparation m'aura demandé de 4 000 à 5 000 heures de travail réparties sur 7 années de façon plus ou moins continue, a néanmoins requis le travail de certains collaborateurs.

Le premier, Michel Langlois, généalogiste, professeur à l'Université Laval et responsable de la division des services aux Archives Nationales du Québec, qui a mis au point la méthode de classement des filiations utilisée pour la première fois dans le présent ouvrage, et qui a, à plus d'une occasion, collaboré par de nombreux conseils et deux textes dont la préface.

Plusieurs autres collaborateurs ont travaillé dans l'ombre ; il s'agit plus précisément de l'abbé Hector Geofroy qui a fourni la majorité des informations sur les Asselin de Joliette dont plusieurs textes, Madeleine Asselin pour ses recherches à Montréal et à Sherbrooke, Jean-Pierre Asselin, Claire Asselin-Fiset, Hélène Tremblay et Yvan Asselin, mon époux, qui a été mon principal collaborateur et ce, à chacune des étapes du travail.

Il me faut remercier aussi tous ceux qui ont fourni des renseignements, des notes, de vieux documents, des photos et dans certains cas, des ébauches de textes, et finalement ceux qui ont répondu aux questionnaires de généalogie.

Un merci spécial à Esther Oss qui m'aura donné le goût de la généalogie.



Jacqueline Faucher-Asselin

PRÉFACE

Nombreux sont les chercheurs en généalogie qui compilent, recueillent et accumulent des quantités considérables de notes sur leur famille et les descendants de leur premier ancêtre au pays. Rares cependant sont ceux d'entre eux qui font paraître les fruits de leurs recherches. Pourtant, on connaît l'importance des publications du genre en généalogie.

Dès qu'une personne s'intéresse à la recherche généalogique, une de ses premières démarches consiste à vérifier s'il n'existe pas un ouvrage concernant la généalogie descendante de son ancêtre. Si elle a le bonheur de porter le nom Allaire, Bédard, Chouinard, Racine ou Trudel entre autres, elle sera comblée dans son attente, car des dictionnaires généalogiques existent sur ces familles. Mais pour quelques ouvrages de ce genre déjà publiés, combien de travaux similaires dorment dans le fond des tiroirs ? Car, ce n'est pas tout de compiler, encore faut-il avoir le courage de classer, organiser, vérifier, rédiger au propre et publier.

Ces démarches qui aboutissent à la publication d'un dictionnaire généalogique, madame Jacqueline Faucher-Asselin a voulu les mener à bon terme. C'est avec une ténacité et une détermination peu communes que cette mère de quatre enfants s'est attaquée à la tâche gigantesque de compiler les milliers de mariages des descendants de David, Jacques et René Asselin. Son mérite s'avère d'autant plus grand qu'elle travaillait pour sa famille par alliance.

Après des milliers d'heures de recherches, des centaines de vérifications, de nombreux déplacements à travers la province, des dizaines et des dizaines de téléphones, une multitude de contacts, Madame Asselin avec l'aide précieuse de son mari et de quelques autres personnes est parvenue à donner aux Asselin et aux familles qui leurs sont alliées, leur dictionnaire généalogique. Cet ouvrage tant attendu par tous les Asselin, nous ne saurons jamais le souligner assez, est le fruit de patientes recherches, de beaucoup de courage, de méthode et d'abnégation qui mérite toute notre admiration.

Les Asselin pourront désormais se glorifier à juste titre d'avoir leur dictionnaire de famille. Il vient ajouter une pierre à l'édifice qu'avec patience des centaines de généalogistes édifient à la gloire de nos aïeux. Ce qui fait la force d'un arbre ce sont ses racines. Il en va de même pour un peuple. Rechercher les origines des aïeux, remonter les filiations une à une, écrire l'histoire des ancêtres, c'est ancrer encore plus profondément au cœur de tous la fierté d'être issus de ces humbles bâtisseurs de pays que furent nos ancêtres.

En publiant cet ouvrage, Madame Asselin nous fait partager à tous son amour des ancêtres et nous prouve hors de tout doute qu'un travail de si grande qualité et d'une telle envergure n'est pas l'apanage des moines retirés au plus secret de leur monastère. Malgré sa lourde tâche de mère de famille, elle a su trouver le temps et le courage de produire ce magnifique cadeau à son mari et ses enfants et du même coup à tous les Asselin et à la collectivité québécoise.

En la félicitant de ce magnifique travail, nous souhaitons que son exemple soit suivi par de nombreux autres généalogistes, afin que le passé de nos aïeux tout en nous étant plus familier, nous soit la garantie d'un avenir encore plus prometteur.

Michel Langlois, responsable de
la division des services aux
Archives nationales de Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	15
Chapitre I - Les Ancêtres	17
Chapitre II - Les premiers descendants	53
Chapitre III - D'autres Asselin d'hier	83
Chapitre IV - Quelques Asselin d'aujourd'hui	131
Chapitre V - Filiations complètes	145
Chapitre VI - Annexes	307

Note importante:

Dans le respect de la vie privée des membres des familles qui descendent des ancêtres Asselin d'Amérique, les sections des filiations et les listes contenant leurs renseignements personnels ont été retirées de la version électronique de cette publication.

Ces sections sont :

- Filiations
- Filiations incomplètes
- Liste des prêtres Asselin
- Liste des religieuses Asselin
- Liste des conjoints des femmes Asselin
- Filiations des Asselin de la Martinique.

INTRODUCTION

« *Les Asselin* », un volume qui se veut sans préten-
tions, a été préparé, comme le verra le lecteur, sans
discrimination aucune.

Dans un premier chapitre, l'on verra comment on
arrivait en Nouvelle-France et on retrouvera les bio-
graphies des ancêtres assorties de notes historiques.

Le deuxième chapitre comprend la biographie de la
plupart des fils des ancêtres et se veut un trait d'union
vers le troisième chapitre qui présente la petite et la
grande histoire des Asselin d'hier.

Ce troisième chapitre rassemble des biographies de
nombreux Asselin avec, dans certains cas, l'histoire
de groupes d'Asselin, qui ont marqué de leur passage,
l'histoire de la Nouvelle-France et du Québec.

L'histoire étant ce qu'elle est, l'auteur aura recher-
ché, dans les plus simples détails, à présenter les
Asselin tels qu'ils ont été dans toute la diversité pos-
sible des occasions, des faits divers et des faits
d'éclat.

Le cultivateur, le fermier, le terrien aura sa large
part de ce volume, à partir des ancêtres jusqu'à ceux
d'aujourd'hui. On retrouvera aussi pêle-mêle des prê-
tres, des avocats, des industriels, des mères de fami-
lles en trop petit nombre, des médecins et des mar-
chands.

Le vrai sens de l'histoire se trouve dans les faits et
gestes de ceux qui la vivent et la font et non dans la
tête ou la plume de celui qui l'écrit. Pour toutes ces
raisons, les faits ont été rapportés tel que vu et lu sans
corrections, sans interprétation et sans leur donner
l'allure de ce qu'on voudrait y retrouver.

Le lecteur retrouvera dans un même texte un nom

écrit de différentes façons, parce que c'est souvent le
cas dans un même contrat, un même acte, ce qui le
rend en mesure de comprendre les changements et les
variations qu'ont subis les noms, sous la plume des
notaires et des curés qui ne pouvaient écrire sans faire
de faute. Les fautes ne sont pas de l'auteur, du moins
c'était l'intention, mais bien parties des documents
citées.

Comme l'histoire est une continuité, parler des
Asselin d'hier, c'est aussi parler des Asselin d'au-
jourd'hui et c'est pourquoi, dans un quatrième chapitre,
il sera question de quelques-uns des Asselin d'au-
jourd'hui, un peu comme preuve que l'histoire s'écrit
au jour le jour et ceux qui y apparaissent sont seule-
ment une partie de ceux qui méritent ou mériteront de
s'y nicher.

Les cinquième et sixième chapitres sont enfin une
classification plus ou moins ordonnée de tous ces
Asselin. La filiation ordonnée et relativement com-
plète du cinquième chapitre est complétée, au six-
ième chapitre, par les annexes que les imperfections
de la recherche ne sauraient permettre d'oublier.

Les dates antérieures à 1900 ont été pour la plupart
tirées de documents et sont précises en général, tandis
que plusieurs dates postérieures à 1900 ont été rap-
portées par les correspondants et n'ont pas été aussi
systématiquement vérifiées.

C'est donc avec une certaine nervosité que l'auteur
livre au lecteur, le fruit de recherches qu'il faudra
sûrement compléter par les remarques et les ajouts de
ce même lecteur compréhensif.



CHAPITRE I

LES ANCÊTRES

La venue des Ancêtres	19
Carte de la France ancestrale	23
Votre ancêtre était-il un Asselin ?	24
Jacques Asseline	25
David Asseline	37
René Ancelin	46
Carte de l'Ile d'Orléans du Sieur de Villeneuve	50
Carte de l'Ile d'Orléans d'après le Sieur de Catalogne	52

LA VENUE DES ANCÊTRES

par Michel Langlois

Tout ce qui entoure la venue de nos ancêtres suscite de la part des chercheurs en généalogie un très vif intérêt. Pourtant très peu de travaux ont été réalisés sur cette question. Voilà pourquoi ce sujet mérite bien qu'on s'y arrête un peu, car il fait surgir à notre esprit un tas de questions comme : « qu'est-ce qui poussait nos ancêtres à venir ici ? » Comment procédaient-ils pour s'en venir au Canada ? Que se passait-il avant leur départ de France, et à leur arrivée ici ? Quels règlements régissaient le départ des navires pour le voyage du Canada ? Quels genres de navires venaient en Nouvelle-France ? Combien de temps durait la traversée ? Qui composait l'équipage de ces navires ? A-t-on conservé des listes d'équipages et de passagers ? etc. Toutes ces questions méritent réponses. Nous allons tenter de faire un peu de lumière sur ce sujet.

1. Les causes de départ

On a peu élaboré sur les motifs qui incitaient nos ancêtres à quitter leur patrie pour venir s'installer en Nouvelle-France. Pourtant les raisons ne manquaient pas à bon nombre de Français pour les motiver à changer de pays. Sans doute, compte tenu de l'époque, les causes de départ pouvaient-elles varier, mais les raisons fondamentales de ces départs de colons pour le Canada restaient toujours les mêmes. Nous les résumerons en ces termes : pauvreté et manque de travail, troubles sociaux, goût de l'aventure et propagande.

Apprendre qu'on pouvait travailler et même s'approprier des terres sur les rives du Saint-Laurent devenait sûrement pour plusieurs une planche de salut. De là à s'engager pour le Canada il n'y avait qu'un pas et c'est ce que plusieurs firent sans regret. Les raisons de cette pauvreté peuvent être multiples, mais on en retrouve une des principales dans le manque de travail et l'impossibilité pour plusieurs hommes de trouver un coin de terre à cultiver. On sait en effet qu'on ne pouvait pas morceler à l'infini des terres déjà trop petites. Le père de famille qui possédait une terre assez vaste en cédait une partie à ses enfants,

mais venait un moment où l'on ne pouvait plus procéder ainsi faute d'espace. Dès lors les enfants se voyaient contraints à trouver une terre ailleurs, ce qui ne pouvait se faire facilement parfois.

Mais outre la pauvreté et le chômage, d'autres raisons en motivèrent plusieurs à gagner les terres nouvelles du Saint-Laurent. On sait que les guerres et toutes leurs conséquences n'épargnèrent pas le peuple français. Les impôts élevés qui suivaient ces conflits ne plaisaient sûrement pas à beaucoup de monde. De plus, personne n'aime vivre continuellement dans l'insécurité. Aussi plusieurs à la recherche d'un milieu plus « paisible » tournèrent les yeux vers l'Amérique.

Enfin, deux autres raisons plus ou moins liées entre elles contribuèrent plus particulièrement à en motiver un bon nombre à s'embarquer pour la Nouvelle-France, ce sont le goût de l'aventure et la propagande faite autour de la colonisation sur nos rives. En effet, on sait qu'en particulier des types comme Robert Giffard et Pierre Boucher recrutèrent eux-mêmes directement de nombreux colons.

2. Les contrats d'engagement

S'il s'avérait important de se décider à partir pour le Canada, il n'en demeurait pas moins qu'on avait des procédures à suivre pour le faire. Ne partait pas qui voulait et comme il l'entendait. A moins d'avoir de l'argent pour payer son passage, un futur colon se devait de passer un contrat d'engagement.

Dans un article de Gabriel Debien au sujet de l'émigration poitevine vers l'Amérique, on trouve très bien défini ce qu'était un engagé et quels genres de contrats pouvaient passer celui qui voulait partir. Nous nous inspirons de cet article dans les lignes qui vont suivre. Définissons d'abord avec Debien ce qu'est un engagé : « *c'est donc un ouvrier ou paysan qui désire trouver du travail aux colonies ou s'y établir... ou y chercher quelque nouvelle aventure. Par le contrat conclu avec son « passeur » il lui loue son travail pendant trois ans, à l'ordinaire. Son créancier devient son maître. Ce maître s'engage à le nourrir, à*





le loger, à l'assister, à lui donner à la fin des trois ans de service une certaine quantité de tabac ou de sucre, ou une somme, qui représentent à peu près les frais du retour. Pendant son « terme » l'engagé n'est donc pas libre de disposer de son travail, qui peut être cédé à un tiers qui a lui-même le droit de le vendre. Voilà ce qu'était un engagé¹.

Comme la majorité des colons qui vinrent au Canada s'engagèrent à servir trois ans, on peut en déduire que la plupart d'entre eux n'avait pas le sou. Ce fait d'ailleurs motivait le genre de contrat d'engagement qu'ils passaient.

Monsieur Debien donne *six* sortes de Contrats d'engagement. Enumérons-les simplement en donnant un exemple approprié pour chacun.

a) Il y a d'abord les engagements de « chasseurs ». Ce sont ceux des interprètes et courreurs de bois. On n'en a pas conservé d'exemples pour le Canada. Ce devait-être un engagement de ce genre qu'avait signé Étienne Brulé en tant qu'interprète.

b) Un deuxième type d'engagement plus courant peut être qualifié d'engagement-apprentissage. Dans un tel cas, ce sont les parents qui, moyennant versement d'une certaine somme, engageaient un de leurs enfants à un homme de métier afin que ce dernier lui apprenne son métier.

c) Un troisième genre d'engagement qui fut beaucoup employé pour le Canada, est celui d'engagement-association. Comme on avait grandement besoin ici de main-d'œuvre qualifiée pour l'exécution de plusieurs travaux, on faisait appel par le biais de ces engagements aux gens de métier. C'est ainsi qu'un Étienne Hardouin, par exemple, fut engagé pour trois ans comme meunier des Jésuites².

d) A part ces engagements dus au métier pratiqué, plus rares furent les contrats personnels directs, c'est-à-dire où l'engagé savait à l'avance pour qui il allait travailler. On en compte quelques uns cependant.

e) Déjà avec Champlain et surtout avec l'arrivée de Jean Talon comme intendant du Canada, on eût à procéder à des travaux d'envergures nécessitant l'engagement d'ouvriers ou d'équipes d'ouvriers spécialisés. On songe à la goudronerie de Baie Saint-Paul, à laquelle travaillera le sieur Arnolf Alix³. Il en allait de même dans la construction navale pour laquelle on fit venir spécialement de France des charpentiers.

f) Enfin, et c'est le genre d'engagement le plus courant, celui que l'on a appelé l'engagement d'émigration. C'était en réalité le contrat des pauvres, celui des personnes qui n'avaient même pas les trente ou trente-cinq livres nécessaires au payement de leur traversée. C'est aux armateurs et aux marchands que ces personnes devaient s'adresser pour obtenir l'argent nécessaire à leur passage. Certains colons constituaient l'un ou l'autre marchand comme leur procureur. Ce dernier engageait alors en leur nom et aux conditions mentionnées plus haut. A titre d'exemple rappelons l'engagement de Collas Blanchon à Claude

Étienne habitant de la Nouvelle-France, par l'intermédiaire de Mathurin Gaignon de passage à La Rochelle en 1643⁴.

Quant un futur colon était engagé il s'amenait au port d'embarquement s'il n'y était pas déjà rendu, et y attendait le départ du navire. Cette attente, à ce qu'il semble, dût paraître très longue à certains engagés, car parfois les vents contraires ou des marchandises manquantes retardait le départ du navire, si bien que les futurs colons déjà pas très riches, n'avaient rien pour payer leurs nourriture et logement. Nombreux sont les cas où le sieur Boucher a dû recourir aux tribunaux pour se faire rembourser les sommes ainsi avancées en France avant le départ pour le Canada⁵.

Quand enfin toutes les formalités de départ avaient trouvé un heureux aboutissement et que le navire pouvait mettre enfin à la voile, on pouvait croire que notre engagé n'avait plus qu'à s'embarquer et prier Dieu de lui accorder une bonne et heureuse traversée. Pourtant les choses n'étaient pas si simples, car en effet notre homme, une fois sur le navire, n'avait pas nécessairement terminé ses épreuves. Mais avant d'aller plus loin, voyons quelles démarches le capitaine du navire avait dû remplir pour que son vaisseau puisse quitter son port d'attache.

3. Réglementation sur la navigation

Bien qu'on se reporte à trois cents ou quatre cents ans en arrière, il ne faut pas croire que tout se faisait sans ordre et à la va-comme-je-te-pousse. Bien au contraire. Une réglementation sévère existait dans les ports et relativement au chargement, au départ et au retour des navires. La chose devenait absolument nécessaire dans des ports qui accueillaient plusieurs centaines de navires par été. Ainsi le port de Honfleur entre 1668 et 1670 ne vit pas moins de 416 départs et arrivées de navires, et en 1681, 405 entrées de navires de tout tonnage⁶. Ce va-et-vient nécessitait une réglementation particulière dont nous allons prendre brièvement connaissance.

Avant de quitter le port, le Capitaine devait, au préalable, obtenir le congé de l'amirauté, ou en d'autres termes la permission de partir. Ce congé n'était accordé que sur présentation de la liste ou rôle de l'équipage et des passagers devant faire le voyage. Les officiers de l'amirauté procédaient ensuite à la visite du navire, de ses armes, et du coffre du chirurgien. Ils s'assuraient que ne se trouvaient à bord que les membres d'équipage et passagers dont les noms figuraient sur les listes. Ce règlement fut maintes fois déjoué, ce qui amena une réglementation plus sévère à ce sujet. Nous y reviendrons plus loin. Quand toutes ces démarches avaient eu lieu avec succès, on enregistrait le congé du navire, et dès lors le Capitaine pouvait faire voile au premier vent favorable. Au

retour cependant il se devait de présenter une liste des personnes à bord, et le pilote remettait obligatoirement son rapport de mer, relatant la route suivie par le navire à l'aller et au retour, et signalant les moindres incidents survenus au cours du voyage.

4. Les marchandises

On conçoit que ce n'était pas tout d'obtenir la permission de partir, encore fallait-il être en mesure de le faire tout en assurant la sécurité des passagers. A cet égard la nourriture et les marchandises transportées par le navire nécessitaient des soins particuliers.

Que transportait comme nourriture un navire partant pour Québec ayant à bord une centaine de passagers et trente hommes d'équipage ? Certaines listes heureusement conservées nous éclairent à ce sujet. Nous en donnerons une ici, ce qui permettra à chacun de se faire une idée sur le sujet.

Le 31 mai 1673 le navire nommé le *St-Charles*, de trois cents tonneaux commandé par le Capitaine Charles Postel s'apprêtait à quitter le port de Honfleur pour le Canada. On comptait à son bord, y compris le Capitaine, quatre-vingt-six hommes d'équipage, mais on ignore combien de passagers. Outre la marchandise transportée par le navire, voici ce qu'on apportait en victuailles pour ce voyage : 4 000 pains, 20 tonneaux de cidre, 10 barils de lard, 500 livres de beurre, 30 boisseaux de pois et 10 boisseaux de fèves. Outre la nourriture on s'était muni pour le voyage de 200 livres de chandelles et 500 bûches, les premières servant pour l'éclairage et les secondes pour la cuisson de la nourriture.

Ce navire transportait également des munitions de guerre soient : 14 pièces de canons, 40 mousquetons, 2 000 livres de poudre, 300 boulets à canons, 200 livres de balles à mousquet, 100 livres de mèches, 20 épées et 30 picques.

De plus, en prévision des tempêtes on avait eu soin d'apporter 4 ancre de recharge, 4 cables, 2 haussières, 2 traits, un hoqueret et deux corps de voiles⁷.

Comme on peut le constater toutes les précautions nécessaires étaient prises avant le départ.

5. L'équipage

Nous avons parlé des marchandises, mais l'équipage tenait une place beaucoup plus importante, car ce sont ces marins qui sur un gros navire tel le *St-Charles* devaient voir à effectuer en tout temps les manœuvres essentielles à la bonne marche du vaisseau.

Le Capitaine faisait la sélection de ces hommes et en marge avec l'aide du rôle des classes de matelots indiquait vis-à-vis chaque nom de quelle classe était ce dernier, et souvent en quelle année il avait obtenu

ses grades. Voici à titre d'exemple la description faite de quelques-uns des matelots du navire le *Nom de Jésus* commandé par le Capitaine Pierre Durand et qui vint à Québec en 1686.

Pierre duran de LaRochelle maître, taille moyenne cheveux châtais ;

Jean duran de L'Isle Dieu pilote, taille moyenne cheveux châtais ;

Jacques Richard de Marennes, charpentier, taille haute, cheveux noirs⁸ ;

Quand le Capitaine avait terminé sa liste et l'avait soumise aux autorités du port, il recevait son congé en ces termes :

« Est permis au Capitaine Pierre Durand Commandant le Navire le NOM DE JESUS daller au Canada avecq lesquipage sy dessus desnomes a La Charge de Nous le representer ausytost son arrivée en Cette ville sous painne de Mille livres demande et de Lordonnance fait à LaRochelle le onziesme jour de juin 1686, Et faisons desfance audit M^e de Nenbarquer ny lesser embarquer aucun autres sous les mesmes paines sy dessus ». Massiot Commd de la marinne⁸. »

Les ordres formels et les amendes risquées par les Capitaines évitaient ainsi les passagers clandestins.

6. Les passagers et listes de passagers

Nous avons longuement parlé des équipages, disons ici quelques mots des passagers. Nous avons vu que ces derniers, pour la plupart s'embarquaient à la suite d'un contrat.

Le capitaine du navire, tout comme il le faisait pour l'équipage devait voir à ce que soit dressée une liste des passagers faisant le voyage à son bord. Ces fameuses listes de passagers, on le conçoit, seraient encore plus précieuses pour nous que celles des équipages puisqu'on y trouverait le nom, l'âge et lieu d'origine de chacun de nos ancêtres en plus d'apprendre sur quels navires et en quelle année ils vinrent au pays. Mais malheureusement pour nous ces listes si intéressantes ont disparu malencontreusement de nos archives. Si tel n'était pas le cas, il y aurait longtemps qu'elles auraient trouvé publication.

Plusieurs chercheurs ont effectué de nombreuses démarches pour retracer ces listes, mais en vain.

7. La Traversée

Dès que le navire quittait le port, la vie à bord s'organisait pour les longs jours à venir. Quand on a eu l'occasion de visiter une réplique d'un navire de



l'époque, on a difficulté à s'imaginer comment les gens pouvaient vivre aussi à l'étroit durant parfois jusqu'à trois mois. En effet, la traversée de France jusqu'à Québec quand elle se faisait dans des conditions favorables durait environ un mois. Mais pour peu que les vents contraires se mettaient de la partie le voyage pouvait durer beaucoup plus longtemps et jusqu'à trois mois et plus, comme ce fut le cas des navires du roi *L'Aigle d'Or* et *La Flûte Royale* qui quittèrent La Rochelle le 17 juillet 1662 pour ne parvenir à Tadoussac qu'à la fin d'octobre⁹. Plus le départ de France était tardif, plus le voyage avait des chances d'être long. De préférence s'efforçait-on de partir en avril pour parvenir à Québec en juin.

Que faisaient les passagers à bord pour passer le temps ? Dans un article bien documenté intitulé : « *A l'aventure sur l'Atlantique* » Monsieur André Lachance décrit les activités des passagers en ces termes :

« Pour les passagers rien n'était organisé. La vie quotidienne à bord était assez monotone. Elle se résumait, lorsque le temps le permettait, à de longues promenades sur le pont, entrecoupées de jeux de société ou de hasard — le jeu de cartes était alors très populaire — de musique et de chant, et, pour certains passagers de marque, de lectures. »

« Mais comme la monotonie du quotidien pouvait engendrer « la nostalgie », maladie que les médecins de l'époque considéraient comme meurtrière, le Capitaine organisait pour l'équipage, après le souper, des concours de lutte ou de grimpage jusqu'au haut du grand mât¹⁰. »

Voilà en quelques mots en quoi consistait les activités des passagers durant la traversée.

8. La route suivie pour la traversée

Dès que le navire quittait la France, compte tenu du port dont il partait il empruntait l'une ou l'autre route ordinaire menant en Nouvelle-France, celle du nord-ouest ou du sud-ouest. Les navires qui partaient d'un port de Bretagne ou de Normandie passaient par les îles Anglaises au sud-ouest de la Grande-Bretagne et gagnaient le nord en longeant les côtes d'Irlande. Quant aux navires partant de La Rochelle, après avoir longé les côtes de France, ils remontaient vers le nord-ouest pour rejoindre sensiblement la même route que les autres.

Nous avons dans les journaux de voyage de plusieurs pilotes de navires et dans les moindres détails la route parcourue pour venir en Nouvelle-France.

9. Réglementation à l'arrivée

On peut croire qu'après une telle traversée les passagers avaient hâte de débarquer du navire. Mais ils avaient encore à subir une certaine attente, car une réglementation existait au sujet des modalités de débarquement. Les passagers venus par contrat d'engagement devaient attendre avant de quitter le navire que leurs futurs maîtres se présentent et viennent les réclamer au port de débarquement.

En effet, les habitants du pays désireux d'obtenir les services d'un engagé sur payement de trente-cinq livres recevaient un billet leur donnant droit de réclamer l'engagé dont le nom y figurait. Certains engagés devaient ainsi attendre jusqu'à trois jours ou plus avant d'être réclamés¹¹.

Ce n'est qu'après toutes ces formalités que les engagés pouvaient enfin toucher le sol de ce pays qui pour la minorité d'entre eux deviendrait la patrie d'adoption.

Références

- 1- Debien, Gabriel; *L'émigration poitevine vers l'Amérique au XVII^e siècle* — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers. 4^e trimestre de 1952, Tome 2, 4^e série, p. 274.
- 2- Debien, Gabriel; *Liste des engagés pour le Canada au XVII^e siècle* — RHAF, vol. VI, No 3, déc. 1952, p. 389, no 486.
- 3- Mémoire de Talon sur le Canada au Ministre Colbert — RAPQ, 1930-31, pp. 123, 122, 83.
- 4- Gagnon, Philéas; *Une vieille famille canadienne* — BRH Vol. 17, 1911, p. 302.
- 5- *Jugements et délibérations du conseil souverain*, Tome I, p. 31.
- 6- Bréard, Charles; *Les archives de Honfleur*, Paris, 1885, p. LVI
- 7- *Amirauté de Honfleur*, Liasse 268, C. 4
- 8- *Archives de la Charente-Maritime*, B. 5684.
- 9- *Journal des Jésuites*. Mtl, Ed. Frs-Xavier, 1973, p. 313.
- 10- Lachance, André; *A l'aventure sur l'Atlantique*. — Québec-histoire, no 5-6, p. 29.
- 11- *Jugements et délibérations du conseil souverain*, Tome I, p. 190.



LA FRANCE ANCESTRALE



VOTRE ANCÊTRE ÉTAIT-IL UN ASSELIN ?

Au cours des âges, les noms et les surnoms ont varié et ont pris les formes les plus fantaisistes.

Pour toutes sortes de raisons plus ou moins valables, plus ou moins logiques et encore plus ou moins compréhensibles, les noms se sont déformés au point de devenir méconnaissables.

Tantôt, c'était un notaire, tantôt un curé, tantôt un régistraire quelconque qui écrivait un nom comme il l'entendait, soit parce qu'il était dans l'impossibilité d'écrire ce qu'on lui disait comme nom, soit parce que le dénommé ne savait pas lui-même écrire son nom, soit que celui qui l'entendait, l'entendait pour la première fois, ou n'était pas capable de transcrire ce que ses oreilles entendaient, ou qu'il décidait simplement comment ça devait s'écrire ou encore une combinaison de deux ou plus de ces raisons.

Ainsi deux des ancêtres qui étaient deux frères et qui sont arrivés en Nouvelle-France à quelques années d'intervalle, ont dans les registres, les actes officiels et même des contrats notariés le nom d'Asseline et ce n'est qu'après quelques générations que tous les descendants se nomment Asselin.

Dans le cas de René Ancelin, ses enfants portent le même nom, mais vers la troisième génération, le nom a commencé de changer pour devenir Asselin en quatrième et cinquième génération. Qui a décidé et comment a-t-on décidé que ce devait être Asselin ? On a vu aussi Hancelin, Hasselin et Encelin.

Il s'agit là de cas simples de variations compréhensibles mais par la suite et dans d'autre cas, comment expliquer ?

Comment expliquer que des Asselin d'aujourd'hui soient des descendants en ligne directe de Jean Hostain dit Marinot qui s'est marié à Beauport en 1691 ?

Selon les registres, ce qu'il y a de plus officiel, les descendants de Jean Hostain dit Marinot s'appellent en deuxième génération (ses enfants) Hostain dit Marineau et de même pour la troisième génération. Tout à coup, en quatrième génération, dans un mariage, on inscrit Jean-Baptiste Austin dit Marineau, fils de Jean-Baptiste Hostin dit Marineau.

Par la suite, il y aura en septième génération des Asselin dit Marineau, puis des Marineau (tout court)

et des Asselin (tout court) vers 1880. Il y a donc des possibilités que le Marineau au bout de la rue soit le cousin d'un Asselin.

Que dire de celui qui signe Joseph Hasselinger à son mariage, alors que son père s'appelle Joseph Asseline et que sa mère est allemande. Ses enfants s'appellent tous Asselin.

On ne sait pour quelle raison on voit apparaître des descendants d'Asselin qui s'appellent Asselin-Villeneuve, Asselin-Robitaille et Asselin-Bellefleur qui sont des Asselin d'origine.

Un autre cas spécial, c'est celui de Romain Lacelain dit Bellefleur, à son premier mariage, qui s'appelle Jean Romain dit Lacelain, à son deuxième mariage.

Ses descendants portent tantôt le nom de Lacelain, Lasselin, Bellefleur, Villeneuve ou encore une combinaison des deux.

Vu le petit nombre et la possibilité d'être très incomplète, ces deux filiations apparaissent dans les filiations incomplètes.

Pour toutes ces raisons, il y a des Asselin dont l'ancêtre n'est pas un Asselin ou un Ancelin, comme il y a des Asselin qui se sont perdus dans les Bellefleur, les Robitaille et les Villeneuve. Il y a de plus au Canada anglophone et aux États-Unis, des Asselin dont le nom est devenu Aslin et Ashlin. Cela pourrait expliquer certains trous dans les filiations.

JACQUES ASSELINE

Le premier des trois ancêtres à venir s'établir en Nouvelle-France a été Jacques Asseline originaire de Bracquemont en Normandie.

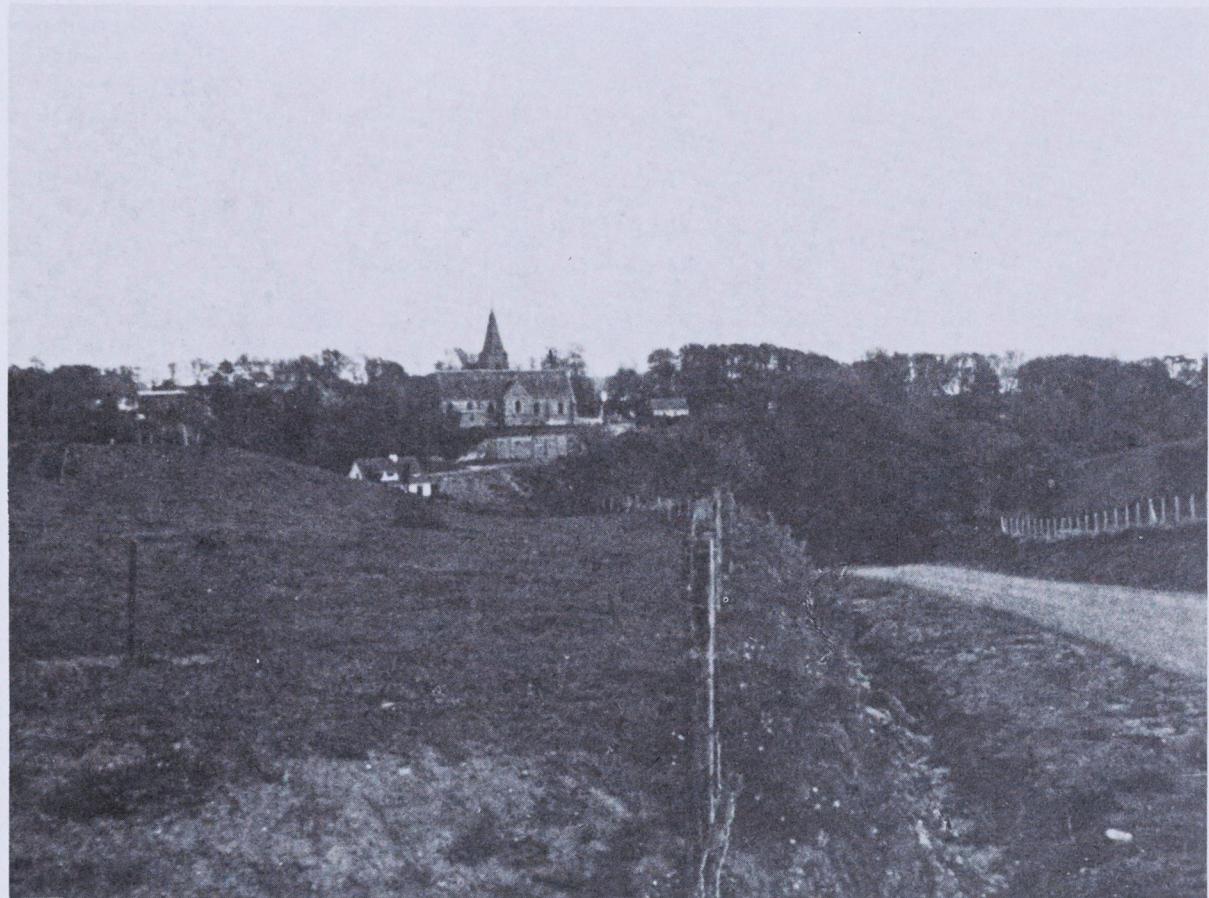
Bracquemont alors un village d'environ 600 habitants est situé sur la Manche, à une lieue de Dieppe, juste à l'embouchure de l'Arques, dans le département de la Seine-Inférieure.

Jacques est né et a été baptisé à Notre-Dame de Bracquemont, diocèse de Rouen, vers 1629 et selon les recensements entre 1629 et 1632. Il était le fils de

Jacques Asseline et de Cécile Olivier qui demeuraient à Dieppe au moment où Jacques, l'ancêtre, a passé son contrat de mariage en 1662 en Nouvelle-France.

Jacques Asseline eut de Cécile Olivier quatre enfants, soit David, le deuxième ancêtre, Jacques, le premier ancêtre, Noëlle et Guillaume.

Noëlle, sœur de l'ancêtre, maria Pierre Durand de Bracquemont et eurent deux enfants dont Noël Durand, présent au mariage de David Asseline et



Vue d'ensemble du petit village de Bracquemont en Normandie.



Église de Bracquemont. C'est dans cette église que les deux ancêtres David et Jacques Asseline furent baptisés.

Françoise qui épousa Jacques Beaudoin en Nouvelle-France, après avoir signé un contrat de mariage devant le notaire Paul Vachon, le 24 mars 1671. A ce mariage, sont présents Jacques Asseline, l'ancêtre et son épouse Louise Roussin qui sont oncle et tante de l'épouse. Au moment de ce mariage, Noëlle Asseline et Pierre Durand sont décédés.

Quant à Guillaume qui est présent au premier mariage de David, au Pollet à Dieppe, on n'en a pas retrouvé d'autre trace.

Jacques, l'ancêtre, en venant en Nouvelle-France, quittait sa famille et ce n'est que plus tard qu'il y retrouvera son frère David.

Comme c'était l'habitude, il y a de fortes chances que Jacques soit venu en Nouvelle-France par contrat d'engagement, contrat qui n'a pu être retracé.

Il en est de même pour les autres documents concernant son départ de France et le navire sur lequel il a fait la traversée; ce qui explique que la date exacte de son arrivée n'a pas été retrouvée.

Son arrivée remonte avant le 24 juin 1659, parce qu'à cette date, Jacques, par contrat devant le notaire Guillaume Audouart, achète de Denys Guyon, une terre de deux arpents et demi située entre celle de François Gaulin et celle d'Antoine Pépin dit Lachance, dans la paroisse de Ste-Famille en l'Île

d'Orléans, à l'est de l'église qui y sera bâtie quelques années plus tard.

Le 17 juillet 1661, devant le notaire Guillaume Audouart, il signe un bail à ferme avec Pierre Houdon. Ce bail commence aux semences de 1662 pour finir aux récoltes de 1663 et contient les conditions suivantes :

« Jacques Asseline bailleur, sera obligé à Pierre Houdon de fournir la semence qu'il conviendra pendant la première année, un lieu propre pour serrer le grain récolté, un homme abattre et vanner ce grain, une cabane de planches en laquelle il se puisse loger et retirer et payer audit preneur la somme de cinquante livres pour chacun des deux arpents dont le preneur aura à abattre le bois. »

De son côté, Pierre Houdon :

« sera tenu d'ensemencer, récolter, engranger à ses frais, le grain et le partager moitié moitié avec Jacques Asseline, et de sarcler, nettoyer des mauvaises herbes ces terres... »

« ...aussi seront partagés moitié moitié les légumes, pommes, choux, navets, citrouilles, et autres ; il sera en outre obligé d'abattre deux arpents de bois sur ces terres, le couper et nettoyer la terre de façon à



Fonds baptismaux de l'église de Bracquemont.

ce qu'elle soit prête à être ensemencée, s'il le veut bien, toujours à condition d'en partager la récolte moitié-moitié avec le bailleur. »

Dans ce contrat, Jacques Asseline déclare ne savoir ni écrire ni signer.

Denys Guyon, à qui cette terre avait été concédée par Charles de Lauzon, Seigneur de Charny par contrat signé devant le notaire Audouard, le 2 avril 1656, n'ayant pas respecté apparemment les conditions attachées à la concession, la terre a été rétrocédée au Seigneur Charles de Lauzon.

Ce serait l'explication du contrat passé devant le notaire Vachon, le 22 juin 1662, en vertu duquel Jacques Asseline reçoit à titre de concession de Charles de Lauzon, Seigneur de Charny, cette terre acquise de Denys Guyon en 1659, en la Seigneurie de Lirec, paroisse de Ste-Famille.

« Contract de Concession a Jacque Assellin 1662.

Charles De Lauzon Seigneur De Charny prestre A Tous ceux quys ses presentes Lettres veront Salut Scavoir faisons que nous avons donné et conceddé donnons Conceddons par ses dittes presentes a tiltre de cens et rente Seigneuria. paiables par chacun an au jour et feste St Remy chef d'octobre a Jacque assellin le nombre de deux arpent et demy de terre de front seur le fleuve St Laurens a prendre dans l'isle dorleans en nostre Seigneurie de Liret tenant d'ung costé a la Concession de anthoinne pepin dit lachence d'autre costé a la concession de françois Gaullin par devant seur le dit fleuve St Laurens par derriere seur la Routte quy traversera la ditte Isle de pointe en pointe, moienant que le dit Jacque assellin sest obligé de paier chaque jour et feste St Remy chef d'octobre pour chacun arpent de terre de front seur ledit fleuve St laurens la Somme de vingt sols tournois de Rente fonciere douze deniers de cens pour chacun des dix arpents de terre de front seulement et pour la ditte concession ung chappons vifs le tout par chacun an paiables au lieu Seigneurial de liret ou autre lieu qu' luy sera indicqué, Les dits cens et rente portens lots et ventes seisines Et ammandes selon la coutume de la prevosté et viconté de paris quand le cas y eschera, a la charge comme ausy de laisser ung chemin de quinze pieds de large et autant le long dudit fleuve pour servir de chemin et de plus pour éviter a proces et entretenir amityé entre les tenants du dit lieu, Sera obligé de se clorre faulte de quoy il ne pourra pretendre aucun dommages et Interets pour les delicts que pourroient faire les bestiaux de ses voisins, Les prés le Long du dit fleuve seront Communs sinon quil les pourra faire faucher au prejudisce de tous autres, Et en cas quil soit construict ung moulin dans la ditte Seigneurie le dit assellin sera obligé de y Apporter ses grains moudre, ne pourra le dit assellin au dit non pecher que seur et vis a vis la presente Concession

sans le gré et consentement de ses voisins, Et en Cas d'alienation nous nous sommes Reservéz la faculté de Retirer La presente concession en Remboursant le prix fraix Et loyaux Couts suivant la Coustume de normandie laquelle nous voulons etre gardée pour ce chef le surplus estant Regy par La Coustume de la prevosté et viconté de paris, pour jouir de la ditte Concession par le dit Jacque assellin luy ses hoirs ayens cause A Toujours pleinement et paisiblement en faire et disposer tout ainsy que bon luy semblera Car Ainsy a esté Accordé en foix de quoy nous avons signé la presente concession A ycelle faict apposer le cachet de nos armes et contre-signer par nostre procureur fiscal ce vingt deuxiesme jour de juin mil six cent soixante deux.

*De Lauzon
Charny
Et a mon dit Sieur
p. Vachon procureur fiscal. »*

Cette concession portera le numéro de terre 28A dans « Les terres de Léon Roy » et porte les numéros de lot 102 et 103 du cadastre actuel. Les résidences portant les adresses 4005 à 4013, 4004 à 4016 Avenue Royale sont construites sur la terre ancestrale de Jacques Asseline.

La même année, Jacques Asseline fonde un foyer et à cet effet, il passe un contrat de mariage devant le notaire Guillaume Audouard, le 2 juillet 1662, avec Louise Roussin née, le 11 mars 1642, dans la paroisse de St-Aubin de Tourouvre, dans le diocèse de Chartres au Perche. Louise Roussin est la fille de Jean Roussin et de Madeleine Giguère demeurant en la côte de Notre-Dame des Anges en la côte de Beaupré.

Contrat de mariage de Jacques Asseline et Louise Roussin (Audouart, G. 2 juillet 1662)

Par devant Guillaume Audouart Secrétaire du Conseil Estably par le Roy a quebecq notaire en la Nouvelle France et tesmoins soubsigne furent en leurs personnes Jacques asseline fils de Jacques asseline et cecille Ollivier ses pere et mere demeurant en la ville de dieppe d'une part et Louise Roussin fille de Jean Roussin son pere pñ et de present habitant demeurant en la coste de nostre dame des Anges et de Magdelaine Giguere ses pere et mere aussy de Marie de lessart femme dudit Jean Roussin en secondes noces et belle mere de ladite Louise Roussin d'autre part Lesquelles parties et en la presence de david Asseline frere dudit Jacques Et de ————— Charles Gaultier sieur de boisverdun habitant et Bourgeois en la basse ville de quebecq de Pierre du fresne mathelot, Jean primont habitant en l'isle d'orleans Blaise Terré mathelot, Jacques david aussy mathelot parents et amis dudit asseline Et de la part de ladite Louise Roussin de Jean Roussin son pere et de



Marie femme dudit Roussin en secondes noces et sa belle mère, Michel huppé dit La Grouoix habitant demeurant en la coste de Nostre dame des Anges Beau frere a cause de Magdelaïne Roussin son espouse Nicollas Roussin frere de la dite Louise Roussin pierre Lognon Beau frère a cause de françoise Roussin son espouse Tous parents et amis communs des dites parties Et en la presence des susdits desnommés ont recognu et confessé reconnoissent avoir faict les traitez et promesses de mariage ainsy quil ensuit Cest a scavoir que Le dit Jacques asseline a promis et promet prendre Ladite Louise Roussin par nom et Loy de mariage pour sa femme et Legitime espouse comme aussy ladite Louise Roussin le promet prendre a son legitime espoux et iceluy mariage faire et solemniser en face de nostre mere Ste-Eglise catholique apostolique et romaine Le plustost que faire se pourra et qu'il sera advisé et deliberé entre eux leurs dits parents et amis sy dieu et nostre ditte Mere Ste Eglise sy consentent et accordent pour estre les dits futurs conjoints un et communs en tous biens meubles acquests et conquests Immeubles du jour des Espousailles suivant La custume de La ville et La prevosté et vicomté de paris, ne seront tenus Les dits futurs espoux aux debtes L'un de la autre faites et venus avant Le futur mariage ainsy sy autrement y a Le tout payées et acquittées sur le bien de celuy de quy elles proviendront, sera la dite future Espouse douée de la somme de trois cents Livres tournois en douaire prefix a prendre par preference Et sur le plus clair de tous et un chacun Les biens dudit futur espoux, en quelque Lieu quil soient scis et situés et pour une fois prisées seulement Et a le dit futur espoux pris La dite future espouse avec tous ses droits noms raisons et actions quelle a de present Et qui luy pourront advenir tant par succession donation que autrement arrivant mort dudit futur espoux avant celuy de la future espouse Ladite future Espouse pourra reprendre tout ce qui luy sera eschue et advenue tant par donation et succession que autrement Ensemble son douaire cy dessus advenant dissolution du futur mariage sera loisible a la dite future espouse de Renoncer a la dite com^{te} et reprendra ce quelle aura apporté ensemble son douaire franc et quitte de toutes debtes car ainsy etc promettant etc obligant etc
Chacun en droit soy de part et d'autre Le R est fait et passé a quebecq en la maison de Anne hardouin veufve de feu Jacques Badeau[†] En presence des parents et amis soubsignés et desnommés / Et outre plus a esté reconnu et accordé que La dite future espouse aura moitié aux acquisition et biens dudit futur espoux quil a acquis avant Le futur mariage Et ont les dits futurs espoux declaré ne scavoir escrire ny signer de ce interpellés suivant L'ordonnance comme aussy Le dit Jean Roussin et Marie Lestar sa femme Et david asseline Et attendu que les susdits desnommés ne scavent signer ont requis Les nommés André fou-

cault et Guillaume Roger de signer pour eux ce quils ont accepté et faict Le jour et an susdit /

Che gautie

*Marque dudit Loignon
iaque david*

marque X du Sr

fromentin

pierre dufresne

G Roger

foucault

Audouart

notaire

Paraphé ne varietur

Verrier L. Gral

DuLaurent

Le 29 juillet suivant, il épouse Louise Roussin en l'église de Château-Richer. Voici le texte de l'acte de mariage consigné au registre de cette paroisse :

« Le samedi vingt et neuvième jour du mois de juillet de l'année mil six cent soixante et deux, après les fiançailles faites et la publication des bans du mariage d'entre Jacques Asselinne, mathelot de la paroisse de Bragmond, arch. de Rouan et de Louysse Roussin de la paroisse de Tourouvre, Eves. de Chartres et ne s'estant trouvé aucun empeschement ; je soubsigné curé de la paroisse du Chateau-Richer, les ay mariés selon la forme prescripte par l'églisse en présence de plusieurs personnes, entrautres de jan Roussin père de la ditte fille et de Nicolas Roussin et Pierre Longnon ses frères et david asselinne, frère du dit marié lesquels ont déclaré ne scavoir aucun empeschement et dit ne scavoir signé.

*Th. Morel,
prestre ».*

A remarquer l'orthographe de Bragmond au lieu de Bracquemont et la mention de Pierre Longnon comme frère de Louise Roussin, alors qu'il est plutôt Pierre Loignon son beau-frère marié à Françoise, sœur de Louise.

On ne sait pas pourquoi, mais cette même année 1662, dans les registres de Ste-Anne du Petit Cap aujourd'hui Ste-Anne-de-Beupré, il est inscrit que Jacques Asseline fait un don à l'église d'un boisseau de blé et de trente sols.

Le couple a un premier enfant qui comme son père s'appellera Jacques (Jacques II) et qui est né le 12 puis baptisé, le 21 juin 1663, en l'église de Château-Richer et dont on pourra lire une biographie dans ce volume.

Un deuxième enfant, Nicolas est baptisé, à Château-Richer, le 28 avril 1665.

D'autres enfants naissent de ce mariage dont Marie-Madeleine, baptisée le 10 avril 1667 à Ste-Famille, qui épouse Guillaume Bauché, le 23 novembre 1694, après avoir passé un contrat de mariage, le





Première église du Château-Richer où Jacques Asseline épousa Louise Roussin.

28 octobre 1694 ; elle porte alors le nom de Marie.

Pierre baptisé, le 14 mars 1669, à Ste-Famille et Thomas baptisé à Québec, le 6 juillet 1671, deux enfants dont on trouvera des biographies dans le présent volume.

Marie-Madeleine (une deuxième) est baptisée le 30 juin 1673, Louise est baptisée le 7 août 1675 à Ste-Famille. Michel dont on trouvera aussi une biographie dans ce volume est baptisé à Ste-Famille, le 29 septembre 1677. Marie (une autre), est baptisée à Ste-Famille, le 25 août 1679, Françoise est baptisée, le 25 janvier 1682, à Ste-Famille et Anne qui est baptisée le 6 mars 1684 décède, le 11 mars 1684, à Ste-Famille puis finalement Jean est baptisé le 12 janvier 1686 et décédé le 15 du même mois, aussi à Ste-Famille.

Dans les trois recensements de 1666, 1667 et 1681 on retrouvera Jacques Asseline évidemment à Ste-Famille.

Le recensement de 1666 signale : « *Jacques Asseline 37, habitant, Louise Roussin, 22, sa femme, Jacques Asseline 3, fils, Nicolas Asseline 1 an fils ; Nicolas de la Ruel 28 ans maçon, domestique engagé* », entre François Gaulin et Antoine Pépin dit Lachance.

Celui de 1667 donne : « *Jacques Asseline 35 ans ; Louise Roussin 24 ans, sa femme, Jacques, 4 ; Nicholas 2 ; François Béguigny, domestique 21 ans ; 6 bestiaux, 13 arpents en valeur* » entre François Gaulin et Antoine Pépin dit Lachance.

A remarquer que l'âge ne correspond pas avec le recensement de 1666 ce qui est courant et ce qui a causé l'incertitude de la date de naissance de Jacques

donnée au début de ce texte.

Le recensement de 1681 donne la description suivante de la famille et de la terre de Jacques : « *Jacques Asselaine 50, Louise Roussin, sa femme 35, Jacques 18, Nicolas 17, Pierre 14, Thomas 12, Marie 9, Louise 7, Michel 4, Marie 3 ; un fusil, 10 bêtes à*



Église de Ste-Famille de L'Île d'Orléans où ont été baptisés la plupart des Asselin de la deuxième génération et où plusieurs de ceux-ci se sont mariés. (Grac. Arch. Nat. Québec)

cornes, 30 arpents en valeur; » située entre Gervais Rocheron et Antoine Pépin dit Lachance.

En 1686, la famille de Jacques comprend outre les parents, 9 enfants dont l'âge va de 23 ans à 4 ans. Il serait intéressant de savoir comment à cette époque vivait une famille de 11 personnes et avec quels efforts ce fut possible et dans quelles conditions difficiles.

Le courage n'a sûrement pas manqué parce qu'il n'était pas facile à cette époque de loger, nourrir, vêtir convenablement et d'élever autant d'enfants, quand on sait qu'absolument tout était à faire pour survivre aux rigueurs de la vie de cette époque.

En 1685, Monseigneur de Laval compte à Ste-Famille 51 familles et 384 âmes; c'est donc dire que Jacques Asseline avec une famille de onze membres, comptait parmi les plus grosses familles.

Pierre-Georges Roy dans son œuvre, « *L'Ile d'Orléans* », mentionne qu'à Ste-Famille les Sœurs Anne Hioux et Marie Barbier de la Congrégation Notre-Dame enseignaient alors dans la maison d'une famille nombreuse située à dix ou douze arpents de l'église, avant d'obtenir un couvent convenable de Monseigneur Lamy en 1701.

Jacques Asseline ne sait ni lire, ni écrire, comme on l'a vu dans ses contrats, cependant ses fils Michel et Pierre signent leur nom dans des contrats et deux de ses filles étant devenues religieuses de la Congrégation Notre-Dame, on peut supposer que ses enfants ont été instruits à l'exception des ainés Jacques et Nicolas qui ne savent pas signer dans les contrats qu'ils passent.

En 1687, Jacques Asseline semble avoir atteint une certaine prospérité puisque devant le notaire Paul Vachon, le 28 février 1687, il passe un contrat et achète une terre de 5 arpents et demi comprenant maison, grange, et étable de Vivienne Bunel, veuve de Pierre St-Denis. Cette terre porte les numéros du cadastre actuel 198 à 210 dont un demi arpent (bande est) de cette dernière n'en faisait pas partie.

Cette terre dont il fera donation à son deuxième fils Nicolas en 1694 a été achetée et payée dans les conditions suivantes entre autres :

« ...pour le prix et somme de six cents livres et vingt livres de Marché et Epingle; il devra lui mener en la ville de Québec ou lui faire mener à ses frais et dépense ce qu'elle aura de blé et sera obligé de payer cens et rentes seigneuriales, et payer au Sieur de la Chenaye la somme de cinq cents livres, somme pour laquelle la dite terre a été hypothéquée à l'acquis de la veuve Bunel ainsi que les intérêts encourus; il payera cent livres en argent monayé à la venderesse dans dix-huit mois à partir de ce jour; ...

...la venderesse s'oblige de mettre en main de l'acquéreur tous les contrats concernant la propriété... »

Ce contrat a été passé en la maison de Jacques

Asseline, avant-midi, le 28 février 1687, en présence de François Lamy, curé de Ste-Famille et Nicolas Métru, huissier, qui signent. Vivienne Bunel et Jacques Asseline déclarent ne savoir ni écrire, ni signer.

Une quittance de Vivienne Bunel à Jacques Asseline, est donnée le 28 mai 1693, à Québec devant le notaire Chambalon pour la somme de cent livres due à l'achat de cette terre; sans compter les 500 livres déjà versées au Seigneur de la Chenaye pour libérer la terre d'une hypothèque.

1687, c'est aussi l'année au cours de laquelle son ainé Jacques va partir. En effet, Jacques épouse Marie Moricet, le 10 novembre 1687, en l'église de Ste-Famille. Leur contrat de mariage est passé devant le notaire Paul Vachon, le 12 octobre 1687. Ils vont s'installer à St-François sur le côté sud de l'Île d'Orléans sur une terre que lui avait concédée les Religieuses Hospitalières en 1683.

En 1689, le sieur de Villeneuve, ingénieur du Roy Louis XIV, dressa une carte de l'Île d'Orléans. Sur cette carte, chaque terre ou habitation est désignée par un numéro correspondant au nom du propriétaire, numéro qui n'a rien à voir avec le cadastre. La carte situe Jacques (Asselain) à l'est de l'église de Ste-Famille sous le numéro 49, entre Gervais Rochon et Antoine Pépin dit Lachance.

Son troisième fils, Thomas, va s'installer à St-François aussi, juste voisin de son frère Jacques sur la terre située du côté sud-ouest de celle de Jacques, après avoir épousé Geneviève Leclerc le 14 février 1694 à St-François. Leur contrat de mariage, ils l'ont passé devant le notaire Jacob le 13 février.

Le deuxième fils, Nicolas, passe son contrat de mariage puis épousa la même journée, le 16 novembre 1694, Marguerite Gagnon à Château-Richer.

Jacques, qui accompagnait les futurs époux chez le notaire Jacob, profite de la même occasion pour faire donation à Nicolas de la terre achetée de la veuve Bunel en 1687.

Une semaine plus tard, le 23 novembre 1694, c'est au tour de sa fille Marie d'épouser Guillaume Bauché après avoir passé un contrat de mariage, le 28 octobre précédent, devant le notaire Chambalon.

La maison de Jacques continue de se vider alors que son fils Pierre passe devant le notaire Roger, le 18 janvier 1695, et épouse Elisabeth Jahan à Ste-Famille, le 8 février 1695, soit moins de trois mois après les deux précédents. Pierre va s'établir à St-Jean de l'Île d'Orléans.

Louise épouse Jacques Pichet, le 30 avril 1696, à Ste-Famille après avoir passé un contrat de mariage, le premier avril précédent, devant le notaire Chambalon. Louise décéda à Beauport le 8 juin 1750.

Madeleine entre chez les sœurs de la Congrégation Notre-Dame, fait profession le 5 août 1698 et prend le nom de Sœur St-Ignace. Elle devint plus tard assistante-supérieure à Montréal où elle mourut le 7



décembre 1749. Une autre fille, Françoise va rejoindre Madeleine chez les religieuses de la même communauté sous le nom de Soeur Ste-Thérèse. Elle mourut le 2 juin 1766 à l'âge de 84 ans et fut inhumée le 3, dans la chapelle de l'Enfant-Jésus.

Devant la réalité d'une maison trop grande, et sentant ses forces diminuer, Jacques avec son épouse Louise Roussin fait acte de donation à son fils Michel, le 24 janvier 1700, par contrat devant le notaire Roger, dans lequel contrat il est dit entre autres choses :

« ...désirant se mettre en repos le reste de leur vie vu leur grand âge, et l'impossibilité dans laquelle ils sont de faire valoir leurs biens par leurs mains... les parties demeureront en commun dans toutes les propriétés qui se pourra y faire... demeureront tous ensemble dans le logis qui est sur la dite terre... et prendra le dit Michel Asseline soin de ses père et mère tant qu'ils vivront, tant en santé que malade... »

On y prévoit aussi qu'en cas d'incompatibilité Michel paiera à ses parents 400 livres par année, et ceux-ci pourront se retirer dans une des chambres du logis.

« ...et pour récompenser autrement leur fils, ils lui ont donné une procuration pure et simple faite entre

vifs en la meilleure forme que donation puisse se faire, à l'effet que Michel Asselin accepte la moitié de la dite habitation ainsi que les bâtiments et bestiaux qui s'y trouveront lors du décès du dernier mourant... ».

La même année, soit le 10 novembre 1700, Michel se présente devant le notaire Jacob avec Anne Gagnon, qu'il épouse le lendemain, à l'église du Château-Richer. Dans ce contrat est inséré une donation de Jacques Asseline et Louise Roussin, son épouse, à leur fils Michel, de moitié de deux arpents et demi de terre entre Gervais Rochon et Claude Guyon.

Un mois après, le 9 décembre 1700, Jacques Asseline est éprouvé par le décès à 58 ans de son épouse Louise Roussin, sa collaboratrice de tous les instants, à son œuvre de défricheur, et de propagation des familles Asselin de la Nouvelle-France; elle est inhumée dans le cimetière de Ste-Famille le 14 décembre.

Toujours armé de courage, Jacques continue sa route et habite avec son fils Michel et son épouse sur sa terre, dans sa maison. Le décès de son épouse Louise Roussin donne lieu à un inventaire de leurs biens, devant Jacob le 6 avril 1701.

En voici le contenu, dans le même orthographe. Dans le préambule de cet inventaire il est dit entre



Vue d'antan du village de Ste-Famille, I.O. (Grac. Arch. Nat. Qué.)

autres choses que Marie-Madeleine, Sœur St-Ignace, de la Congrégation Notre-Dame est maintenant établie en la ville de Québec, et que c'est Gervais Rocheron et François Gaulin, voisins de Jacques Asseline, qui ont estimé et prisé les biens susmentionnés :

Premièrement



32

une grande cremailliere estimee a trois livres
 Item une autre petite cremailliere prisera deux livres
 cy 2l
 Item un grille estimee a vingt sols cy 1l
 Item une grand marmite fellee et une petite marmite
 avec un cuillere prise a six livres 6l
 Item une poelle a frire prise a trente sols 1l 10s
 Item une broche prise a quatre livres 4l
 Item une grande chaudiere de cuivre rouge prise a
 quinze livres cy 15l
 Item deux chaudières de cuivre Jaulne prise a vingt
 livres cy 20l
 Item une aultre vieille chaudiere prise a 3l
 Item une aultre chaudiere de fer prise a seize livres
 cy 16l
 Item une passoire prise a dix sols cy 10l
 Item deux sceaux prisees a deux livres 2l
 Item une tinette prise a trente sols cy 10s
 Item un grand bassin et un plat destain prisees a
 treize livres cy 13l
 Item 3 vieux plats et un petit bassin et une tasse
 prisees a six livres 6l
 Item neuf assiettes destain prisees a six livres 6l
 Item un aultre bassin destain prise a quatre 4l
 Item une dousaine de cuillieres neufvres prisees a trois
 livres cy 3l
 Item huict cuillieres sept fourchettes une tasse et une
 salliere de vert estain le tout prise a trois livres cy
 3l
 Item un pot à l' eau, un demiard et une assiette destain
 prisees a trois livres cy 3l
 Item une lampe de fer prise a 15s
 Item une paire de ... a flasquer du linge estimee a
 quatre livres dix sols cy 4l 10s
 155l 13s

Item 3 haches prisees a 2l 5s chacunes qui est la
 somme de six livres quinse sols cy 6l 15s
 Item deux herses privees lune a trois livres et a la autre
 deux livres dix sols cinq livres dix sols 3l 10s
 Item un sciseau servant denclusme prisee a trente sols
 cy 1l 10s
 Item deux sacs en tamis prisees a deux livres cinq sols
 cy 2l 5s
 Item deux vieilles tresses a roues prisees deux livres
 2l
 Item une cruche verte de fer douse sols cy 12s
 Item un vieux socq de charue prise a cinq livres 5l
 Item un louchet prisé a deux livres 2l

Item un fusil a dix livres cy 10l
 Item un aultre fusil estimé a six livres cy 6l
 Item un callin estimé a vingt livres cy 20l
 44l 12

Item une plasque de fer sur un poelle et la taulle
 servant de tuyau prise a vingt quatre livres cy 24l
 Item cinq vieilles terrines prisees a une livres cinq
 sols cy 115s
 Item cinq petits pots de terre prisees a 115s
 Item deux pots de terre blanchi prisees a 2l 10s
 Item une bouteille de gros vert prisee a 2l 10s
 Item un pot de terre avec la graisse prisee a deux
 livres cy 2l
 Item un miroir prise a deux livres cy 2l
 Item une cave, garnye de neuf flacons prisee a dix
 huict livres cy 18l
 Item un grand coffre fermant de chenes
 Item onze serviettes prisees a une livre cinq sols
 chacune qui est la somme de 13l 15s
 Item une nappes blanche prisee a 2l
 Item deux aultres nappes prisees
 Item cinq linceux estimee a 4l 10s chacun qui est la
 somme de vingt deux livres dix sols 22l 10s
 90l

Item deux autres vieux linceux prisees a 115s chacun
 qui est la somme de 2l 10s
 Item un pain de suife pesant 10 ... estimee a 8s la
 livres qui est la somme de quatre livres 4l
 Item un coffre fermant de chesne estimee a 13l
 Item un aultre grand coffre fermant de mesme facon
 prise aussy a treise livres cy 13l
 Item un aultre coffre prise a huict livres 8l
 Item une table ronde servant de fauteuil prisee a trois
 livres dix sols 3l 10s
 Item un petit lict de plusme traverssain et orreillier
 prisees a dix huict livres cy 18l
 Item une pailliasse et orreillier plein de balles de pail
 prisee 1l 10s
 Item un fond de lict de bergame prise a dix livres cy
 10l
 Item une paire de couvertes de laisne jaulnes prisees
 a dix huict livres cy 18l
 Item une couverte prisee a six livres cy 6l
 Item deux aultres couvertes estimees a six livres cy
 6l
 Item un lict de plume un traverssain et un orreillier le
 tout prise a vingt cinq livres 25l
 Item une pailliasse prisee a trente sols cy 11 10s
 Item une dossiere de cheval une cellerie deux bras-
 selets avec deux chevilles et la bride estime a vingt un
 livres
 Item cest trouvé dans la cave 100 ... de lard estime a
 six sols la livre et le saloir 33l
 Item une tinette 1l 10s
 Item 3 baril estimees a trente sols qui est quatre livres
 et dix sols 4l 10s

Item 30 lb de beurre et qui est 3 lb 15 et un bari prise a une livre cy 41 15s
 Item un barille de lard pesant 190 ... qui est la somme de cinquante et quatre livres 54l
 Item une chaisné de devant 4l
 Item un aultre bari de lard 50l
 Item 80 minots de bled framents estime a six livres le minot de poids au prid de six livres le minot qui fait la somme de 30l

senssuict les Bestiaux

Premierement deux boeufs aagees de onze ans estimees a cent trente cinq livres 135l
 Item une vache aagee de huict ans prisée a trente cinq livres cy 35l
 Item une aultre vache du mesme aage estimee a trente cinq livres cy 35l
 Item une vache aagee de quatre ans prisée a vingt huict livres 28l
 415l 15

Item trois vaches aagees de quatre ans estimees a 30 lb chacune qui est quatre vingt dix livres cy 90l
 Item une taure de deux ans estimees a vingt livres cy 20l
 Item une aultre petite taure dun an 10l
 Item un taureau Rouge aage de cinq ans prise a 45 45l
 Item un cheval aage de trois ans estime a cent vingt livres cy 120l
 Item une cavalle aagee de dix ans prisées a cent livres cy 100l
 Item une jeansne poulline dun an prisées a cinquante livres cy 50l
 Item deux pors nouritureaux prisées a onse livres cy vingt deux livres cy 22l
 Item neuf pouilles et le coq 7l
 446l

senssuict les batiments

Scavoir une maison de collombage avec deux chambres de plein pied deux cheminees grenier et cave couvertes de bandeau 12 quarante sept pieds de long et vingt de long prisée et estimee a la somme de 700l
 Item une grange closes de planches de quarante de pied au bout de laquelle est un estable de seise pieds de longueur le tout sur vingt pieds de largeur estimee a cent septante livres cy 170l

senssuict les heritages

Scavoir une terre et habitation scise et scituee audit comte paroisse de St Famille contenant deux arpent et demy de large sur leur profondeur joignant dun coste a Antoine pepin et daultre coste aux terres de gervais

Rochon sur laquelle il y a environ soixante et trois arpents de terre en valleur et les ... senssuict les dettes actives de la communaute Premierement au Sr gaillard marchand a quebecq la somme de saise livres cy 16l

Item au Sr du prat aussy marchant la somme de treise livres cy 13l

Item au Sr fromage aussy marchand la somme de trente cinq livres deux sols et huict deniers 35l 2s 8d

Item au Sr Macard la somme de dix neuflivres quinse sols 19l 15s

Item au Sr pertuy marchand la somme de deux livres dix neuflivres 19l 19s

(sic)

Item est deub audit Jacques asselin pere la somme de soixante et deux livres quatre sols pour les frais funeraires de la ditte desfuncte et par luy payees 62l 15s

Item a claude guion taillandier la somme de quatre livres cy 4l

Item a la fabrique de la Ste famille 8l

Item a Sr de La Chenaye la somme de cent livres prise sans intherests 100l
 et dix livres prisées dune annee de rentes au sr rageot 10l

au sr rageot 43l

Item audit Jacques asselin fils la somme de seise livres cy 16l

senssuict les debtes passives par le sr francois lamy un ... déclare abandonne ... senssuict les lettres et papiers

Premierement un contract un parchemin de concession en la dite terre passe sur et par le sieur de Lauson cy devant gouverneur en payant le deuxiesme Jour de Juin mil six cent soixante et deux contresigné par paul vachon cottee-A

Item le contract de mariage dentre le dict Jacques asselin et La ditte deffuncte passe par audouart nostaire le deuxsiesme Jour de Juillet 1662 et colationne par chambalon aussy nostaire le trentiesme mars dernier cottee B.

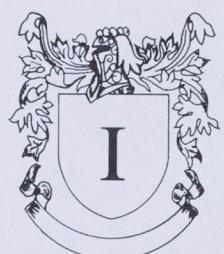
Item un proces verbal darpantage de la dite terre signe Jean guion vingtiesme Juin mil six cent soixante et deux cotte C.

Item une quittance seigneurialle de la dite terre signee de La noraye du onse novembre 1700 cottee D

Item une quittance generalle de toutes les affaires que deffunct Monsieur de Villeray a eu avec le dit Jacques asselin tant pour Monsieur berthelot quaultres signee dudit sieur de veleray le 25 may 1694 cottee E.

Item deux quittances signees de mondit sieur de La Chenaye lundi dix huict de mars 1698 et laultre du deuxiesme avril 1699 Iceux de la somme de dix livres pour deux annees de Rentes de la somme de cent livres cottee F

Tous lesquels meubles Inventories au present inven-





2 Juillet 1883

Mary w^t ~~+~~ die

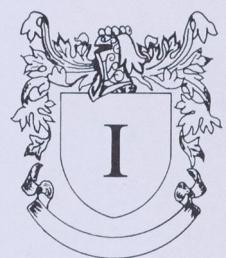
— *Frumentum*
pium. *Ueruopis.*

P. G. M. G.

Edouard G. C.
envelope Variation
verso post mortem

Prophetic Variation
Ernest Scott

144



LES ASSELIN

taires ont este Laisses en la garde et possession dudit Jacques asselin qui sen est vollontairement charge et promi Iceux repreresenter toute choses et quand aud Mon Reguit faict le Jour et an cy dessus ont lesdits Robert goslin pierre asselin signes et tous les aultres susnommes desclare ne scavoir escrire enguis.

*pierre asselin
R g
Jacob*

Après une vie remplie d'efforts, de courage et de persévérance Jacques Asseline s'éteint à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 24 janvier 1713. Voici ce qu'on écrit de lui au registre des malades de l'Hôtel-Dieu : est décédé le « bonome aselain de l'isle agé de 80 ans ». Il est inhumé le 27 janvier 1713, au cimetière

de l'Hôtel-Dieu de Québec, treize ans après son épouse, laissant derrière lui un passé de richesses à perpétuer de génération en génération, et une nombreuse descendance qui continue son œuvre avec fierté jusqu'à ce jour.

Voici le texte de son acte de sépulture tiré du registre de Notre-Dame de Québec.

Le 27^e janv. 1713 a été inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu de Québec par moy soussigné prêtre curé de Québec jacques asselin habitant de l'isle d'orléans mort à l'Hôtel-Dieu âgé d'environ quatre vingt deux ans et son service a été fait en la paroisse en présence des témoins calvanis et pinguet chanoines de la cathédrale.

Thibault, ptre.



DAVID ASSELINE

David est le deuxième Asselin ou ancêtre Asselin à venir en Nouvelle-France.

Fils de Jacques Asseline et de Cécile Olivier, il est le frère aîné de Jacques Asseline. Il a donc vécu dans le même milieu familial que ce dernier et dont on trouvera quelques détails dans sa biographie.

David est né à Bracquemont, en Normandie vers 1625 selon le recensement de 1667, ou en 1631 selon le recensement de 1681. Il épouse, au Pollet, près de



Vue de l'intérieur de l'église de Bracquemont.



Vue d'une partie de la rue Principale de Bracquemont.

Dieppe, le 28 août 1655, Catherine Baudard, en présence de Guillaume Asseline, son frère, Thomas Dessaux, son neveu, et de Marie Toupet.

De ce premier mariage naît en France, un fils Pierre vers 1659. La première trace qu'on ait à date, de David Asseline en Nouvelle-France, remonte au 2 juillet 1662, jour où son frère Jacques passe un contrat de mariage avec Louise Roussin devant le notaire Audouart.

En 1664, David fait un don à la fabrique de Ste-Anne du Petit Cap (aujourd'hui Ste-Anne de Beaupré) de trois livres « pour le Cierge ».

En 1666, devant le notaire Vachon, le 13 mars David achète, de Maurice Arrivé, une terre à Ste-Famille, à environ un demi-mille à l'est de celle de son frère Jacques.

Voici le texte intégral de ce contrat d'achat :

Vente de Maurice Arrivé à David Asselin. (Vachon 13-03-1666)

Par devant paul vachon notaire Des Seigneuries de Beauport notre dame des anges et Isles d'orleans et temoins soubs signés, furent presents En leurs personnes Morisce arivé M.^{re} maçon et Jacquette Toraux sa femme habitant demeurant En la dite Isle d'orleans la dite femme de son mary Authorisée pour Leffet des presentes Lesquels ont recogneu et confessé avoir vendu ceddé quitté transporté et delaissé du tout des maintenant et a toujours et promettant garentir de tous troubles et empêchement généralement quelconques Et faire jouir a David asselin Aussy habitant demeurant de present en la dite Isle d'orleans Seigneurie de Lirec a ce present et acceptant acheteur et acquereur pour luy ses hoirs et ayant cause a ladvenir scavoir est deux arpens de terre de front sur le fleuve Sainct Laurens au passage du nort en lisle dorleans en la Seigneurie de Lirec et bornés comme sensuit, scavoir d'un Costé a la Concession et terres de Nicolas le blon borne Entre deux d'autre costé a la terre du dit vendeur et a sa dite femme d'un bout sur le dit fleuve St Laurens d'autre bout sur la Route qu'y traversera la dite Isle de pointe En pointe Et toutes Ainsy quils se poursuivent





Et comportent avec Leurs circonstances et dependances terres labourables pres bois pastures avec tout ce qu'y En depent aus dis vendeurs appartenant par Contract faict par le Seigneur de Charny Et de Lirec En datte du vingt Iesme avril mil six cent cinquante six signé de laison de charny Et plus bas par mon dit Sieur Badeau Scruteure et a costé Est apposé le cachet de ses armes le dit Contract concernant la propriété de la choses vendues Et est chargées Les dits Deux arpens de terre de front seur le dit fleuve S. Laurens envers le seigneur de la dite Isle d'orleans de vingt sols thournois, et d'un sol de Cens pour chacun des dis arpens de terre de front seulement et pour Les dits Deux arpens un chapon vif le tout par chacun an payables au lieu seigneurial de Lirec ou Aultre Lieu qu'y Luy sera indiqué comme le tout est plus au long parlé par le dit Contract de propriété pour toutes et sans autres charges debtes et hypothèques quelconques Et quittes des arrerages du passé jusque a ce jour pour En jouir et disposer par le dit David asselin Luy ses hoirs et ayant cause pour en faire et disposer tout ainsy que bon luy semblera comme de ses aultres biens vray et loyaux acquets au moyen des presentes Cette vente cession et transport faict a la charges des dis cens et Rentes et droict seigneuriaux seulement et oultre moyennant le prix et somme de neuf cent livres tournois de quoy le dit acquereur a payé tout presentement au dit vendeur la somme de Deux cent neuf Livre en or et argent monnoie et le Restant de la dite somme payé en trois termes scavoir paier au Sieur bourdon la somme de trente huict livre paier au Sieur Moricet la somme de cinquante livre au nommé Jessin trente sinq Livre qu'y faict en tout six vingt trois livre de laquelle somme doibt estre paieée auparavant le jour et feste de Tousaint et prochainement venant Et le Restant de la somme de deux cent livre tournois qu'est pour un des termes sera payé au dit vendeur prochain en bled et pois tout le plus tart dans le jour et feste de Noël au prix qu'il pourra valloir en ce temps la et le restant de la somme de neuf cent livre scavoir deux cent livre au navire qu'y viendront dans un an et le restant de la dite somme dans la feste de Noel qu'y vient dans un an en argent la dite somme de neuf cent livre payée au dit termes sans y comprendre la somme de trente livre donné par le dit acquereur a la femme du dit vendeur pour ses epingles et vin de marché au payments des dites sommes La dite terre demeure par prévilege spécial affectée obligée et hipotecquée et tous et chacun Les aultres biens meubles et Imeubles presant et advenir dudit acheteur sans que la generalité deroge a la specialité, ny la specialité a la generalité Et en ce faisant ledit vendeur a mis en main du dit acquereur le dit Contract cy devant datté et mentionné Concernant la dite propriété de la chose vendue, Le mettant et Seubrogeant du tout en son droit nons raisons et actions Ce desaissant L'un au profit de L'autre voulant et Concertant qu'il Sen apropie quand bon

luy semblera, Et en ce faisant le dit vendeur a institué son procureur le porteur des presentes auquel il donne pouvoir de ce faire et d'en requerir acte suivant l'acord et presente vendition Cest obligé le dit vendeur semer labourer scier coupper et engranger batre et vaner les grains qu'il cest obligé de semer sur la dite terre vendue le tout ensemencé par le dit vendeur ce qu'il y a de terre defrichée en labeur le tout a son profit moyennant qu'il Cest obligé de donner audit acquereur six minots de bled froment y compris le tiers en pois par chacun arpent de terre labourables, en oultre cest obligé aussy le dit arrivé sa dite femme Loger le dit asselin sa dite femme en sa maison pour un an gratuitement sans pretendre aucun salere pour le dit logement et sera obligé le dit acquereur de paier a ladvenir les dis cens et rente a Monseigneur Illustrissime et Reverendissime Evesque de petré Seigneur de la dite Isle d'orleans Car Ainsy a Esté le tout Accordé entre les parties promettant etx obligeant etc Renonceant etc faict et passé en la maison du dit arrivé et de la dite Touraux ce treizeiesme jour de mars mil six cent soixante six en presence de Nicolas Leblon et de M. ^{re} Claude guion et de Jean Robert et ont declare Les dites parties ne scavoir signer et de ce Interpellé suivant Lordonance Ce qu'y est En marge aprouvé mot raturé neuf

Jean Robert

Nicollas Leblond

Claud Doin

P vachon notaire.

David Asseline que Vachon appelle Asselin demeurait donc déjà dans l'Île d'Orléans en la seigneurie de Lirec avant de passer ce contrat.

A remarquer que dans le contrat on parle du « *dit Asselin sa dite femme...* ». Serait-ce que son épouse Catherine Baudart était avec lui à ce moment ? Par contre, au recensement de 1666, on ne mentionne pas la présence de David dans l'Île d'Orléans.

Le recensement de 1667 signale : « *David Asseline 40 ans ; 10 arpents en valeur* » et ne cite pas la présence de Catherine Baudart ni de son fils Pierre. De plus, l'acte de décès de Catherine Baudart n'a pas été trouvé en Nouvelle-France par plusieurs chercheurs.

Cette terre de deux arpents qu'il achète de Maurice Arrivé correspond aux lots 75 partie, 79 et 81 partie du cadastre actuel de la paroisse de Ste-Famille. Les numéros civiques ~~3932~~ à 4162, et 4137 à 4157 de cette paroisse, correspondent à l'emplacement de la terre de David.

Un procès-verbal d'arpentage de cette terre est fait et signé par Jean Guyon, arpenteur, le 27 septembre 1675 et décrit celle-ci comme ayant deux arpents, située entre les héritiers de feu Simon Lerreau et Nicolas Leblond.

Devenu veuf, David Asseline retourne en France pour y épouser Marie Houden âgée d'environ 35 ans,



Vue d'une partie du village de Ste-Famille, I.O. (Grac. Arch. Nat. Qué.)

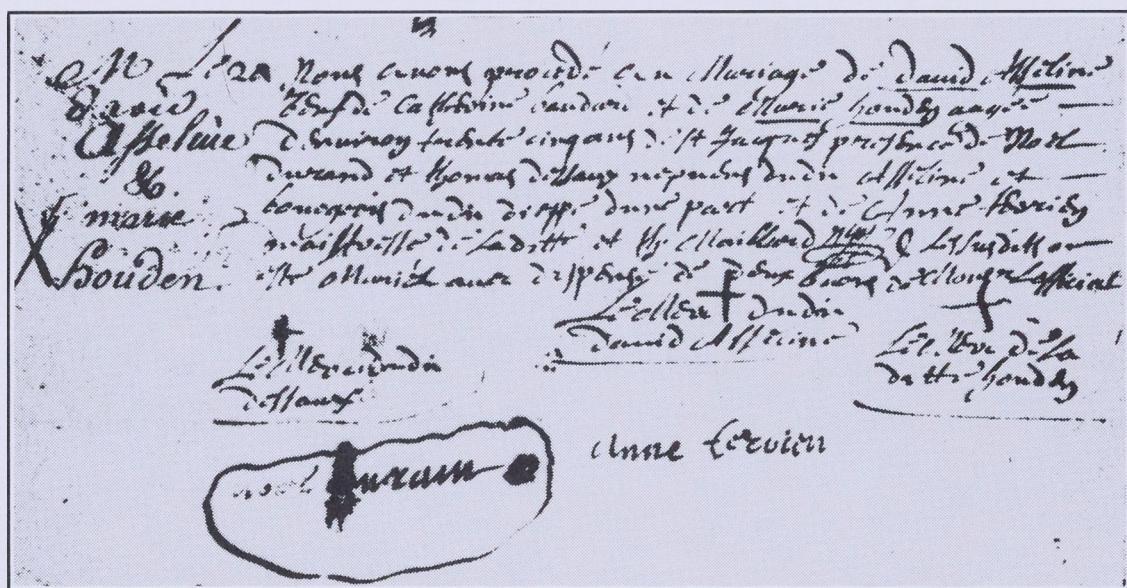
le 20 avril 1670, à St-Jacques de Dieppe, en présence de Noël Durand et Thomas Dessaux neveux de l'époux, et d'Anne Terrien. Un contrat de mariage est passé devant le notaire Pierre Govyn, à Dieppe, le 13 avril 1670. Voici l'acte du registre de St-Jacques de Dieppe :

*Mariage de David Asselin et de Marie Houden
(Pierre Govyn, Dieppe, 13 avril 1670)*

Pour parvenir au traité de mariage qui au plaisir de dieu sera faict et célébré en face de nostre mere la Ste Eglise catholique Apostolique et Romaine entre David Asseline fils de Jacques Asseline et Cécile Ollivier ses pere et mere ledit Asseline habitant en Canada Nouvelle france Et de present en cette ville de Dieppe aiant espousé en première nopus Catherine

Baudard du pollet dune part, Et Marie houden fille de pierre houden et de Madelaigne potell ses pere et mere d'autre part Apres que les dites parties par l'advis conseil et deliberation de leurs parents et amis soubs signés ont promis prendre l'un la autre en legitime et loial mariage les solennités de nostre mere la Ste Eglise deubement accomplies ont esté faictes les dons et promesses qui ensuivent cest assaçavoir de la part dudit David Asseline futur espoux lequel des a present a gagé douairé a la dite Marie Houden sa future espouse suivant la coutume de paris de telle part a ses meubles acquests et conquests que la dite coutume luy permet duquel douaire elle ne sera tenue den faire aucune demande en Justice Et de la part de la dite Marie Houden future espouse a esté promis de faire apport avec le dit futur espoux tous et chacuns de biens meubles et accomodements qui luy appartiennent dont le dit Asseline sest tenu a content. En cas advenant que ledit david Asseline precede la dite Marie Houden sans laisser enfans vivants issus dudit mariage elle aura et remportera par preciput et en exemption de toutes debtes et charges son lict fourny de ciel Et pendant, ses habits, linge et lange, coffres et coffrets avec ses bagues et joiaux sans le prejuidicier a sa part de surplus, Et sil y a enfans vivants sisus dudit mariage elle remportera seulement par preciput comme dit est son lict fourny de ciel et pendant, son bon habit nuptial, le même linge a son usage Et sa meilleure bague sans lesquelles clauses et conditions le dit mariage neut esté faict ny accompli. faict ce treiziesme Jour d'Avril mil six cents soite et dix.

La marque dud. david Asseline



Acte de mariage, du registre de St-Jacques de Dieppe, de David Asseline et Marie Houden.

*La marque de lad. Marie Houdan
 La marque de Jacques Roche
 La marque de Pierre Gille
 Laurens poulet
 Henrie Terrien
 Pierre Govyn*

La reconnaissance de ce contrat de mariage fut déposée au greffe du notaire Rageot, le 4 juin 1674 à Québec, en la maison du Sr de Lespinay, sur la rue St-Pierre ou David Asseline, maître de barque et Marie Houden sa femme, demeurent alors. A noter, après lecture du document ci-après reproduit, ce qu'il n'est pas question de leur fils Pierre en 1674.

Reconnaissance de traité cy dessus

Par devant Gilles Rageot greffier nore. &c. furent presents en leurs personne David Asseline M^e. de Barque et Marie houden sa femme demeurants en cette ville en la maison du sr. de lespiné rue St pierre, Lesquels Vollontairement de leur bon gré et Vollonté ont reconneu et confessé avoir faict entreux, signé et marqué avec leurs parents et amis leur traité et promesses de Mariage cy dessus et promettent et soobligent lexécuter et entretenir de point en point selon sa forme et teneur sans y contrevenir Comme aussy led. asseline a reconneu et confessé avoir eu et receu de lad. houden sa femme après leurs espousailles peu avant leur départ de france pour venir en ce pays La somme de Cinq cent livres en effets dont led. Asseline sen est tenu pour content satisfaict et bien payé pour tenir et sortir nature de propre a lad. houden sa fe. ainsy ql. lont dit et declaré, et comme elle la pretendu pour assurance et hipotecque de laquelle ditte somme de cinq cent livres led. Asseline a affecté et hipotecqué generallement tous ses biens meubles et Immeubles presents et avenir promettant &c. Obligeant &c. Renonçant &c. faict et passé aud. Quebecq en lesteude dud. Notaire avant midy Le quatriesme jour de Juin M. VI^e Soixante quatorze en presence de Jean Marnay clerc et de Jean Michel tesmoings demeurants aud. Lieu qui ont avec Led. Notaire signé. et les partyes declaré ne sçavoir escrire ny signer de ce requise Et interpellées suivant Lordonnance, Aprouvé en Juste ligne en la maison du S de lespinay rue Saint pierre, Effets dont led asseline S'en est tenu po content satisfait et bien paye

*J. Marnay
 J. Michel
 Rageot*

Donc en juin 1674, que faisait David Asseline et son épouse dans la maison du Sr de Lespinay, sur la

rue St-Pierre, après que David eut demeuré un an 1666-1667 dans la maison de Maurice Arrivé, de qui il a acheté sa terre ?

Le 25 décembre 1671, leur est né un fils Antoine à Ste-Famille, fils qui décède le premier janvier 1672, à Ste-Famille ; ils y demeuraient donc à ce moment.

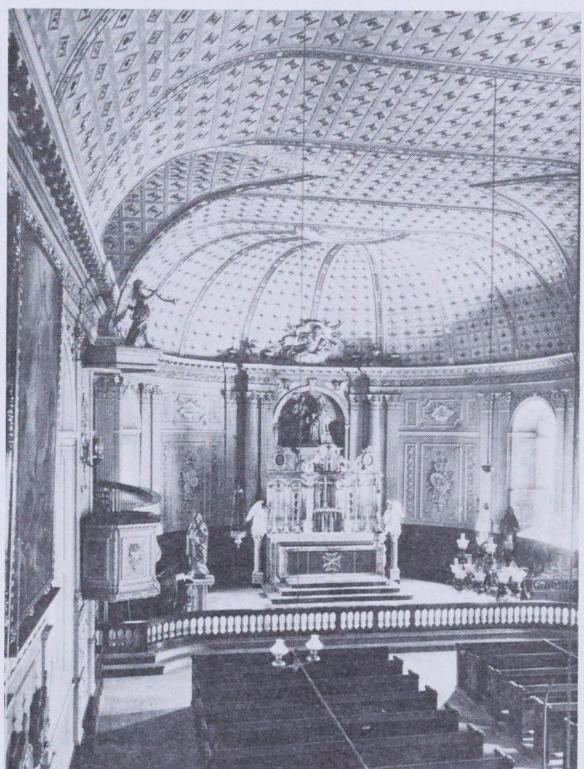
Un extrait du texte ci-dessus nous éclaire aussi sur la période du retour en Nouvelle-France plus précisément : « *Asseline a reconneu et confessé avoir eu et receu de lad. houden sa femme après leur espousailles peu avant leur départ de france pour venir en ce pays La somme de...* »

Le 21 novembre 1677, David Asseline est présent au contrat de mariage d'Antoine Fortier son cousin et David y est dit « habitant ».

Le 3 mars 1679, devant le notaire Vachon, Marie Houden et David Asseline font donation de tous leurs biens, meubles et immeubles à leur fils Pierre, quel que soit le dernier vivant.

La même année, son fils Pierre épouse Louise Bauché, le 20 novembre 1679 à Ste-Famille.

Le recensement de 1681 le désigne ainsi : « *David Asseline 50 ans ; Marie oudault sa femme 45 ans ; 1 fusil ; 8 bêtes à cornes ; 25 arpents en valeur* ». Il est alors situé entre François Frichet et Claude Guyon, à Ste-Famille, où paraissent aussi habiter « *Pierre Asselin 22 ans (son fils) Louise Baugé (Bauché) sa femme 17 ; Pierre, leur fils 1 mois ; domestiques : Marie 12 ans, Nicolas 15 ans* ».



Intérieur de l'église de Ste-Famille, I.O. (Grac. Arch. Nat. Qué.)



Sur la carte dressée par le Sieur de Villeneuve en 1689, la terre est désignée sous le nom de David qui était déjà décédé, au numéro 59 (ne pas confondre avec le numéro de cadastre actuel) entre Simon Lurian (sic) et Jean Urbain (sic).

David Asseline semble donc habiter définitivement sur sa terre depuis un certain temps et ce jusqu'à son décès survenu le 5 décembre 1687. Voici l'acte de décès au registre de Ste-Famille :

« Le cinq de décembre 1687, le corps de défunt David Asselin âgé de soixante et deux ans, décédé après avoir reçu les Sacrements de pénitence Eucharistie et Extrême onction a été inhumé par moy curé sousigné dans le cimetière de cette paroisse en présence de Jacques Billodeau Jean Moricet et Grégoire de Blois qui ont déclaré ne savoir signer. »

f. Lamy.

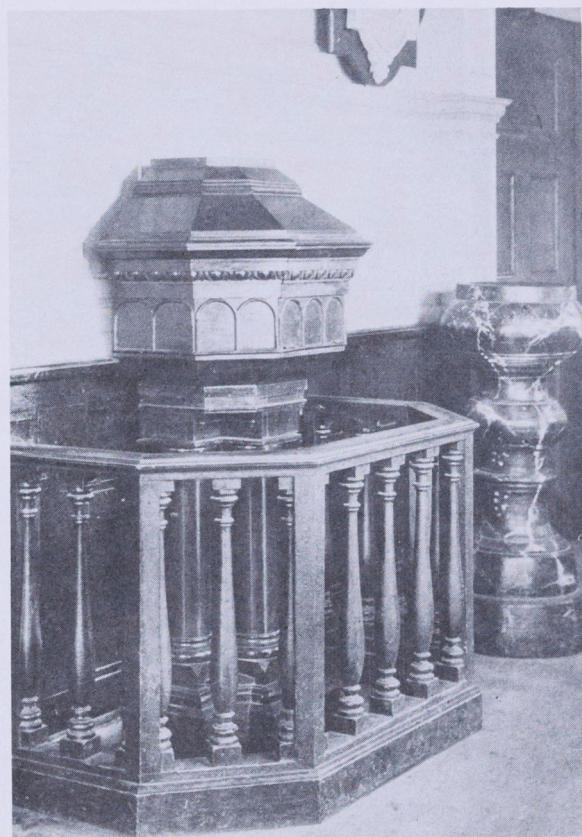
L'âge donné à David, à son décès, reporterait sa naissance en France à 1625.

Avant de mourir, il donne à la fabrique de l'église de Ste-Famille, 30 livres tournois pour servir à la décoration, l'entretien et aux ornements de l'église, moyennant qu'une messe annuelle à perpétuité soit chantée pour lui, avec la clause bien précise que le curé devra annoncer cette messe le dimanche précédent, au prône de la grande messe paroissiale et faire réciter un « De Profundis » pour le repos de son âme. Cette fondation est reconnue par les marguilliers, le 12 février 1688, devant le notaire Vachon. Son fils Pierre signe avec le notaire : « pierre aceline ».

Un inventaire de biens est fait à la suite du décès de David Asseline père et de Pierre Asseline son fils, le 14 février 1696 devant le notaire Jacob, à la demande de leurs épouses Marie Houden et Louise Bauché. Dans cet inventaire, il est dit entre autres choses que David et Pierre Asseline sont décédés « dans leur maison », et que c'est Jacques Bilodeau et Robert Gaulin « qui priseront et estimeront les biens ci-bas mentionnés. Il y avait alors deux domestiques présents à cet inventaire soit Vincent Chrétien, et Suzanne Lefebvre.

Premièrement

Une crêmaillere prise et estimée a la somme de cinq livres cy 5l
 Item une pelle a feü prise a dix livres cy 10l
 Item une peticte pince à fer quatre livres 4l
 Item une marmite cuillere a pot avec leur couverts 4l
 Item une autre Peticte marmite avec son couvert estime a cinq livres cy 5l
 Item un chandelier de cuivre prise a deux livres cy 2l
 Item une vieille chaudiere de cuivre jaulne prise a



Forts baptismaux en bois et bénitier de l'église de Ste-Famille, I.O. (Grac. Arch. Nat. Qué.).

quatre livres cy 4l
 Item une autre chaudiere de cuivre Jaulne Ronde prise a deux Livres cy 12l
 Item une chaudiere telle quelle estime a trois livres dix sols cy 3l 10s
 Item une autre chaudiere de cuivre Rouge prise à quatorze francs 14l
 Item Rouge estimée a six sept livres cy 7l
 Item une autre peticte chaudiere de cuivre Rouge estimée a six sept livres cy 7l
 Item une grande chaudiere de cuivre jaulne estimée a vingt livres cy 20l
 Item un poellon prise a deux livres cy 2l
 Item une lampe de fer prise a 1l
 Item un gril de fer 4l
 Item vingt neuf cuillierres destain prisees a neuf livres quinze Sols 9l 15s
 Item un tierrsson de pot destain prise a 2l
 Item sept assiettes destain prisees a huict livres cy 8l
 Item dix neuf livres de vieille estain prisé a vingt sept livres dix sols cy 27l 10s
 Item un vieux poellon prise a 5s
 Item un fusil prise a vingt cinq livres cy 25l
 Item un aultre petict fusil a huict livres cy 8l
 Item une plenne prisee a trenste sols 11 10s





Item un gros Larniere a trois livres cy 3l
 Item un Larnierre Laceres prise a trente 11 10s
 Item un gros siot trois Livres cy 3l
 Item un vis de gouvernail deux annexe de fer et une trelle de fer le tout prise a quatre livres cy 4l
 Item deux Socqs de charue prisee a quarante livres cy 40l
 Item un vieux coultre et un trayon prise a vingt cinq livres cy 25l
 Item une chaisne de charue 3l
 Item une cheville de charue trente sols 11 10s
 Item une selle prisee a quatre livres cy 4l
 Item deux haches prisee a quatre livres 4l
 Item deux vieilles houes prisee a cinq livres cy 5l
 Item deux vieilles haches et quelques autres vieilles ferrures le tout prise a 2l
 Item un broq a fumier prise a quatre livres cy 4l
 Item un marteau a faux et une vieille enclusme le tout prise a quatre livres cy 4l
 Item sept fauilles prisees a dix sols chacunes cy 3l
 Item un petitct truscain prise a une livre 1l
 Item une faux garnye de sa serre et anneau prisé a trois livres cy 3l
 Item une aultre faux prisee a trois livres dix sols cy 3l 10s
 Item deux fers a passes du linge prises a dix livres cy 10l
 Item un tamis prise a trente sols 11 10s
 Item une allesne prisee a dix sols cy 10s
 Item vingt une terrines prisees lune portant lautre a quatorze livres quatorze sols cy 14l 14s
 Item une poelle a frire prisee a quatre livres cy 4l
 Item trois nappes prisees a quatre livres 4l
 Item dix serviettes et une nape de toille blanche prisees a dix livres 10l
 Item quatre linceaux prisees a vingt deux livres cy 22l
 Item un capot de Ratine prise a vingt six livres cy 26l
 Item un Justaucorps cullottes destoffe brune prise a vingt cinq livres cy 25l
 Item Sapabor prise a trois livres cy 3l
 Item une camisolle Rouge prisee a 4l
 Item un chapeau prisé a trois livres 3l
 Item trois couvertes et une demye couverte prisée a dix huict livres dix sols cy 18l 10s
 Item un oreiller prisee a vingt sols cy 11
 Item trois aultres couvertes prisees a dix neuf livres cy 19l
 Item un lict de plusme avec son traversin prisée a trentte cinq livres cy 35l
 Item trois couvertes et demye prisees ensemble a vingt trois livres cy 23l
 un lict de plusme couvert de toille son traversain de couty, deux oreillers de toille prise vingt livres 20l
 Item une huche prisee a six livres cy 6l
 Item un coffre sans ferrure avec une table Ronde prise les deux pieces a onze livres cy 11l

Item quatre coffre vuide une cassette et une peticte cave le tout prisé a vingt huict livres dix sols 28l 10s
 Item trois cents cinquante livres de lard prise a six sols la livre, qui est le tout cent cinq livres cy 105l
 Item un Saloir prise a deux livres 2l
 Item une demye barique 1l
 vingt livres de beurre dix livres cy 10l
 deux tinettes neufves et un baril 5l 10s
 Item une herse trois livres dix sols 3l 10s
 une vie de st divisee en deux tommes 25l
 Item un pot de terre une cruche a lhuille tasse de fayance deux verres un petict flacon destein saliere destein, deux briques de savon, demy cent de clou dun pouce vis le tout se montant a onze livres cinq sols 11l 5s
 une barique vidange 10s
 une harmoire prise a douse livres cy 12l
 Item deux poches neufves 3l
 Item sept vieilles poches a dix sols chacunes 3l 10s
 Item deux paires de maiche et aultres mennus cordages sept livres cy 7l
 Item 3 minots de sel estimes six livres 6l
 Item 2 minots de poids verts six livres 6l
 Item deux minots de poid chauds 5l
 Item deux boisseaux de febvre 2l
 Item 5 boisseaux de lentilles 5l
 Item cent trente minots a trois livres le minot qui est la somme de trois cens quatre vingt dix livres 390l
 Item une paire de Roues de charette 16l
 Item une paire de Rouelles de charue 3l
 Item une paire de couroye a beuf 2l
 Item un demy minot 1l

sensuict les bestiaux

Premierement une cavalle avec son harnais prisees et estimee a cent cinquante livres cy 150l
 Item deux beufs aagees de sept ans lun soubs poil Rouge et lautre soubs poil noir prisees a cent quatre vingt livres 180l
 Item Cinq vaches prisees chacune a quarante livres cy 200l
 Item une taure pleine prisee a trente livres 30l
 Item une jeansne taurre prisee 20l
 Item cinq porcs noriturreaux prisees et estimees a dix livres chacun 50l
 Item trois oyes et un poule dinde 8l
 Item une dousaines de pouilles et leur coq 9l
 Item deux treisnes 6l
 Item la moitiée de la valleur dune chaloupe dix brasse de cable et une vieille voille demy usée La ditte moitiée estimee a soixante livres cy 60l
 Item un linceux et une nape six livres quatorse sols cy 6l 14s

senssuict les Tiltres et Papiers

premierement un contract de vente de la terre de

desfunct david asselin par maurice arrivee le dit
contract de vente passe par paul vachon nottaire le
neuviesme jour de Janvier glv soixante et huict A
Le proeeds verbal darpantage de laditte terre signe
Jean guyon le huictiesme aoust gb soixante et dix
huict coste B

Item une quittance seigneurialle de la ditte terre signe
La noray du Premier octobre gl quatre vingt quinse
Coste C

Item une quittance du nomme francois frichet du huic-
tiesme mars gl quatre vingt quinse de la somme de
Cent Cinquante livres pour la vente dune chaloupe
Coste D

Item le contract de mariage de desfunct Pierre asselin
et de la ditte Louise baucher passe par Claude auber
nottaire le dix neuviesme Jour de novembre gb
soixante et dix neuf par lequel il apert que La dite
Louise baucher est douairee du douaire coustumier et
de la somme de trois cent livres ledit contract coste E
Item le contract de mariage entre desfunct david
asselin Pere dudit desfunct Pierre asselin avec marie
oudan ledit contract faict en la ville de dieppe sous
sein prive et recognu par devant rageot notaire en la
ville de quebecq le quatriesme Juin gl soixante et
quatorse coste F

sensuict les debtes actives

Premierement au sieur fauvel marchand la somme de
soixante livres 60l

Item a Vincent crethien fils domestique La somme de
soixante et dix livres cy 70l

a Claude guyon environ vingt livres 20l
a Susanne Lefebvre servante 4l
Item a Monsieur le bailly du comte St Laurent pour
trois vacations Employes au present Inventaire et...
la somme est neuf livres cy 9l
au greffier la somme de six livres cy 6l
au procureur fiscal du bailliage et son substitut aussy
quatre livres cy 4l
aux hestimateurs qui ont prises lesd meubles quatre
livres cy 4l

Sont présents à cet inventaire Pierre (J-II) Asselin
qui signe et Nicolas (J-II) Asselin subrogé tuteur, et
cousins des enfants mineurs.

Tous les biens inventoriés ont été laissés en la
garde et possession de Marie Houdan et Louise Beau-
ché et celles-ci déclarent ne savoir écrire ni signer.

Marie Houdan épouse de David Asseline, décède
le 14 novembre 1713 et est inhumée à Ste-Famille
quelques mois après son beau-frère Jacques Asseline.

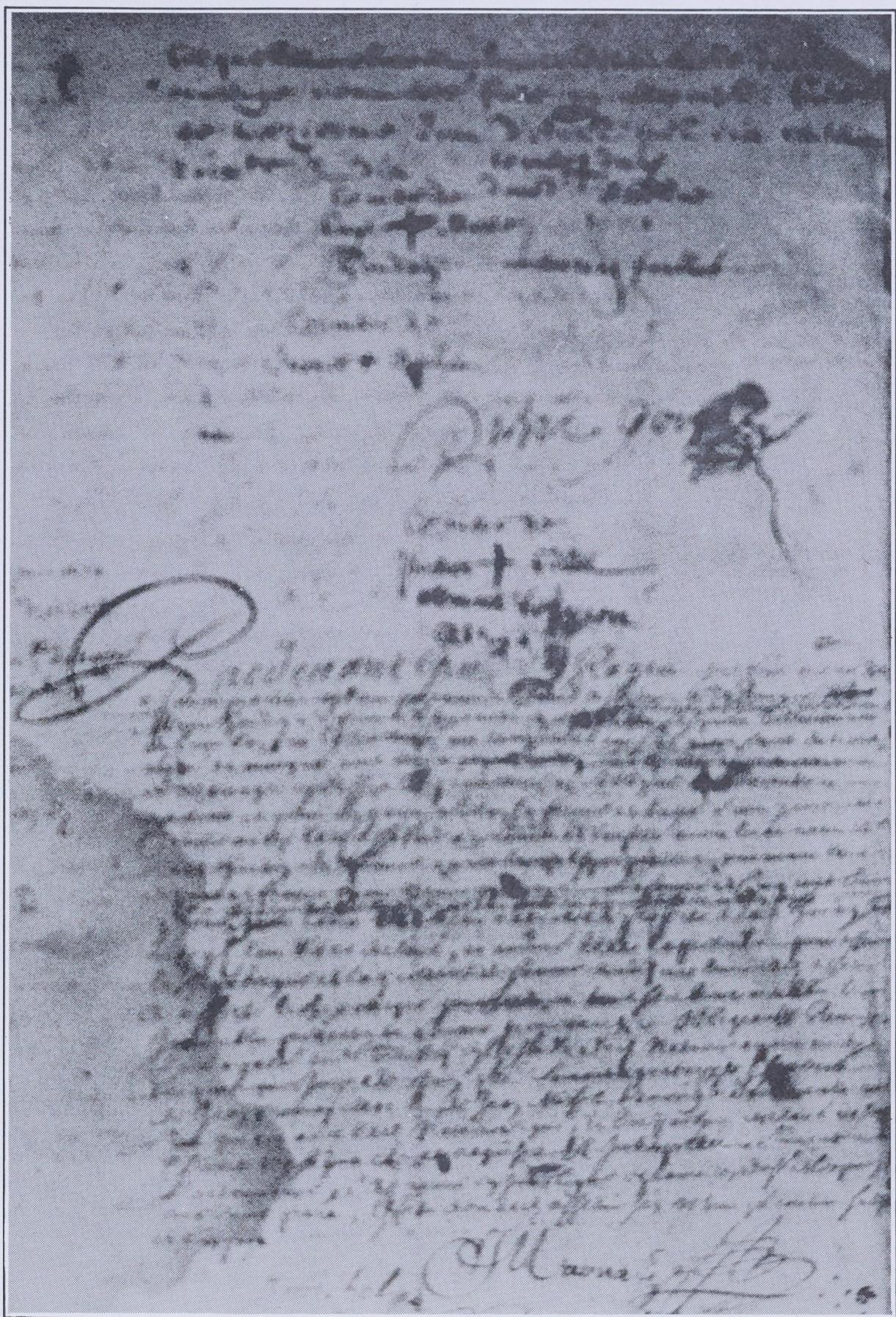
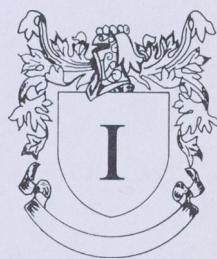
La terre et la maison de David Asseline restera
pendant neuf générations consécutives, la propriété
de ses descendants et ce jusqu'en 1936.

Ce fait remarquable pour une famille aura fait de
François-Xavier (D-VIII) Asselin le seul Asselin et
un des rares récipiendaires de la « Médaille de la
Charrue », honneur conféré en 1909, honneur et
mérite réservé à seulement 31 insulaires demeurés sur
la terre de leur ancêtre. On en lira l'histoire de cette
terre au chapitre suivant.





✓ *Cratostomus* 14 June 1894



Contrat de mariage de David Asseline.

RENÉ ANCELIN



46



Église Notre-Dame de Cognac où René Ancelin épousa Claire Roussetot.

René Ancelin, un troisième ancêtre des familles Asselin d'aujourd'hui, arrive en Nouvelle-France au printemps 1665.

Né en 1600 ou en 1614 (explication plus loin), probablement à l'Hermenault (Vendée) en Poitou, il gagne La Rochelle avec plusieurs membres de sa famille selon Archange Godbout.

Filassier de métier, René Ancelin savait donc faire du fil sur quenouille, avec les filaments de chanvre, d'orties, de lin ou autres matières.

Il habita successivement aux Voiliers en 1661, puis aux Puits-Doux en 1665 et se maria deux fois. D'abord, le 3 novembre 1647, à Notre-Dame de Cogne de La Rochelle, il épouse Claire Rousselot, inhumée dans la même paroisse, le 19 août 1661.

De ce premier mariage naissent cinq enfants, tous baptisés à Notre-Dame de Cogne de La Rochelle.

Fortin, baptisé le 13 avril 1648, a pour parrain Louis Fortin et Françoise Maillet. C'est lui sans doute, qui sous le nom de Louis, roulier, épouse Françoise Mesnager, fille d'Isaac, saulnier, demeurant au bourg de Nieil, en Aunis, et de feu Anne Caillaud, le 4 février 1675 (contrat Savin, 25 novembre 1674). Assistant au contrat : Nicole Rousselot, veuve de Pierre Testault, saulnier, tante de l'époux, Louis Asselin, voiturier et Pierre Ancelin, journalier, ses cousins germains.

Une fille, Marie baptisée le 7 mai 1651, qui épousera Pierre Michel alias Michau, en Nouvelle-France, dont il sera question plus loin.

Un deuxième garçon, Jean, baptisé le 21 février 1655, dont les parrain et marraine sont Jean Potonnier et Thomasse Hardelet, est mort en bas âge.

Suzanne, baptisée le 29 avril 1657, dont les parrain et marraine sont Jean Albert et Marie Fourneau, fut inhumée à 5 ans, gratis à Notre-Dame le 5 juin 1662.

Enfin, François, né le 14 et baptisé le 15 mars 1660, dont le parrain est Louis Anselin et la marraine Marie Basile, fut inhumé gratis, à Notre-Dame, le 26 août 1661 à 23 mois, une semaine après sa mère.

René Ancelin, dont on ne connaît le nom du père, ni de la mère, avait donc, en France, un frère, au prénom inconnu, qui avait au moins deux fils, dont il est question plus haut, à la naissance de Fortin son premier enfant. Les deux fils connus de son frère sont : Louis, natif de l'Hermenault, en Poitou, marié le 25 juin 1663, à St-Barthélémi, à Berthomée Thomas et, Pierre, jardinier (à son mariage) de la paroisse Notre-Dame de Cogne à La Rochelle, né en 1634 et marié à St-Nicolas, le 22 avril 1675, avec Madeleine Villenot, en présence de Louis Ancelin voiturier et Louis Encelin, roulier (peut-être le père de René).

René avait aussi un oncle, Gilles Encelin, frère de son père, qui épousa Catherine Clément, dont une de leur fille Françoise Encelin vint en Nouvelle-France pour épouser Guillaume Valade devant le notaire Paul Vachon, le 9 octobre 1669. Ce contrat est fait et passé

« *en la demeure de René Encelin en la Coste de Beaupré, ce neufième jour d'octobre mil six cent soixante neuf* ». René et Françoise Encelin disent ne savoir ni écrire, ni signer. Dans ce contrat, Gilles Encelin décédé et Catherine Clément vivante, sont dits de la paroisse de St-Martin de l'Ile de Rhé. Les époux se marient la même année le 10 novembre à Québec.

Ces détails situent donc René dans son contexte familial en France, d'après les relations familiales survenues en France même, comme en Nouvelle-France.

René Ancelin, devenu veuf en 1661, épouse alors en second mariage, Marie Juin, le 19 janvier 1665, à Ste-Marguerite de La Rochelle, en présence de Louis Ancelin, Louis Guillemet et Pierre Jouin (Juin).

Au printemps de la même année, il émigre en Nouvelle-France, accompagné de sa jeune épouse, et de Marie âgée de 14 ans, enfant de son premier mariage à Claire Rousselot. Ses autres enfants demeurent en France. Marie Juin fait donc la traversée enceinte d'un premier enfant, Madeleine, qui est baptisée à Château-Richer, le 28 novembre 1665.

René Ancelin est alors fermier sur une terre de Jean-Gallerand Boucher (fils de Marin Boucher) à l'Ange-Gardien, que ce dernier avait acquise en 1663, et avec qui René a passé un bail à ferme à cet effet.

Au recensement de 1666, la famille de René Ancelin n'est pas mentionnée. A celui de 1667, fait au printemps, il est écrit : « *René Ancelin, fermier, 53 ans, Marie Juin, sa femme 31, Marie 15, Charles, 8 mois ; 2 bestiaux, 6 arpents en valeur* ». Ses voisins sont Abraham Fiset et Jacques Achon.

En effet, un deuxième enfant est né, Charles, baptisé à Château-Richer le 3 décembre 1666. Il n'est pas question de leur fille ainée Madeleine, qui est morte au berceau.

Le 2 octobre 1667, un dimanche, se présente Pierre Michel (alias Michaud) « *habitant Ste-Anne du Petit-Cap, coste et seigneurie de Beaupré, fils et héritier de Anthoïsne Michel et de Marie Grain (ou Train) de la ville de Fontenay-Le Compte, en Poictou evesché de Mailzaïs* » (Mailezais, Vendée) pour faire préparer un contrat de mariage qu'il a l'intention de passer avec « *Marie Ancelin, fille de Regné Ancelin, demeurant en la coste de L'Ange Gardien et de Claire Rousselot* ». Ce contrat ne fut jamais signé, ni par les parties, ni par le notaire Aubert, mais demeure une pièce importante pour l'identification des ancêtres des familles Michaud, originaires de la région de Kamouraska, puisque Pierre Michaud est l'ancêtre des Michaud en Nouvelle-France. On ne retrouve pas non plus l'acte de leur mariage qui a eu lieu entre mars 1669 et 1672, puisque le 11 février 1672, à l'Ile aux Grues, leur est né un premier enfant Pierre, baptisé le 8 mars suivant par l'abbé Morel, à l'Ile-aux-Oies parce qu'il n'y a pas de registre à l'Ile aux Grues. Ils



eurent dix enfants dont six fils et trois filles se marièrent. Pierre Michaud décéda en 1702, entre le mois de mai, où il est présent au mariage de son fils Joseph, et le 15 septembre où Marie est dite veuve, dans un acte de Chambalon en 1702. Marie Ancelin décéda 27 ans plus tard, soit le 18 avril 1729, à Kamouraska. Notons que Marie Ancelin avait fréquenté les classes des Ursulines de Québec, pendant quelque temps.

Habitants de l'Ange-Gardien, René et Marie Juin font baptiser le 18 mars 1669, à Château-Richer, un troisième enfant, Marie, née la veille. C'est Marie Ancelin, sa demi-sœur, «*future épouse*» de Pierre Michaud (c'est pourquoi, il est dit précédemment qu'elle se marie après mars 1669), qui tient l'enfant sur les fonts baptismaux.

Le même jour, devant le notaire Aubert, David Estourneau (1639-1709) promet un dédommagement à René Ancelin, à cause des blessures qui lui avaient été infligées par la femme du dit David Estourneau, Françoise Chapelain (1646-1729).

Cette même année, le 9 octobre, se passe le contrat de mariage de Françoise Ancelin, cousine de René, avec Guillaume Valade, dans la maison même de René, en la «*coste de Beauport*» tel que décrit précédemment.

L'année suivante, le 10 mars 1670, devant le notaire Paul Vachon, René Ancelin reçoit concession de Monseigneur de Laval, d'une terre de trois arpents de front dans la paroisse de St-Jean, entre Jacques Jahan-Laviolette et Adrien Blanquet. Cet acte étant perdu, on en retrace la description, par un contrat devant Genaple, daté du 5 mars 1708, alors que les héritiers de René Ancelin vendent cette terre. Cette terre lui est concédée avec charges de vingt sols par arpent de front, de rente foncière annuelle et non rachetable, douze deniers de cens pour chacun des trois arpents de front, faisant en tout trois livres et trois chapons vifs de rente seigneuriale avec trois sols de cens, à payer annuellement au seigneur du lieu à la fête de St-Martin.

Les numéros civiques 1019, 1023, 987 et 993 correspondent à l'emplacement de la terre de René Ancelin, à St-Jean, I.O.

Un quatrième enfant, né le 17 octobre, est baptisé le 25 octobre 1672, par l'abbé Morel, à Ste-Famille, sous le prénom de Catherine et qui décède le 22 mars 1674 à Ste-Famille. C'est donc entre octobre 1669 octobre 1672, que la famille Ancelin déménagea de l'Ange-Gardien à l'Ile d'Orléans. La présence de «*Marie Ancelin de Ste-Famille*», fiancée de Pierre Michaud, qui fut marraine d'un enfant d'Antoine Pépin-dit-Lachance et de Marie Têtu, baptisé à Ste-Famille, le 26 mars 1670, semble indiquer plus justement la date d'arrivée de René à l'Ile d'Orléans. Le mariage de Marie à Pierre Michaud, aurait nécessairement dû être inscrit dans les registres de Château-Richer entre mars 1669 et mars 1670, ou à Ste-Famille, en mars 1670 et 1671, à cause d'un

premier enfant né en 1672, ce qui n'a pas été trouvé. Pierre Michaud a reçu concession de Monseigneur de Laval, le 2 ou le 22 juin 1667 devant le notaire Paul Vachon, d'une terre de 3 arpents à St-Jean, située entre Robert Boulay et Louis Bidet, tout près de celle de René Ancelin.

Le cinquième et dernier enfant, Philippe, né le 30 août 1676, est également baptisé à Ste-Famille le 4 septembre suivant. C'est lui, et le seul, qui assurera une descendance à René Ancelin.

Dans l'Ile d'Orléans, la famille Ancelin n'est pas à Ste-Famille, comme semble l'indiquer les actes de baptême et de mariage déjà cités et aussi ceux qui suivront, mais bien à St-Jean, sur la terre concédée par Monseigneur de Laval, désignée sous les numéros 217, moitié-ouest et 220, au cadastre actuel de la paroisse de St-Jean, du côté nord du Chemin Royal. Ste-Famille, étant la seule paroisse dont les registres sont ouverts à ce moment, les missionnaires desservant les autres paroisses, y compris St-Jean, vont y célébrer les baptêmes, les mariages et les sépultures.

Le recensement de 1681 mentionne, «*dans le comté de St-Laurent*» c'est-à-dire à l'Ile d'Orléans : «*René Ancelin, 80 ans, Marie Juin, sa femme 40 ans, Charles 16 ans, Marie 12 ans et Philippe 6 ans, leurs enfants, possédant 2 bêtes à cornes et 5 arpents de terre en valeur*».

Ainsi, le 5 septembre 1683 à St-Jean I.O., Marie, fille du deuxième mariage de René et Marie Juin, devient à 14 ans la femme de Pierre Rondeau, veuf de Catherine Verrier; devenue veuve, elle épousera par la suite Pierre Fournier de Belleval, le 30 juillet 1693, à Québec. Marie eut trois enfants du premier mariage, tous trois baptisés à St-Jean, et quatre du second mariage, dont le premier fut baptisé à Rivière-Ouelle en 1702, le deuxième à Verchères en 1709 et les deux autres on ne sait où. Marie demeura d'abord à St-Jean, non loin de son père, sur une terre de Pierre Rondeau, son époux, où il y eut un inventaire de feu de leur maison, le 24 janvier 1692 (Jacob).

Le premier fils de René Ancelin, Charles, alors âgé de 22 ans, reçoit le 25 juillet 1688, devant le notaire Vachon, concession de Louis Rouer de Villeray, au nom du seigneur Berthelot, d'une terre de 2 arpents à St-Jean, entre Guillaume Montminy et les héritiers d'Antoine Leblanc, correspondant aux numéros 276, moitié ouest et 279 au cadastre actuel. Cette terre est à l'ouest de celle de René, son père. Il n'en est pas longtemps le propriétaire puisque le 14 novembre de la même année, il meurt «*durant la messe du dimanche*» à St-Jean, et sa terre passa aux propriétaires voisins, soit un arpent chacun.

Sur la carte du Sieur de Villeneuve, faite en 1689, on trouve la propriété de René Ancelin sous le numéro 51 entre Mathurin Dubé (sic) et Charles Philibot (sic); il ne faut pas confondre avec le numéro de cadastre. René Ancelin n'y possédait encore que 2 bêtes à cornes et 5 arpents en valeur.



René Ancelin décède le 20 novembre 1695, à l'âge de 95 ans à St-Louis de Kamouraska ; les registres de Kamouraska ouvrent seulement en 1709, l'acte de sépulture est inscrit aux registres de Rivière-Ouelle, le 21 novembre. En voici le texte intégral :

« *L'an mil six cen nonante et cinq, ce vingt et unième jour de novembre, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse René Ancelin aagé de quatre vingt quinze ans décédé le vingtième jour du présent mois munis des SS Sacrements, et ce par moy prestre soussigné, et curé de cette paroisse ont assisté à son enterrement Jean Lebel et Jean Boucher qui ont déclaré ne savoir le faire ny signer, de ce Interpelle suivant lordonnance* »

signé « *Bernard De Requeleyne P.C.* »

René Ancelin avait donc dû suivre sa fille Marie, et son gendre Pierre Michaud, à Kamouraska, où Pierre Michaud reçut, du seigneur Charles Aubert de la Chenaye, le 30 juin 1695, devant le notaire Chambalon « *une terre de 12 arpents de front, sur toute la profondeur de la seigneurie* » (40 arpents) « *à prendre dans la dite seigneurie et à condition d'y tenir feu et lieu* ». Dans ce contrat, Pierre Michaud et Marie Ancelin sont cités : « *demeurant à Kamouraska* » ; ils y demeuraient donc avant, depuis peu, puisque leur dernier enfant, Madeleine, est baptisée à Cap St-Ignace en 1692.

L'acte de sépulture de René Ancelin lui donne 95 ans, portant sa naissance à 1600. Le recensement de 1667 lui en donne 53, ce qui le fait naître en 1614 ; et celui de 1681 le dit âgé de 80 ans, qui reporte sa naissance à 1601. C'est pourquoi, il est difficile de déterminer l'année exacte de sa naissance en France.

Le seul fils vivant de René Ancelin et Marie Juin, Philippe, se marie à Madeleine St-Pierre, le 7 juin 1701, à Rivière-Ouelle, et va s'établir sur la terre concédée par le seigneur de la Chenaye le 3 janvier 1697 devant le notaire Chambalon.

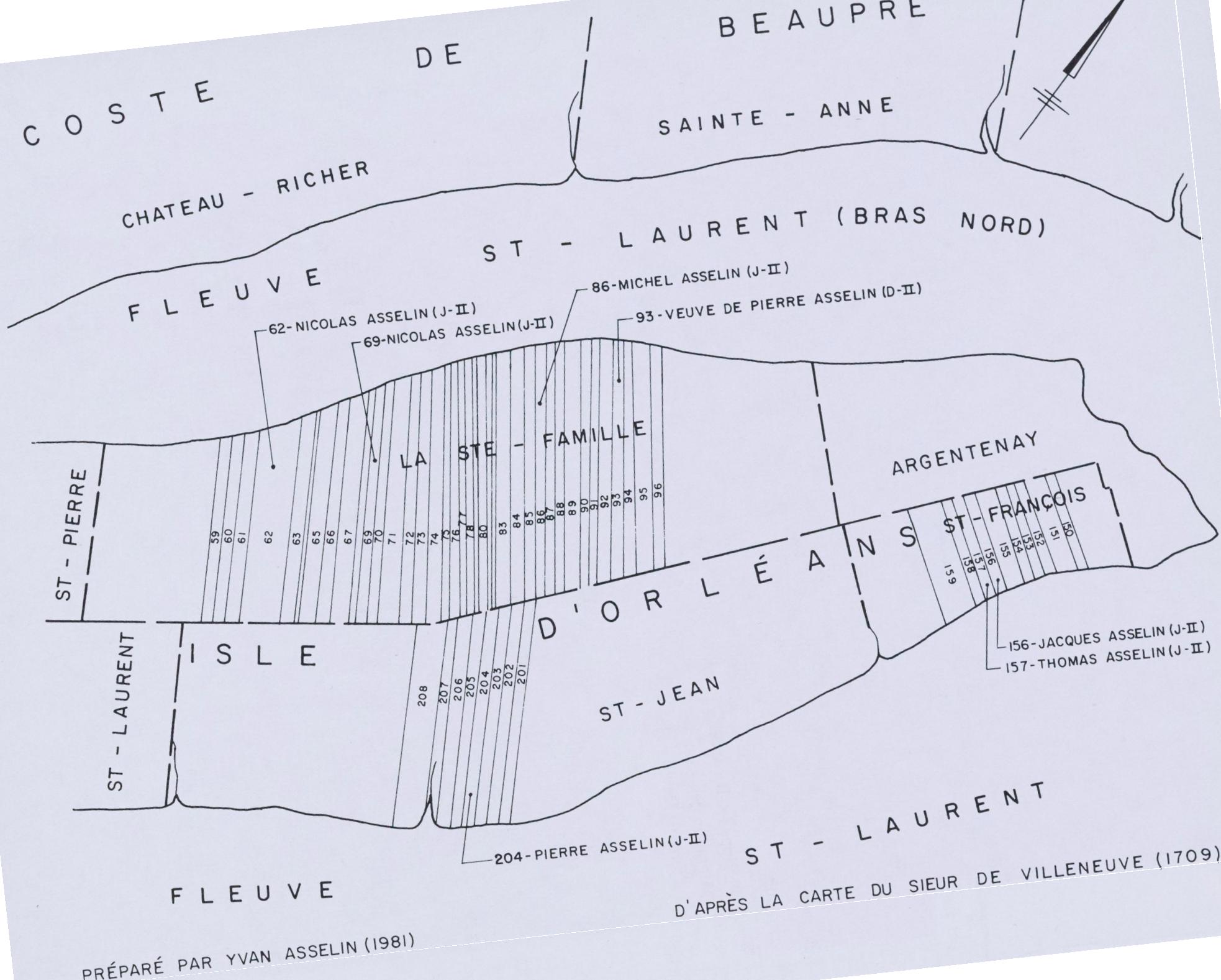
Un an après, en 1702, à la suite du *décès* de Marie Juin, sa mère, Philippe (R-II) Ancelin, « *du Grand Kamouraska* », vend à Pierre Fournier de Belleval, son beau-frère demeurant à St-Jean I.O., un arpent et quart de terre de front lui appartenant dans la terre de feu René Ancelin, située à St-Jean, I.O. à ce moment e René Béchard au nord-est et Gervais Pépin-hance au sud-ouest. Ce contrat est passé le 15 -embre 1702 devant le notaire Chambalon et Philippe Ancelin signe.

Marie, sœur de Philippe, et son époux Pierre Fournier de Belleval semblent alors occuper cette terre, puisque ce sont eux qui, à la vente de cette terre en 1708, se chargeront d'acquitter les arrérages de rente échus depuis 1703 jusqu'à 1707.

Pierre Fournier de Belleval « *délaisse* » à Philippe Ancelin, le 4 mars 1708, devant le notaire Chambalon (cf : même greffe au 15 septembre 1702), un arpent et quart de front en cette terre.

Finalement, le 5 mars 1708, le lendemain, devant le notaire François Genaple, les héritiers de feu René Ancelin et de feue Marie Juin, c'est-à-dire : Pierre Fournier-de-Belleval et Marie Ancelin sa femme, Philippe Ancelin de Kamouraska et Marie Ancelin, veuve de Pierre Michaud, vendent les trois arpents de la terre de feu René Ancelin, avec une « *vieille méchante maison et vieux hangar* » à Michel Fortier, habitant de St-Laurent. La part possédée par chacun des héritiers est un arpent et quart pour Philippe, un arpent et quart pour Marie sa sœur et un demi arpent pour Marie, leur demi-sœur. Ainsi, la famille de René Ancelin aura été propriétaire pendant un court séjour dans l'Ile d'Orléans, à St-Jean, soit environ 38 ans. La terre qu'ils ont possédé et sur laquelle ils ont vécu pendant quelques années, est désignée comme précité, sous les numéros 217, moitié ouest et 220, au cadastre actuel de la paroisse de St-Jean.





CHAPITRE II

LES PREMIERS DESCENDANTS

Jacques (J-II) Asselin	55
Nicolas (J-II) Asselin	57
Pierre (J-II) Asselin	58
Thomas (J-II) Asselin	59
Michel (J-II) Asselin	60
Pierre (D-II) Asselin	61
Philippe (R-II) Ancelin	62
Migration des Asselin	67
La terre de David Asseline	75



JACQUES (J-II) ASSELIN

Le fils aîné de Jacques Asseline est Jacques, né à Château Richer le 21 juin 1663. Marchant déjà sur les traces de son père, il reçoit à 20 ans, concession des religieuses Hospitalières, le 2 août 1683, d'une terre de 3 arpents de front entre Jean Leclerc et François Daneau, (Rageot no 2624) située du côté sud de l'Île d'Orléans, paroisse St-François, à l'ouest de l'église, correspondant au lot 230 (les 6/10 est du cadastre actuel).

Il s'y établit avec sa première épouse Marie Moricet, âgée de 16 ans, fille de Jean Moricet et Jeanne Choret, l'ayant épousé le 10 novembre 1687 à Ste-Famille (Contrat Vachon, 12 octobre 1687).

Ils ont douze enfants de ce mariage dont cinq seulement survivent. Tous leurs enfants sont baptisés à St-François de l'Île. Jean-Baptiste baptisé le 16 décembre 1689, décède à deux mois le 17 février 1690. Geneviève, baptisée le 4 février 1691, épouse Joseph Gendon le 4 novembre 1715, à St-François (Contrat La Cetière, 17 octobre) elle décède le 20 octobre 1729 à St-François. Françoise, baptisée le 20 octobre décède le 22 décembre 1692, à l'âge de deux mois. Pierre (J-III) dont on sait seulement qu'il devint capitaine de milice à St-Laurent de l'Île d'Orléans et qui a été témoin au contrat de mariage de son frère Joseph (Contrat Michon 13 juin 1728). Jacques (J-III), baptisé le 27 février 1693, épouse à l'Angé-Gardien, le 9 novembre 1716, Anne Trudel, fille de Pierre et de Françoise Lefrançois, baptisée le 27 septembre 1695 ; Anne est la soeur de la seconde femme de son beau-père Jacques (J-II) qui, comme on le verra plus loin, épouse Barbe Trudel en 1710. C'est ce seul fils, Jacques (J-III) qui continuera la descendance de Jacques (J-II). Il va s'établir à St-Vallier de Bellechasse et est la source d'une partie des Asselin du comté de Bellechasse. Plusieurs de leurs enfants sont baptisés à St-François de l'Île d'Orléans, d'autres à St-Vallier, et ses filles se marient à St-Vallier, il y réside donc à ce moment-là.

En 1727, Jacques (J-III) Asselin, étant en compte avec le Séminaire de Québec, promet de payer vingt-quatre cordes de bois à quarante-cinq sols la corde ; il demeure alors à St-Vallier (Séminaire de Québec, C7 p. 163).

Quand sa fille Marie-Thérèse épouse Charles Bélanger le 22 novembre 1751 (Contrat Rousselot) il donne à sa fille comme dot : « *un lit de plume, une paillasse, deux paires de draps, un traversin et un oreiller de plume, une couverte de laine, une courte-pointe de droguette, une vache mère, une moutonne et une rouette* » (rouet). L'époux a une terre à St-Thomas de Montmagny et le contrat est passé après midi en la maison de Jacques (J-III) Asselin à St-Vallier de Bellechasse. Voilà une idée de ce que pouvait représenter une dot dans ce temps, il n'y avait pas d'argent, mais bien seulement des effets.

Naît ensuite Angélique, cinquième enfant de Jacques (J-II) le 3 février 1698, elle décède à St-François le 21 janvier 1703. Pierre, né en 1699, décède à 15 ans le 12 octobre 1714. Marie-Madeleine baptisée le 15 janvier 1702 épouse, le 16 août 1718, Pierre Mercier et décède le 3 mars 1763 à Berthier-en-Bas. Françoise, baptisée le 22 décembre 1703, épouse en première noce François Emond, le 17 février 1727 (Pichet 16 février) et en deuxième noce, Augustin Marceau, le 4 juillet 1737 (Pichet 28 juin) ; elle décède le 20 octobre 1767 et un inventaire de ses biens est fait devant le notaire Crespin le 22 octobre 1767.

Joseph (J-III), baptisé le 2 mai 1706, épouse en première noce Marie-Charlotte Gervais-Talbot le 13 juin 1728 (Contrat Michon) et en deuxième noce Madeleine Mercier le 27 juillet 1739 à Berthier-en-Bas (Contrat Pichet, 20 juin) ; Madeleine décède le 6 décembre 1759 aux Écureuils et un inventaire de ses biens est fait le 11 juillet 1761 devant le notaire Fortier.

Les deux derniers enfants de Jacques (J-II) sont Marie baptisée le 31 octobre et décédée le 12 novembre 1709, toujours à St-François I.O., comme un autre décédé le jour de sa naissance le 25 avril 1708.

Jacques est dûrement éprouvé, car son épouse Marie, meurt le 21 novembre 1709, trois semaines après la naissance de leur fille Marie décédée le 12 du même mois.

Le 20 mars 1710, devant Étienne Jacob, François Lamy, curé de Ste-Famille, au nom et comme fondé de procuration de Marie Magnié, veuve de feu Louis

Jinchereau, consent à Jacques Asselin un bail à ferme, à compter du premier janvier 1710 jusqu'à neuf années consécutives, pour deux arpents de largeur sur la profondeur d'une terre, à St-François, au passage du sud, voisine de la sienne. Il paie 60 livres pour chaque année, au bailleur plus des cens et rentes dues au seigneur.

Il convole en secondes noces à l'Ange-Gardien le 20 août 1710 (contrat Jacob 19 août) avec Barbe Trudel, fille de Pierre Trudel et de Françoise Lefrançois née le 17 mars 1684. Ils n'ont pas d'enfant de ce mariage. A remarquer que Barbe Trudel devenait la belle-mère de sa soeur Anne.

Un mois plus tard, le 28 septembre 1710, un mardi, Jacques Asselin comparaît devant Louis Lemelin, greffier en l'absence du notaire Jacob, audience tenue exceptionnellement en la maison de Thomas Asselin, son frère, pour exposer :

« que le 27 du présent mois, la femme de Jean Guyon, sous prétexte que ses veaux étaient sur sa terre, s'ingéra d'aller à sa maison, lui étant parti travailler à St-Jean pour son frère Pierre Asselin, et sa femme aussi absente ; la femme de Guyon n'ayant trouvé personne, seulement la petite fille, l'aurait excessivement maltraitée à coup de poings et de bâtons suivant le rapport de Pierre Cornellier, maître chirurgien, demeurant en ce Comté, lequel certifie que la dite fille git au lit malade, à cause de plusieurs coups qu'elle a reçu sur les reins, et qui paraissent avoir été faits avec bâtons et autres instruments convenables ; en foi de quoi il a signé le présent rapport signé : « Pierre Cornellier » le 28^e jour du présent mois. Et attendu les torts qu'il souffre, conclut à ce que la femme de Guyon soit condamnée à tous les dépends et dommages présents. Et Marie Pépin, femme de Jean Guyon, habitant de la paroisse St-François, déclare qu'elle convient avoir donné un soufflet à la fille parce que celle-ci lui a dit des injures contre son honneur. le procureur fiscal, apres avoir entendu les parties, condamne Marie Pépin à payer les frais de justice, et cinq livres pour le chirurgien, tant pour soigner que rapport, transport et médicaments, avec défense aux parties de se dire ni méfait à peine d'amande.

*Signé Augustin Rouer Delacardonière,
écuyer et Louis Lemelin, commis greffier »*

Il faut en conclure que les mauvais entendements entre voisins ne datent pas d'hier.

Jacques Asselin est un homme considéré à St-François, il est tuteur de Charles Loignon en 1692 (Jugements et délibérations du Conseil Souverain III, 640 et 847) et de Pierre Jinchereau en 1711 (Ordonnances Int. I, 121), procureur de son frère Thomas Asselin, au Conseil Supérieur en 1699 (Jugements et Délibérations IV, 318).

Le premier avril 1721, Jacques Asselin, avec d'autres paroissiens, vient à St-François, qui comptait alors 30 familles, rencontrer M. Collet, procureur général accompagné de son greffier Nicolas-Gaspard Boucault, pour établir leur étendue et leur bornes de façon légale. Jacques Asselin déclare ne savoir signer.

Sur la carte du Sieur de Villeneuve faite en 1689, on situe Jacques Asselin au numéro 53 entre Louis Jinchereau et François Danneau (ce numéro n'a aucun rapport avec le cadastre actuel) à la paroisse St-François de l'Ile d'Orléans. En 1709, sur la carte du Sieur de Catalogne, Jacques Asselin a sa terre au numéro 156 à la paroisse St-François entre Louis Jinchereau et Thomas Asselin (son frère). Son frère Thomas est donc venu s'établir voisin de sa propriété avant 1709.

Quand, le 11 juin 1714, est fait un aveu et dénombrement des propriétaires de l'Ile d'Orléans, Jacques Asselin a 3 arpents de front, dont 60 arpents de terre labourable entre les Héritiers de Louis Jinchereau et Thomas Asselin, pour lesquels arpents il paie au Seigneur 3 livres 1 sol et trois chapons à titre de cens et rentes.

Un autre aveu et dénombrement des terres de l'Ile est fait par Guillaume Gaillard, avec plus de détails cette fois, le 25 août 1725. Jacques Asselin a 3 arpents de front avec maison, grange, étable et 60 arpents de terre labourable, toujours entre les héritiers de Louis Jinchereau et Thomas Asselin.

Après une vie bien remplie, semble-t-il, Jacques Asselin (J-II) mourut à St-François, le 2 janvier 1749.



NICOLAS (J-II) ASSELIN

Deuxième fils de Jacques Asseline et Louise Roussin, Nicolas est baptisé au Château-Richer, le 28 avril 1665 et se fixe à Ste Famille, avec sa première femme Marguerite Gagnon qu'il épouse le 16 novembre 1694, à Château-Richer. Leur contrat de mariage est passé devant le notaire Jacob, le même jour.

Nicolas est devenu peu de temps après subrogé tuteur des mineurs de Pierre (D-II) Asselin, son cousin, époux de Louise Baucher. Ce sont les enfants dont son frère Pierre (J-II) est le tuteur. Il s'acquitte de cette charge à l'inventaire des biens de David (D-I) et Pierre (D-II) Asselin chez le notaire Jacob, le 14 février 1696.

Nicolas et Marguerite Gagnon ont quatre enfants : Jacques (J-III), baptisé en 1695, épouse Marie-Madeleine Audet à St-Jean, Ile d'Orléans, dont sept enfants sur quatorze survivront. Jean-Baptiste (J-III), né en 1697, épouse Marie-Marthe Maranda à St-Pierre, Ile d'Orléans, ils vécurent dans le comté de l'Assomption et eurent neuf enfants. Marguerite, née en 1699, épouse d'abord Barthélémy Voyer et en second mariage Joseph Isabel. Nicolas (J-III), né en 1701, qui épouse, Marie Leblanc dont il n'eut pas de descendant. Enfin, Jacques fut tué à la bataille de Lachute, entre Les forts Carillon et Georges ; ce décès fut confirmé à la famille, par des prisonniers, le 23 mars 1765, 7 ans après son départ.

Nicolas (J-II) épouse, en second mariage, Renée Turcot, à Ste-Famille le 27 août 1703, ayant passé leur contrat devant Jacob, le 22 août. Ils ont sept enfants de ce mariage, dont 3 garçons et deux filles se marient : Marie-Josephine à Simon L'eureux et Thécle à François Deblois.

François (J-III), en 1732, épouse Marie-Josephine Leblanc qui lui donne dix enfants qui n'auront pas de descendant du nom d'Asselin. Louis (J-III), qui épouse Thérèse Ratté, en 1734 à St-Pierre, Ile d'Orléans, aura un seul fils Louis (J-IV) sur leur dix enfants dont quatre filles se marient. Louis (J-IV) aura de nombreux descendants qui s'établiront dans le comté de Joliette, comme il en est question dans ce volume.

De Nicolas et Renée Turcot, un dernier fils, Joseph (J-III) né en 1712, épouse Perpétue Audet en 1746, à

St-Laurent de l'Ile. Joseph n'a aucun enfant de ce mariage, son épouse décédant en 1748 ; il se remarie, cette fois à Marie-Madeleine Gobeil en 1751, dont il a huit enfants qui laissent une descendance nombreuse, assurée par un seul fils, Joseph (J-IV).

Nicolas Asselin demeure à Ste-Famille, à l'ouest de l'église, sur la terre dont son père lui fit donation, cette donation insérée dans son contrat de mariage passé devant le notaire Jacob, le jour même de son premier mariage, le 16 novembre 1694. Cette terre consiste en 5 arpents et demi, avec une maison, une grange et une étable construites dessus, entre Jacques Genest dit Labarre et Jean Guyonne (Guyon) dit Sansoucy. Cette terre porte les numéros 198 à 210, au cadastre actuel.

Il agrandit sa propriété en achetant de Robert Dufour et Marie-Anne Migneret son épouse, trois arpents d'une terre rapprochée, située entre Jean Guyonne dit Sansoucy et Abel Benoît, portant le numéro 212 (partie) et 213, au cadastre actuel. Ce contrat se passe devant Jacob, le 18 avril 1700.

A nouveau, un an après, soit le 16 mars 1701, devant Jacob, il acquiert de Jean Guyonne dit Sansoucy la terre de 2 arpents et demi située entre celles qu'il possède déjà. Il est alors propriétaire de onze arpents de front contigus, ayant comme voisin à l'est Jacques Genest-Labarre et à l'ouest Abel Benoît. Il possède donc toutes les terres portant les numéros 198 à 213 au cadastre actuel.

Le même jour, toujours devant Jacob, Nicolas et Marguerite Gagnon vendent à François Gagnon, frère de cette dernière, leur part d'une terre à Château-Richer qui appartient aux cohéritiers de Jean Gagnon et Marguerite Racine dont Marguerite Gagnon, pour le prix de 125 livres reçu le jour même.

Marguerite décède quelque temps après, et Nicolas contracte une deuxième union avec Renée Turcot en 1703.

Nicolas semble prévenant pour ses enfants, à l'exemple de son père Jacques, et il acquiert une nouvelle terre plus à l'ouest de la sienne, de Guillaume Gaillard et Pierre Haimard, curateurs de la succession de feu le Sieur de la Chenaye, comprenant 3 arpents de front avec bâtiments. Cette terre qui avait



LES ASSELIN

déjà appartenu à Abel Turcot, beau-père de Nicolas, porte les numéros 174 moitié ouest, 175 moitié est, et 176, au cadastre actuel de la paroisse Ste-Famille. C'est François Turcot, frère de Renée, qui en achète les trois autres arpents, le même jour, le 8 février 1707 devant le notaire Chambalon.

Sur la carte de l'Ile d'Orléans, dessinée par le Sieur de Catalogne en 1709, on retrouve les propriétés de Nicolas sous les numéros 62 et 69.

Quand en août 1725, se fait l'aveu et le dénombrement des terres de l'Ile d'Orléans, Nicolas est toujours propriétaire de cette terre de 3 arpents, dont 50 arpents carrés de terre labourable et 4 arpents carrés de prairies entre Jacques Turcot et les héritiers

Patenaude. Cette terre s'ajoute déjà à celle qu'il possède, où il a sa maison, une grange, une étable, 150 arpents de terre labourable et huit arpents de prairie entre Joseph Charland et Jean Faucras (sic). Avec un total de 200 arpents de terre labourable, et 12 arpents de prairies, sans compter les terres en bois debout, Nicolas Asselin est à ce moment le propriétaire de la plus grande étendue de terre en possession d'un Asselin.

Après ces années laborieuses, il décède le 24 août 1748, à Ste-Famille, alors que son épouse vient le rejoindre l'année suivante, le 22 novembre 1749. Ils sont inhumés au cimetière de cette paroisse.



PIERRE (J-II) ASSELIN

Troisième fils et quatrième enfant de Jacques Asseline, Pierre est baptisé le 4 mars 1669 à Ste-Famille et épouse Élizabeth Jahan le 8 février 1695 également à Ste-Famille. De leur mariage naissent Elisabeth en 1695, Pierre en 1697, un autre Pierre en 1701 et Jacques en 1703 qui décèdent tous, peu après leur naissance.

Ils vivent à St-Jean de l'Ile d'Orléans, où Pierre acquiert une terre entre 1700 et 1704, puisqu'il est voisin de Joseph Audet-dit-Lapointe en 1704, sur la terre portant le numéro 181 et 182, au cadastre actuel de la paroisse St-Jean, terre comprenant trois arpents de front.

En 1709, sur la carte du Sieur de Catalogne, on repère sa propriété entre Jean Pépin et Joseph Audet-Lapointe, sous le numéro 204 (ne pas confondre avec le numéro de cadastre).

Pierre semble un citoyen assez actif et bien considéré. Il fut lieutenant de milice à St-Jean. En 1711, le 31 mars, il est un des quelques propriétaires venus rencontrer le procureur général Collet, à St-Jean, pour établir leur étendue et leurs bornes de façon légale. La paroisse comptait alors 50 chefs de famille résidents.

Le 30 juin de la même année, devant le notaire Lacetièvre, il agit comme tuteur des enfants mineurs de Jacques Jahan-Laviolette, son beau-père et autorise Jacques Jahan, fils, à demeurer sur la terre de Jacques Jahan père. Il est aussi tuteur des enfants de Pierre (D-II) Asselin, son cousin, qui a épousé Louise Baucher; ce dernier était le fils de David Asseline, le

deuxième ancêtre. L'inventaire des biens a été fait le 16 février 1696 et plus tard, au nom de ces mineurs, il donne quittance à Guillaume Baucher et Marie Asselin, sa sœur, le 8 juillet 1710, devant le notaire Jacob, d'une somme de cent trente livres, pour la vente de certaines portions de terres appartenant aux mineurs, par succession de leur ayeule, Marie Paradis. Cette vente fut faite le même jour par Pierre (J-II) Asselin.

Une ordonnance de l'intendant Dupuy du 19 octobre 1726, règle une contestation entre Jean Mauvide, chirurgien à St-Jean et Pierre, au sujet de soins et de médicaments que ce médecin a fourni à sa famille précédemment. Pierre prend ses responsabilités et surveille ses intérêts en tout domaine.

C'est en 1711, devant le notaire Chambalon, le 27 octobre, que Joseph Allaire, tuteur de Louis Blais, donne quittance à Pierre Asselin pour le paiement d'une portion de terre de 2 perches et quelques pieds appartenant à ce dernier, vendue pour la somme de cent livres, terre située à St-Jean aussi, et portant les numéros 76 et 77 du cadastre actuel. Il acquiert les portions de terre voisines par la suite, soit 2 perches et 6 pieds de front le 13 février 1715 (Chambalon) pour la somme de 100 livres et 3 arpents de front pour le prix de 150 livres, devant le notaire Lacetièvre le 23 juin 1724. Il achète ces portions des autres héritiers de Pierre Blais.

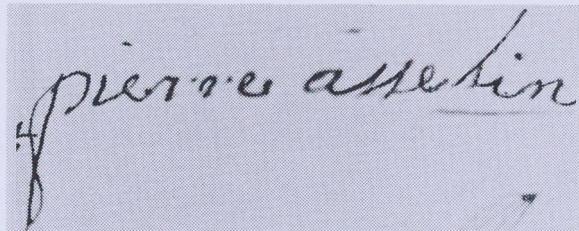
En 1725, alors qu'est fait l'aveu et dénombrement des terres de l'Ile, Pierre n'avait plus alors qu'un demi arpent de front, par moitié avec les héritiers de

Pierre Blais, sans bâtiment, mais avec 25 arpents de terre labourable, entre Guillaume Therrien à qui il a vendu les autres arpents, et Gabriel Thivierge.

Il n'habite pas sur cette dernière terre, mais sur la première terre acquise, située plus à l'ouest dans la paroisse St-Jean, comprenant 3 arpents avec une maison, une grange et une étable, 50 arpents de terre labourable et 3 de prairie entre Jean Pépin et Joseph Audet-Lapointe.

Devant le notaire Chambalon, le 3 août 1715, il en fait donation à son épouse Élisabeth, n'ayant pas d'enfant de leur mariage. Pierre signe avec le notaire.

Il décéda environ 28 ans après, ne laissant pas de descendant.



Signature de Pierre (J-II) Asselin.



THOMAS (J-II) ASSELIN

59

Cinquième enfant et quatrième fils de Jacques Asseline et Louise Roussin, Thomas est baptisé à Québec, le 6 juillet 1671.

Il épouse Geneviève Leclerc, le 14 février 1694, à St-François de l'Île d'Orléans, où il va vivre et fonder une famille de dix enfants dont trois sont décédés en bas âge. Tous sont baptisés à St-François.

Geneviève née en 1700, épouse Jean Mercier en 1715 et va s'établir sur la rive sud à Berthier-en-Bas.

Marie née en 1704, épouse Charles Allaire en 1722, puis en second mariage Jean Boulet en 1727 avec qui elle va s'établir aussi à Berthier-en-Bas.

Angélique née en 1714, vit à St-Joachim de Montmorency, en épousant Louis Allaire en 1732.

Louis né en 1708, s'installe à St-Jean de l'Île d'Orléans avec Marie-Marthe Marceau qu'il épouse, le 9 février 1728, à St-François ; ils ont onze enfants dont sept survivent et un seul Louis, laissera des descendants à Ste-Anne de la Pérade et à Montréal, dont le premier prêtre Asselin en Nouvelle-France, Charles Joseph Asselin, fils de Louis et Barbe Plessis.

Un deuxième fils de Thomas, Michel né en 1711, épouse Marie Fournier en 1736 à St-Thomas de Montmagny. Ils ont une fille Geneviève, qui vécut à St-François du Sud avec Joseph Mercier, qu'elle épouse en 1751, en cette dernière paroisse.

Jean, fils cadet de Thomas et Geneviève Leclerc, eut douze enfants de son mariage le 6 avril 1723, au Château-Richer, à Cécile Trépagny. Tous sont baptisés à St-François, trois enfants décèdent en bas âge, un autre Claude, meurt à 19 ans et quatre filles se marient : Cécile à Jean Guyon vivant à St-Charles de Bellechasse ; Angélique épouse de Joseph Lainé-

Laliberté, elle vit à St-Jean et se marie en seconde noce à Jean-Marie Emond ; Claire épouse Joseph Roy.

Les fils de Jean et Cécile Trépagny sont : Louis né en 1763 qui épouse, à Trois-Pistoles, Françoise Dion de qui il a quatre filles, donc pas de descendant du nom d'Asselin.

Jean né en 1731, se marie à Geneviève Lainé-Laliberté en 1753 à St-Jean. Ils eurent huit enfants dont deux filles se marient, les autres décèdent tous jeunes.

Jacques, né en 1737, épouse Thècle Lainé-Laliberté sœur de Geneviève, le 4 août 1767 à St-Jean, et assure sa descendance par un seul fils Jacques qui épousera Marie Bidet-Desroussels en 1798.

Joseph, autre fils de Jean et Cécile Trépagny épouse Marie-Josephte Martineau en 1766, ils s'établissent à St-François de l'Île d'Orléans du côté nord, sur une terre qui n'a cessé d'appartenir à ses descendants depuis lors jusqu'à aujourd'hui. Il en sera question plus loin dans ce volume.

Un autre de leur fils, Pierre, né en 1706, vivait encore le 3 mars 1747 puisqu'il en est question dans un contrat signé Jacob en 1747 étant alors célibataire.

Thomas et Geneviève Leclerc élèvent donc leur famille à St-François, du côté sud de l'Île d'Orléans, sur une terre acquise des héritiers de Louis Jinchereau avant 1709, « *contenant trois arpents de front, avec une maison, une grange, une étable et 60 arpents de terre labourable, entre Jacques Asselin son frère et Jean Guyon* ».

Sur la carte du Sieur de Catalogne en 1709, cette terre est désignée sous le numéro 157.



Devant Hilaire Bernard de Larivière, le 2 juin 1709, Thomas se présente avec Charles Campagna, son voisin du côté ouest, pour un procès-verbal d'arpentage de leur terre respective, n'étant pas d'accord sur leurs bornes. Mathias Campagna, père de Charles déclare avoir aidé à poser toutes les bornes de la dite seigneurie avec l'arpenteur, et qu'il n'y avait pas de borne là où Thomas Asselin le désignait, mais bien neuf pieds plus loin, enclavé sur la terre de ce dernier : le piquet de cette borne ayant été brûlé précédemment, les parties d'alors avaient convenu de la marquer ainsi, étant d'accord. Pour protester contre cette nouvelle borne, Thomas Asselin a semé de la « méchante graine sur la semence de bon blé » que Charles Campagna devait récolter.

Un nouvel arpantage en fut donc fait, et les bornes furent bien établies là où Charles Campagna le réclamait et ainsi que son père l'en avait informé. Thomas céda donc les neuf pieds de terre de front qu'il croyait posséder à Charles Campagna.

Lors de l'aveu et dénombrement fait le 11 juin 1714, Thomas est toujours sur cette terre, de même qu'à celui du 25 août 1725 ; il est dit que Thomas Asselin paie quatre livres, onze sols et quatorze chapons et demi de cens et rentes par année, pour cette terre.

Thomas Asselin décède à St-François, le 4 février 1718 et, Geneviève Leclerc partage ses biens entre ses enfants.

Elle fait donation, à deux reprises, à son fils aîné, Jean, d'une portion de terre, devant le notaire Quiniard le 27 juillet 1722, et devant Fortier le 31 octobre 1735. Elle donne deux perches et deux pieds de front de cette terre à sa fille Angélique, qui décéda en 1736. Louis Allaire, époux de cette dernière, cède cet héritage à Jean et Cécile Trépagny, en échange d'une terre de deux perches et deux pieds de front, située à Beaupré, terre que Cécile Trépagny possédait par droits de succession de ses père et mère, entre Pierre Gravel et Charles Cloutier.

C'est ainsi que leur fils aîné Jean, marié à Cécile Trépagny devint propriétaire des trois arpents de la terre de Thomas Asselin qui se trouve sous les numéros 230 (4/10 ouest) et 231 moitié-est, au cadastre actuel de la paroisse St-François, du côté sud. Jean possédait déjà une terre acquise le 19 juillet 1724, de Jean Boutin et Jeanne Audebout, située à St-François-du-Sud, comté de Montmagny, contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur.

Geneviève Leclerc décéda 35 ans plus tard que son époux, soit le 3 mars 1753, à St-François de l'Île d'Orléans, après avoir mené une vie tumultueuse avec ses voisins ; elle ne semble pas très commode ni facile avec eux, car à maintes reprises, elle se présente en cour pour régler des problèmes divers avec ceux-ci (Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur).

MICHEL (J-II) ASSELIN

Le huitième enfant et fils cadet de Jacques Asseline et Louise Roussin, Michel, né en 1677, épouse d'abord Anne Gagnon le 11 novembre 1700 à Château-Richer, dont il n'a aucun descendant ; Anne est la sœur de Marguerite qui épousa son frère Nicolas.

Il vit d'abord sur une partie de la terre ancestrale que son père lui donne, en passant son contrat de mariage devant le notaire Jacob, le 10 novembre 1700. Il avait déjà reçu un demi arpent de cette terre, devant le notaire Roger le 24 janvier 1700, pour sa part d'héritage, avec clause de loger ses père et mère avec lui, et cette fois, à son mariage, il en reçoit moitié de 2 arpents et demi, ce qui laisse 3/4 d'arpent aux autres héritiers.

Sa sœur Marie-Madeleine, religieuse de la Congrégation Notre-Dame sous le nom de Sr St-Ignace,

demeurant à Montréal lui vend, par l'intermédiaire de François Lamy, curé de Ste-Famille, son procureur, sa part d'héritage de feu leur mère Louise Roussin, et sa part d'héritage à venir de leur père Jacques, pour le prix de 600 livres à payer en douze années consécutives moyennant 50 livres par an ; cet acte est passé devant Étienne Jacob, le 12 avril 1701.

Sur la carte du Sieur de Catalogne en 1709, on situe sa propriété au numéro 86, entre Gervais Rochon et Claude Guyon à Ste-Famille. On peut donc se demander si les autres héritiers lui auraient cédé ou vendu leur part d'héritage.

Quand se fait l'aveu et dénombrement des propriétaires de l'Île en 1725, Michel possède « 2 arpents et demi, avec une maison, une grange, une étable, 60 arpents de terre labourable et trois arpents de prai-

ries », entre Gervais Rochon et Claude Guyon.

Le 12 juillet 1712, Michel Asselin et Anne Gagnon vendent à leur frère et beau-frère Jean Gagnon, un arpent de terre sur une lieue et demie de profondeur, au Château Richer, que son épouse a reçu par droits de succession de Jean Gagnon, son père et Marguerite Racine, sa mère pour la somme de douze cents livres. Michel et Anne déclarent, dans ce contrat passé devant le notaire Chambalon en date du 12 juillet 1712, « *qu'ils ne font la présente vente que pour en employer les deniers à acquitter partie de l'habitation qu'ils ont acquise de Jacques Asselin, père du vendeur, situé en la paroisse de la Ste-Famille où ils font leur demeure* ».

Ils se font don mutuellement de leurs biens, le lendemain, devant le notaire Chambalon, considérant le fait qu'ils n'ont pas d'héritier.

Le 30 mars 1721, Michel est l'un des quelques citoyens qui vont rencontrer le procureur général Collet à Ste-Famille pour établir l'étendue et les bornes de leur terre de façon légale. Il y avait alors 50 familles dans la paroisse.

Devant le notaire Verreau, le 30 mars 1716, Michel et son épouse vendent la dernière portion de terre appartenant à Anne Gagnon par succession de Raphaël Gagnon, son frère, à Jean Gagnon son frère, en la paroisse du Château-Richer, pour la somme de deux cents livres.

A la suite du décès de son épouse, Michel se remarie à Marie-Marthe Lemieux, à Ste-Famille, le 7 août

1730, après avoir passé un contrat de mariage le 2 du même mois, devant le notaire Jean-Claude Louet. Marie-Marthe qui est veuve de Joseph Beaucher dit Morency, et tutrice des enfants issus de ce mariage, logera dans la maison de Michel Asselin avec ses enfants dont Basile, Marie-Thècle, Marie-Josephine, Joseph et Ignace qui y habiteront jusqu'à leur mariage ou à leur majorité. Ses enfants sont âgés de 13 à 19 ans au moment du mariage et sont tous mariés en 1740.

michel asselin

Signature de Michel (J-II) Asselin.

Dans ce contrat, Michel Asselin signe avec le notaire. Il décède le 26 mars 1743, sans laisser de descendant, et son épouse décède en 1748. Après plusieurs recherches, il demeure difficile de trouver qui a hérité de cette terre, le greffe du notaire Louis Pichet ayant été brûlé pendant le siège de Québec de 1759 au cours duquel l'Île fut très endommagée. Ce dernier, le notaire, ayant épousé Marie-Josephine Beaucher, fille de Marie-Marthe Lemieux et Joseph Beaucher, il y a de fortes chances que Michel Asselin et Marie-Marthe Lemieux aient passé des contrats en l'étude de ce notaire, et qui peuvent être maintenant détruits.



PIERRE (D-II) ASSELIN

Fils de David Asseline et de Catherine Baudard, Pierre Asseline est né en France vers 1659 d'après l'âge qui lui est donné au recensement de 1681 : « *Pierre Asselin 22 ans ; Louise Baugé (Baucher) sa femme 17 ans ; Pierre leur fils, 1 mois ; domestiques : Marie 12 ans, Nicolas 15 ans* ».

Il est difficile d'affirmer la date de son arrivée en Nouvelle-France. Dans les recherches faites à date, il est question de Pierre Asselin pour la première fois quand Marie Houden lui fait donation en 1679 devant le notaire Vachon le 3 mars, de tous les biens, meubles, immeubles appartenant à elle ou à son époux David Asseline, quel que soit le survivant des deux. « *Pierre Aceline* » signe avec le notaire.

Quelques mois après, il épouse Louise Bauché, née

le 21 mars 1664, fille de Guillaume Bauché et de Marie Paradis, en l'église de Ste-Famille le 20 novembre 1679. Leur contrat de mariage est passé devant le notaire Aubert, le 19 novembre, soit la veille du mariage. A ce contrat sont présents David Asseline son père, Jacques Asseline son oncle et Louise Roussin son épouse, Jacques Asseline son cousin, Jacques Beaudoin et Antoine Fortier. Pierre « *Aceline* » signe ainsi que « *Antoine Fortier* » (son cousin).

Au recensement de 1681, Pierre Asseline, avec son épouse Louise Bauché et son fils Pierre âgé d'un mois, semble habiter avec son père David, et sa belle-mère Marie Houden.

En effet, un premier des sept enfants qu'ils eurent,

LES ASSELIN

Pierre, leur est né le 31 août 1681 et décéda le 12 janvier 1684.

Un deuxième enfant, Marie naît en décembre 1683 et décède à un an.

Un troisième, Charles-Jacques, né en 1685, épouse Marguerite Drouin en 1711 à Ste-Famille.

Anne-Angélique, née en octobre 1688, épouse Louis Dallaire (Allaire) en avril 1706. (contrat de mariage Jacob 9 mars 1706).

Louise, née en 1690, épouse Nicolas Rioux en 1710. (c.m. Jacob, 8 août).

François, né en 1691, épouse Marguerite Amaury le 28 août 1719 et sera l'héritier du bien paternel. Un inventaire des biens est dressé le 28 octobre 1762 devant le notaire Crespin.

Enfin Marguerite née en septembre 1692, épouse Jean Létourneau à Ste-Famille. D'ailleurs, tous les enfants de Pierre et Louise Bauché sont baptisés et se marient à Ste-Famille.

Pierre Asseline savait signer son nom, avec une écriture impeccable. Ainsi, il appose sa signature avec le notaire Vachon le 3 mars 1679. C'est un geste qu'il répeta dans plusieurs contrats.

pierre a celine

Signature de Pierre (D-II) Asselin.

Pierre Asseline décéda très jeune, à 35 ans, deux ans après la naissance du dernier enfant, le 23 mars 1694 ; il est inhumé à Ste-Famille. Un cousin, Pierre

(J-II) Asselin époux d'Élisabeth Jahan, prit la tutelle de ses enfants (Crespin, 15 février 1696).

Son épouse, Louise Bauché âgée de 32 ans, restait alors seule avec cinq jeunes enfants âgés de neuf à deux ans, en compagnie de sa belle-mère Marie Houden, déjà veuve par le décès de David Asseline en 1687.

Elle se remarie cette fois à Nicolas Leblond, le 27 janvier 1696 et avec qui elle eut cinq autres enfants, nés entre 1697 et 1706. Trois de ces enfants meurent respectivement à 21 ans, 10 ans et 14 ans ; les deux autres se marièrent. Leur contrat de mariage est passé, en la maison de feu Pierre Asseline, en 1696, devant le notaire Jacob, en présence de Marie Houden, veuve de feu David Asseline et porte la clause suivante : les nouveaux époux devront loger, nourrir etc. les cinq enfants de feu Pierre Asseline et Louise Bauché et aussi Marie Houden. Un inventaire des biens de Louise Bauché et Marie Houden fut fait devant Jacob, le 17 février 1696, soit un mois après le deuxième mariage de Louise Bauché.

Malheureusement, tous ces enfants avaient une destinée d'orphelin, car deux ans après la naissance du dernier enfant Louise Bauché décédait à son tour très jeune, soit à 44 ans, le 26 décembre 1708. Elle fut inhumée à Ste-Famille.

Marie Houden, supportait donc un troisième deuil soit en 1687, la mort de son époux David, en 1694, Pierre son beau-fils et en 1708 Louise Bauché, épouse de ce dernier. Elle a vécu avec les trois.

Il lui fallut la force et le courage de ces pionnières, pour surmonter ces peines et ces difficultés et de plus, elle survécut aux siens jusqu'en 1713, alors qu'elle décéda le 14 novembre.

PHILIPPE (R-II) ANCELIN

Philippe (R-II) Ancelin est le seul fils de l'ancêtre René Ancelin à continuer sa descendance.

Né à St-Jean, et baptisé à Ste-Famille de l'Ile d'Orléans le 4 septembre 1676, il épouse Madeleine St-Pierre le 7 juin 1701 à Rivière-Ouelle dans le comté de Kamouraska.

Voici une copie de l'original de son contrat de mariage :

Contrat de mariage de Philippe Asselin et Madeleine St-Pierre. (Michel Janneau 06-06-1701)

Aujourd'huy par devant Michel Jenouseau notaire en la signeurie dauteuil et Labouteillie soubs sinne et taimoin I si bas nomme fuct presanct an sa personne philipe anselin fils de deffun Rene ancelin et de Marie Juin et an presanse de et du consantement de pierre Michaud son frere a cause de Marie anselin que le dict Michaud at aipouse dunne part et pierre St pierre e Marie gerber sa famme de luy indument octorize



pour sept efect du presanct Contrat faisant et stipulant pour Marie Madelainne de St pierre lure fille a sa personne et de son consanctement d'autre part laquelle Madelaine St pierre en presanse et du Consantement de lure paran et ami Isi apres nomme et tous lentrade de lure pere et mere se sonct promi savoir le dict anselin prandre Marie Madelainne St pierre a famme pour legitime epoux et la dictte Marie St pierre prandre le dict philipe anselin a son mari et legitime epoux pour Iseluy Mariage faire et sollamnisier en face de notre Mere la Ste eglise le plutot que faire se pourat sy elle y consanct et acorde pour et ce comme de faict il seront un et Commun en tous bien meuble et Conques Immeuble suyvant la Coutumme et viconte de paris etant pareillement Convenu que lahitasion qua presantement Le dict anselin futur epoux antre an communante et contamplasion duquel mariage le dict epoux futur serrat a tout fais droict comme ausi le dict pierre St pierre et Marie gerber on promi de donner a la dictte Marie Madelainne St pierre lur fille annavansement de lur susesion future la somme de sanct sinquante livre sanct y conprandre ny de par ni d'autre les harde linge et vestement que la dictte future epouse a le jour de leur epouzaille et outre une vache mere a lait plus deux toreaux prenant deux ans an deduysant sur la somme de sanct

Le futur epoux a douay la future epouse du doyre Coutumie oude la somme de troy sanct livre de doyre prefix a son Choix avoir et prandre au jour du decay dudit futur epoux et sur le plus beau e plus cler de sais bien Le principe sera egal et resiproque de la somme de sanct Livre, et sera loysible a la future epouse en cas de pre desay du futur epoux de renoncer a la communante et ance faisant de retirer tout se quelle ora porte an la Communante ou se qui luy sera avenu et echu tant par susesion donnaison que autrement et saist Convansion et avantage matrimoniaux consistant consistant en sais doyer et principe tel que desus et pour la bonne amitie qui se porte lais futur epoux Ils se sont faict et fon par les presante donnaison pur et simple et Inrevocable entre vif en la meilleure forme que donnaison puyse avoir lieu le dit St pierre et Marie gerber acceptant et le dict sieur Michaud acceptant pour le futur epoux de tous lais bien futur de la Communante pour an jouir par le survivant en toute propriete au cas quil naict an fans y sudis futur epoux mariage et Sans faire isinuer saist presante dans quatre moy duy il ont Constitue leur procureur auquel constituant Il donne tout pouvoir de le requerir obligant etc renoncant etc fait en presanse et du consantement de la parante et amis du futur epoux et de la parenté et amis de la future epouze et da laute du futur epoux an presance de pierre Michaud qui a declare ne savoir sinne et pierre Michaud fils declare ne savoir sinne et Jan de lavoy Michel bouchard pierre bouchard pierre hermon laisquel on declarer ne savoir escrire ni sinner sur et Marie Madelainne bouchard qui a declare ne savoir sinne tous sera qui

faict et passe etc an la maison de Jan de Lavoy aprais midy le six ayme Juin sept sanct un

Etienne Janneau

Il habite cependant la paroisse St-Louis où, le 3 janvier 1697, il reçoit de Monsieur de la Chenaye, concession de six arpents de terre de front, sur la profondeur de 30 arpents, joignant au nord-est à Pierre Emond et au sud-ouest à Pierre Chantal. Ce contrat est passé devant le notaire Chambalon, et c'est Pierre Michaud, son beau-frère, époux de Marie Ancelin, qui, en l'absence de Philippe, est présent au moment de cet acte de concession.

De leur mariage, Philippe et Madeleine St-Pierre eurent onze enfants, tous nés à St-Louis de Kamouraska ; les registres de cette paroisse antérieurs à 1727 étant disparus, on ne peut retracer leur acte de naissance. On retrouve cependant ceux qui ont été baptisés avant 1709 à Rivière-Ouelle, Kamouraska n'ayant pas encore de registres jusqu'à cette date.

Un premier enfant, Joseph (R-III) est baptisé à Rivière-Ouelle le 3 septembre 1702. Un deuxième, né en 1704 à Rivière-Ouelle, Jean-Baptiste (R-III) qui, avec son épouse Thérèse Bazin vécurent à St-Vincent-de-Paul de l'Île Jésus et eurent cinq enfants. Vient ensuite Louis (R-III), né en 1709, qui ayant épousé d'abord Marie-Marguerite Pouliot et, en seconde noce Angélique Dubé, demeura à Kamouraska pour y élever leurs douze enfants qui vont à leur tour s'établir à l'Île Jésus, à Montréal et au Sault-aux-Récollets.

Philippe (R-III) épousa Geneviève Toussaint en 1747 à St-Roch des Aulnaies et eut neuf enfants dont les descendants s'établirent à Yamaska, St-Jean Port-Joli, et Soulages. Philippe éleva sa famille à Kamouraska.

François (R-III) épousa Françoise Toussaint et en second mariage, Marie-Anne Dumont. Il ne laisse pas de descendance.

Pierre-Alexandre (R-III) se marie trois fois : d'abord à Marie-Anne Constantin, ensuite à Marie-Amable Ménard et finalement à Jeanne Consigny. Il eut trois filles et un garçon, demeuré célibataire, de son deuxième mariage et il vécut à l'Île Jésus.

Joseph (R-III), né en 1723, se marie à Marguerite Ménard et ils ont un garçon, Jacques, qui a laissé des descendants jusqu'à aujourd'hui. Joseph vécut à Montréal.

Madeleine (R-III) épousa Jean-Marie Pruneau à St-Louis de Kamouraska, en 1747.

Augustin (R-III), né en 1707 à Rivière-Ouelle, épouse Angélique Monet sans en avoir d'enfant et, en secondes noces épouse Marie-Josephine Migneron dont il a onze enfants. Augustin vivait dans l'Île de Montréal. Il avait une terre et concession située en la Côte St-François, terre contenant trois arpents de





Wm. Jameson



front sur 53 arpents de profondeur, qu'il vend à Louis Ouimet devant le notaire J. Porlier, le 27 mai 1738. Il continua de demeurer dans la région puisque tous ses enfants naissent à St-François et à St-Vincent-de-Paul de l'Île Jésus.

Gabriel, (R-III) né en 1722, épouse Marie-Anne Roy dont il a deux filles, et en seconde noce Anne Pelletier, le 23 août 1756, à St-Roch-des-Aulnaies. Ils ont sept enfants dont trois garçons et quatre filles qui sont nés à St-Roch-des-Aulnaies. Gabriel possérait « *trois arpents de terre, deux semences, une vache et un cheval à St-Roch-des-Aulnaies* », au recensement de 1762. Il avait alors avec lui sa femme et quatre enfants de moins de 15 ans.

Charles (R-III), de son mariage à Marie-Angélique Béchard, le 14 avril 1755, à St-Louis de Kamouraska, eut huit enfants tous nés à Kamouraska. C'est lui qui, devant le notaire Joseph Dionne, le 3 août 1752, fit cession de certaines parties d'une terre de 8 arpents sise à la Rivière-du-Loup. Il agissait ainsi au nom de Philippe (R-II) Ancelin, père, Philippe (R-III) Ancelin, fils, son frère, et de François (R-III) Ancelin, aussi son frère. Cette terre de huit arpents appartenait à François Le Marquis, et ce dernier en avait vendu certaines portions à Charles Ancelin et aux autres nommés précédemment. Ne pouvant soutenir les paiements de rentes annuelles dues à la suite de cet achat, Charles en rétrocède deux arpents à François Le Marquis.

En effet, au recensement de 1762, Charles Ancelin était à Rivière-du-Loup, sur une terre de 6 arpents, et possérait une vache.

Philippe et Madeleine St-Pierre vendent à Guillaume Soucy et Jeanne Savonnet, sa mère, une « *habitation de 3 arpents de terre de front sur la profondeur de la seigneurie du Grand Kamouraska, bornée au nord-est à Jean Michaud et au sud-ouest à Jean Martin pour la somme de 150 livres* ». (sic)

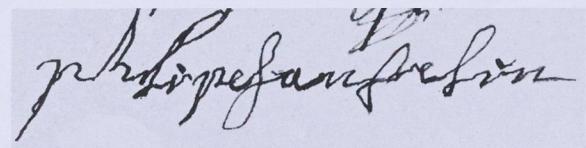
Philippe est alors habitant du Petit Kamouraska, et il signe avec le notaire Janneau, le 9 novembre 1710.

Comme on le voit, la plupart des descendants de Philippe (R-II) vont s'établir, en troisième génération, dans la région de Montréal, à l'exception de quelques uns.

Le 23 mars 1721, Philippe Ancelin comparaissait devant le procureur Collet et M. Boucault, au presbytère de St-Louis de Kamouraska, avec d'autres paroissiens, pour établir un procès sur la commodité des paroissiens d'aller au service divin, vu la difficulté des chemins et l'éloignement de l'église. Les paroissiens concluent en être contents, n'ayant la possibilité d'une église plus proche.

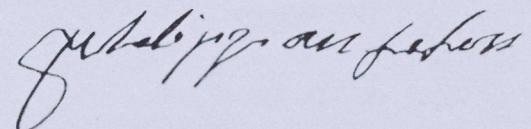
Philippe Ancelin acquiert par concession de Louis Joseph Morel, écuyer, Seigneur de la Seigneurie de la Durantaye, anciennement appelé Kamouraska, une terre contenant quatre arpents de front sur quarante de profondeur, sise et située en la dite seigneurie, bornée du côté nord-est d'une terre non concédée. Ce contrat

est passé en la maison de Pierre Michaud, fils, son neveu, le 22 avril 1724, devant le notaire Abel Michon. Cette fois, Philippe Ancelin signe « *asselen* ». Dans plusieurs autres contrats, il signe « *philippe anselin* » ou « *anselin* ». En vieillissant, son écriture devient de plus en plus déformée.



Philippe Ancelin.

En 1726, la terre où il demeure est située entre celles de Jean Dumont et de la veuve Ouellet. Il y reste jusqu'à son décès, le 14 octobre 1755, et il est inhumé à St-Louis de Kamouraska. Son épouse était déjà décédée.



Sa signature auparavant.





MIGRATION DES ASSELIN

Les Asselin sont arrivés en Nouvelle-France aux alentours des années 1660 et une fois sur place, les trois ancêtres et leurs descendants ont eu des comportements migratoires très différents.

On remarquera que les indices de migration sont rares et les présentes données sont essentiellement basées sur les dates de mariage des hommes. Or, il pourrait arriver que la date de migration indiquée soit postérieure à la date réelle. Il est possible qu'une famille se soit établie dans une ville ou une paroisse environnante des lieux et dates indiqués, avant que le premier mariage n'y ait été célébré. C'est donc avec cette réserve qu'il faudra consulter le présent chapitre et les trois cartes.

Le premier arrivé fut Jacques dont on trouve la première trace, en 1659, à Ste-Famille de l'Île d'Orléans. Bien qu'il se soit marié à Château-Richer, Jacques s'établit à Ste-Famille.

Les descendants de Jacques

Les enfants de Jacques se marient tous à l'Île d'Orléans et à Château-Richer.

En troisième génération, on commence à retrouver des descendants qui se marient à St-Thomas de Montmagny (1736) et St-Michel de Bellechasse (1716).

En quatrième génération, la distribution s'élargit considérablement et des mariages sont célébrés à La Chenaye (1754), Mascouche (1757), l'Assomption (1761), Québec (1763), Trois-Pistoles (1763), St-Denis-sur-Richelieu (1772) et à l'Isle Verte (1798).

Les descendants de la cinquième génération, en plus de peupler les localités précitées, s'éparpillent et se marient notamment à Montréal (1793), Ste-Anne de la Pérade (1794), St-Gervais de Bellechasse (1801), Louiseville (1807), L'Acadie, Comté de St-Jean (1808), Ste-Élisabeth, Joliette (1810), St-Paul l'Ermite (1824), Lévis (1836), Ste-Marguerite, Dorchester (1847) et St-Joseph de Beauce (1854).

La liste devient longue mais il y a lieu de mentionner les premiers mariages d'Asselin de la sixième génération de Jacques. Ils ont été célébrés à St-Charles de Bellechasse (1812), l'Assomption (1820),

Cap St-Ignace (1824), St-Esprit de Montcalm (1824), St-Joseph de Soulange (1826), Berthierville (1838), St-Roch L'Achigan (1847), Joliette (1852), Ste-Hénédine (1854), St-Ephrem de Beauce (1873) et Sault aux Récollets (1877).

En septième génération, on retrouve des premiers mariages à Ste-Marie de Beauce (1832), La Pocatière (1865), Compton (1866), Drummond (1871), St-David d'Yamaska (1873), Pointe-au-Père (1876), Weedon (1890), St-Nérée, Bellechasse (1892), St-Lazare, Bellechasse (1894) et finalement à Lowell, Massachusetts (1895). En huitième génération on en retrouve à St-Jean-Baptiste du Manitoba (1894).

Les descendants de David

David, le deuxième ancêtre arrivé en Nouvelle-France, était le frère de Jacques. C'est ainsi que la première trace qu'on ait de David apparaît au mariage de Jacques, en 1662, à Château-Richer.

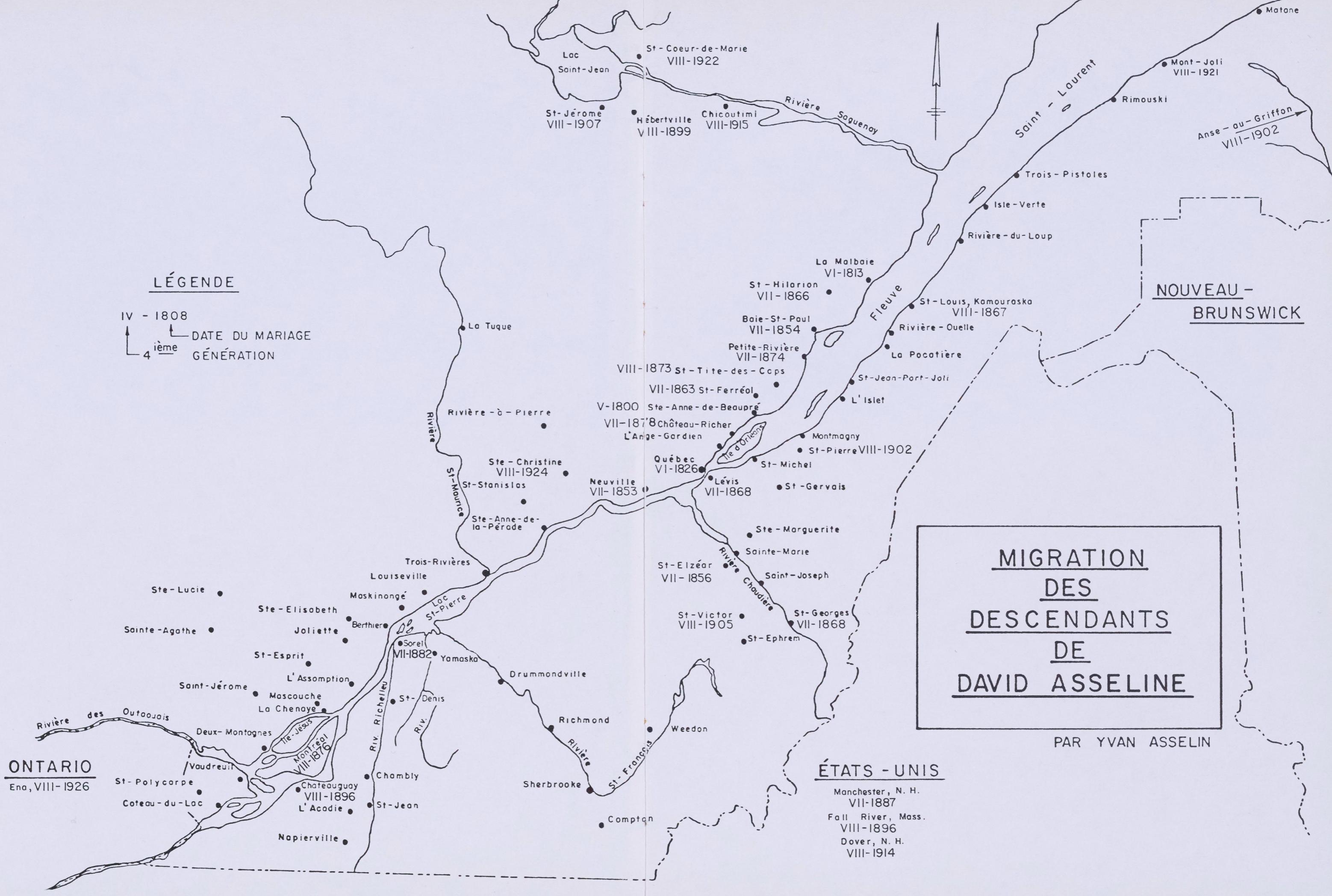
David qui s'était marié en France avant son arrivée, est retourné en France après le décès de sa première femme, avant de revenir avec sa deuxième femme pour s'établir à l'Île d'Orléans.

Les descendants de David ont eu un comportement migratoire peu habituel et tous les enfants des deuxièmes, troisième et quatrième générations, se sont mariés à l'Île d'Orléans.

Il aura fallu attendre que le dix-huitième siècle se soit écoulé complètement avant de voir un des descendants de David se marier ailleurs qu'à l'Île d'Orléans et là encore, un seul de la cinquième génération aura osé aller sur la terre ferme pour se marier, soit en 1800, à Ste-Anne-de-Beaupré.

En sixième génération la migration est faible puisqu'on retrouve seulement quelques descendants qui se marient ailleurs qu'à l'Île d'Orléans, notamment à La Malbaie en 1813, à Québec en 1826, à St-François de Beauce en 1830 et à St-Joachim de Montmorency en 1833.

Les descendants de la septième génération ne sont pas non plus très mobiles, compte tenu de leur grand nombre. A part un premier qui se marie à St-Pierre de



Sorel en 1882, ce qui est très tard, on en retrouve aucun qui se marie à l'ouest de Neuville, près de Québec. Ils se sont mariés, les premiers de leur lignée, à Neuville (1853), à Lévis (1868), Beauport (1877), St-Elzéar-de-Beauce (1856), St-Georges de Beauce (1868), Château-Richer (1878), puis plusieurs dans Charlevoix à Ste-Agnès (1839), Baie St-Paul (1854), St-Ferréol (1863), St-Hilarion (1866). Le premier des descendants connus à se marier aux États-Unis l'aurait fait à Manchester, New-Hampshire, en 1887.

En huitième génération on en retrouve un peu plus loin. Outre Montréal (1876), Sorel (1898), Châteauguay (1896), Fall River, Massachusetts (1896), Ena, Ontario (1926), Ste-Christine de Portneuf (1923), Dover, New-Hampshire (1914), plusieurs se marient au Saguenay-Lac-St-Jean à Hébertville (1899), St-Jérôme (1907), Chicoutimi (1915) et St-Cœur-de-Marie (1922).

Du côté du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, il y en a eu à St-Pierre de Montmagny (1902), St-Louis, Kamouraska (1867), Ste-Flavie, Rimouski (1890), Mont-Joli (1921) et Anse-au-Griffon (1902).

Les Descendants de René

Le troisième ancêtre qui s'appelait à son arrivée René Ancelin, est arrivé en Nouvelle-France après s'être marié en janvier 1665 à La Rochelle en France.

On en retrouve cependant la première trace en 1665 même, à l'Ange-Gardien, où il travaille, alors que son premier enfant, une fille, est baptisée en l'église de Château-Richer, puisqu'il n'y avait pas d'église à l'Ange-Gardien à ce moment.

C'est à se demander si le fait pour son épouse de faire la traversée de l'Atlantique alors qu'elle était enceinte, n'aura pas fait de ses descendants ceux qui se sont propagés le plus rapidement en Nouvelle-France, comme on le verra dans les paragraphes suivants.

Toutefois, même si la dispersion est rapide, les descendants de René qu'on a pu recenser, sont beaucoup moins nombreux que dans les cas de Jacques et David. Une des raisons est peut-être les associations des noms telles que Asselin-Bellefleur, Asselin-Robitaille et Asselin-Villeneuve qui auraient pu donner lieu à des Bellefleur, des Robitaille et des Villeneuve. La difficulté de relier ceux qui se sont mariés en Ontario et qui ont traversé l'Outaouais plusieurs fois à des générations différentes et dans les deux sens, pourrait être une autre raison du petit nombre, retrouvés dans les filiations.

On remarquera de plus que les générations semblent plus espacées dès le départ et aujourd'hui, en général, les descendants de René du même âge, ont plus d'un rang de génération de différence avec les descendants de Jacques et de David.

Notons que le nom d'Ancelin ne semble pas avoir eu d'influence sur le nombre, puisque la plupart du temps, vers la quatrième génération, le nom tourne à Asselin.

Pour revenir à la migration, disons que le seul fils de René qui se marie, s'est marié à Rivière-Ouelle en 1701.

Ses enfants, soit ceux de la troisième génération, se marient souvent loin les uns des autres, Ainsi, ils se marient un premier à St-Vallier de Bellechasse en 1728, un à St-Roch des Aulnaies en 1747, un autre à Notre-Dame de Montréal en 1748 et deux autres à St-Louis, Kamouraska, en 1752 et 1755.

En quatrième génération, la dispersion s'intensifie, malgré le petit nombre, et les enfants se marient à Montréal (1765), Laprairie (1773), Soulange (1777), St-Jean-Port-Joli (1796), Maskinongé (1797) et St-Stanislas de Champlain (1808).

La cinquième génération peu nombreuse aussi voit les descendants de René se marier une première fois à l'Acadie, Comté de St-Jean (1805), Deux-Montagnes (1809), Yamaska (1818), Joliette (1821), St-Charles de Bellechasse (1824), Napierville (1825), St-Cuthbert de Berthier (1827), Carleton, Bonaventure (1830), Trois-Rivières (1831) et St-Thomas de Montmagny (1843).

En sixième génération, on retrace des premiers mariages des descendants de René à St-Polycarpe (1825), Côteau-du-Lac (1856), Curran, Comté de Prescott, Ontario (1856), Cacouna (1856), Vaudreuil (1864), La Fontaine, Comté de Simcoe, Ontario (1876), Ste-Lucie de Terrebonne (1883) et Rivière-à-Pierre, Comté de Portneuf (1906). En septième génération, on en retrouve en Abitibi à La Sarre (1909).

Pour illustrer géographiquement ces migrations, elles ont été montrées sur des planches représentant principalement le sud du Québec. Pour chacun des ancêtres, il y a une carte qui indique la génération et l'année du premier mariage (exemple III-1728).





LA TERRE DE DAVID ASSELINE

Pour rendre hommage à ceux qui, de génération en génération, ont su garder les leurs sur le premier morceau de terre défriché par l'ancêtre David, à la sueur de son front, de 1666 et ce jusqu'en 1936, voici la filiation des descendants de David, qui ont été propriétaires de cette terre pendant neuf générations consécutives.

1^{re} Génération : l'ancêtre David (D-I) Asseline.

2^e Génération : Pierre (D-II) Asseline, marié à Louise Bauché en 1679, dont on a parlé dans le présent chapitre.

3^e Génération : François (D-II) Asselin, né le 12 septembre 1691 à Ste-Famille, marié à Marguerite Amaury, le 28 août 1719 à Ste-Famille, hérita du bien paternel. Il décéda à Ste-Famille, le 30 mars 1761.

En 1725, à l'aveu et dénombrement des habitants de l'Ile, François a 2 arpents avec une maison, une grange, une étable et 50 arpents de terre labourable entre Nicolas Leblond et Jean Leblond.

Marguerite Amaury, âgée de 28 ans, était veuve de Jean-Baptiste Leblond (frère de Nicolas Leblond), de

75



Maison ancestrale de David Asseline à Ste-Famille, I.O. Elle a été démolie en 1938.



qui elle avait eu quatre enfants. Nicolas Leblond était le beau-père de François Asselin, pour avoir épousé sa mère Louise Bauché en deuxième noce, et qui ont eu aussi des enfants.

Nicolas Leblond était donc le beau-frère de Marguerite Amaury, et en même temps, le beau-père de son deuxième époux François Asselin.

François et Marguerite Amaury eurent sept enfants dont trois garçons et une fille se marient. André s'installa à St-François et François à Ste-Famille.

C'est le fils cadet Basile qui hérite du bien paternel dont un inventaire fut fait, devant Crespin le 9 septembre 1773, à la requête de leurs fils Basile et François. François (D-IV) Asselin signe à cet inventaire.

4^e Génération : Basile (D-IV) Asselin, né le 4 mai 1733, épouse Marie-Anne Couture-Lamonde, le 23 février 1756, à Ste-Famille. Leur contrat de mariage fut passé devant le notaire Pichet, le 14 février 1756.

De leur mariage naissent huit enfants dont une fille et quatre garçons se marient. Amant, Pierre-Chrysologue et François vécurent à Ste-Famille et c'est Pierre qui restera à la maison paternelle.

Marie-Anne Couture décéda en 1782 et un inventaire des biens fut fait devant Crespin le 23 juillet 1783 en présence de leur fils majeur, Amant Asselin et dans lequel sont décrits les biens suivants :

« une terre de 2 arpents ou environ de front sur le fleuve St-Laurent et jusqu'au milieu de l'Île entre, au nord-est, Jean Leblond et au sud-ouest François Asselin ; 7 perches et demi de front sur le fleuve au milieu de l'Île entre, au sud-ouest, Joseph Martineau et au nord-est François Asselin ; 1 perche et 1 pied et demi du fleuve au milieu de l'Île borné au nord-est à Jean Loignon et au sud-ouest à François Asselin, avec une « maison bâtie en pierre de 45 pieds de long par 20 pieds de large, couverte en bardo planché haut et bas ; chassis et porte ferré et vitré, non estimé, et une grange en bois servant d'étable de 40 à 50 pieds de long sur 24 pieds de large couverte en paille, mauvaise couverture. »

A la même occasion, un partage des biens se fait entre Basile et les huit enfants. Ces biens sont évalués à 1138 livres 14 sols. Moins les frais du notaire (36 livres) et un préciput de 300 livres pour le père Basile, il revient donc à Basile sa moitié (351 livres) et à chaque enfant 43 livres dix sols.

Le 18 novembre 1797, devant Crespin fils, Basile Asselin rédige un testament dans lequel il donne à son fils Pierre « tous les meubles, immeubles et effets à prendre sur la terre joignant au Sieur Jean Leblond » et oblige Pierre à donner à chacun de ses frères et sœurs cinquante francs, les loger, nourrir, jusqu'à leur majorité et de se « partager avec eux l'argent qui pourrait se trouver d'ici son décès ».

Il nomme exécuteur testamentaire, le curé de la paroisse de Ste-Famille qui sera desservant à son

décès (7 mars 1802). François Asselin, son fils signe.

5^e Génération : Pierre (D-V) Asselin, né le 26 décembre 1763, à Ste-Famille, épouse Marie Drouin, le 29 janvier 1799, à Ste-Famille aussi.

Ils ont treize enfants, dont trois filles et quatre garçons se marient. Leur fils Joseph fut cordonnier à St-Pierre, François vécut à St-François, Régis à Ste-Famille et c'est Pierre, l'aîné, qui demeura sur la terre ancestrale après avoir acquis les portions respectives de ses frères et sœurs, portions échues par héritage.

Pierre et Marie Drouin élèvèrent leur famille, tout en gardant avec eux Marie, sœur de Pierre qui demeura célibataire et deux de ses frères, François et Jean-Baptiste, alors célibataires. Les trois lèguent tous leurs biens à leur frère Pierre, chez qui ils demeurent, pour « *le récompenser de ses bons soins et de son amitié envers chacun d'eux* » comme il est dit dans leur testament respectif, passé devant le notaire Bélanger en date du 21 novembre 1806, en la demeure de Pierre Asselin.

Sa sœur Marie-Anne, épouse de Jacques Martineau, lui vend les trois perches de terre de front dont elle hérita de son père Basile et de sa mère Marie-Anne Couture ; ces trois perches sont situées à Ste-Famille, entre celle de Pierre (D-V) Asselin son frère et celle de Jean-Baptiste autre frère, qui la donna ensuite à Pierre en 1806. Cet acte de vente se fait 12 ans après le mariage de Marie-Anne, devant le notaire Bernier, le 3 octobre 1809, pour la somme de cent piastres d'Espagne.

Le 22 mars 1823, devant le notaire Bernier, c'est François, frère de Pierre et époux de Madeleine Létourneau, qui vend les trois perches de front dont il avait hérité de son père Basile Asselin.

Ce lopin de terre, situé entre deux parties de terres appartenant déjà à Pierre Asselin son frère, est vendu à ce dernier pour le prix de deux mille livres de vingt sols chacune, dont il a déjà payé mille sept cent trente livres. Pierre en reçoit de son frère François, quitte-générale, le 16 mars 1826, devant le notaire Bernier.

Marie Drouin épouse de Pierre Asselin décède le premier octobre 1829. Pierre est décédé entre 1850 et 1856 à Ste-Famille.

6^e Génération : Pierre (D-VI) Asselin, né le 27 janvier 1800 à Ste-Famille, épouse Marie-Anne Martineau le 23 février 1824, après avoir passé un contrat de mariage, le 17 février précédent, devant le notaire A. Côté. Sont présents à ce contrat, Pierre Asselin père, Chrysologue Asselin oncle, et Joseph Drouin son aïeul, de la part de l'époux Pierre. De la part de l'épouse Marie-Anne Martineau, étaient présents son père Augustin Martineau, Jean-Baptiste Martineau son oncle, Jean-Baptiste et François Martineau ses frères. Ce contrat est passé en la maison du père Augustin Martineau.

Le même jour, devant ce même notaire, Pierre (D-VI) Asselin devenait légataire universel et exécu-

teur testamentaire de son père Pierre et de sa mère Marie Drouin. Par ces contrats passés en la maison des testateurs Pierre et Marie Drouin, Pierre fils reçoit tous les biens meubles, immeubles et effets courants en leur possession. Il reçoit de son père, la somme de « *six cent livres de vingt sols à être partagée également par son fils Pierre entre tous autres enfants* » nés de son mariage à Marie Drouin. De sa mère Marie Drouin, Pierre fils reçoit « *six cents livres de vingt sols à diviser également entre ses autres enfants* », par lui-même, sur demande de ceux-ci mais pas avant leur majorité.

Pierre (D-VI) et Marie-Anne Martineau ont eu sept enfants dont deux filles et deux garçons se marient. Martin vécut à Ste-Famille sur une terre voisine, et François-Xavier devient l'héritier de la terre ancestrale, à Ste-Famille.

Pierre (D-VI) reçoit quittance, de son frère François-Régis Asselin, de la somme de six livres cinq chelins, prévue pour son héritage par leur père Pierre et leur mère Marie Drouin et cette quittance est passée devant le notaire Dick le 23 avril 1830.

En 1833, Pierre Asselin s'engage à fournir du bois de chauffage pris sur sa terre, à Joseph Blouin, lieutenant de milice, demeurant à St-Jean, Ile d'Orléans, dans les proportions et conditions telles que décrites au contrat en date du 8 février devant le notaire Larue :

« *Pierre s'oblige et s'engage à lui bûcher et charroyer annuellement à commencer le vingtième jour de Décembre et de là, pendant le temps et espace de vingt années entières et consécutives, la quantité de quatre cordes de bois franc de deux pieds et demi français de longueur, dont deux cordes de bois méri-sier, et deux cordes d'érable, le tout de bois sain, bûché dans l'année où la livraison devra s'en faire, rendu au logis actuel du dit Joseph Blouin dans le cours de Décembre de chaque année. »*

Si le bois franc existant maintenant sur sa terre venait à manquer : « *dans ce seul cas, le dit Pierre Asselin pourra livrer huit cordes de bois mous pourvu que ce ne soit pas du sapin ni du bois blanc pour et au lieu des quatre cordes de bois franc qui dans ce cas demeureront éteintes la livraison se fera au même lieu et même manière que le bois franc. »*

Cette obligation est consentie par Pierre Asselin moyennant la somme de vingt cinq livres courant qu'il reçoit comptant de Joseph Blouin. La terre de Pierre Asselin est alors décrite de 12 perches de front entre Jean-Baptiste Leblond au nord-est, et Martin Asselin au sud-ouest.

Le 30 janvier 1839, Pierre et son épouse Marie-Anne Martineau se présentent devant le notaire Larue, pour faire rédiger leurs testaments respectifs. Ils se font don mutuellement de leurs biens et s'oblige le survivant des deux, à donner à chacun de leurs enfants

cinq chelings, à leur majorité.

Pierre vend ensuite à Messire Antoine Gosselin, curé de St-Jean, un lopin de terre à prendre sur sa terre, morceau contenant un arpent deux perches et quinze pieds de terre de front, sur cinquante arpents de profondeur, borné par devant au sud à Barthélémy Pépin, par derrière au nord au dit vendeur, joignant du côté nord-est à Isaïe Asselin et du côté sud-ouest à Martin Asselin, avec ensemble les auges qui servent à la sucrerie et la cabane entourée de bois debout, pour la somme de vingt-cinq livres courant.

Ce contrat est passé devant le notaire Larue, le 26 septembre 1839 et Pierre donne quittance au Sieur Gosselin le 27 décembre suivant, pour le paiement total de la somme due.

Pierre Asselin reconnaît devant Joseph Laurin notaire, le 20 mars 1843, devoir sept louis et dix chelins courant à Joseph Leblond, charpentier de St-Roch de Québec « *pour valeur reçue* » et dont il reçoit quittance le 4 décembre suivant.

Pierre emprunte de François Curodeau, maître pilote de St-Jean, la somme de vingt-cinq livres courant, avec intérêts de six par cent à remettre chaque année à compter du 28 novembre 1843, date du contrat passé devant le notaire Dick.

Pour cette somme, il hypothèque tous ses biens, soit :

« *12 perches de terre de front sur environ soixante-quatre ou cinq arpents de profondeur, bornée par devant au nord, au fleuve St-Laurent, au sud, à Messire Antoine Gosselin, curé de St-Jean, joignant au nord-est à Isaïc Asselin, et au sud-ouest à Martin Asselin, avec la maison en pierre, la grange, l'étable et autres bâties. »*

Le 14 janvier 1845, Pierre reçoit quinze pieds et quatre pouces de terre de front par acte de cession fait par Pierre Asselin son père et Marie Drouin sa mère, devant le notaire Larue. Cette portion de terre acquise des frères et sœurs des cessionnaires, est située entre la terre qu'il possède déjà et celle d'Isaac Asselin. Dans cet acte de cession, « *font domicile commun en la maison ancestrale, Pierre et Marie Drouin, leur fils Pierre et Marie-Anne Martineau, son épouse et ses enfants. »*

Le 15 juin 1846 devant le notaire Dick, Pierre Asselin reçoit quittance de François-Xavier Dupont, époux de Josephine Asselin sa sœur, pour sa part d'héritage telle que stipulée dans le testament de leur père et mère, à cet effet, pour la somme de six livres, cinq chelins courant.

Pour la même part d'héritage due à sa sœur Marceline, Pierre (D-VI) Asselin reçoit quittance de cette dernière, devant le notaire Larue le 8 février 1855, comme ce fut le cas pour Marie-Louise, devant le notaire Guay, le 28 février 1849.

Pierre Asselin reconnaît avoir emprunté seize





livres dix chelins courant, au Sieur Clément Plante, maçon demeurant à St-Pierre, son beau-frère époux de sa soeur Marie, somme pour laquelle il hypothèque les 13 perches de terre de front qu'il possède maintenant. Cette obligation envers Clément Plante est passée devant les notaires Dick et Gosselin le 26 janvier 1849.

Son épouse Marie-Anne Martineau renonce à son douaire pour donner à son fils François-Xavier, à qui elle et son époux Pierre ont l'intention de léguer leurs biens, la possibilité de rencontrer les charges et obligations qui découlent de cette donation. Ceci est passé devant le notaire Larue le 15 février 1851, en la maison de Pierre Asselin, à Ste-Famille.

La même journée, devant le même notaire, à Ste-Famille, François-Xavier se présente avec sa future épouse Claudine Létourneau, pour faire rédiger leur contrat de mariage, et dans lequel Pierre et Marie-Anne Martineau lèguent tous leurs biens, meubles et immeubles et autres effets qui leur appartiennent, à leur fils François-Xavier.

Le même jour Pierre Asselin et son épouse font rédiger leur testament respectifs et nomment leur fils François-Xavier, légataire général et universel et leur exécuteur testamentaire.

Le 5 juin 1856, est passé devant le notaire Larue un acte de reconnaissance de possession de la terre de Pierre (D-VI) Asselin qui en fait donation à son fils François-Xavier en 1851 où on en donne la juste description que voici :

« une terre située en la paroisse de Ste-Famille, contenant 12 perches de terre de front sur environ soixante arpents de profondeur, bornée par devant au nord, au fleuve St-Laurent, par derrière au sud, au Révérend Messire Antoine Gosselin, d'un côté au nord-est, à Joseph Asselin, et d'autre côté au sud-ouest, à Jean-Baptiste Martineau, avec les bâties y érigées. »

Pour cette terre, Pierre doit payer « deux livres cinq sols de rente foncière, payable au jour et fête de St-Martin d'Hyver ou le onze de novembre de chaque année au seigneur Alexandre Poulin. » Dans ce même acte, Pierre Asselin reconnaît devoir payer au seigneur Alexandre Poulin, la somme de huit livres quatre sols, anciens cours, pour arrérage de cens et rentes échus au onze de novembre dernier.

7^e Génération : François-Xavier, né le 25 octobre 1827 à Ste-Famille, épouse Claudine Létourneau le 18 février 1851, après un contrat passé devant le notaire Larue en date du 13 précédent, dans lequel ils devenaient propriétaires de la terre ancestrale par donation de ses père et mère avec obligation de les loger, nourrir, vêtir, etc... leur vie durant, ainsi que ses deux sœurs Martine et Sophie « jusqu'à ce qu'elles se pourvoient par mariage ou autrement, celles-ci travaillant au profit du donataire, selon leur

force et santé. »

François-Xavier sera tenu en plus de donner à chacune d'elles, et à Marie-Flavie sa sœur, épouse de Jean-Baptiste Asselin et à Martin son frère, six piastres d'Espagne et en plus à son frère Martin un poulin ou pouliche de deux ans. Il est à remarquer la signature de Claudine Létourneau qui signe à ce contrat, alors qu'aucun Asselin ou conjoint d'Asselin ne savait signer depuis Pierre Asselin en deuxième génération et François (D-V) Asselin dans tous les contrats ci-dessus décrits.

Trois fils issus de leur mariage parviennent à l'âge adulte, et un autre décède en bas âge. Firmin s'installe à Ste-Famille sur une des terres voisines, dans la maison qui apparaît ci-contre, et déménagea par la suite à St-Grégoire de Montmorency. Louis vécut quelque temps à St-Roch de Québec, puis à Montréal, et François-Xavier qui héritera du bien paternel à Ste-Famille.

Une vente de Jean-Baptiste Martineau est consentie à François-Xavier Asselin, le 27 novembre 1856, devant le notaire Larue, consistant en trois perches de terre de front sur la profondeur de soixante arpents ou jusqu'au terrain de Régis Asselin, oncle de François-Xavier, bornés par devant au nord au fleuve St-Laurent, par derrière au sud au terrain de Régis Asselin, d'un côté au nord-est à l'acquéreur, et au sud-ouest au dit vendeur. Jean-Baptiste Martineau avait acquis cette portion de terre de Martin Asselin, par acte passé devant le notaire Larue huit ans auparavant. Il la vend pour la somme de trois cent cinquante piastres d'Espagne à François-Xavier Asselin.

François-Xavier reçoit une quittance pour la somme de six piastres d'Espagne de Jean-Baptiste Leblond, époux de sa sœur Mathilde, pour les droits de succession de cette dernière, quittance passée, le 9 février 1858, devant le notaire Larue.

Messire Antoine Gosselin, curé de St-Jean, vend à François-Xavier Asselin la portion de terre de 1 arpent, deux perches et quinze pieds, acquise du père de ce dernier Pierre Asselin en septembre 1839, le 18



novembre 1859, devant le notaire Larue.

Claudine Létourneau ayant reçu des soins du docteur Hanssels, son époux François-Xavier Asselin paie ce dernier au moyen de 63 bottes de foin à sept piastres du cent, le 13 février 1862.

François-Xavier Asselin et Claudine Létourneau font rédiger chacun leur testament, le 30 octobre 1868, par le notaire Larue, dans lesquels ils se lèguent mutuellement tous leurs biens et nomment le survivant exécuteur testamentaire, avec clause de donner à chacun de leurs enfants six piastres ou dollars à leur majorité.

Une donation par son père et sa mère, faite le 25 juin 1875, même jour que le contrat de mariage du donataire, François-Xavier Asselin fils, fut résiliée le 21 mars 1877, devant le notaire Dick, minute 6107.

Dans la minute 6108, du même notaire, datée du même jour, la donation est refaite entre les mêmes parties : François-Xavier Asselin père donne à François-Xavier (D-VIII) fils, « une terre de 16 perches de front à partir du fleuve St-Laurent à basse mer en gagnant vers le sud jusqu'au terrain appartenant aux représentants de feu Messire Antoine Gosselin, bornée au nord-est à une autre terre appartenant au donateur et au sud-ouest à François-Xavier Martineau avec maison, grange, étable et autres bâtiments » et un autre « lot de terre situé au même lieu ayant dix neuf perches en front sur onze arpents de profondeur plus ou moins, borné au nord par la terre sus désignée et partie par le dit François-Xavier Martineau, au sud par Barthélémy Pépin dit La-chance, du côté nord-est au terrain du donateur et au sud-ouest à François-Xavier Martineau, avec la petite grange y construite. »

Il lui donne aussi « les deux tiers indivis de tous les meubles et effets mobiliers, meublans de ménage, ustensiles de cuisine et instruments d'agriculture et argent monayé, etc... », à conditions que le donateur reste propriétaire et administrateur de la terre, et s'en réserve l'usufruit jusqu'à son décès, où cette donation entrera alors en vigueur. Avec les obligations suivantes pour le donataire de « loger, nourrir, vêtir, etc... son père, ses aieux Pierre, Marie-Anne Martineau, Sophie fille de ces derniers, ainsi que ses frères Louis et Cyrille jusqu'à leur majorité ; à ses deux frères, il devra aussi leur payer chacun six piastres courant à leur majorité. »

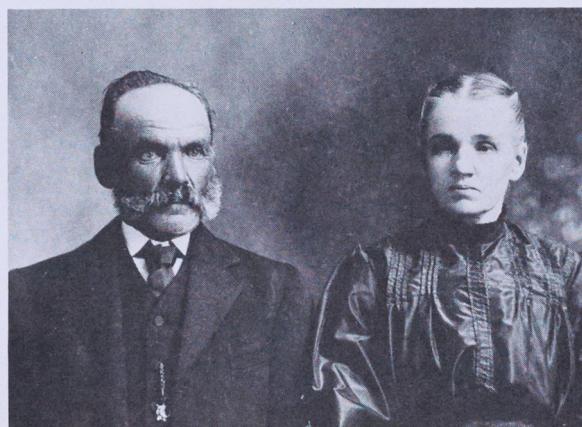
8^e Génération : François-Xavier Asselin, né le 4 février 1852, épouse Céduarie Létourneau, le 30 juin 1875, à Ste-Famille après contrat (signé par l'épouse) passé devant le notaire Dick le 25 juin.

Quinze enfants naissent de leur mariage dont treize vivants : Emma, Céduarie et Marie-Blanche vécurent à Ste-Famille, Louis et Joseph-Albert à St-Sauveur de Québec, Joseph à St-Tite des Caps d'abord, puis à St-Henri de Montréal ainsi que sa sœur Ezéilda. Alphonse vécut à Beauport, Eugénie à St-François, Maria à St-Grégoire de Montmorency. Jules qui

décéda quatre ans après son mariage, laissant un fils, vivait dans la maison paternelle avec ses parents et sa sœur Émérilda. C'est Paul qui prit ensuite possession de la terre ancestrale.

Claudine Létourneau, mère de François-Xavier décède trois mois après le mariage de leur fils.

François-Xavier (D-VIII) Asselin, par testament fait le 24 mars 1877, nomme son épouse, Céduarie Létourneau, sa légataire universelle et exécutrice testamentaire avec clause d'obligation pour son épouse de donner six piastres courant à chacun de leurs enfants, à leur majorité.



François-Xavier (D-VIII) Asselin et Céduarie Létourneau, récipiendaire de la médaille d'honneur, emblème de la « Noblesse de la Charrue »

C'est François-Xavier (D-VIII) Asselin, époux de Céduarie Létourneau, qui lors des fêtes du troisième centenaire de Québec, en été 1908, fut un des 31 insulaires propriétaires d'une terre ancestrale depuis



Céduarie Létourneau dans la chambre principale de la maison ancestrale.



LES ASSELIN

deux cents ans, à recevoir la médaille des « *anciennes familles* ». C'est le 23 septembre 1908, que François-Xavier Asselin, pour employer l'expression de Monseigneur Paul-Eugène Roy, fut « *reçu de la noblesse de la charrue. A lui, et à tous ceux qui l'ont précédé, et à chacune de leurs épouses, rendons-leur nos hommages des plus grands.* »

François-Xavier Asselin est décédé à 79 ans, le 31 janvier 1931 et six mois plus tard, son épouse Cédule Létourneau va le rejoindre, après avoir passé plusieurs années paralysée, dans une chaise roulante.

9^e Génération : Paul né le 18 septembre 1898 à Ste-Famille, épouse Victoria Vézina le 21 juin 1920 dont il n'eut pas de descendant et en second mariage Marie-Anne Lapointe, le 17 juillet 1940, à St-Dominique de Québec dont il eut deux filles et un garçon. Il

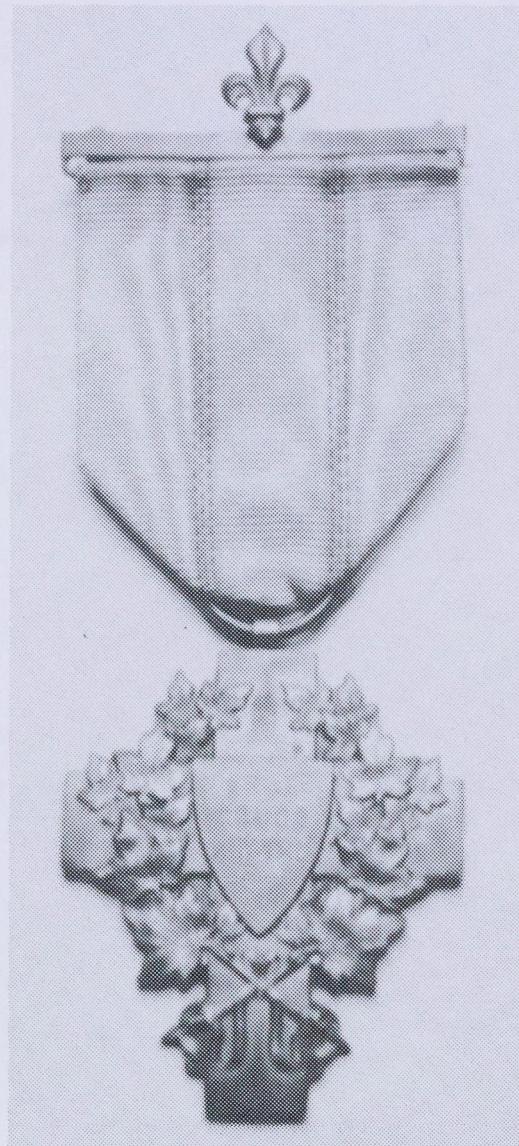
vécut d'abord avec sa première épouse à St-Pierre, et après la mort de son frère Jules en 1926, il alla le remplacer pour cultiver la terre ancestrale.

C'est le 30 juin 1927, devant le notaire J.A. Pouliot de Québec, que François-Xavier son père lui fait donation du bien ancestral, situé aux numéros 81 et 75 du cadastre actuel de la paroisse Ste-Famille.

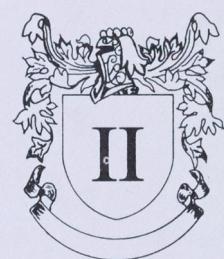
Paul Asselin le garda peu de temps pour raison de santé, et le vendit le 27 août 1936, à Joseph-Paul Turcotte, père du propriétaire actuel, Lionel Turcotte. Cet acte de vente fut passé devant le notaire Henri-Frédéric Smith.

La maison ancestrale de David fut démolie en 1938 et la grange en 1976.

Le dernier propriétaire, Paul Asselin, est décédé le 8 février 1979, à Ste-Famille.



Médaille de la noblesse de la Charrue.



Paul (D-IX) Asselin, neuvième et dernier propriétaire de la terre ancestrale de David Asseline.

CHAPITRE III

D'AUTRES ASSELIN D'HIER

Olivar Asselin, journaliste	85
Joseph-Raoul Asselin, prêtre	90
Charles-Joseph Asselin, curé	90
Sept générations sur une terre	93
Les Asselin de Joliette	100
Adolphe Asselin, cultivateur	104
J.-Édouard Asselin, avocat	105
Joseph-Omer Asselin, administrateur	106
Josaphat Asselin, prêtre	107
Célima Asselin	109
Éloïse Asselin	110
Paul-Émile Asselin, prêtre	111
Eusèbe Asselin, seigneur et marchand	112
Joseph-Alexandre Asselin, médecin	115
Une race de scieurs de bois	116
Adrien Asselin, industriel	118
Martin Asselin, cultivateur	120
Élie-Georges Asselin, médecin	121
Louis-Nazaire, cultivateur	122
Avocats de père en fils	123
Jean-Baptiste Asselin, prêtre	124
Les Asselin à Ste-Marguerite, Dorchester	124
Achille Asselin, pionnier	126
Pierre-Aurèle Asselin, marchand et chanteur	128



OLIVAR (D-VIII) ASSELIN

par Jean-Pierre Asselin

Joseph François Olivar Asselin naquit le 8 novembre 1874 à Saint-Hilarion. Il est le fils de Rieule Asselin, originaire de Baie St-Paul et de Cédule Tremblay. Quatrième d'une famille de quatorze enfants, il n'est âgé que de six ans lorsque son père décide d'acheter une terre près de Mont-Joli et d'ouvrir un commerce de tanneur (une partie de la terre borde actuellement le terrain de l'aéroport).

De 1879 à 1885, Olivar fait ses études primaires à l'école du village de Mont-Joli puisque la famille Asselin vient de s'y installer. Le petit Olivar, en plus

d'acquérir les rudiments du français, du catéchisme et de l'arithmétique, s'initie aux secrets de la nature et reçoit quelques leçons d'histoire de sa mère. Il aborde avec son père, libéral radical, le monde de la politique. Il entend le plus souvent les noms de Mercier et du jeune Laurier.

En 1886, il entre au Séminaire de Rimouski où il sera un étudiant indiscipliné, peu travailleur mais doué d'une mémoire prodigieuse.

Un jour, invité à fournir quelques notes auto-biographiques, il répondait :

« J'ai oui dire que je suis né à Saint-Hilarion dans les montagnes de Charlevoix. Mon enfance s'est passée près de Mont-Joli. Mon père était tanneur, ce qui explique peut-être l'air tanné que j'ai sur mes photographies. Je crois me rappeler que c'est au collège de Rimouski que j'ai jusqu'à l'âge de dix-sept ans, peu étudié. »

En 1890, année de l'incendie de la tannerie de son père, il interrompt ses études. Oscar, son frère aîné, est l'un des seuls qui n'émigrera pas aux États-Unis et le seul qui fera fortune en devenant marchand de pommes de terre à Mont-Joli. Oscar hérite du bien paternel tandis qu'un an plus tard, le reste de la petite famille Asselin part et s'établit à Fall River au Massachusetts, cette ville qui est depuis 1870, un foyer de culture française, favorisera le développement des talents d'Olivar.

En 1892, ayant sans cesse manifesté un penchant pour le journalisme, il abandonne ses études après le baccalauréat en rhétorique et dans la même année, on le voit débuter dans un journal de Fall River *Le Protecteur* dans lequel il livre ses premiers textes littéraires ainsi que ses premiers articles politiques. Le véritable début de sa carrière journalistique se fait cependant au *Protecteur Canadien* de Fall River où il est engagé comme rédacteur en mars 1894.

Entre 1895 et 1898, il travaillera à différents journaux, *La Tribune*, *Le Jean-Baptiste* et fatigué des « travaux forcés » dans la galerie du journalisme franco-américain, Asselin s'improvise photographe et devient principal d'une école pour finalement



Olivar Asselin



devenir volontaire de la guerre hispano-américaine en 1898. Il revient au journalisme le 20 avril 1899 pour *l'Evening Star* de Woonsocket, R.I. où il écrit en anglais, acquérant ainsi un complément utile à sa formation.

Son séjour aux États-Unis est couronné par sa participation discrète à la fondation de la Société Historique Franco-Américaine. Il est au nombre des cinquante patriotes qui créèrent cette association sur l'initiative de M. Alphonse Gaulin et dont l'un des buts était de mettre en lumière en dehors de tout parti pris et de tout préjugé, la part exacte de la race française dans la formation et l'évolution du peuple américain.

Olivar fait le tour de la presse franco-américaine et acquiert une expérience sans pareil, il se met au courant de l'organisation technique et administrative des journaux.

De retour au Canada en 1902, il fait alors des stages dans les journaux suivants en trois ans : *Le Hérald*, *La Patrie*, *Le Canada*, *Les Débats*, *L'Avenir du Nord*, *Le Journal* et *La Presse*. Il occupe par ailleurs le poste de secrétaire particulier de M. Lomer Gouin, ministre de la colonisation, où il en profite pour s'instruire en politique, lisant tout ce qui est publié sur les affaires publiques de son temps. Ses études poursuivies avec ténacité l'amènent en fervent défenseur de son peuple, à *L'Idée Nationaliste*.

Le 3 août 1902, il épouse Alice Le Bouthillier à l'Anse-au-Gris-Fond, Gaspé. Ils s'installèrent dans un petit logis rue Prince-Arthur à Montréal. En mars 1903, Olivar fonde *La Ligue Nationaliste* afin de regrouper ceux qui comme Henri Bourassa conçoivent le nationalisme non pas comme une séparation mais une intégration à l'évolution de l'histoire.

« *Le nationalisme est la politique de l'avenir*, » écrit-il.

A l'automne 1903, il résigne les fonctions de secrétaire de Lomer Gouin et entre à *La Presse* comme directeur de l'information où il fait la connaissance de Jules Fournier qui vient d'y être engagé comme reporter. Tous les deux quittent *La Presse* avant la fin de 1903.

1903, c'est aussi la naissance d'un premier fils, Claude, qui est affecté de paralysie cérébrale et de faiblesse des os. Il mourra à l'âge de douze ans. Le 6 mars 1904, Olivar Asselin fonde son propre journal, *Le Nationaliste*. Pour lui, c'est le début du journalisme militant car le journal soutient avant tout un nationalisme canadien inspiré de Bourassa et opposé au nationalisme à tendances séparatistes. Il se porte candidat nationaliste aux élections provinciales dans Terrebonne mais il est défait le 25 novembre 1904.

Sa femme lui donne successivement deux autres fils, Jean, né en 1905 et Paul, né en 1906. Un dernier enfant, Pierre, naît en 1910.

Olivar était l'homme vigilant que les politiciens craignaient par dessus tout. Il aura été l'un des

premiers à s'acharner contre les monopoles et les cartels. Il préconise déjà l'expropriation de la Montreal Light Heat & Power Co. pour délivrer les citoyens de Montréal du monopole qui s'est constitué chez eux par la corruption des pouvoirs publics et une surcapitalisation scandaleuse. Sa lutte n'aura pas été tout à fait vainqueur puisque l'expropriation se fera quarante ans plus tard.

Le 25 novembre 1906, il publie son célèbre article « *Jean sans tête* » pour venger sa défaite du 25 novembre 1904 contre le député Jean Prévost. Ce dernier émet un mandat contre Asselin qui s'amuse à jouer à cache-cache avec la justice et écrit dans son journal du 2 décembre 1906, qu'il se raille de tous ceux qui le recherchent.

Au début de 1907, on le jette en prison pour avoir nargué la justice, Asselin se taille alors peu à peu une réputation de plus grand rebelle du Canada Français depuis Papineau, Chénier et Louis Riel.

A la vérité, les plaintes contre Asselin portaient beaucoup plus sur son attitude révolutionnaire et sur son mépris de la justice que sur ses invectives dirigées contre des adversaires.

« *Il se moquait ouvertement de la magistrature, de la police et à peu près de tout le monde* », mentionne Claude-Henri Grignon.

Et c'est en cela qu'il était coupable et méritait d'être condamné. Il fallait en faire un exemple.

Fatigué, Asselin quitte son poste de directeur du *Nationaliste* en faveur de Jules Fournier qui l'avait rejoint depuis quelque temps et passe à *La Patrie* à titre de courrier parlementaire.

Au cours de l'année 1909, Asselin, le réformateur, présente au public plusieurs brochures et prononce de nombreuses conférences. Il est accusé publiquement par Louis-Alexandre Taschereau, futur Premier Ministre, d'avoir participé à un faux, soit à l'envoi d'un télégramme en Belgique au nom de M. Lomer Gouin dans le but de compromettre un ministre.

Un soufflet, donné au député Taschereau, vaut à Asselin un second séjour en prison au cours de l'été 1909. Son ami, Fournier met un tel zèle à le défendre, injuriant le premier ministre et accusant la justice d'être malhonnête, qu'il est lui-même condamné à trois mois de prison pour outrage à la magistrature.

Dans son testament, Olivar Asselin déclare sous serment n'avoir pris aucune part directe ou indirecte à l'envoi de ce faux cablogramme.

En 1910, Asselin et Fournier contribuent « modestement » à la fondation du *Devoir* d'Henri Bourassa, journal qui récoltait au départ 25 000 lecteurs, clientèle éduquée et servie par Asselin et Fournier depuis 1904.

« *En mars 1910, écrit Asselin, nous quittions ensemble le Devoir, vieux de deux mois, à la fondation duquel nous avions tous deux modestement contribué.* »

Olivar semble modeste, mais il cache la raison de

son départ, un cas d'incompatibilité de caractère et de divergences de vue sur la façon de concevoir le journal. Asselin pas plus que Fournier n'avait pu s'entendre avec Bourassa.

Asselin collabore au journal *L'Action* fondé le 15 avril 1911 par son ami Fournier. Par la suite, il se lance dans la campagne électorale fédérale de septembre comme candidat nationaliste dans Saint-Jacques et contribue à la défaite de Laurier.

Après avoir largement contribué à l'organisation de la société, soit d'implanter la pensée française en terre canadienne, Asselin est élu par acclamation, président de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1913. Il publie une brochure où l'ironie plus que l'humour perce à chaque page. *Le sou de la pensée française* fait justement le procès de notre fête nationale. Asselin lance alors l'idée d'une campagne de souscription dont le but est de recueillir des fonds qui serviront à défendre l'enseignement français en Ontario. Il remplace donc le défilé annuel du 24 juin par une collecte provinciale. A chaque donateur, on remet une fleur, une pensée, c'est « *Le sou de la pensée française* ». La société le censure après la publication de sa feuille de combat grâce aux manœuvres du clergé, ennemis personnels d'Asselin et des vieilles ganaches de la Société, les partisans du viel état de choses.

La Société Saint-Jean-Baptiste a reconnu officiellement il y a quelques années, les mérites d'Olivar Asselin en créant le prix annuel du journalisme. Le premier récipiendaire du « Prix Olivar Asselin » fut un excellent journaliste de la Presse, Jean-Marie Morin.

Plusieurs jusqu'à son départ pour la guerre l'ont traité de détraqué et d'irresponsable. D'autres ont dit de lui qu'il était tout simplement original et fort distract. On en raconte de bonnes à cet effet. Par exemple, il aurait oublié un jour un de ses jeunes enfants dans le tramway, absorbé qu'il était à lire son journal. Une autre fois, il prend le train pour se rendre à Trois-Pistoles et rencontre un voyageur avec qui il cause, il oublie alors de descendre et s'aperçoit de sa distraction plusieurs milles plus loin.

Puis ce fut la guerre, le 14 décembre 1915, le choix d'Asselin est fait : il s'enrolle dans l'armée canadienne. S'il ne peut plus combattre chez lui pour réhabiliter la France, il ira la défendre chez elle. Il fait un pied-de-nez à toute l'équipe de la Saint-Jean-Baptiste qui ne veut plus de lui comme président. Il décide alors d'apporter une « *aide volontaire* » à la défense de la France.

« *Je le dis sans forfanterie, je brûlais de verser mon sang pour la France car moi voyez-vous, j'irai là-bas, je marcherai au combat et je mourrai en héros ! Je vous montrerai mon courage et vous apprendrez de moi une autre leçon de vie !* »

Le journaliste se transforme donc en sergent recruteur et lève son propre régiment, le 163^e bataillon. Il combat à Vimy et Acheville ; il est créé chevalier de la

légion d'honneur à titre militaire en 1918, puis est licencié de l'armée le 8 juin de l'année suivante avec le grade de major, après avoir été secrétaire de la mission militaire canadienne à Paris, puis délégué à la Conférence de paix de Paris.

Le 16 avril 1918, son ami Jules Fournier meurt d'une pneumonie et sa mort porte un dur coup à Asselin. Que de luttes ils ont livrées ensemble à l'époque glorieuse du Nationaliste.

De retour du front, Asselin abandonne le nationalisme politique pour se consacrer au nationalisme culturel. Il n'a jamais cessé de crier qu'à moins d'un contact plus intime avec le foyer principal de la pensée française, il n'y avait pas pour nous d'existence possible, pas de réaction, pas de lutte possible contre le matérialisme américain, poison de nos âmes, infection de nos vies. Asselin prédisait que c'est en France que notre jeunesse a le plus de chances d'acquérir le maximum de culture humaine, la probité de l'esprit, la passion des idées.

Durant ces années, Asselin gagne sa vie comme publicitaire de la maison Versailles, Vidricaire et Boulais où il œuvre de nombreuses années. Il collabore à la fondation de la Revue Moderne, revue artistique, politique et littéraire et y écrit assez souvent jusqu'en 1922, y faisant de la critique littéraire et racontant ses souvenirs de guerre.

A l'occasion de la mort de Sir Wilfrid Laurier, en 1919, Olivar rend hommage à celui qu'il avait combattu pendant si longtemps.

En 1920, il rédige la préface de l'Anthologie des poètes canadiens. Il s'occupe ensuite d'un travail sur l'œuvre de l'abbé Lionel Groulx, son plus volumineux ouvrage et le seul traitant exclusivement d'un sujet littéraire. Il le complète lors d'un séjour à la trappe d'Oka. Asselin aura été le premier à louanger publiquement l'œuvre de l'abbé Lionel Groulx.

M. Achille David s'était donné comme mission d'héberger, soigner et nourrir les vieillards, mais faute de ressources, l'œuvre périclite. Il faut plus que de la bonne volonté et de l'énergie, il faut de l'argent et une organisation permanente. A la suite d'une rencontre avec M. David, Olivar s'intéresse activement dès mars 1924, à l'œuvre de refuge de Notre-Dame de la Merci. Grâce à son dévouement et à ses articles de propagande parus dans la Presse, il permet la construction en 1931, d'un hôpital de 400 lits pour vieillards nécessiteux.

« *Mais je me demande pourquoi ces évocations, puisque ma véritable existance a commencé avec la « re-fondation » du Refuge Notre-Dame de la Merci en 1925. Je suis fier d'être secrétaire de cette maison et de pouvoir collaborer en cette qualité avec les plus grands hommes du pays. FF. Laurent, Mathias, Hilaire, et leurs inappréciables recrues canadiennes, à la plus belle œuvre qui soit au monde : le soin des vieillards nécessiteux. »*

Pour ses vacances, Olivar ne vas plus à St-Georges



de la Malbaie, en Gaspésie. Il les passe maintenant à Trois-Pistoles où il a loué une maison à la Pointe-des-Rioux.

En 1929, M. Camilien Houde devient chef du parti conservateur. Le premier ministre Taschereau du gouvernement libéral qui est au pouvoir depuis 1897, s'inquiète. Taschereau songe alors à réorganiser le journal du parti, *Le Canada*. Asselin signe un engagement de 4 ans avec salaire élevé, et en 1930, il devient le rédacteur en chef du journal *Le Canada*. Il n'a jamais cessé sa lutte pour défendre la langue française, ainsi suggère-t-il l'usage de noms français pour les rues de Montréal et une nouvelle nomenclature. Incidemment, depuis 1954, une rue de Montréal porte le nom d'Olivar Asselin et un canton de cent milles carrés de la région de Rimouski est nommé « Asselin » en 1940, à sa mémoire, par M. Pierre-E. Côté, ministre des terres et forêts.

Le 28 février 1934, il donne sa démission et fait ses adieux en ces termes :

« Je suis entré au Canada comme rédacteur en chef au mois d'octobre 1930. J'avais évidemment mes raisons pour me démettre volontairement de cette charge plusieurs mois avant l'expiration de mon engagement, fixée pour le 1^{er} novembre prochain. Je dois cependant à la direction, l'hommage de déclarer que durant les trois ans et cinq mois que j'ai été à son emploi, je n'ai subi aucune pression ; qu'elle ne m'a pas un seul instant donné l'impression que je ne fusse en toutes choses un homme libre. Tout ce que j'ai voulu écrire, je l'ai écrit... A 59 ans, je me sens de nouveau séduit par une entreprise de jeunesse, où je vivrai comme autrefois pour une idée. Je n'en tiens pas moins à dire publiquement et, comme toujours, sous ma signature, que mon passage au Canada où l'intérêt matériel compta pour peu de choses, fut, à tout prendre, un des chapitres reposants de ma passionnante existence : La vie est toujours belle pour qui sait la dominer. »

M. Alban Janin, Français d'origine, veut s'intéresser à une œuvre de culture. Aussi offre-t-il à Olivar Asselin de financer un quotidien. Asselin travaille dix-huit heures par jour à monter l'entreprise et publie le premier numéro de *l'Ordre*, le 10 mars 1934, le même mois et la même semaine où 30 ans plus tôt, il avait fondé *Le Nationaliste*, le même mois où, 24 ans plus tôt, il avait quitté *Le Devoir* en claquant les portes. Asselin a la mémoire des dates. Ce qu'il n'a pu réussir avec son *Nationaliste*, va-t-il le réaliser maintenant ?

En guise de programme, il définit son journal comme un « organe de culture française et de renaissance nationaliste. » Il désire que *l'Ordre* travaille à développer les « plus hautes virtualités du peuple : intellectuelles, morales et même physiques. »

La tension augmente. *L'Action Catholique*, chargé

depuis toujours de répondre aux attaques du journaliste et d'interpréter le clergé, riposte à sa manière et classe *l'Ordre* au rang de journal anticlérical. Avant que son journal ne sombre, Asselin donne les raisons qui expliquent son attitude envers le clergé.

*« Il existait autrefois à Montréal, dit-il, un journal qui s'appelait La Croix. Son nom même le désignait comme un organe religieux. Tant que je dirigeai *Le Nationaliste*, j'eus à me défendre contre les attaques venimeuses de ce journal, inspiré par un ou deux prêtres séculiers et deux ou trois jésuites, qui soutenaient que le fait de réclamer l'uniformité des livres de classe dans les écoles primaires de Montréal et de dénoncer comme une invention contraire à la vérité historique et au bon goût le prétendu drapeau du Sacré-Cœur, était une manifestation de franc-maçonnerie. La Croix s'effondra dans le fumier pour avoir offert (par écrit) à M. L.-A. Lapointe, candidat à la réélection comme représentant du quartier Est au conseil municipal, de soutenir sa candidature moyennant un millier de dollars ; mais je ne pus jamais obtenir de l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Bruchési, qu'il me rendit la justice élémentaire de déclarer que La Croix n'était pas son organe. »*

Le dénouement approche. Asselin sait très bien qu'il ne gagnera pas cette dernière guerre, mais il se croit justifié d'étaler toute la vérité sans aucun espoir de réhabilitation. Son journal, malgré la matière explosive qui s'y trouve, périclite. Asselin précipite peut-être à dessein sa chute.

Le 11 mai 1935, après 353 numéros, *l'Ordre* disparaît. Dans un dernier soubresaut, bien qu'Olivar soit abattu et usé, il réussit en un mois à mettre sur pied un nouveau journal. Cette fois l'entreprise est moins audacieuse. Il s'agit d'un hebdomadaire, *La Renaissance*. Les collaborateurs, au nombre de quarante, comptent parmi les meilleures plumes du temps. Asselin, directeur, continue de nourrir ses grandes ambitions. Son journal aura « des correspondants à Rome, à Bruxelles et probablement à Genève, à Londres et à Washington. »

La Renaissance comme *l'Ordre* est un journal de qualité et de belle tenue. Asselin, dès le début, doit s'absenter « pour cause de mauvaise santé. »

A son retour, il reprend ses escarmouches avec Mgr Camille Roy « qui parle pour ne rien dire », pendant que ses collaborateurs rédigent des articles de réelle valeur littéraire.

Le journal n'a paru que 26 fois. Sans dire un dernier adieu à ses fidèles lecteurs, le célèbre journaliste descend de l'arène et dépose sa plume. Son œuvre est terminée. Vieux avant l'âge, miné avec le temps par la tâche surhumaine qu'il a accomplie, il coule ses derniers jours dans la paix et le recueillement. On le retrouve souvent, priant dans les églises qu'il préfère. « *Religieux de pratique* », il fit pendant sa vie de fréquentes retraites fermées, raconte un de ses amis.

Peu de temps avant sa mort, le supérieur des Frères



Hospitaliers de St-Jean-de-Dieu, le Frère Mathias, invite Asselin à « s'affilier » au vieil ordre religieux pour souligner, par cet honneur, la mission providentielle qu'il a accomplie en fondant l'œuvre de ma Merci.

« Le 27 mars 1937, relate Claude-Henri Grignon, restera une date inoubliable de mon existence. J'aurai vu ce jour-là, pour la dernière fois, le grand journaliste Canadien français... Je causais doucement avec Mme Asselin, la digne compagne, l'admirable mère qui témoigna d'un si grand amour et d'un si profond dévouement jusqu'à la fin. Un journal déplié se trouvait sur le lit, Mme Asselin m'avoua que son mari avait voulu lire une dernière fois le journal. Un journal! Mais ce fut toute la vie d'Asselin. Soudain le malade leva la tête. Je pressai la main froide sur le drap. Et comme un signe surnaturel, et comme un appel de l'au-delà, je sentis sa main qui pressait maintenant la mienne dans un mouvement d'éternel adieu. Il m'avait reconnu! Il voulait parler. Je ne pouvais pas m'imaginer que le polémiste finirait par se rendre. Et jamais je n'aurais voulu assister à une pareille défaite. Et je suis parti comme un fou. »

Olivar Asselin meurt le matin du 18 avril 1937 à sa demeure, au 4283 rue St-Hubert. Revêtu de la bure monastique... « dans son cercueil, avec sa croix de la Légion d'honneur, ses médailles militaires, sa figure encapuchonnée, et tous ces Frères Hospitaliers qui montent la garde nuit et jour et se remplacent d'heure en heure. » Ses funérailles ont lieu le 21 avril en l'Église Saint-Jean-Baptiste. « Une foule comme seul un deuil national peut rassembler » forme le cortège. Quant à ses enfants, Jean devient plus tard ingénieur civil, ancien gérant de la Ville de la Tuque puis de Trois-Rivières, il exerce aujourd'hui sa profession au service de la ville de Montréal. Paul est journaliste à *La Presse*, Pierre après avoir été secrétaire du Ministère des Terres et Forêts du Québec et secrétaire de M. Louis St-Laurent, est aujourd'hui directeur de la division administrative au Ministère des Affaires

Extérieures. Un petit fils d'Olivar, Claude, fils de Jean, est rédacteur au *Petit Journal*.

Mais voici que plus de quarante ans après sa mort, Olivar Asselin vient d'être accueilli, à Toronto, au « Temple de la renommée journalistique du Canada ».

Il est peut-être le plus grand journaliste que le Québec sinon le Canada ont produit.

Les œuvres d'Olivar Asselin

- 1- *L'Action Catholique, les Évêques et la Guerre* (Mtl, s. éd.)
- 2- *Pourquoi on aime la France* (Paris, Imp. de Vaugirard)
- 3- 1909 - *La Défense Navale de l'Empire Britannique* (Mtl, s. éd.)
- 4- 1909 - *Le Problème Municipal* (Mtl, s. éd.)
- 5- 1909 - *A Quebec View of Canadian Nationalism* (Mtl, Guertin Printing Co.)
- 6- 1909 - *Les Souvenirs Politiques de M. Ch. Langelier* (Mtl, s. éd.)
- 7- 1913 - *Le Sou de la Pensée Française* (Mtl, L'Action Catholique)
- 8- 1915 - *Les Évêques et la Propagande de l'Action Catholique* (Mtl, s. éd.)
- 9- 1916 - *Pourquoi je m'enrôle* (S.L. s. éd.)
- 10- 1917 - *Les Volontaires Canadiens-Français* (Paris, Comité France-Amérique)
- 11- *Fournier (Jules), mon encrier* (Mtl, s. éd.)
- 12- *Des Conférences, des Idées* (Mtl, Soc. des Conf.)
- 13- 1923 - *L'Oeuvre de l'Abbé Groulx* (Mtl, L'Action Française)
- 14- 1927 - *Sir Wilfrid Laurier*
- 15- 1933 - *Sur un Programme de Restauration Sociale* (Mtl, Le Club libéral national)
- 16- 1937 - *Pensée Française* (Mtl, A.C.F.)
- 17- Nombreuses Conférences





JOSEPH-RAOUL (D-VIII) ASSELIN, prêtre

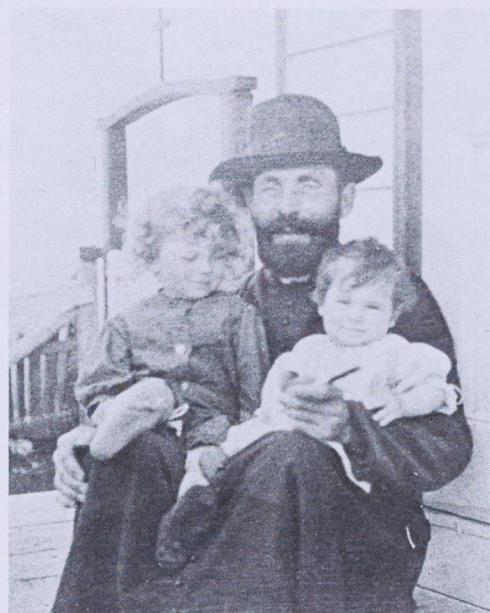
Raoul Asselin est né à St-Hilarion, comté de Charlevoix le 3 juin 1871, du mariage de Rieule Asselin, tanneur et de Céduarie Tremblay.

Raoul est le frère du journaliste Olivar Asselin. Comme Olivar, Raoul fit ses études secondaires au Séminaire de Rimouski. Il fut ordonné prêtre à Rimouski, le 5 septembre 1897 par Monseigneur Blais.

Nommé vicaire la même année à Cacouna, il fut successivement vicaire à Carleton (1897-1898) et à Matane (1898-1899), avant d'être professeur au séminaire de Rimouski de 1899 à 1902. Il a été de nouveau vicaire à Cacouna (1902-1903), puis premier curé de St-Georges de la Malbaie, comté de Gaspé de 1903 à 1920.

A remarquer que St-Georges de la Malbaie a été le lieu de vacances préféré de son frère Olivar qui y séjourna à plusieurs occasions avant d'adopter Trois-Pistoles.

Raoul, après St-Georges de la Malbaie, aura été curé à Newport, comté de Gaspé, de 1921 à 1934, avant d'être chapelain à l'Hôtel-Dieu de Gaspé de 1934 à 1936.



Raoul Asselin, prêtre, avec ses neveux, Jean et Paul, fils d'Olivar.

CHARLES-JOSEPH (J-VI) ASSELIN, curé

Né à Montréal le 12 novembre 1798, de Joseph Asselin, sacristain de Notre-Dame de Montréal, et de Barbe Plessis, il fit ses études au séminaire de sa ville natale et à Nicolet.

L'acte de diaconat de Charles-Joseph Asselin a été signé par Monseigneur Lartigue, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 22 septembre 1821. (Pièce et actes T.1, f. 40).

Ordonné prêtre le 30 septembre 1821, il fut d'abord vicaire à la Rivière Ouelle de 1821 à 1824. Monseigneur Panet se dit « *satisfait de ce petit homme qui montre beaucoup de zèle pour ses fonctions.* » (Évêque de Québec IV-15) le 31 décembre 1822.

Après ces trois années de vicariat, satisfait, Monseigneur B.C. Panet recommande à Monseigneur Plessis Monsieur Asselin comme directeur du sémi-

naire de St-Hyacinthe (EV. de Québec IV-171).

Monseigneur Plessis lui propose plutôt l'aumônerie du monastère des Ursulines aux Trois-Rivières. (Év. de Québec IV-173).



Charles-Joseph Asselin.

Le 11 novembre 1824, dans une lettre à Monseigneur Plessis, Monsieur Asselin se dit décidé d'aller aux Trois-Rivières. Il y sera nourri, logé et recevra 25 livres, pour être chapelain. Monseigneur Panet « *croit qu'il n'y reste pas longtemps, car ce monsieur n'est pas toujours d'humeur égale. Il se monte et s'obstine quand les choses ne lui plaisent pas ou qu'on le contrarie. Mais il revient à lui quelques temps après. Je ne doute pas que, revenu à lui-même il ne témoigne du regret de son obstination.* » (Év. de Québec IV-174).

Après quelques semaines de cette nouvelle expérience, l'abbé Charles-Joseph Asselin écrit à Monseigneur Panet, « *qu'il s'est ennuyé quelques jours dans son nouveau poste, mais qu'il a pris le dessus* ». (Év. de Québec IV-179). Il n'y resta que peu de temps puisqu'il obtient une cure à Ste-Anne de Madawaska (1825-1826).

Dans une autre lettre du 23 décembre 1825, Monseigneur Panet remettra à Monsieur Asselin les dix

louis convenus, à prendre sur les cent cinquante qui lui reviennent de la succession de Monseigneur Burke (Registre des lettres V. 12, p. 413).

Monseigneur Panet envoie à Charles-Joseph Asselin la dispense qu'il sollicite, à savoir qu'en cas pressant, il peut faire des mariages à Frédéricton, étant alors à Ste-Anne de Madawaska (Registre des lettres V. 12, p. 429). Le 10 août 1826, Monsieur Asselin se prépare à revenir à Québec. Avant de quitter Ste-Anne, il voit à quel endroit de la ville de Frédéricton, on pourrait avoir un terrain pour y bâtrir une chapelle (Registre des lettres V. 12, p. 541).

C'est un travailleur acharné qui ne laisse aucune bonne occasion qui puisse servir à l'avancement et l'évolution des paroisses où il est préposé.

Aussi, lui est-il donné par la suite plusieurs mandats d'ouvrir des écoles, de construire des chapelles ou églises suivant le cas, et d'ériger ainsi de nouvelles paroisses.

Le 28 septembre 1826, Monseigneur Panet le charge de la desserte de la paroisse de l'Île aux Coudres. (Registre des lettres V. 13, p. 20) (1826-39). Le 27 février 1827, quelques mois après, il confie à Monseigneur Panet un problème de conscience d'un des ses citoyens auquel ce dernier lui répond : « *Il faut exhorter ce vieillard sexagénaire à recevoir à l'occasion du jubilé, la sainte communion dont il se prive depuis plusieurs années, par suite d'un scrupule de conscience.* » (Registre des lettres V. 13, p. 135). Il ne laissait donc aucun problème de côté.

Le 25 mai 1827, Monseigneur Panet lui envoie une commission pour procéder à l'érection canonique des Éboulements. Quant à la désignation des limites, « *il faudra retrancher la lieue que la seigneurie de Murray Bay a de plus que celle des Éboulements* ». Cette rivière « Jean-Noël » a un autre nom, celui de la « Petite Malbaie ». Monsieur Asselin est mandaté pour faire signer une requête à ce sujet. (Registre des lettres V. 13, p. 180).

En juillet, Monsieur Asselin rédige un procès-verbal en conséquence de la commission ci-dessus (Les Éboulements) et le 18 août suivant, il reçoit de Monseigneur Panet le décret canonique par lequel il érige l'Île aux Coudres en paroisse, sous le vocable de St-Louis (Registre des lettres V. 13, p. 212). Il devient alors curé à l'Île aux Coudres.

Sous les recommandations de Monseigneur Panet, en date du 24 octobre 1829, Monsieur Asselin aura soin d'abord de s'assurer si le terrain appartient à la fabrique ou à un particulier, avant de se décider à bâtrir sa maison d'école, suivant l'acte du parlement provincial du 9 mars 1824. Il lui dit aussi dans la même lettre : « *Personne n'a droit d'avoir deux bancs dans l'église, sauf le seigneur et le premier capitaine de milice* ». (Registre des lettres V. 14, p. 129).

Ces vérifications faites, le 1^{er} juin 1830, Monseigneur Panet approuve et permet de procéder à l'exécution du contenu du procès-verbal de Monsieur





Asselin, dans lequel il conclut à la nécessité de construire une chapelle en bois et un presbytère en pierre (Moulin de St-Lin). (Registre des Requêtes V. Ve F. 57 v.).

Le 12 mai 1830, il reçoit l'ordre, même s'il est toujours curé de l'Île aux Coudres, d'ériger une nouvelle paroisse à Murray Bay; commission dont le procès-verbal de Monsieur Asselin est passé en la maison de Gaspard Dallaire, Seigneurie de Murray Bay, le 3 juin 1830.

Le 6 octobre, l'érection canonique de la paroisse Ste-Agnès de Murray Bay est décrétée grâce à la rapidité d'exécution de Monsieur Asselin (Registre des Requêtes V. Ve f. 50 v.).

Il est aussitôt chargé d'aller marquer le site d'une église ou d'un presbytère - chapelle dans cette paroisse. (Registre des lettres V. 14, p. 284). Dans un procès-verbal Monsieur Asselin dit avoir fixé la nouvelle église et en indique les dimensions (en la maison de Gaspard Dallaire) le 27 octobre suivant. La décision fut approuvée par Monseigneur Panet deux semaines plus tard. (Registre des lettres V. Ve f. 74 r).

Le 22 septembre 1834, Monseigneur Joseph Signay, bien averti des capacités de Charles-Joseph Asselin, en ces domaines, lui demande de « *se rendre à St-François-Xavier de la Petite-Rivière pour y fixer le site du presbytère que les paroissiens se proposent de construire dès le printemps prochain, d'en déterminer les dimensions et d'informer les paroissiens qu'ils auront un curé résidant, à la St-Michel de l'an 1835* ». Il invite le curé Decoigne, des Éboulements à l'accompagner. Le procès-verbal de Monsieur Asselin, à cet effet, est approuvé par Monseigneur Signay le 31 octobre suivant. (Registre des Requêtes Vol. VII g. f. 219 v).

Il reçoit ensuite la permission de construire une écurie à l'Île aux Coudres, y étant toujours curé.

Charles-Joseph Asselin ne se contente pas que de construire des églises, des presbytères, des écoles et d'ériger des paroisses, mais ne se gêne pas pour émettre des opinions politiques sur le régime en place. Ses opinions sont si bien connues que Monseigneur Turgeon ne peut se passer de lui dire, dans une lettre, qu'il regrette qu'il ne se soit pas rendu à Québec, de la façon suivante : « *Vous y auriez entendu et vu ce que votre isolement ne vous permet ni de voir ni d'entendre. Peut-être vous seriez-vous convaincu par vous-même que le jugement que vous avez porté sur la loyauté du pays (concernant Monsieur Cimon et Lord Gosford) vient de cet isolement qui d'ailleurs, il faut en convenir, vous a été bon à quelque chose; car je ne doute guère que vous ne lui deviez le bonheur de n'avoir pas vu endoctriner vos bons et paisibles paroissiens par ces boute-feux fastueux qui ont fait tant de mal ailleurs et qui, peut-être, vous auraient communiqué une petite part de la contagion.* » (Évêque de Québec V. VII, p. 37).

Dans une autre lettre du 18 juillet 1838, à Monsieur

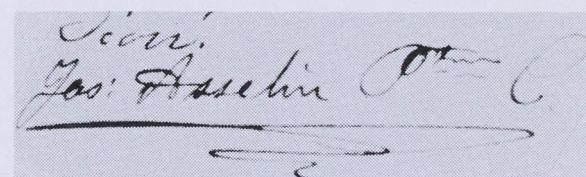
Asselin, Monseigneur Turgeon écrit : « *L'orage gronde à l'Île aux Coudres; l'affaire de la translation de l'école va le faire éclater. Ceux qui sont opposés au curé disent que celui-ci, après s'être prononcé en faveur de la transporter sur un autre terrain, s'y refuse maintenant, parce qu'il manifeste son mécontentement par des paroles aigres en chaire.* » L'évêque lui conseille de ne pas s'entêter et de revenir un peu sur ses pas, car si le trouble se continue, il faudra le placer dans une autre paroisse (Registre des lettres V. 18, p. 329).

Quoiqu'il arriva, Monseigneur Signay songe à déplacer Monsieur Asselin et lui offre la paroisse des Éboulements, en lui demandant une réponse à ce sujet (Lettre du 10 septembre 1838).

Les paroissiens de l'Île aux Coudres ont envoyé à Monseigneur Signay un écrit intitulé : *Représentations* où on se plaint amèrement des troubles qui existent dans la paroisse. Dans une lettre datée du 20 octobre 1838, il prie Monsieur Asselin d'éviter les indiscretions et de se montrer plein de charité pour ceux qui s'y opposent comme pour ceux qui le soutiennent dans les difficultés présentes (Registre des lettres V. 18, p. 396).

Monseigneur Signay en est rendu à croire que seul le départ de Monsieur Asselin de l'Île aux Coudres peut ramener la paix perdue depuis deux ans, tout en reconnaissant son mérite et le bien qu'il y a accompli. Il lui assigne un autre poste, à partir du 1^{er} dimanche d'octobre 1839, à St-François, Île d'Orléans. Ses nouveaux paroissiens lui donneront la dîme ordinaire, comme convenu le 15 septembre 1839. (Registre des lettres V. 18, p. 591-610). Il y restera jusqu'à 1941.

Il y signe son premier acte au registre, la journée même de son arrivée, d'une écriture bien lisible. Il est le premier curé à écrire dans un livre tous ses prêches et les délibérations de l'Oeuvre et Fabrique. Il fait construire le chemin couvert en bas côté, entre l'église et le presbytère.



Signature de Charles-Joseph Asselin, curé.

Il s'occupe beaucoup de l'instruction des enfants de la paroisse au point d'y faire même des sacrifices d'argent pour y ouvrir une première école près de son église. De plus, en 1840, il ouvre à ses frais une petite école chez le Major Jean Plante, dans l'Argentenay.

Quant à ses sermons, ils sont longs et intéressants. Malgré que l'église ne fut pas chauffée pendant l'hiver, personne n'eût osé sortir de l'église avant la

fin du sermon qui durait quelquefois plus d'une heure.

Monsieur Asselin fut ensuite nommé curé à Ste-Famille, Île d'Orléans de 1841 à 1844 et de l'Ange-Gardien, Montmorency de 1844 à 1854, endroit où il fit construire trois écoles.

Dans cette dernière paroisse, on dit de lui qu'il était très original et rigide souvent à l'excès, mais n'en était pas moins un excellent directeur d'âmes. Surtout un curé modèle, son cœur d'or lui faisait aisément pardonner ses excentricités trop fréquentes. A cause d'elles, ses confrères l'avaient surnommé le « *Duc d'Orléans* », pendant qu'il habitait l'île de ce nom.

Autant il était simple en son presbytère, autant il aimait les déploiements à l'église. Il lui fallait là, dans tous les cas, des cérémonies liturgiques exécutées avec précision. Ses enfants de chœur se sont long-

temps rappelés les signes sensibles dont il leur accompagnait ses remarques de même que les religieuses n'ont jamais oublié les coups de règle vivement frappés sur leurs griffes lorsqu'au milieu de ses leçons de plein-chant elles faussaient.

Son ministère, que par zèle pour ses ouailles il sut constamment surcharger, ne l'empêcha jamais d'étudier chaque jour; c'est dire qu'il était renseigné et particulièrement bon théologien.

Homme d'ordre parfait, il en a laissé des preuves tout le long de son existence, spécialement à l'Ange-Gardien, où il a patiemment indexé et souvent recopié les documents de la paroisse, pour qu'ensuite il n'y eut plus rien à reprendre. Frappé de paralysie en mars 1854, il se retira de son presbytère de l'Ange-Gardien en une maison voisine à l'automne et y mourut le 28 mars 1856.



SEPT GÉNÉRATIONS D'ASSELIN SUR UNE TERRE

par Jeannine Asselin-Picard

Depuis que Jean-Baptiste Martineau et Marie-Anne Dupont ont cédé une partie de leur propriété de St-François en l'Île d'Orléans, le 2 octobre 1766, les terres portant les numéros 6 et 7 du cadastre actuel de la paroisse de St-François ont toujours appartenu, de père en fils, à sept générations d'Asselin.

Le présent document se veut donc l'histoire passablement complète de ces terres et de celles qui les entourent de même qu'un bon résumé de l'histoire des sept générations d'Asselin qui l'occupèrent et l'occupent encore.

Cette histoire commence donc avec Joseph Asselin de la quatrième génération des descendants de Jacques Asseline.

Alors, Joseph (J-IV) fils de Jean et Cécile Trépagny, baptisé le 5 novembre 1734, épouse à St-François, le 17 novembre 1766, Marie-Josephte Martineau, fille majeure de Jean-Baptiste Martineau et de Marie-Anne Dupont. Le contrat de mariage fut passé le 30 octobre 1766 devant A. Crespin notaire.

Joseph ne s'établit pas sur la terre de son père, puisque celle-ci revint à son frère Jean. Et la part qui lui revint de cette succession il la vendit à Jean, le 25 janvier 1773 (contrat passé devant le notaire Crespin).

Joseph s'établit plutôt sur la terre acquise de son beau-père et après plus de deux cents ans c'est cette terre qui est encore habitée par ses descendants.

D'abord, le 2 octobre 1766, une cession de biens, meubles et immeubles (passé devant M^e Crespin) est consentie par Jean-Baptiste Martineau et Marie-Anne Dupont son épouse en faveur de leurs enfants Victor et Marie-Josephte. Cette terre est située à St-François, côté nord de l'île. Victor obtient donc un arpent de terre de front et Marie-Josephte l'autre arpent.

Victor Martineau et Joseph Asselin pour prévenir toute difficulté qui pourrait survenir concernant leur terre passent devant A. Crespin notaire le 7 juillet 1788, l'acte d'accord et de convention qui suit, « *Que les dites parties peuvent cultiver chacun leur terrain à leur volonté de bonne foi que les chemins sont commun entre eux pour aller et venir depuis la grève à aller à la profondeur de la terre sans causer aucun dommage. Les bâtiments seront partagés par moitié à la charge entre les dites parties, que chacun réparera son bout à ses frais. Que le terrain où est construit la ditte maison, Victor Martineau aurat le sud ouest et Joseph Asselin le nord est.* » Les deux beaux-frères furent sages de passer cet accord car il servit à régler des chicanes de voisins chez leurs descendants.

Le deux février 1778 (devant Crespin notaire), Joseph Asselin et Victor Martineau achètent de Joseph Chrétien et Gertrude Jolin son épouse, une autre terre de « *dix-neuf perches de front bornée*

devant au fleuve St-Laurent par la profondeur au trait-carré joignant au nord-est à Joseph Dompierre au sud-ouest à Joseph Dion avec bâtiments qui se trouvent construits pour la somme de deux mille livres ou cheling de la province. »

Joseph et Marie-Joseph eurent cinq enfants, Geneviève qui maria Joseph l'Heureux, Marie-Joseph, Marie-Louise, Charlotte, toutes trois décédées en bas âge et Joseph, baptisé en 1773, qui maria Marie-Anne Gaulin.

Après 14 ans de mariage, Marie-Joseph Martineau décède le 22 avril 1780, à l'âge de 41 ans.

Le 5 juillet 1788, devant M^e Crespin, il y eut inventaire des biens meubles et immeubles de défunte Marie-Joseph Martineau. Dans les titres et papiers cités au contrat à cet inventaire, on retrouve : 1- leur contrat de mariage — 2- une quittance générale du Sieur Joseph Martineau et son épouse par laquelle ils confirment qu'ils ont reçu dudit tuteur (Joseph Asselin) tous droits et prétentions venus et à venir d'où la dite quittance générale le 17 juillet 1770 devant M^e Crespin notaire. 3- une cession des biens meubles et immeubles par Jean-Baptiste Martineau et son épouse le 2 octobre 1766 (devant M^e Crespin). 4- un contrat de vente (décris ci-haut) consenti par Joseph Chrétien et son épouse.

En plus de la description des terres citées plus haut, on retrouve celle des bâtiments qui suit :

« Une maison construite en pierre de trente-cinq pieds de long sur vingt-deux pieds et demi de large servant de chambre et cuisine couverte en bards, planché haut et bas, porte ferré, chassis vitré non estimé.

Un autre corps de bâtiment servant de grange et d'étable de soixante-quatre pieds de long sur dix-huit pieds de large. »

Il y avait aussi deux autres bâtiments tombant en ruine. En 1790, le 28 septembre, Joseph Asselin épouse en deuxième noce Marie-Louise Canac, veuve de Jérôme Paré de St-Joachim. Le 12 janvier 1799, Joseph (J-IV) fait son testament devant le notaire Charles Voyer et donne tous ses biens à son seul fils Joseph (J-V) âgé de 26 ans.

Joseph (J-IV) Asselin décéda en mars 1800 à St-François, Île d'Orléans, où il est inhumé.

Victor Martineau et Marie-Louise Dallaire son épouse donnent leurs biens à leur fille Marie Martineau qui épouse François Dion le 9 juin 1795. Voilà pourquoi le lot no 5 du cadastre actuel a appartenu aux Dion jusqu'en 1884.

Joseph (J-V) né en 1773 épouse à St-François, Île d'Orléans le 19 février 1800, Marie-Anne Gaulin, fille de François Gaulin et de Marguerite Fortier. Ils vécurent sur la terre reçue de son père un an avant son mariage et eurent sept enfants.

Joseph, dont on a peu de détails, Marie qui épouse

Louis Dompierre, François qui épouse Marguerite Asselin, Jean qui marie Rosalie Charland, Louis qui épouse Marie Ouvrard-Laperrière, Marguerite qui épouse Pierre Vallière et Catherine.

Joseph décède subitement à 42 ans, le 11 juin 1815 et, fut inhumé le 13 à St-François, Île d'Orléans.

En 1816, le 2 juillet devant A. Côté, est fait un inventaire des biens de la communauté de Joseph Asselin et Marie-Anne Gaulin son épouse, inventaire qui mentionne entre autres :

« Une terre d'un arpent de front situé au dit lieu de St-François borné au sud-ouest par François Dion au nord-est par Joseph Dion, par le bas au fleuve St-Laurent et par le haut au milieu de l'île appelé le trait-carré, terre sur laquelle il y une grange et étable contenant ensemble de quatre-vingt-cinq pieds de front sur vingt-trois pieds de profondeur, l'étable est de pierres sur pierres point remblisé et la grange en planches couverte de paille et en mauvais ordre. Une petite sout, de dix pieds carré en charpente couverte en planches. Une petite bâisse faite en charpente pour une fontaine de huit pieds carré.

Un lopin de terre d'environ un demi arpent carré de front sur un demi arpent de profondeur tenant par le nord-est au dit terrain ci-devant désigné et par le sud-ouest au dit François Dion et par le bas au dit Dion et sur lequel le dit lopin de terre sus désigné (aujourd'hui le lot no 6) est bâti une maison de pierres de trent-sept pieds de front sur vingt-deux pieds de profondeur. Joignant la dite maison à un mur mitoyen de la dite maison de François Dion. Et séparé par une bonne cloison partant du nord courant au sud.

Une terre de neuf perches et neuf pieds de front située à St-François tenant d'un côté par le nord-est au Sieur François Dompierre et l'autre côté par le sud-ouest à Sieur François Dion par le bas au fleuve St-Laurent et au milieu de l'île appelé le trait-carré.

Une terre de douze perches de front situé à St-François tenant d'un côté par le nord-est au Sieur François Turcot et par le sud-ouest à Sieur François Dion, en bas par le fleuve St-Laurent et par le haut joignant la profondeur du Domaine.

Cinq perches de terre de front au dit lieu de la Ste-Famille tenant d'un côté par le nord-est au Sieur Augustin Martineau et par le sud-ouest au Sieur François Dion par le bas le fleuve St-Laurent par le haut au milieu de l'île. Inventaire passé devant A. Côté notaire le 2 juillet 1816. »

On retrouve aussi une quittance de Geneviève Asselin et Joseph l'Heureux son époux en faveur de Joseph (J-V) Asselin son frère pour la somme de quarante livres pour droits légitimes dans la succession de son père Joseph (J-IV), le 28 juin 1799, devant C. Voyer.

Marie-Anne Gaulin veuve de Joseph Asselin



épousa en deuxième noce Pierre Canac-Marquis mais la succession des biens de Joseph (J-V) Asselin revint à son fils Joseph (J-VI) qui, le 22 avril 1823, l'hypothèque pour la somme de cent quarante piastres en faveur de son beau-père Pierre Canac-Marquis, obligation passée devant A. Côté notaire.

Le 6 avril 1824, Joseph vend et cède à son beau-père Pierre Canac-Marquis tous les biens provenant de la succession de son père pour la somme de cent quarante piastres, devant A. Côté notaire à St-Jean, Île d'Orléans.

Deux ans plus tard, soit le 21 juin 1826, devant A. Côté notaire, Pierre Canac-Marquis et Marie-Anne Gaulin, au moyen d'une donation, cède à leur fils et beau-fils François (J-VI) Asselin, les biens de son père Joseph (J-V) décrits plus haut. Marie-Anne Gaulin et Pierre Canac-Marquis, son époux en seconde noce, allèrent vivre à Québec.

La propriété de Joseph (J-V) après être passée à Joseph (J-VI) revint donc à sa mère et à son deuxième mari qui eux la cède à François (J-VI) frère du précédent.

François (J-VI) Asselin épouse, le 28 février 1832, à St-François, Île d'Orléans, Marguerite Asselin, fille de David Asselin, forgeron, et de Marguerite Martineau. Il occupe la terre de son père et sept enfants naquirent de ce mariage : Joseph qui épousa Marie Chalifour, Nicolas qui épousa M.-Victoire Fortier, Philomène qui épousa Frédéric Giroux, François qui épousa Marie Ginchereau, Agathe qui épousa Cléophas Therrien à Montréal, Pierre qui fut boulanger à Québec et Marguerite qui décède, le 27 septembre 1906, à St-Sauveur de Québec à 70 ans.

Le 6 décembre 1847 devant G. Dick notaire, François achète de François-Xavier Dupont père et fils et leurs épouses, « une part et portion de terre, située au dit lieu de St-François, Île d'Orléans, contenant deux perches et quatorze pieds de terre de front sur la profondeur borné par devant au nord au fleuve St-Laurent par derrière au Sud, au trait-carré au nord-est et au sud-ouest au dit Jean-Baptiste Lemelin sur laquelle il y a une maison de pierre, certaine partie de grange, dessus construite. »

A remarquer, que le voisin contrairement à la génération précédente, est Jean-Baptiste Lemelin, car celui-ci a épousé Marie-Luce Guérard, veuve de François Dion fils.

Toujours le 6 décembre 1847, devant M^e Dick, il y a acte d'échange entre François Asselin et uxor et Louis Asselin et uxor son frère. Louis Asselin est devenu propriétaire d'un certain lot de terre connu aujourd'hui sous les numéros au cadastre actuel 12 et 14 et François Asselin devint propriétaire des lots 11 et 13 en plus du 7 qu'il possède déjà.

François (J-VI) décède le 1^{er} juin 1856 et fut inhumé le 3, à St-François. Après la mort de son époux, le 11 octobre 1856 devant G. Dick et N. Larue notaires publics, se présente :

« Dame Marguerite Asselin veuve de feu François Asselin en son vivant de la paroisse St-François, lequel a reconnu tenir et posséder en l'étendue du fief et seigneurie d'Argentenay à St-François, Île d'Orléans, comté Montmorency, district de Québec, appartenant au Sieur André Lemelin propriétaire du dit fief d'Argentenay : 1^o- une terre située en la dite paroisse de St-François, Île d'Orléans contenant un arpent de terre de front sur la profondeur qu'il peut y avoir partant du fleuve St-Laurent courant au sud jusqu'au trait-carré au milieu de l'île par devant nord au fleuve St-Laurent, au sud au trait-carré, au nord-est à Jean-Baptiste Lemelin, au sud-ouest au même ; avec bâties y érigées ; 2^o- Neuf perches et demie de terre de front sur la profondeur qu'il peut y avoir partant du fleuve au trait-carré, ce qui peut former environ quarante-huit arpents de profondeur, bornée par devant nord au fleuve St-Laurent au sud au trait-carré au nord-est à Joseph Dompierre au sud-ouest à Jean-Baptiste Lemelin ; 3^o- Une part et portion de terre située au dit lieu de St-François contenant deux perches et quatorze pieds de terre de front bornée au nord par le fleuve St-Laurent, au sud au trait-carré, au nord-est et sud-ouest par Jean-Baptiste Lemelin sur laquelle il y a une maison de pierre, certaine partie de grange dessus construite. Les deux premiers lots appartiennent au moyen d'une donation des feu Pierre Canac-Marquis et Marie-Anne Gaulin son épouse, en faveur de François Asselin (Donation devant A. Côté notaire 21 juin 1826). Le troisième lot au moyen d'un achat que le dit feu François Asselin en fit de François-Xavier Dupont le 6 décembre 1847 devant D. Dick notaire. Marguerite Asselin reconnaît posséder une terre en la paroisse de Ste-Famille, Île d'Orléans fief et seigneurie de l'Île d'Orléans dont Alexandre Poulin est seigneur et propriétaire à savoir : cinq perches de terre de front, sur soixante arpents de profondeur situé en la paroisse de Ste-Famille, Île d'Orléans extraite de la terre de Jean Canac dit Marquis bornée par devant nord au fleuve St-Laurent, au sud au trait-carré, au nord-est à Joseph Pépin dit Lachance au sud-ouest à Jean-Baptiste Lemelin circonstance et dépendance. Et le dit feu François Asselin l'avait eu de donation de Pierre Canac-Marquis et Marie-Anne Gaulin son épouse, le 21 juin 1826, devant A. Côté notaire en présence de témoins. »

Le 23 novembre 1861, devant P. Gosselin,

« Marguerite Asselin, veuve de François Asselin fait donation entre vif pur et simple et irrévocabile en la meilleure forme que donation puisse se faire à François (J-VII) Asselin un de ses fils majeur et cultivateur de la paroisse St-François, Île d'Orléans à ce présent et acceptant pour lui, ses héritiers et ayant cause à l'avenir c'est à savoir : 1- la juste moitié indivise qui lui appartient dans une terre située



en la paroisse St-François contenant en totalité un arpente de terre de front qu'il peut y avoir du fleuve St-Laurent courant au sud, au trait-carré bornée par le nord le fleuve St-Laurent, au sud au dit trait-carré, joignant au nord-est à Jean-Baptiste Lemelin au sud-ouest à Pierre Dion avec ensemble la grange et étable ; 2- La juste moitié indivise qui lui appartient dans le terrain sur lequel la maison de la donatrice est actuellement bâtie, contenant quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur à prendre au nord de la dite maison à la clôture de travers qui y est actuellement plantée à environ quinze pieds au nord de la dite maison, courant au sud jusqu'au chemin royal sur un demi-arpente de front borné au nord en arrière de la dite maison à la dite clôture de travers, au sud au dit chemin royal, joignant au nord-est à la terre sus premièrement désignée et au sud-ouest à Pierre Dion avec ensemble de maison érigée en pierre et d'autres bâties depuis construites ; 3- La juste moitié indivise qui lui appartient dans neuf perches et demi de terre de front situé dans la paroisse St-François, sur la profondeur qu'il peut y avoir partant du fleuve St-Laurent courant au sud jusqu'au bout de la terre faite et en culture bornée par devant nord au fleuve St-Laurent courant au sud au bout de la dite terre faite en culture au bord du bois debout ; joignant au nord-est à Louis Boissonneau et au sud-ouest à Pierre Dion sauf et excepté et à distraire de cet immeuble l'emplacement appartenant à Sieur Louis Asselin tel qu'il est actuellement enclos suivant la teneur de ses titres ; 4- Cinq perches de terre de front sur soixante arpents de profondeur située en la paroisse Ste-Famille, Ile d'Orléans, bornée par devant nord au fleuve St-Laurent par derrière sud au trait-carré au nord-est à Joseph Pépin dit Lachance, au sud-ouest à Pierre Dion circonference et dépendance. La dite donatrice déclare que les dits immeubles décrits et donnés lui appartiennent en sa qualité de communauté de biens avec le dit feu François Asselin son défunt mari tel qu'il appert par leur contrat de mariage passé devant M^e G. Guy notaire, il y aura trente ans dans le cour de l'hiver prochain. Elle donne tous les meubles meublant, voitures, animaux et tous autres mobiliers qui lui appartiennent. »

Marguerite Asselin décéda le 16 avril 1876 à l'âge de 64 ans à St-François.

Quatre ans après avoir acquis la succession de son père par donation de sa mère, François (J-VII) Asselin épouse à St-François, Île d'Orléans, le 25 juillet 1865, Marie Ginchereau fille majeure de Jean Ginchereau et de Marie-Victoire Fortier. Le contrat de mariage fut passé devant N. Larue et P. Gosselin le 23 juillet (p.m.) de l'année 1865 en la demeure de Sieur Nicolas Asselin.

« Il y aura communauté de biens entre les futurs époux conformément aux dispositions de la coutume

de Paris suivie en ce pays. Les futurs époux seront commun en outre, en tous leurs autres biens, acquis et propres indistinctement échus et à échoir nonobstant la dite coutume de Paris. »

Ce n'est que le 17 décembre 1895 que Marie Ginchereau fait son testament et lègue tous ses biens à



Les quatrièmes propriétaires de la maison : François Asselin et Marie Ginchereau.



son époux François Asselin et le nomme le seul exécuteur testamentaire (devant G. Émile Larue notaire).

Voici quelques quittances à François (J-VII) Asselin de ses frères et sœurs :

« *Le 5 juillet 1867, Joseph Asselin résident en la cité de Québec boulanger donne quittance à François Asselin son frère de la somme de douze piastres et soixante douze centins courant étant le montant de la réclamation qu'il pouvait avoir en vertu de la donation. Devant L. Leclerc notaire. »*

« *Devant N. Larue notaire, le 22 avril 1868, Demoiselles Marie-Agathe et Marie Asselin donnent quittance à François Asselin leur frère chacune la somme de trois livres, trois chelins et sept pences courant de la province étant le montant qu'ils leurs reviennent de la succession de leur père. »*

« *Le 5 juillet 1878, Pierre Asselin boulanger demeurant en la paroisse de St-Sauveur de Québec reconnaît avoir reçu de François Asselin son frère la somme de douze piastres courant étant les droits légitimes qui lui ait été réservés dans la donation consentie par feu François Asselin et dame Marguerite Asselin ses père et mère et dont quittance générale devant L.P. Falardeau notaire. »*

On retrouve aussi plusieurs obligations pour lesquels on hypothéquait tous ses biens mais qu'on réussissait à acquitter par la suite. Voici le résumé de quelques actes d'obligations.

Le 5 juillet 1867, François Asselin reconnaît devoir à son frère Joseph, boulanger à St-Sauveur de Québec, la somme de cinquante piastres courant. Cette obligation a été quittancée par acte passé devant Ed. O'Brien notaire, le 18 septembre 1869.

En avril 1874, devant L.E. Falardeau, François Asselin reconnaît devoir à Sieur Prosper Laurent, demeurant à St-Sauveur de Québec, la somme de cent dix piastres courant. Cette dette fut acquittée, le 14 février 1902, devant le même notaire et Pierre Asselin fut témoin.

En 1887, le 29 mars, devant Émile Larue notaire, François Asselin reconnaît devoir à Sieur Jean-Baptiste Lemelin junior de Ste-Famille, Île d'Orléans, la somme de deux cents piastres, quittance fut donnée devant le même notaire le 15 octobre 1894.

Jusqu'à cette génération les terres étaient décrites sans porter de numéros de cadastre officiel. En 1879, suivant les numéros de cadastre officiel de la paroisse de St-François, les terres appartenant à François Asselin et à la veuve de Louis Asselin son oncle sont :

- Les lots numéros 6, 7, 11 et 13 à François Asselin et
- Les lots numéros 9, 12 et 14 à Vve Louis Asselin.

Le 26 mars 1884, devant Valère Gosselin notaire de Québec, François Asselin achète de Pierre-Narcisse Dion, les lots no 5 et 10 du cadastre de St-François, et le lot no 8 de la paroisse Ste-Famille.

C'est à ce moment que 118 ans plus tard la terre que Jean-Baptiste Martineau avait divisée entre ses enfants Victor et Marie-Josephte revenait en entier aux descendants de Marie-Josephte et Joseph Asselin et en 1981, les lots 5, 6 et 7 appartiennent encore aux Asselin.

François (J-VII) Asselin et Marie Ginchereau eurent 13 enfants dont 5 morts en bas âge et les huit autres dont on parlera plus loin.

François (J-VIII) l'aîné des fils de François et Marie Ginchereau devait selon la tradition succéder à son père sur la ferme familiale, mais étant légèrement handicapé physiquement, il n'accepta pas cette charge, la succession revint donc à Joseph son frère qui à l'époque travaillait déjà comme boulanger à Québec.

François hérita cependant des terres situées en la paroisse de Ste-Famille (no 6, 6A, 7 et 8).

Joseph revint donc à la demande de son père pour lui succéder et, le 14 février 1902, devant Jos. Allaire notaire, François (J-VII) Asselin, père « *fait donation de ses biens à Joseph son fils majeur cultivateur de la paroisse St-François, Île d'Orléans à ce présent et acceptant donataire c'est à savoir les immeubles numéros cinq, six, sept, dix, onze et treize du cadastre de la dite paroisse de St-François, Île d'Orléans avec bâtisses y érigées circonstances et dépendances. Donne en outre le donateur au donataire tout le roulant, animaux, voitures et les meubles et effets garnissant la maison, tel que le tout est actuellement et dont le donataire se déclare satisfait. »*

Suivent naturellement les obligations de payer les taxes scolaires et municipales par le donataire. L'obligation envers le donateur et son épouse de les loger, nourrir, entretenir leur vie durant, de les faire inhumer convenablement avec service et messes, etc...

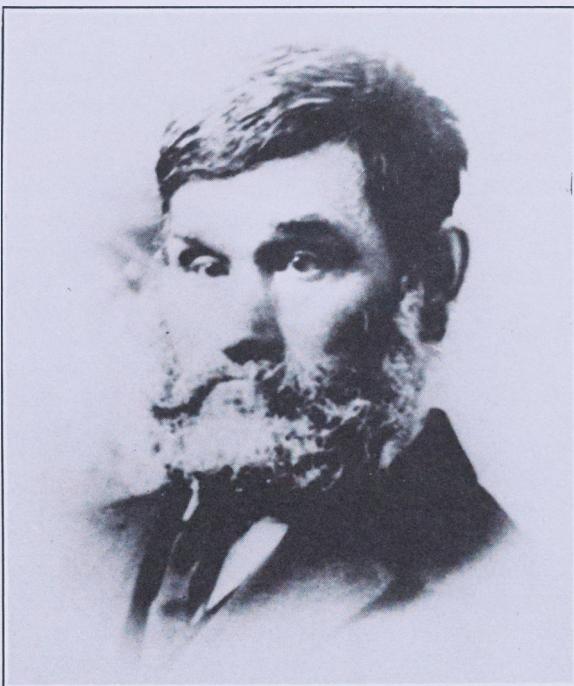
François Asselin décéda, le 29 mars 1907, à l'âge de 75 ans, son épouse Marie Ginchereau le 16 décembre 1919 à 78 ans et furent inhumés tous deux à St-François, Île d'Orléans.

Un mot maintenant sur chacun des membres de la famille de François (J-VII) Asselin et de Marie Ginchereau.

François, l'aîné, né en 1866 soit le 9 avril, handicapé physiquement resta célibataire et demeura toujours à la maison paternelle, même lorsque la succession passa à son frère Joseph. Sa bonté était connue de tous. Après la mort de son frère Joseph, il continua d'apporter son aide à sa belle-sœur Maria et à veiller sur ses neveux et nièces. Ceux-ci et tous ceux qui l'ont connue en garde un souvenir impérissable.

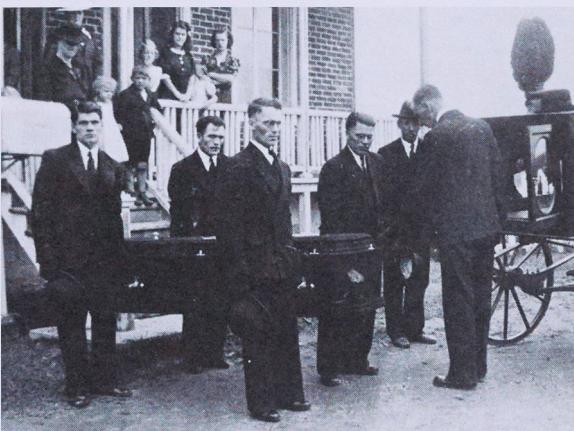
François qui avait hérité de son père des terrains 6, 6A, 7 et 8 situés en la paroisse de Ste-Famille, Île





François Asselin, fils de François et Marie Ginchereau.

d'Orléans et décrits plusieurs fois dans les générations précédentes, le cède à son neveu Armand Asselin, fils de Joseph et de Maria Blouin. Il décède accidentellement, le 7 août 1941, à l'âge de 75 ans et fut inhumé à St-François.



François Asselin, fils de François et Marie Ginchereau est porté à son dernier repos.

Joseph, né le 6 décembre 1867, épouse Maria Blouin le 21 juillet 1903, succède à son père, a onze enfants et décède le 18 avril 1919 à 51 ans et on en parlera plus abondamment un peu plus loin.

Marie-Eulalie, née le 30 août 1869, épouse Cyrille Drouin le 22 juillet 1902, à St-François, Île



Odile, Eulalie et Maria Asselin, filles de François Asselin et Marie Ginchereau.

d'Orléans. Avec son époux, cultivateur, elle demeura à Ste-Famille. Ils eurent 3 enfants, Cyrille, Maria et Élie. Elle décède, le 18 mars 1942, à Ste-Famille.

Odile, née le 20 septembre 1871, travaille à Montréal où elle y demeure toute sa vie. C'était une femme admirable, aimée de tous ceux qui l'ont connu. Célibataire, elle décède le 5 septembre 1960 à 89 ans et est inhumée à Montréal.

David, né le 24 février, épouse Alvine Lachance, le 21 juin 1897, à Ste-Famille. Il s'installe à Montréal où il travaille comme menuisier, ils ont neuf enfants : Yvonne, Yvette, Marie-Anna, Germaine, Arthur, Joseph, Elzéard, Jean, Jeanne d'Arc. Il décède, le 8 mars 1956, à 82 ans à Montréal.

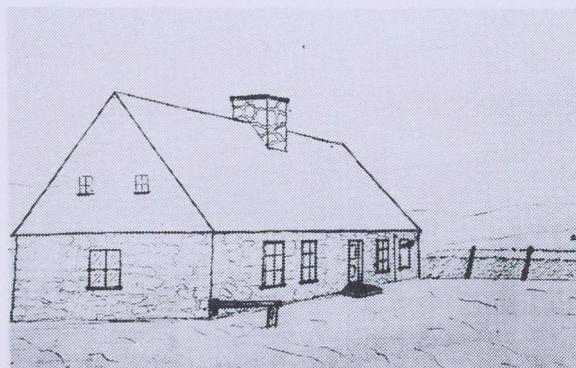
Narcisse, né le 9 août 1880, épouse Aurélie Asselin, née en 1885 et fille de Désiré Asselin, à St-François. Ils vivent à Montréal et ont cinq enfants : Lorenzo, Antoinette, Maurice, Fernand et Jeannette. Narcisse décède en 1972 à l'âge de 92 ans et Aurélie son épouse en 1978 à 93 ans. Tous deux sont inhumés à Montréal.

Edmond, né le 6 septembre 1882, épouse Alice Dorion, le 4 juin 1917, à Sacré-Cœur de Montréal. Ils ont deux fils, Émile et Armand. Edmond décède le 9 mai 1952 à 69 ans et est inhumé à Montréal.

Maria, née le 22 septembre 1884, épouse André Gazé, le 19 août 1911, à Notre-Dame de Montréal. Ils ont dix enfants : Alexandre, Albert, Marie-Jeanne, Marcel, Cécile, André, Madeleine, Simone, Gérard et Thérèse. Maria décède, le 20 juillet 1940, à 56 ans et est inhumée à Montréal.

Le 21 juillet 1903, Joseph (J-VIII) Asselin épouse à St-François, Maria Blouin, fille majeure de Joseph Blouin et Élise Émond. Le contrat de mariage passé devant Jos. Allaire notaire, le 11 juillet 1903, stipule que les futurs époux auront en commun tous les biens meubles et immeubles qu'ils possèdent actuellement, qu'ils acquerront pendant la durée du mariage ou qui viendront par succession, donation ou legs, etc...

En 1909, face à certaines difficultés, Joseph et Maria vendent à David Asselin, son frère, tous leurs biens meubles et immeubles, etc., mais David n'en prend jamais possession puisque celui-ci va s'établir à Montréal et Joseph et sa famille continuent d'habiter sur leur terre. Donc le 10 février 1909 devant Joseph Allaire notaire, Joseph Asselin vend avec garantie à David Asselin, son frère, boulanger en la cité de Québec, les immeubles no 5, 6, 7, 10 et 13 du cadastre de la paroisse de St-François, avec bâtisses y érigées, en outre tout le roulant de la terre, animaux, voitures, etc... Au vendeur, ces immeubles appartiennent en vertu d'une donation consentie par François Asselin devant notaire le 14 février 1902. La présente vente est faite pour le prix de 5 500 dollars que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur et dont quittance.



Maison de Joseph (J-IV) Asselin acquise de Jean-Baptiste Martineau qui a été la propriété des sept générations d'Asselin. (Esquisse de Benoit Picard)



La même maison juste avant sa démolition en 1938. Elle servait alors de hangar.

Joseph et Maria eurent onze enfants nés entre 1904 et 1946.

Joseph n'eût pas la joie de voir grandir sa nombreuse famille puisqu'une maladie mystérieuse l'emporta, le 19 avril 1919, à l'âge de 51 ans, laissant son épouse et dix enfants âgés de 6 mois à 15 ans à peine.

Après la mort de Joseph, Maria reprit possession de la terre que son époux avait vendu en 1909 à David son frère. Officiellement, David était le propriétaire, il la lui revend et plus tard Maria la passera à son fils aîné.

Le 3 juin 1919, devant Maître Louis-Omer Daury, résidant à St-Denis en la cité de Montréal, a comparu M. David Asselin menuisier de la cité de Montréal, lequel a par ces présentes vendu avec garantie de tous troubles à Maria Blouin veuve de Joseph Asselin cultivateur de St-François, Île d'Orléans, les immeubles numéros 5, 6, 7, 10, 11, 13 du cadastre de la paroisse St-François, Île d'Orléans avec bâtisses y érigées tout le roulant de la terre, animaux, voitures, agrès de culture sans aucune exception pour la somme de six mille piastres que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreuse dont quittance finale. Les immeubles sont libres de tous droits seigneuriaux ayant été commués.

Les années passèrent et c'est ainsi que l'an mil neuf cent trente-quatre, le 5 novembre, devant Henri-Frédéric Smith notaire dans la province de Québec, résidant à Ste-Famille, Île d'Orléans, a comparu Dame Maria Blouin de St-François, Île d'Orléans veuve de feu Joseph Asselin en son vivant cultivateur ci-après nommé la donatrice, laquelle par les présentes fait donation entre vif, pure, simple et irrévocabile à Joseph (J-IX) Asselin, son fils majeur, aussi de St-François, Île d'Orléans ici présent et acceptant donataire pour lui-même, ses héritiers et ayant cause, à savoir une terre située à St-François connue sous les numéros 5, 6, 7 au plan et livre de renvoi officiel pour la paroisse St-François. La dite donatrice donne en outre au dit donataire le roulant de la dite terre ainsi que tous les meubles de la maison sans exception.

Les conditions de la présente donation étaient que le donataire devait garder avec lui la donatrice sa mère, son oncle François et qu'il ne pourrait aliéner les dits immeubles du vivant de la donatrice sans le consentement exprès et par écrit de celle-ci, la donatrice se réservant le privilège de bailleur de fonds.

Maria Blouin épouse de Joseph (J-VIII) Asselin décede le 8 novembre 1961 à l'âge de 81 ans et est inhumée à St-François, Île d'Orléans.

Le 19 novembre 1934, Joseph (J-IX) Asselin épouse à Ste-Famille Étiennette Asselin, fille majeure d'Odilon Asselin et d'Adéla Lachance. Pour la deuxième fois dans l'histoire de cette famille et sur cette terre, un descendant de Jacques Asseline épouse une descendante de David Asseline, l'autre était



LES ASSELIN

François Asselin qui a marié Marguerite Asselin.

Il y a donc contrat de mariage passé devant Henri-Frédéric Smith résidant en la paroisse de Ste-Famille, le 5 novembre 1934. Il y aura communauté légale de biens entre les futurs époux, qui font en outre donation mutuelle égale et réciproque au survivant d'eux les biens, meubles et immeubles, etc...

Joseph et Étiennette eurent huit enfants dont Jean-nine, l'auteur de ce texte.

En 1972, soit le 26 juillet, devant M^e Gilbert Lord notaire, Joseph Asselin vend, à son gendre Émile Picard époux de Jeannine Asselin, une lisière de terrain de forme rectangulaire sise et située à St-François, Île d'Orléans mesurant 75 pieds de largeur par 150 de profondeur connue et désignée comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro 5, Rang nord du cadastre officiel de la paroisse St-François, Île d'Orléans.



100

LES ASSELIN DE JOLIETTE

Louis (J-IV) Asselin est à l'origine de la plupart des familles Asselin de la région de Joliette, dont plusieurs ont émigré en Nouvelle-Angleterre et quelques unes dans d'autres provinces du Canada.

Baptisé à Ste-Famille de l'Île d'Orléans, le 14 octobre 1746, il est le fils de Louis Asselin et de Thérèse Ratté, seul fils d'une famille de dix enfants, dont quatre des neuf filles fondent un foyer. Il passe sa jeunesse à Ste-Famille et, le 20 février 1775, épouse Marie-Louise Paquet, fille de Joseph Paquet et Louise Fillio dit Dubois de Ste-Famille.

Au registre de la paroisse, il est dit dans cet acte de mariage, que la publication des bans fut faite une fois en la paroisse St-Denis, Rivière Chambly, où l'époux avait demeuré quelque temps ; on ne sait pas ce qu'il y faisait. Au moment du contrat de mariage, devant Maître Crespin, le 16 février 1775, le père de Louis est décédé et sa mère Thérèse Ratté est remariée à Jean Turcot ; y est présent aussi, Louis Turcot, Joseph Asselin son oncle et Georges Laurent son cousin, qui seul a signé avec le notaire.

Les nouveaux époux demeureront sur une partie de la terre que Joseph Paquet a cédée à sa fille, terre située en la paroisse de Ste-Famille de l'Île d'Orléans.

Ils y élèvent leur famille de neuf enfants, dont cinq filles et quatre garçons, qui sont tous baptisés à Ste-

En 1974, Joseph (J-IX) et Étiennette vendent leur propriété à leurs deux fils Jean-Louis et Paul-Robert. Et la division de la terre se fera comme le fit, en 1766, Jean-Baptiste Martineau et son épouse en faveur de leurs deux enfants, Victor et Marie-Josephine. L'histoire se répète 208 ans plus tard mais cette fois-ci, la propriété restera en entier aux Asselin.

Les lots 6 et 7 décrits dans cette histoire appartiennent aux Asselin depuis 1766, le lot 5 depuis 1884 lorsque racheté de Pierre N. Dion. Paul-Robert (J-X) est propriétaire du lot 7, Jean-Louis du lot 5 et ils sont en commun propriétaires du lot 6. Ils sont donc propriétaires des lots 6 et 7 depuis sept générations.

Joseph Asselin est décédé le 9 juin 1980 à St-François, Île d'Orléans et y fut inhumé. Là où reposent huit générations d'Asselin, car dans cette lignée seul Jacques, l'ancêtre, vécut à Ste-Famille et fut inhumé à Québec.

Famille, entre 1776 et 1789.

Louis Asselin arrive à Ste-Élisabeth de Joliette vers 1800, puisque le 14 juin 1803, le seigneur Ross Cuthbert, par l'intermédiaire de Christofer-Frédéric Heynemand, concède à Louis Asselin une terre de 120 arpents de superficie dont le côté nord-est « *tenait au dit acquéreur* ». Donc, Louis Asselin y était déjà propriétaire.

Cette terre porte aujourd'hui le numéro 1234 du cadastre de Ste-Élisabeth de Joliette, située au rang du « ruisseau Ste-Élisabeth », d'où le nom de la paroisse fondée en 1802. Marie-Louise décède le 15 mai 1820 et Louis le 8 juillet 1831 dans la même paroisse.

Parmi leurs enfants, deux filles et quatre garçons fondent un foyer.

En 1805, le 14 janvier, Victoire épouse Antoine Latour dit Forget à Ste-Élisabeth. Elle décède le premier janvier 1832 et est inhumée le 3, à Ste-Élisabeth. Thérèse épouse Joseph Leblanc le 8 février 1813 à Ste-Élisabeth aussi.

Pierre (J-V) épouse Marie Rabouin, le 24 août 1807, à Louiseville, comté de Maskinongé, dont il a cinq filles et cinq garçons qui ne laissent pas de descendant.

Louis (J-V) épouse Léocadie Roch le 14 février 1825 à St-Paul de Joliette et ont une fille Julie et un

fil Louis-Théodore qui épouse Émilie Dagenais à Notre-Dame de Montréal. Louis et Léocadie Roch vécurent peu de temps à Ste-Élisabeth avant de s'installer à Montréal.

Jean-Baptiste (J-V), un troisième fils, épouse Marguerite Leblanc qui est la soeur de Joseph Leblanc, époux de Thérèse, le 20 juillet 1812 à Ste-Élisabeth. C'est lui qui devient l'héritier du bien paternel. Son épouse Marguerite Leblanc décède à 38 ans, le 11 août 1832, victime de l'épidémie de choléra qui fit plus d'une centaine de victimes à cette époque, Jean-Baptiste décède le 5 août 1866, laissant neuf enfants dont sept fondent une famille, parmi lesquels Benjamin (J-VI) qui aura le bien paternel qu'il cédera à son tour à son fils Joseph.

Donc, le troisième fils de Benjamin, Joseph (J-VII), qui épouse Eugénie Lavallée le 29 février 1892, sera le quatrième héritier en ligne directe du bien paternel à Ste-Élisabeth. Leurs enfants seront cohéritiers de cette terre de Louis et Marie-Louise Paquet, jusqu'en 1973, date à laquelle ils l'ont vendue à Michel Adam.

Le quatrième et dernier fils de Louis et Marie-Louise Paquet est Joseph (J-V) qui épouse, le 24 septembre 1810, Marguerite Bérard dit Lépine. Ils vécurent au rang Ste-Émérie, de la paroisse Ste-Élisabeth, sur une terre portant les numéros 343 et 344 du cadastre actuel ; c'est là que sont nés et ont grandi leur onze enfants dont la descendance des Asselin est la plus nombreuse de la région de Joliette et dont un bon nombre émigrèrent en Nouvelle Angleterre, à Woonsocket, Blackstone et Warren dans le Rhode Island, à Lowell dans le Massachusetts et au Manitoba.

Cet Asselin compte dans sa descendance au-delà de 15 prêtres et 35 religieuses (qui ne portent pas tous le nom d'Asselin) de diverses communautés, un bon nombre de professionnels et artisans et enfin, un bon nombre de cultivateurs. De leur onze enfants, la seule fille, Éléonore, épouse Narcisse Laporte-St-Georges, deux fils meurent en bas âge et huit garçons qui se marient.

D'abord, Maxime (J-VI), qui épouse Marie-Anne Marion le 7 juin 1831, s'établit dans le rang Ste-Émérie, à St-Félix de Valois.

Un des fils de Maxime, Thaddée (J-VII), cultivateur à St-Félix de Valois, épouse en première noce Philomène Foucher, institutrice, le 3 janvier 1863 et en deuxième mariage, Henriette dite Élisabeth Robert, le 26 juillet 1869, dont il a treize enfants. Plusieurs décèderont en bas âge, il n'y a que quatre filles qui fondent un foyer et un seul garçon, Albert, qui n'a pas de descendant. Ce dernier a épousé Eulalie Sarasin et est mort à la guerre de 1914-18. Sur les traces de son père Thaddée, qui fut maître de chapelle de 1884 à 1908 et de son grand-père qui le fut de 1843 à 1884 à l'église de St-Félix de Valois, Albert ayant hérité des talents vocaux de ses précédents, est lui

aussi maître-chantre en 1908 et 1909. Deux des filles de Thaddée, issues du second mariage, furent organistes à l'église de St-Félix ; l'une de 1890 à 1897, Hermine qui épousa Ozias Riel dit Delorme, et l'autre, de 1897 à 1904, Anna, qui épousa le docteur Henri Ducharme.

Un autre fils de Joseph (J-V), marié à Marguerite Bérard dit Lépine, est Joseph (J-VI) marié à Geneviève Aubin dit Lambert, le 25 février 1838, à Berthier. A leur contrat de mariage devant le notaire Paquet, daté du 21 février 1838, les biens du futur époux sont décrits de la façon suivante :

« une terre située en la concession de Ste-Rosalie, en la dite paroisse de Ste-Élisabeth, tel que désigné en l'acte d'achat qui le constate, et en outre le Sieur Joseph Asselin son père lui donne ce acceptant, un cheval, un attelage, une cariole, une peau et oreiller de cariole, livrable à demande, une vache livrable du printemps prochain à un an, un porc livrable l'automne prochain, une mère brebis avec son petit à demande, et s'oblige enfin le père du dit futur époux de nourrir les futurs époux jusqu'à la récolte prochaine. »

Ont signé avec le notaire, Maxime et Hilaire Asselin, ses frères, qui sont les premiers Asselin de la région de Joliette à pouvoir signer leur nom.

Joseph (J-VI) s'installe donc dans le rang Ste-Rosalie à Ste-Élisabeth. Il eut douze enfants dont six sont décédés en bas âge. Tous sont nés et baptisés à Ste-Élisabeth, à l'exception du dernier qui est baptisé à St-Jean de Matha, le 26 juin 1864. C'est donc qu'à ce moment, ils sont déménagés à St-Jean de Matha dans le rang St-Guillaume, appelé aussi rang du Sacré-Cœur, dans le 6^e rang du canton Brandon, sur une partie des terrains qu'Eusèbe son frère avait acheté en 1863 pour y installer, en particulier, deux de ses frères et un neveu comme on le verra plus loin.



Maison de Joseph Asselin et Geneviève Lambert-Aubin dans le rang du Sacré-Cœur à St-Jean-de-Matha.



Cette terre de Joseph, comprend 5 arpents de front sur 25 arpents de profondeur qu'il échange plus tard avec ce même Eusèbe contre sa terre du rang Ste-Rosalie, à Ste-Élisabeth. Joseph et Geneviève Aubin-Lambert, par la suite, donnent 2 arpents et demi sur 5 arpents, à leur fils Alexandre (J-VII) par contrat devant le notaire Urbain Lippé, en date du 16 juin 1885. Joseph (J-VI) décéda un mois après, soit le 19 juillet 1885.

Alexis (J-VII), fils de Joseph, né le 9 août 1846, épouse Marie Goulet, le 4 février 1868, à Ste-Élisabeth, il est cultivateur et un de ses quatre fils, Joseph (J-VIII), est allé s'établir à St-Jean-Baptiste du Manitoba, pour y épouser Rosalie Granger en 1894; l'autre, André (J-VIII), épouse Alexina Mainville qui aura une nombreuse descendance dans le comté de Montcalm; un troisième, Hormidas (J-VIII), épouse à Sturgeon Falls, en Ontario, Malvina Beaudry et enfin, Hildège (J-VIII), né à St-Jean de Matha, le premier mars 1869.

Le deuxième fils de Joseph (J-VI) est Alexandre (J-VII) dont on a parlé plus haut et qui fut établi par Eusèbe Asselin, son oncle, sur une terre dans le rang du Sacré-Cœur à St-Jean de Matha, face à celle de son père Joseph, située au 5^e rang du Canton Brandon.

Né à Ste-Élisabeth et baptisé le 8 juillet 1844, Alexandre (J-VII) épouse Esther Clermont, le 7 janvier 1867, à St-Jean de Matha. Il exploite la scierie construite par son oncle Eusèbe, située sur la rivière Bayonne dans le rang du Sacré-Cœur; il avait alors comme voisin en face, son père Joseph, et son oncle Hilaire. On verra plus loin que ce métier de scieur de bois continuera de génération en génération jusqu'à nos jours.

De son union avec Esther Clermont, Alexandre (J-VII) eut un fils, Adélard, décédé en bas âge et trois autres qui se marient. Joseph (J-VIII) qui épouse Cordélie Roch le 14 janvier 1890 à St-Norbert de Berthier, est cultivateur dans le rang du Sacré-Cœur, sur la terre de son grand père Joseph, qu'Alexandre lui lègue avant son mariage. Il n'y reste que peu de temps, puisqu'il vend cette propriété, le 15 octobre 1900, par contrat devant Maître Dugas, à Odilon Gravel pour la somme de douze cents piastres, terre portant le numéro 36 du cadastre de la paroisse St-Jean de Matha, avant d'aller demeurer à Woonsocket avec ses cinq enfants, où il décéda.

Le deuxième fils d'Alexandre est Hormidas (J-VIII), né en 1870, qui épouse Délia Clermont en 1894 à St-Jean de Matha; il décéda à St-Jérôme de Terrebonne, le 29 août 1948; ils eurent une seule fille Élisabeth décédée à 16 ans.

Le troisième fils, Athanase (J-VIII), est celui qui assurera sa descendance; né en 1873, il épouse Arthémise Belleville, le 15 février 1898, à Ste-Émeline de Joliette et ont six enfants dont trois membres de la «race des scieurs de bois» qui font l'objet d'une petite histoire dans le présent volume.

Alexandre perd son épouse Esther Clermont, le 21 septembre 1898, elle est inhumée à St-Jean de Matha.

En 1899, le 2 mars, par contrat devant le notaire Dugas, Alexandre (J-VII), passe une acte de société avec douze cultivateurs de St-Jean de Matha dont parmi eux, Pierre Asselin cousin, et Joseph Asselin son fils, pour la fondation d'une beurrerie qui portera le nom de « La Fabrique de Beurre de Brandon »; le président en sera Georges Rondeau, et le vice-président Pierre Gravel fils, qui sont des associés. Son voisin Anselme Asselin fils d'Hilaire, donc son cousin, signe comme témoin au contrat passé en la maison d'Alexandre dans le rang Sacré-Cœur de St-Jean de Matha.

En 1900, Alexandre épouse, en deuxième noce, Agnès Chrétien à St-Gabriel de Brandon et continue de vivre à St-Jean de Matha. C'est le 15 août 1908, que son fils Athanase vend à Eugène Bonin, par contrat devant Maître Dugas, le lot no 4 d'une superficie de 87 acres, dans le rang du Sacré-Cœur. Sur cette terre, il garde cependant deux arpents de terre en superficie sur lequel terrain est situé le moulin à scie établi par Eusèbe près de la chapelle du Sacré-Cœur, arpents dont le vendeur se sert pour vaquer autour du moulin et pour y mettre le bois, de même qu'un passage pour communiquer au chemin; le prix de vente est de 1 800 dollars.

Son père Alexandre étant décédé le 28 septembre 1925 à 81 ans, Athanase demeure par la suite dans la maison qu'Alexandre a lui-même construite quelques années avant (vers 1905) au village de St-Jean de Matha; Athanase y mourut le 10 octobre 1948.

Revenant à Joseph (J-V) et Marguerite Bérard dit Lépine, un troisième fils, Hilaire (J-VI), baptisé le 24 février 1815, à Ste-Élisabeth, épouse Henriette Aubin dit Lambert, le 20 août 1838, à Berthier. Ils eurent de ce mariage, quatorze enfants tous nés à Ste-Élisabeth. Ils demeurèrent dans le rang Ste-Rose sur une terre de deux arpents voisine de la terre de Joseph Asselin son frère; c'est cette terre qu'Hilaire (J-VI) cède et vend à son frère Eusèbe par contrat



Maison d'Hilaire Asselin dans le rang du Sacré-Cœur à St-Jean-de-Matha.

devant le notaire Barthélémi Vézina, le 28 juillet 1871, en échange de celle que lui céda Eusèbe dans le rang du Sacré-Cœur à St-Jean-de-Matha quelques années avant. Cette terre est voisine et en face de celle de son frère Joseph.

Quatre des quatorze enfants d'Hilaire décèdent en bas âge dont deux se sont noyés dans un baril d'eau. Elmire vécut à Woonsocket; Éloïse, née en 1848, épouse Pierre Geoffroy. Ils sont les grands parents de l'Abbé Hector Geoffroy qui a réuni tous les renseignements du présent document. Élisabeth, Apolline, Amanda puis Hyacinthe, qui ne laisse pas de descendant du nom d'Asselin, vécut à l'Île Jésus. Onésime qui vécut dans la région de Joliette. Anselme, né en 1866, épouse Élisabeth Gravel, le 6 septembre 1881, à St-Jean de Matha et fut cultivateur dans le rang Sacré-Cœur sur la terre que son père, Hilaire, lui cède par contrat devant le notaire Lippé, le 30 mars 1885. Anselme ne laissa pas de descendant.

Un autre fils d'Hilaire (J-VI), Pierre, né en 1866, épouse Élisabeth Gravel, le 11 janvier 1886, à St-Félix et habita la maison de son père Hilaire, au rang du Sacré-Cœur à St-Jean de Matha.

Élie, le dernier fils d'Hilaire (J-VI), né en 1861, épousa Vitaline Rivard et vécut d'abord au Manitoba puis à Crookstown, Minnesota, où il était marchand en 1891.

Urbain, un quatrième fils de Joseph (J-V) et Marguerite Bérard dit Lépine, né le 14 avril 1817, épouse Angèle Bonin, le 10 février 1846, à Ste-Élisabeth. Ils s'établissent dans le rang Ste-Rose, faisant aujourd'hui partie de Notre-Dame-de-Lourdes. Ils ont 3 filles dont l'une devient religieuse des Soeurs de la Providence. Angèle Bonin décède à 24 ans en 1850 et, Urbain épouse en deuxième noce, Éloïse Laferrière, le 25 août 1851 à Ste-Élisabeth; de ce mariage sont nés quatorze enfants dont dix décèdent en bas âge et quatre se marient.

Alexandre, un cinquième fils de Joseph (J-V) et Marguerite Bérard Lépine, né en 1819, épouse Marguerite Aubin dit Lambert, sœur de Henriette et Geneviève Aubin-Lambert et n'a pas d'enfant de ce mariage, son épouse décédant neuf mois après. Il épouse en seconde noce Adélaïde Gravel, dont il eut dix-neuf enfants, dont six sont décédés en bas âge. Ce couple vit et élève sa famille à Ste-Élisabeth. Sept filles survivent et se marient, de ces dernières, Célima dont une biographie et la photo figurent au présent volume, entourée de ses onze enfants. Les garçons sont Alexandre, Joseph, Eusèbe, Cuthbert, Eugène et Maxime. Ce dernier épousa Léopoldine Thouin en 1875 et n'ont pas eu d'enfant, alors que de son mariage avec Julienne Déziel en 1875 à Ste-Élisabeth, il eut 10 enfants, dont quatre allèrent vivre aux États-Unis, les autres restèrent dans la région de Sherbrooke où ils avaient été élevés.

Quant à Alexandre (J-VII), il épousa Anna Savoie en 1867 qui ne lui donna pas d'enfant, puis il épouse

ensuite Virginie Aurez-Laferrière dont il a 5 enfants qui vécut dans la région de Sherbrooke aussi.

Joseph (J-VII) épouse Philomène Savoie en 1880 à Ste-Élisabeth; ils ont 13 enfants à St-Thomas dont 4 décèdent en bas âge, trois entrent chez les Sœurs de la Providence et les autres se marient. Ces descendants sont des plus nombreux dans la région et donnent plusieurs religieux à l'Église dont Armand Asselin, un petit-fils dont on peut lire une biographie dans ce volume. Il épouse ensuite Emma Neveu en 1920.



Gilbert Asselin et Édouardina Poulette et leurs enfants devant la maison familiale à Notre-Dame de Lourdes, Comté de Joliette. Gilbert est le fils de Joseph et Philomène Savoie.

Cuthbert (J-VI), un sixième fils de Joseph (J-V) et Marguerite Bérard dit Lépine, épouse Émérence Marcil, le 15 novembre 1852, à Ste-Élisabeth, la veille du mariage de son frère Eusèbe.

Cuthbert a eu six enfants dont quatre se sont mariés.

Parmi ces enfants, il y a eu Adolphe (J-VII) qui a eu au moins trois fils qui ont fait leur marque. Il s'agit de Josaphat (J-VIII) qui devint prêtre, Joseph-Omer (J-VIII) qui fut président du comité exécutif de Montréal et lui-même père de Patrick et Edmund et enfin, Joseph-Édouard (J-VIII) qui fut conseiller législatif à Québec. On trouvera une biographie de ces trois derniers dans le présent volume.

Cuthbert est un citoyen important de son époque et probablement celui qui a rapproché le plus la réputation de son frère Eusèbe dans cette famille. Marchand quelques années à Joliette, il revint sur la partie de la terre dont il hérita de son père le jour de son mariage en 1852, et en 1857, il acquiert la terre de Prosper Dacier (no 438, au cadastre actuel) ce qui sera l'héritage de son fils Adolphe lors d'un acte de donation le 20 juillet 1899, plus un lopin de terre (no. 382) en haut de la concession Ste-Émeline. Le 1^{er} mai 1928, Adolphe cède son bien à son fils Charles-Auguste, bien vendu en 1973, à l'arrière-petit-fils d'Eléonore Asselin, Maxime Laporte dit St-Georges.



Cette terre était alors constituée par les nos 438 et 439, à la suite d'échange entre Adolphe, fils de Cuthbert et Alexis fils d'Anselme, qui était le frère de Cuthbert.

Le septième fils de Joseph (J-V) et Marguerite Bérard-Lépine est Anselme (J-VI), baptisé en 1825, qui épouse Céline Bourret et qui ont douze enfants dont cinq décèdent très jeunes.

Élisabeth épouse Joseph Desrosiers, Eusèbe épouse Marie Savignac, Wilfrid épouse Rosalie Asselin et Narcisse épouse Georgiana Gadoury. Ces couples vécurent à Lowell, Massachusetts, où ils ont encore des descendants.

Anselme (J-VI) a une fille Joséphine qui devient religieuse des Sœurs de la Providence. C'est Anselme qui hérita de son père Joseph (J-V) de l'autre moitié du bien paternel, au rang Ste-Émilie à Ste-Élisabeth, portant le numéro 343 au cadastre actuel de la paroisse, qu'il a transmis ensuite à Alexis son fils

qui à son tour, le léguera à son fils Hector né en 1897 à Ste-Élisabeth et qui lui, épouse Doria Laferrière, le 30 janvier 1919 à St-Félix de Valois. Hector vendra ensuite en 1922 cette terre à Émile Laporte dit St-Georges, petit-fils de Éléonore Asselin qui était la fille de Joseph et Marguerite Bérard dit Lépine.

Le huitième fils de Joseph (J-V) et Marguerite Bérard dit Lépine, Eusèbe (J-VI), fut sûrement le plus remarquable. On trouvera une biographie de celui-ci dans le présent volume. Ses trois enfants sont Hermine, Marie-Louise qui devient religieuse des Sœurs de la Providence sous le nom de Sœur St-Eusèbe et Joseph-Alexandre (J-VII), médecin, dont on pourra lire une biographie plus loin.

On trouvera donc dans les pages suivantes la suite de l'histoire des Asselin de Joliette qui, somme toute, ont largement contribué à façonner la marque des Asselin.



ADOLPHE (J-VII) ASSELIN, cultivateur

par Hector Geoffroy, prêtre

Adolphe Asselin naquit le 8 janvier 1862, fils de Cuthbert Asselin et Émérence Marcil, cultivateur dans le rang Ste-Émilie à Ste-Élisabeth de Joliette, où il épousa le 19 février 1884, Virginie Poulette (1859-1952).

Adolphe était un homme de belle stature qui, sans s'en rendre bien compte, imposait le respect, très modeste, doué d'un esprit perspicace et d'un solide jugement; aussi fut-il marguillier et juge de paix pendant de nombreuses années.

Adolphe était un excellent musicien; il avait vraiment une âme d'artiste qu'il faisait passer dans le jeu de son violon (musique folklorique) de façon si remarquable que les autres violonistes n'osaient s'exécuter en sa présence; même son jeune fils ne jouait du violon qu'après s'être assuré que son père se fut éloigné sur la ferme. Il ne faut pas être surpris que presque tous les membres de cette famille s'adonnèrent à l'étude de la belle musique, sous la direction de professeurs compétents au point de pouvoir former un petit orchestre familial et, quelques-uns, devenir membres de l'Orchestre de la ville de Joliette.

Son épouse, Virginie fut une femme de talent remarquable, ancienne institutrice et aimant la lecture, elle sut inculquer à ses enfants une très belle éducation, le goût de la lecture et des études. Douée

d'un grand esprit de foi, d'une entière confiance en la Providence, d'une solide dévotion à l'Eucharistie et à la Très Sainte Vierge Marie, elle sut inculquer à ses enfants de solides convictions religieuses, secondée en cela par la vie exemplaire du père.



Adolphe Asselin et Virginie Poulette en 1907, entourés de leurs enfants. Debout : Omer, Josaphat, Octavien, Elphège et Edouard. Assis : Séverin, Albertine, Alma et Charles-Auguste.

En face de leur demeure existait une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Bonsecours datant de 1846, reconstruite en 1907, désaffectée lors de la fondation de la paroisse en 1925, sous le vocable de Notre-Dame-de-Lourdes.

L'épouse d'Adolphe eut une attention exceptionnelle à ce petit Oratoire dont elle assura l'entretien, avec ses enfants, pendant de nombreuses années. De mai à octobre, les bonnes gens du rang s'y rendaient pour la prière du soir et, le dimanche à 3 heures de l'après-midi. Quelquefois, il y avait célébration de la messe ; la famille Asselin et quelques personnes y exécutaient musique et chants.

Grandir dans un tel milieu ne peut que favoriser qualité et réussite des membres d'une famille. Josaphat, prêtre c.s.v. professeur de sciences au Séminaire de Joliette et agrégé à l'Université de Montréal; Octavien, marchand et professeur de musique (violon), membre de l'orchestre de Joliette; Omer, gérant de Banque, homme d'affaires, membre du Conseil Municipal de la Ville de Montréal pendant 20 ans dont 14 ans, président du comité exécutif; Édouard, avocat c.r., leader ministériel du Conseil législatif du Québec, ...; Elphège, courtier en assurances; Sévérin, gérant de la Caisse Populaire, Maître de poste, secrétaire et trésorier de la Municipalité et de la Commission Scolaire de Notre-Dame-

de-Lourdes pendant de nombreuses années; Charles-Auguste, cultivateur sur le bien paternel; Alma, épouse de Aristide Pelland, musicienne, membre de l'orchestre de Joliette et organiste pendant nombre d'années; Albertine, religieuse de la Congrégation Notre-Dame.

Adolphe Asselin fut l'héritier de la terre de son père Cuthbert qui, lors de son mariage le 15 novembre 1852, devint propriétaire de la moitié de la terre de son père Joseph marié à Marguerite Bérard, soit le no 1595, cadastre Seigneurial, no 344 du cadastre actuel de Ste-Élisabeth de Joliette; son frère Anselme étant propriétaire de l'autre moitié, nos 1594 (343). Le 28 mai 1928, Adolphe cédera son bien à son fils Charles-Auguste, marié à Rachel Charbonneau, soit les nos 438 et 382 dans un acte de donation le 20 juillet 1899. Faute d'héritier, la terre des Asselin sera vendue, le 23 mai 1973, au cultivateur voisin, Maxime Laporte, arrière-petit-fils de Éléonore (J-VI) Asselin, sœur de Cuthbert, et épouse de Narcisse Laporte dit St-Georges. Cette terre comprenait alors les nos 438 et 439 au cadastre de la paroisse, à la suite d'échange entre Adolphe et Alexis fils d'Anselme.

Cette terre a donné lieu, pour une partie, à ce qui est aujourd'hui l'emplacement du presbytère de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes, terrain donné par Adolphe Asselin.



ÉDOUARD (J-VIII) ASSELIN, Avocat

Né à Joliette, dans la paroisse Sainte-Élisabeth, le 15 mars 1892, fils d'Adolphe Asselin, cultivateur, et de Marie-Virginie Poulette.

A étudié au séminaire de Joliette ainsi qu'à l'université Laval à Montréal, où il fut diplômé en droit. Fit sa cléricature auprès de M^e Adélard Lachapelle. Admis au barreau de la province de Québec, le 9 juillet 1917.

A épousé dans la paroisse Saint-Pierre-de-Shawinigan, le 26 novembre 1938, Jeanne Langevin, fille d'Alphonse Langevin, négociant, et de Bernadette Dufresne.

Fit partie du cabinet des avocats Désilets et Asselin à Grand-Mère de 1917 à 1927. Ouvrit un bureau pour cette société à Shawinigan en 1927, puis pratiqua à son compte de 1930 à 1936. Crée conseil en loi du roi le 9 mai 1934. Procureur général adjoint de la province de Québec d'août 1936 à 1939. Fut délégué



J. Edouard Asselin.

à Paris en 1937, comme représentant du gouvernement de la province, au Congrès international des juristes de la langue française; il assista la même année au Congrès international de droit à La Haye au Pays-Bas. Fonda le cabinet des avocats Asselin, Crankshaw, Gingras, Trudel et Saylor à Montréal en 1939. Vinrent s'y joindre M^{es} Brais, Turgeon, Valade et Langevin. Membre du Conseil du barreau de Montréal de 1944 à 1950. Bâtonnier du barreau de Montréal et du barreau de la province de Québec en 1950 et 1951. Pratiqua jusqu'en 1972 avec M^e Arthur Boivin à Montréal.

Candidat de l'Union nationale défait dans la circonscription de Montréal-Mercier aux élections provinciales de 1944. Conseiller législatif de la division de Wellington du 25 janvier 1946 jusqu'à l'abolition du Conseil législatif, le 31 décembre 1968. Leader du gouvernement de l'Union nationale au Conseil législatif de 1947 à 1960, leader de l'Opposition de 1960 à 1966 et de nouveau, leader du gouvernement jusqu'en 1968.

A collaboré à différents journaux et périodiques. Publia en 1925 un index des Statuts refondus du Québec. Membre de nombreux conseils d'administration de compagnies industrielles et financières telles que la Trans-Canada Pipelines Ltd, la Corporation de gaz naturel du Québec, Les Prévoyants du Canada, la Société d'administration et de fiducie, la Banque de Nouvelle-Écosse, l'Abitibi Power and Paper Co. Ltd, la St. Lawrence Corporation Ltd, la Dow Brewery Ltd, la North American Utilities Corp., la Mont Tremblant Lodge Ltd, la Hollinger

Consolidated, la Labrador Mining and Exploration Co., la Sun Trust Ltd et le Trust général du Canada. Membre également du Comité consultatif canadien de la Northern Assurance Co. Directeur de la Chambre de commerce de Shawinigan en 1932, puis président en 1935 et 1936. Membre de la Chambre de commerce de Montréal et du Cercle universitaire. Président du Club canadien de Shawinigan. Président du fonds de construction de Saint-Benoît-du-Lac. Il assuma en outre des fonctions importantes au sein d'institutions reliées au monde médical : président de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'université de Montréal, devenu plus tard l'Institut Armand-Frappier, et président du conseil de cet institut en 1975; gouverneur à vie des hôpitaux Notre-Dame, Sainte-Jeanne-d'Arc et Marie-Enfant; membre à vie et président du Conseil d'administration de l'hôpital Saint-Luc à Montréal. Docteur en droit honoris causa de l'université de Montréal.

Décédé à Montréal, le 1^{er} novembre 1975, à l'âge de 83 ans et 7 mois. Inhumé dans le cimetière de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes, dans le comté de Joliette, le 5 novembre 1975.

Oncle d'Edmund Tobin Asselin, député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, à la Chambre des communes de 1962 à 1965, et de Patrick Tobin Asselin, député libéral de Richmond-Wolfe à la Chambre des communes de 1963 à 1968.

(Reproduction intégrale, avec permission, du *Répertoire des Parlementaires Québécois, 1867-1978.*)

JOSEPH-OMER (J-VIII) ASSELIN, administrateur

Joseph-Omer Asselin, né le 15 novembre 1890, est le fils d'Adolphe et de Virginie Poulette de Ste-Élisabeth de Joliette.

Bien que peu de détails soient connus de son enfance et de sa jeunesse, on sait qu'il a marié Béatrice Tobin, fille d'Edward et Elizabeth Bessie, le 12 juin 1919, à Brompton dans le comté de Richmond.

Plus tard, il devient conseiller au conseil de ville de Montréal et est nommé président du comité exécutif de la ville, fonction qu'il occupa de 1940 à 1954, sans interruption. Au moment d'accéder à la présidence du comité exécutif, la ville de Montréal était aux prises

avec un marasme financier et la ville avait été placée sous la tutelle de la Commission Municipale de Québec.

Joseph-Omer, pendant ces quatorze années à la présidence du comité exécutif, aura connu les administrations des maires Camilien Houde et Adhémar Raynaud et, a accompli la tâche de rétablir la structure financière de la métropole et de redorer le blason économique passablement terni avant son arrivée.

Bien qu'il demeura conseiller de la ville jusqu'à sa retraite volontaire en octobre 1960, il a été éclipsé à la présidence du comité exécutif par Pierre Desmarais





J. Omer Asselin.

en 1954 à cause, entre autres, de raisons politiques et de profondes divergences de vues avec Jean Drapeau, sur la conception et la façon d'administrer les affaires municipales de la ville de Montréal.

A l'âge de 70 ans, lorsqu'il prit sa retraite en 1960, il se retira sur sa ferme de Brompton où dans la tranquilité de la campagne, il s'adonnait à l'agriculture, jusqu'à son décès survenu subitement sur sa ferme, le 26 juillet 1961.

Toujours souriant, selon la réputation qu'il avait, Joseph-Omer a aussi été administrateur et vice-président de la Banque Mercantile du Canada.

Lors de son décès, Jean Drapeau, Lucien Saulnier, Sarto Fournier et J.M. Savignac n'ont pas tarì d'éloges. Il a été inhumé, le 28 juillet 1961, au cimetière de la Côte-des-Neiges, après un service religieux célébré par son fils David Asselin, jésuite.

De son mariage à Béatrice Tobin, Joseph-Omer a eu huit enfants dont Edmund T. Asselin qui fut député de Notre-Dame-de-Grâce à Ottawa de 1962 à 1965 et conseiller à la ville de Montréal et Patrick T. Asselin, député de Richmond-Wolfe à Ottawa de 1963 à 1968.

Il est aussi le frère de Josaphat Asselin, clerc St-Viateur et de Joseph-Édouard Asselin, avocat dont on pourra lire deux biographies dans le présent volume.



JOSAPHAT (J-VIII) ASSELIN, C.S.V.

par Hector Geoffroy, prêtre

Josaphat Asselin naquit à Ste-Élisabeth le 12 décembre 1887 et y fut baptisé le même jour; il est le fils de Adolphe Asselin, cultivateur et de Virginie Poulette. Après avoir fréquenté l'école du rang Ste-Émeline, il alla à l'école de son village, où M. André Brien, prêtre à la retraite, remarqua vite le jeune homme talentueux et s'en fit son protecteur; il le dirigea à l'Académie de Joliette. Toute sa vie, le Père Asselin garda de ce vénérable prêtre un souvenir ému.

Après ses études au Séminaire de Joliette de 1905 à 1912, il entre au noviciat des Clercs de St-Viateur et il sera ordonné prêtre le 11 mars 1922. Le père Asselin, après avoir étudié les sciences à l'Université de Montréal, fut professeur au Collège de Rigaud, mais surtout au Séminaire de Joliette, où il enseigna avec une rare compétence, chimie, mathématiques, minéralogie et biologie dans les classes de philosophie; aussi la chimie comme professeur agrégé à l'Université de Montréal. Décédé à la suite d'une



Josaphat Asselin, prêtre.

crise cardiaque à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 30 juin 1947, il fut inhumé au cimetière de sa communauté le 2 juillet 1947.

« *La nature n'avait pas été avare à l'égard du Père Asselin*, écrit l'un de ses confrères, *elle lui avait prodigué l'abondance de ses dons les plus remarquables et les plus précieux, ceux-là particulièrement difficiles à définir, qui font de leur homme un être transcendant. On rencontre, au cours d'une vie, de ces natures exceptionnelles qu'un ensemble de qualités de choix met au tout premier plan. Ces hommes, on les compte sur les doigts de la main, ils sont nés supérieurs. Ils en imposent naturellement à leur entourage ; ils tranchent par leurs qualités physiques qui sont si souvent trompeuses chez les autres ; mais qui chez eux sont le reflet d'une volonté ferme, d'un jugement sûr et d'une grande intelligence.*

A la différence des Richard et Morin, ses modèles, qui brillèrent sur le boisseau et qui faisait son admiration, le Père Asselin, de ses propres ressources, je dirais, du rayonnement intérieur qui jaillissait de toute sa personne, avait pris sur son entourage un ascendant auquel, il n'était pas facile de se soustraire. Mais, s'il en imposait, comme on a l'habitude de dire, il ne s'imposait pas pour autant. Sa modestie, sa timidité naturelle qu'effrayait sans doute le voisinage immédiat de qualités aussi rares, lui ont fait sans cesse rechercher les besognes les plus effacées et la société d'un petit nombre d'amis, soucieux d'apporter la plus grande attention, la plus

grande perfection dans l'accomplissement de son devoir quotidien et non moins fidèle à ses amis.

Au cours des études brillantes qu'il poursuivait au Séminaire de Joliette, il a, sans cesse et sans effort, tenu la première place, comme ce le fut plus tard, étant étudiant en sciences à l'Université de Montréal. Élève, il a été le beau brummel de son temps, il le restera toute sa vie. Son cours durant, il restera le président de classe idéal, sachant, avec un tact qui lui était personnel, servir de tampon entre les autorités de la maison et des confrères d'une turbulence peu commune. Il ne fait pas de doute pour personne qu'il eût bien servi sa communauté aux premières places, si on sût lui imposer les responsabilités auxquelles il se dérobait, attendu que, dans les différentes charges qu'il a exercées, il a toujours réussi merveilleusement.

On comprendra facilement pourquoi Monseigneur J.A. Archambault, premier évêque de Joliette, prenait à son service ce jeune et brillant étudiant qui déjà se faisait remarquer, et il se fit accompagner par lui dans ses visites pastorales et à travers son diocèse. Cette assiduité auprès de l'évêque, son séjour à l'évêché où il logeait et prenait ses repas, lui avait conféré une sorte de dignité, qui nous le faisait regarder avec admiration et respect. » Cf. Annuaire des C.S.V. no 62-1953.

Son départ soudain fut un deuil cruel pour ses parents et ses amis, en particulier pour le Séminaire qu'il avait servi si bien et avec tant de brio.





CÉLIMA (J-VII) ASSELIN

par Hector Geoffroy, prêtre

Parmi les dames Asselin, beaucoup ont été des artisanes et des rouages importants et effacés de l'histoire de la Nouvelle-France. A titre d'exemple, Célima Asselin a été l'épouse de Louis Hétu, cultivateur dans le rang Ste-Émeline, de la paroisse de Ste-Élisabeth de Joliette, habitant sur la terre nos 356-357 sud du rang. Elle était la fille d'Alexandre (J-VI) Asselin et d'Adélaïde Gravel, elle-même issue d'une famille de dix-neuf enfants.

Célima Asselin fut aussi la mère d'une nombreuse famille : seize enfants dont cinq décédés en bas âge.

Hervé Hétu, leur fils, époux de Claire Philibert, succéda à son père sur cette terre, mais décéda prématurément en 1936, âgé de 33 ans. La plus jeune des enfants de Célima Asselin, sœur Rhéa Hétu des Sœurs Grises de Montréal, est la seule survivante en 1981.

109



Louis Hétu et Célima Asselin entourés de leurs enfants. Debout : Étienne, Blanche, Alma, Albert, Hélène (devant Albert), Hildège, Dina et Hervé. Assis : Aldéric, Rhéa et Gabriel.

ÉLOÏSE (J-VII) ASSELIN

par Hector Geoffroy, prêtre (son petit-fils)

De tous les Asselin qui ont travaillé dur et qui ont connu l'exil du 19^e siècle aux États-Unis, il y a lieu de mentionner Éloïse.

Éloïse Asselin naquit le 4 février 1848 à Ste-Élisabeth, fille de Hilaire Asselin, cultivateur au rang Ste-Rosalie (dit Ste-Rose) et de Henriette Aubin dit Lambert.

Comme un grand nombre de filles de cette époque, elle n'a presque pas fréquenté l'école, alors très éloignée du foyer paternel. De plus, à cause de l'exiguïté du local et du grand nombre de garçons, peu de filles fréquentaient l'école. Un seul instituteur y enseignait les rudiments de la religion, du français, du calcul mental et de l'histoire.

110



Éloïse Asselin épouse de Pierre Geoffroy entourée de cinq de ses sept enfants. Debout : Georgiana, Auguste et Erna. Assis : Hildège et Marie-Louise.

Éloïse épousait, le 28 novembre 1865, Pierre Geoffroy, bon travailleur, héritier dès l'année suivante d'une terre de 120 arpents de superficie, numéro 451, au cadastre de la paroisse de Ste-Élisabeth dans le

rang Ste-Émeline ; terre que cultive aujourd'hui encore un arrière-petit-fils, Jacques de la cinquième génération sur cette même ferme.

Comme toutes les familles de cette époque, Éloïse

et son époux éprouvèrent des difficultés financières et songèrent à émigrer en Nouvelle-Angleterre. Ils firent alors deux séjours à Woonsocket, R.I., de 1884 à 1887 et de 1897 à 1904, les enfants travaillèrent aux filatures alors que la mère tenait pension. C'est pendant le deuxième stage que le chef de la famille décédait subitement.

Éloïse Asselin, foncièrement terrienne, délicate au physique, favorisée d'une santé excellente et d'une énergie exceptionnelle qu'aucune épreuve ne pouvait

abattre revint sur la terre paternelle avec deux de ses filles et son jeune fils, quatorzième enfant, qu'elle initia à la culture, aidée en cela d'un neveu, cultivateur dans le voisinage. Les argents économisés servirent à acquitter quelques dettes et à restaurer les constructions. C'est au milieu de la famille de son fils qu'elle décédait subitement à l'âge de 89 ans. C'était une «*femme dépareillée*» comme l'on disait autrefois.



PAUL-ÉMILE (J-IX) ASSELIN, P.M.E.



Paul-Émile Asselin.

Paul-Émile Asselin naquit le 2 février 1908 d'une famille profondément chrétienne qui devait donner à l'Église un prêtre et quatre religieuses. Il fut baptisé le lendemain de sa naissance où ses parents, Mastai Asselin et Marie-Alma Ferland demeuraient alors.

111

En 1919, Mastai fit l'acquisition d'une terre à Saint-Thomas de Joliette, et s'y établit. Là, le jeune écolier puis l'étudiant au Séminaire de Joliette, durant les vacances et les congés, s'initiera aux rudes travaux de la ferme, et prendra ce goût du travail méthodique, ce souci de la besogne bien faite, qu'il conservera sa vie durant.

Après ses quatre années d'études théologiques, l'abbé Asselin recevait l'ordination sacerdotale, le 26 juin 1932, à la cathédrale de Montréal, et deux mois plus tard il partait avec 9 de ses confrères pour les missions de Mandchourie. L'arrivée du nouveau contingent à destination portait à 34 le nombre des prêtres des Missions-Étrangères dans le Vicariat apostolique de Szepingkai.

Après une année d'étude de la langue chinoise, dans les postes de Taonan et de Pai Tcheng Tse, l'abbé Asselin recevait sa nomination pour le poste de Ta Ing Tse, dans la région de Linsi. Cette région avait été annexée en 1932 au Vicariat de Szepingkai, et comprenait la partie nord du Vicariat de Jehol, dirigé par les Pères belges de Scheut.

D'abord vicaire au poste central de Ta Ing Tse, il devenait en 1935 curé de Haobetou, puis d'Ounioutai, en 1937. Comme ses confrères, il eut toujours à cœur d'entretenir chez ses chrétiens une foi ferme et vivante.

Au mois d'août 1941, ce vaillant missionnaire était arrêté, avec cinq confrères, par la gendarmerie japonaise, sous prétexte d'espionnage. Après des semaines d'affreux cachot mongol, il fut transféré successivement dans les prisons d'autres localités, où reprenaient les mêmes enquêtes et interrogatoires interminables. A l'issue du procès, qui avait duré plus de trois mois, il fut acquitté, mais pour être conduit au

Camp d'internement de Szepingkai, où il passa les trois ans et huit mois que dura la guerre du Pacifique.

En septembre 1945, l'abbé Paul-Émile Asselin revenait au Canada avec une douzaine de frères.

Tout en demeurant officiellement rattaché à la Préfecture apostolique de Lintong — dont Monseigneur Gustave Prévost était devenu le titulaire en 1946 — Paul-Émile fut nommé au service de la propagande de la Société au Canada. Il y était d'ailleurs employé depuis quelque temps déjà, pour le secteur de Montréal, c'est-à-dire tous les diocèses de la partie ouest de la province de Québec ainsi que ceux de l'est ontarien.

En 1953, l'abbé Asselin devint chef de ce service pour le même secteur, et il le demeura jusqu'à sa mort.

Le jeudi, 18 janvier 1962, à 6 heures 15, il expirait, entouré des membres de sa famille et assisté par son cousin, l'abbé Armand Asselin, père des missions-étrangères dont on pourra lire une biographie dans le chapitre suivant.

Il fut inhumé dans le cimetière du séminaire le 22 janvier 1962.

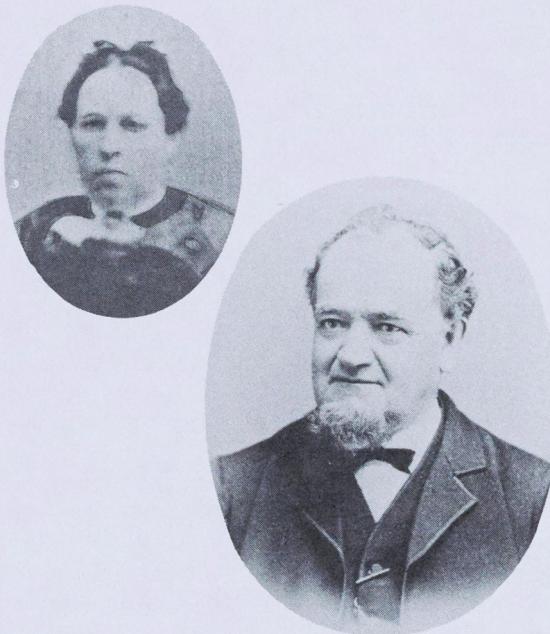
(Tiré d'un notice biographique des Pères des Missions-étrangères).



EUSÈBE (J-VI) ASSELIN, seigneur et marchand

Le plus jeune des fils de Joseph (J-V) Asselin et Marguerite Bérard dit Lépine, mérite une mention bien spéciale, dans la grande famille des descendants de Louis (J-IV) Asselin et Marie-Louise Paquet.

Eusèbe naquit le 22 et fut baptisé le 23 mai 1828 à Ste-Élisabeth de Bayonne, aujourd'hui comté de Joliette.



Eusebe Asselin et Elmire Cornellier.

Comme ses contemporains, il fréquenta l'école élémentaire du rang Ste-Émeline. Eusèbe profita de ce peu et y fit certainement de rapides progrès, puisque, toute sa vie, il manifesta beaucoup d'aptitude et d'habileté dans le commerce dont il fit un véritable succès.

Dès l'âge de 15 ou 16 ans, le jeune Eusèbe se rendit à Berthier, alors le centre de commerce de la région, pour s'engager comme commis dans un magasin général, afin de s'initier au commerce.

Parvenu à la majorité, en vue d'une nouvelle expérience en commerce, il se rend au Connecticut vers 1850 et y travailla dans une épicerie.

Il revint au « Village de l'Industrie » (nom officiel), aujourd'hui Joliette, pour épouser Elmire Cornellier dit Grandchamp, en l'église St-Charles-Borromée, le 16 novembre 1852. Il retourne aussitôt au Connecticut avec son épouse, l'endroit précis est inconnu. Ils y ont un premier enfant, Marie-Louise, née le 18 août 1853, qui devint religieuse de la Providence sous le nom de Soeur Marie-Eusèbe ; elle est décédée en 1914.

De retour à Joliette, en 1856, il est probablement commis-marchand. Un fils naît, Joseph-Alexandre, le 10 août 1858, qui épouse, le 10 octobre 1883, Albina Laurier et, on trouvera une biographie de Joseph-Alexandre dans ce volume.

Un troisième et dernier enfant naît, Elmire, baptisée le 9 octobre 1859 ; elle épouse le 21 août 1878, le docteur Victor Côté et, en deuxième noce, le docteur Adélard Barolet, le 26 avril 1898. Elmire décède à Joliette le 24 mai 1933.

Le 8 mars 1862, Eusèbe Asselin se porte acquéreur d'un terrain face au terrain de la fabrique, qu'il échangea, le 30 novembre 1865 devant le notaire Vézina, avec Charles Chalut dont le terrain était voisin du sien; c'est là, à l'angle de ce que l'on désigne aujourd'hui Place Bourget et boulevard Manseau, et dont la profondeur s'étendant jusqu'à la rue Lajoie, qu'il établira définitivement son commerce. Il y construisit demeure, magasin, entrepôt, hangar, remise à voitures et écurie.

Son commerce progressait rapidement, car en plus d'acheter une terre au rang de La Visitation et une propriété sur la rue St-Charles-Borromée, au Village de l'Industrie, le 16 mars 1863, Eusèbe Asselin se portait acquéreur d'une étendue de terrain à peine défrichée au cinquième rang du canton Brandon, dans la paroisse St-Jean-de-Matha. Il y construisit une scierie sur la rivière Bayonne et contribua généreusement à y établir ses deux frères, Hilaire et Joseph et un neveu, Alexandre Asselin.

Cette terre de 16 arpents de largeur sur 20 de profondeur plus ou moins, comprend les lots 21-partie, 22 et 23-partie, à l'exception d'un lopin appartenant à Pierre Gravel. Cette terre est bornée d'un côté à la seigneurie de Ramesay.

Cette acquisition a été faite par vente du shérif P.R. Chevalier (2328), Eusèbe étant le plus haut enchérisseur au prix de 1540 dollars, payé comptant.

Sur cette terre, il y fit construire une chapelle à ses frais, après les démarches d'usage auprès de Monseigneur Bourget, évêque de Montréal qui décrète le 17 juin 1876 :

« Monsieur Eusèbe Asselin, de la ville de Joliette, nous ayant exposé son pieux désir de bâtir sur le terrain qu'il possède en la paroisse de St-Jean-de-Matha, une chapelle en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, voulant accéder à la demande du dit Eusèbe Asselin et propager, autant qu'il est en nous, la dévotion à ce divin Cœur dans ce lieu reculé et solitaire et y répandre les grâces précieuses et abondantes attachées à cette salutaire dévotion, nous avons réglé ce qui suit :

1^o Une chapelle sera érigée à St-Jean-de-Matha sur le terrain offert par Monsieur Eusèbe Asselin; et nous chargeons Monsieur D.A. Gravel, prêtre et curé de la dite paroisse d'en fixer la place et d'en diriger les travaux.

2^o Cette Chapelle aura environ vingt pieds sur dix-huit et devra être convenablement ornée et garnie de vases, ornements et linges nécessaires au Saint Sacrifice de la Messe.

3^o Elle devra être entourée d'une palissade pour être à l'abri des incursions des animaux.

4^o Elle devra fermer à clef pour que personne ne puisse y aller qu'avec la permission de Monsieur le curé ou de celui qu'il aura chargé d'y voir.

5^o Les prières qui s'y feront seront offertes à Dieu

d'une façon spéciale pour les fondateurs et bienfaiteurs de cette chapelle tant qu'elle subsistera.

6^o Le terrain sera donné à la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal pour servir à toujours à l'usage de la dite Chapelle du Sacré-Cœur de Jésus.

7^o Le présent décret demeurera déposé aux archives de la dite paroisse de St-Jean-de-Matha.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre assistant-scrétaire, le dix-septième jour du mois de juin en l'année mil huit cent soixante-seize.

Ignace Ev. de Montréal »

Le 6 juillet 1876, le curé A. Gravel de St-Jean-de-Matha choisit le terrain et rédige le procès-verbal suivant :

« L'an mil huit cent soixante-seize, le sixième jour du mois de juillet à quatre heures de l'après-midi, nous prêtre soussigné, curé de St-Jean-de-Matha, en vertu d'une commission spéciale à nous donnée par Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, nous nous sommes transporté sur le terrain de Monsieur Eusèbe Asselin, et là, nous avons marqué la place d'une chapelle devant être en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus; et désigné un terrain de quarante-six pieds de longueur sur trente deux pieds de largeur à peu près pour l'usage de la dite chapelle.

Monsieur Eusèbe Asselin était présent et a volontairement accédé à ma demande.

En foi de quoi, nous avons signé le présent acte à St-Jean-de-Matha, le six du mois de juillet mil huit cent soixante-seize.

D.A. Gravel, ptre, curé »

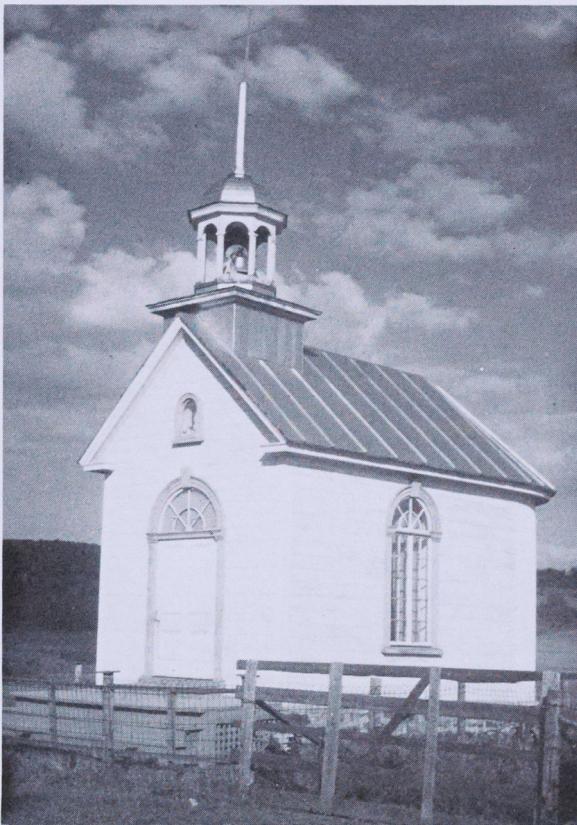
Le 25 octobre 1876, monseigneur E.G. Fabre, évêque de Montréal, autorise le curé Gravel à ériger un Chemin de Croix dans la dite chapelle avec les priviléges et indulgences y attachées et à bénir les Croix et Images de stations.

Le 31 juillet 1877, le curé Gravel procède à la bénédiction de la chapelle dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. Le même jour, le curé bénit aussi une cloche pesant cent livres et la baptise du nom de « Marie-Elmire-Eusèbe », prénoms des parrains de la cloche. Le curé Gravel bénit les croix et Images du Chemin de Croix.

Le 15 novembre 1877, Eusèbe Asselin fait donation à la Corporation Épiscopale de Montréal, devant le notaire B. Vézina, du terrain et de la chapelle construite dans le rang St-Guillaume qui portera aussi le nom de Rang du Sacré-Cœur. Depuis 1904, la chapelle appartient à la Corporation Épiscopale de Joliette.

Le 31 juillet 1977, le centenaire de cette chapelle





Chapelle du Sacré-Cœur.

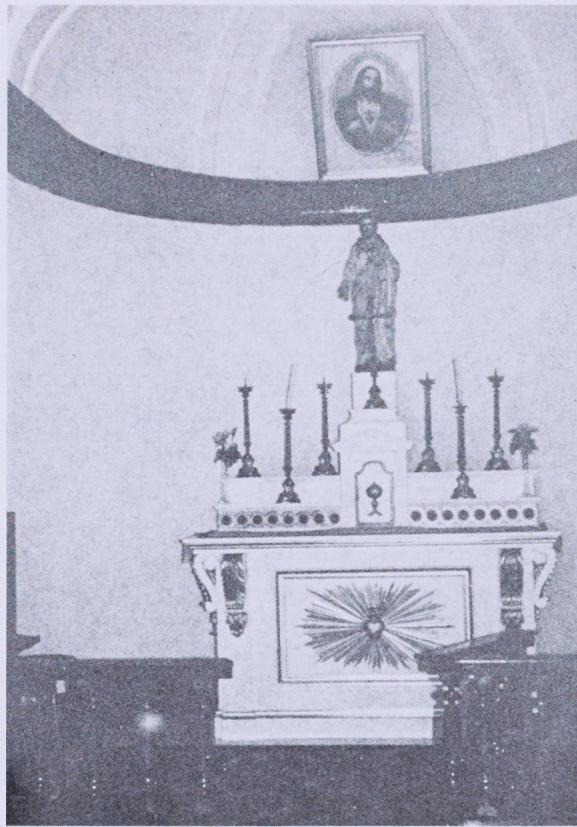
fut célébré solennellement avec la participation des parents, amis, paroissiens et anciens.

Le 15 novembre 1882, Monsieur Asselin « étant le plus haut et dernier enchérisseur », comme ce fut le cas pour les terrains de St-Jean-de-Matha, acquérait la Seigneurie de Lachenaie, vendue par le député-shérif du district de Joliette, Charles-Bernard-Henri Leprohon, au prix de \$65 900., « le dit Eusèbe Asselin, écuyer-marchand de Joliette a payé entre mes mains la dite somme de soixante-cinq mille neufcents dollars. » Cette seigneurie avait une étendue de « 9 lieues de front sur 6 lieues de profondeur. »

Cette seigneurie, Seigneurie de Lachenaie, est bornée en front à la « Rivière Ottawa », en profondeur par le canton Kildare, d'un côté par la seigneurie de Terrebonne et d'autre par la seigneurie de l'Assomption. La seigneurie porte le numéro 71 au cadastre de Montréal et comprend les paroisses de St-Roch l'Achigan, St-Henri de Mascouche, St-Lin et St-Charles de Lachenaie.

Au sujet de l'exercice de son commerce le Docteur Albert Geoffroy, président de la Société historique de Joliette, écrira en 1954 :

« Ce qui fit le grand succès de son commerce, c'est que ses méthodes commerciales étaient saines et accommodantes. Il avait le talent de garder la



Intérieur de la Chapelle du Sacré-Cœur.

confiance de ses clients. Il escomptait sur l'honnêteté et les bonnes moeurs de ses clients pour faciliter les crédits. Basés sur la charité, les avantages et les inconvénients des crédits à la clientèle lui ont bénéficié.

Quant aux manufacturiers et aux grossistes qui lui fournissaient des marchandises, ils recherchaient ses commandes à cause de sa réputation de gros débiteur et de son habitude de payer comptant. Ses manières d'excellent payeur lui permettaient d'obtenir des escomptes additionnels accordés aux clients préférés. »

Dans sa vie sociale, Eusèbe Asselin fut échevin de la ville de Joliette, aussi pro-maire pendant trois ans, élu par acclamation. Il fut aussi commissaire d'école ; officier et président de la Société de St-Vincent-de-Paul pendant de très nombreuses années ; directeur du chemin de fer de l'honorable Barthélémy Joliette ; directeur de la Société de Colonisation. Nommé syndic et trésorier en vue de la construction de l'église paroissiale, qui ne fut réalisée qu'en 1892. Trésorier du comité de l'érection du monument à l'honorable Barthélémy Joliette au parc Renaud en 1902.

Autant que son amour des courses de chevaux et des sports, sa charité était proverbiale. En plus d'avoir établi ses frères et un neveu, d'avoir construit

et donné la chapelle du Sacré-Cœur, il a considérablement fourni aux œuvres à Joliette.

Il donnait du bois de chauffage aux pauvres par l'intermédiaire de la Société St-Vincent-de-Paul dont les membres faisaient la distribution à partir d'un hangar mis à leur disposition. Il fait construire une maison pour les orphelines et les sœurs de la Providence, en 1881. La veille du Jour de l'An 1886, Eusèbe se rend lui-même donner des étrennes, à cet endroit, à tout le monde en ajoutant pour chacun une délicatesse : « *Un beau mouchoir plié en cornet et plein de bonbons.* »

Aux religieuses, aux vieillards et orphelins qu'elles gardent, il donne pendant de longues années, nourriture, lingerie, bois de chauffage, etc...

Les dix dernières années de sa vie, il les consacre entièrement aux bonnes œuvres dont la Société Saint-Vincent-de-Paul dont il a été longtemps président.

Le 21 février 1905, il fait don de la seigneurie de Lachenaie à la Corporation épiscopale de Joliette, à la condition d'importantes obligations envers ses enfants et petits-enfants.

Eusèbe décède le 6 septembre 1907 laissant sa deuxième épouse Sophie Sansregret, sa fille, Sœur Marie-Eusèbe, son fils Joseph-Alexandre, son neveu Adolphe, son neveu Alexandre le premier des « Scieurs de bois » dont on lira de tous et de plusieurs de leurs descendants des notes biographiques dans le présent volume.



JOSEPH-ALEXANDRE (J-VII) ASSELIN, médecin

Joseph-Alexandre Asselin, né à Joliette le 10 août 1858, est le fils d'Eusèbe et de Elmire Cornellier.

Il fit ses études primaires à Joliette et ses études classiques au Séminaire de Joliette.

Après des études en médecine, il étudie pendant deux ans et demi à Paris, dans un hôpital pour enfants, sous la direction des spécialistes Parrot, Bouchert, Simon et Descroizilles.

A son retour à Montréal, où il pratiqua sa nouvelle spécialité, Joseph-Alexandre fit des progrès rapides et son avancement continu lui a valu la renommée pour ses grandes capacités et sa haute compétence.

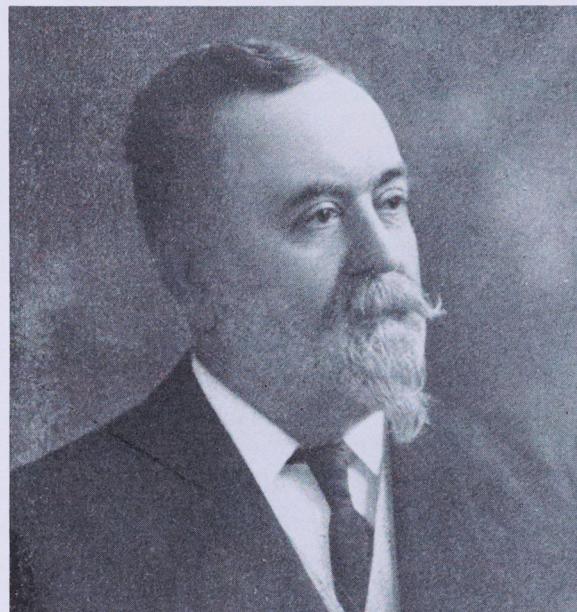
Il a été directeur du dispensaire des Sœurs de la Providence où plusieurs dizaines de milliers d'enfants ont été traités depuis 1885.

Joseph-Alexandre a aussi été médecin de l'Orphelinat St-Alexis de Montréal.

Le 10 octobre 1883, il épouse Albina Laurier fille de Louis Laurier médecin, qui lui donna neuf enfants dont six garçons et trois filles.

Il décède à Montréal le 14 février 1931, à l'âge de 72 ans et ses funérailles ont lieu en l'église St-Stanislas.

115



Joseph-Alexandre Asselin.



UNE RACE DE SCIEURS DE BOIS

Eusèbe Asselin a acquis une importante étendue de terrain dans le canton Brandon dans la paroisse de St-Jean-de-Matha le 16 mars 1863.

Lorsqu'il décida de construire une scierie sur la rivière Bayonne afin d'aider ses frères à s'établir, il sema la graine qui donnera une vraie race de scieurs de bois et plus précisément d'industriels, propriétaires de scieries.

Cinq générations plus tard, ses descendants auront construit une quinzaine de scieries qui sont toutes disparues, la plupart par le feu, à l'exception de deux encore en opération.

On ne sait trop quand et de quelle façon Alexandre, fils de Joseph et neveu d'Eusèbe devint propriétaire de cette scierie dans le rang St-Guillaume à St-Jean-de-Matha.

Alexandre, né en 1844, était l'un des deux fils de Joseph qui ont survécu avec quatre filles sur les 12 enfants ; les autres étant décédés en bas âge.



Maison d'Alexandre Asselin dans le rang du Sacré-Cœur.

Alexandre qui eut lui-même de son premier mariage à Esther Clermont quatre fils, dont un décédé en bas âge, a été cultivateur comme son père, avant d'acquérir la scierie qu'il opéra activement pendant plusieurs années avant de la céder à son fils Athanase.

Alexandre prit alors sa retraite suffisamment jeune que ses petits-enfants nés au tournant du siècle, ne se

souviennent pas de l'avoir vu autrement qu'endimanché, bottines cirées, chemise blanche et cravate jusqu'à son décès en 1925, à l'âge de 81 ans.



Esther Clermont, épouse d'Alexandre Asselin.

Athanase opéra la scierie mue à l'eau pendant plusieurs années, au printemps principalement. Avant qu'elle ne devienne désuète vers 1918, Alexandre acquit, à St-Jean-de-Matha, une usine où il fabriqua entre autres choses, des meubles, dont certains sont des pièces de musée dans un village historique situé à Rawdon. A la suite d'un incendie de la scierie d'Athanase en 1919, il y a eu l'aventure du chemin de fer en Abitibi puis, à son retour à St-Jean-de-Matha, il reconstruisit la scierie et l'opéra pendant quelques années.

Il déménage à St-Marc des Carrières dans

Portneuf, le 1^{er} juin 1924 avec toute la famille.

A ce moment, lui-même et trois de ses fils, s'impliquent dans l'industrie du bois. Albert et Adrien, respectivement l'aîné et le cadet de ses fils, forment une société et construisent une première scierie en 1925. Cette scierie sera la première de quatre dont les trois premières ont été la proie des flammes en 1930, 1931 et 1939, alors qu'Adrien en était propriétaire, la quatrième a été incendiée après son décès. On verra plus loin avec plus de détails, l'histoire mouvementée d'Adrien.

emplois, qui l'exploita pendant de nombreuses années avant de la céder lui-même à son tour à son fils, Bernard, lui aussi établi à St-Jean-de-Matha.

Bernard, après avoir exploité cette scierie pendant plusieurs années, décide de construire une nouvelle scierie au nord de St-Jean-de-Matha, non loin de celle construite par Eusèbe. Après plusieurs années d'opération, cette scierie est elle aussi la proie des flammes en 1978. Reconstruite en 1979, cette nouvelle scierie, Bernard l'exploite avec ses enfants, avant qu'elle ne soit incendiée une nouvelle fois en 1980, puis reconstruite.



De gauche à droite : Adrien, Athanase Asselin le père, Albert, Simone, Lionel (assis), Éliane, Arthémise Belleville et Paul-Emile, devant la maison familiale à St-Jean-de-Matha.

Pendant ce temps, Lionel, le deuxième fils d'Athanase, établit une scierie à Rivière-à-Pierre, comté de Portneuf, scierie qu'il exploita pendant quelques années, avant qu'il ne la vendre. Lionel a été propriétaire aussi d'une scierie à Ste-Julienne de Montcalm.

Albert, alors dissocié d'Adrien, s'établit à St-Alban, puis à St-Adelphe de Champlain, où il remet en marche une scierie qui tombait en ruines. Albert exploitera seul, puis avec ses enfants, puis encore seul cette scierie qui sera la proie des flammes vers 1965. Albert reconstruira la scierie qu'il exploitera pendant quelques années avant de la vendre.

Pendant ce temps, Athanase qui était revenu définitivement à St-Jean-de-Matha, exploitait la scierie construite en 1921 et qu'il avait conservée, même pendant son séjour à St-Marc.

Cette scierie a par la suite été cédée à Lionel, revenu de Rivière-à-Pierre et de quelques autres

truite la même année. Les enfants de Bernard sont donc la sixième génération en ligne directe dans les scieries.

Si cela prend de la suite dans les idées et une bonne dose d'héritage pour conserver de père en fils une terre ou une ferme, il faudrait imaginer un nouveau mot pour qualifier cette race d'Asselin, parce que ça prend plus que de la suite dans les idées, plus que de l'héritage, plus que de l'entêtement, pour construire, voir brûler, dégager les ruines et reconstruire des scieries de génération en génération, de père en fils, pendant plus de cent ans et ça continue.

En plus, presque tous auront été très actifs et en vue dans les Affaires Publiques. Plusieurs ont été maires, conseillers, commissaires d'écoles et la plupart avaient des qualités remarquables dont une volonté très grande, ils étaient tenaces, charitables et très sobres.





ADRIEN (J-IX) ASSELIN, industriel

Adrien Asselin est né à St-Jean-de-Matha, comté de Joliette, le 3 juin 1905, du mariage d'Athanase et d'Arthémise Belleville. Il était le cadet de quatre garçons et avec Albert, Lionel et son père, il forma la famille qui constitua le cœur de la « Race des Scieurs de bois ». Deux filles, Éliane l'aînée, mariée à Adélard Comtois est décédée en 1928 et Simone, mariée à Philippe Gadoury de St-Jean-de-Matha.

Après une enfance on ne peut plus ordinaire, Adrien, dès 1920, fut du groupe de pionniers qui ont construit le chemin de fer de l'Abitibi avec sa famille et c'est là que le troisième de ses frères, Paul-Émile, s'engagea dans une banque, travail qui donnera le ton à sa vie, puisqu'il fut éventuellement gérant de banque à Québec, Beauceville et Lévis jusqu'à sa retraite.

Après cette aventure en Abitibi, toute la famille d'Athanase déménagea à St-Marc des Carrières dans Portneuf le 1^{er} juin 1924, ce qui devient pour Adrien son lieu de résidence définitive.

C'est en 1925 que son aventure industrielle commença. A ce moment, il s'associa au plus vieux de ses frères, Albert, et ensemble, ils construisirent une première scierie au bout d'une rue entourée de trous de carrières qui furent, avec le temps, remplis en partie.

Son association avec Albert ne durera que quelques années et celui-ci quitta Adrien pour tenter sa chance sous d'autres cieux, notamment à St-Alban de Portneuf et à St-Adelphe de Champlain.

La carrière d'industriel d'Adrien connaît ses premiers avatars lorsque le feu détruit sa scierie en 1930. A ce moment, Athanase est retourné à St-Jean-de-Matha et Lionel est à Rivière-à-Pierre à exploiter une scierie.

En ce début de la grande crise, Adrien nettoie les ruines et construit une deuxième scierie qu'il a eu à peine le temps de roder, puisque le sort viendra le frapper durement, à peine quinze mois plus tard, alors que la deuxième scierie est la proie des flammes en 1931.

L'épreuve et la mauvaise fortune forge les hommes et leur caractère. Atterré, écrasé, il analyse la situation froidement et comme il l'a rappelé plus tard, il

raisonna ainsi : « *Je suis ruiné, je suis au fond du trou, ça ne pourra jamais être pire que c'est là, je recommence.* »

Un troisième moulin à scie sort des ruines. Aidé de ses concitoyens qui organisent des corvées, il reconstruit en pleine crise, alors que la désolation s'installe dans les carrières de St-Marc des Carrières qui sont touchées au point qu'on y érige un monument au Sacré-Cœur en signe de détresse.

Adrien est alors l'un des principaux employeurs de St-Marc avec une quinzaine d'employés. Il trime dur pendant tout l'été au moulin et il passe les hivers dans les chantiers à organiser la coupe du bois, principalement au Lac Brûlé, près du Lac-aux-Sables, dans le nord-ouest du comté de Portneuf. Il agit comme cuisinier du chantier et une fois entre autres, il est victime d'un engagement fait « sur la gueule » et d'un entrepreneur sans scrupule et en ressortit plus pauvre au printemps qu'il ne l'était l'automne.

Pour un homme dont la parole vaut de l'or, cette pilule se prend mal aussi.

Le 14 novembre 1931, il a marié Gabrielle Beauchamp qui lui donna six enfants, Denis en 1935, Yvan en 1939, Jean-Marc en 1940, Yolande en 1942, Germain en 1943 et Madeleine en 1944.

Adrien, pendant ce temps, devient un meneur d'hommes habile. Il sait s'attirer la sympathie de ses employés et sans bousculer qui que ce soit, parce que ce n'est pas tellement son genre, il obtient de ses employés le meilleur rendement, surtout de la part des jeunes qu'il semble attirer plus particulièrement.

A la fin de la crise et à l'aube de la deuxième grande guerre, la guigne ne l'oublie pas et s'acharne sur lui, alors qu'en 1939, sa scierie est incendiée.

Dans cet incendie, il aura perdu les factures et le livre de comptabilité dans lequel il gardait les comptes de bois de chauffage qui constituaient un à côté intéressant de l'exploitation de la scierie. Les plus honnêtes sont venus le payer, les autres attendaient leur compte.

Dans la force de l'âge, à 34 ans, aguerri mais découragé, il avoue plus tard avoir réagi comme Job. Assis dans les ruines encore fumantes de son moulin, la tête entre les deux mains, il se serait dit : « *Dieu*



Adrien Asselin et Gabrielle Beauchamp.

m'a tout donné et m'a tout ôté, que son saint Nom soit bénî ! »

Juste ce qu'il fallait pour se remonter un peu et lui donner le courage nécessaire en pareille occasion.

Il prend la décision, il rase tout et recommence. Encore une fois, aidé de ses concitoyens qui organisent d'autres corvées, il reconstruit une quatrième scierie, cette fois partie en béton contenant la chaufferie, un moulin à bardeaux, planeurs, machine à découper, etc... et partie en bois et tôle avec fondation en béton pour la scierie elle-même.



Adrien Asselin avec Yvan au centre et Denis, deux de ses fils devant son quatrième moulin à scie en 1940.

Si la guerre a fait des malheureux, elle aura été le Klondyke de l'industrie du bois.

Il profite donc de cette période favorable pour se sortir du trou et pendant des années, du printemps à l'automne, la scierie fonctionne le jour. Le soir, les jours s'allongent par la préparation du bois pour l'exportation. Les saisons s'allongent par la fabrication de bardeaux, de fonds de boîtes à fromage et de fonds de barils à chaux. L'hiver, Adrien fait de la menuiserie, finition intérieure de maisons, de la plomberie de chauffage et des meubles, en particulier des coffres de cèdre qu'il ne fournit pas à faire.

Il profite de cette période d'abondance pour construire, à l'hiver 1942-43, la maison familiale juste en face de sa scierie. En plus de la bien construire, il se paiera la fantaisie de compléter ses planchers de bois franc avec différents jeux de blocs où alternaient les petites pièces de tons différents.

Cette quatrième scierie, il l'exploitera jusqu'en 1956. Pendant cette période, il tente l'aventure de commerçer le bois en achetant des billots qu'il revendra en bois de sciage.

Conformément aux vieilles habitudes, il achète et prend entente verbalement, paie comptant la plupart du temps. De la même façon, il vend son bois à des grossistes, exportateurs et de ce côté, il est moins chanceux, puisque certains feront faillite avant de le payer ou simuleront de mauvaises affaires, pour le payer moins que le prix convenu avec le résultat final que cette expérience n'a rien rapporté. Une seule fois dans sa vie, il se sera servi des tribunaux pour avoir son dû et c'est précisément contre un marchand de bois peu scrupuleux qui lui avait justement reproché d'être trop mou et comme les autres Asselin, d'avoir peur de se servir des tribunaux.

En 1956, fatigué, épaisé, au bord de la dépression nerveuse et surtout hanté par la peur de subir un autre incendie, il décida de vendre sa scierie et de faire autre chose. Il se vit alors offrir de devenir surveillant des Carrières Martineau et Deschambault à St-Marc, poste qu'il occupa jusqu'à l'automne 1968 où pris du cancer, il devait décéder le 19 juin 1969.

Dans cette vie mouvementée, il sut trouver le temps, malgré son caractère effacé, de jouer un rôle important dans les affaires publiques de St-Marc des Carrières.

Il fut notamment commissaire d'écoles et président de la commission scolaire pendant quinze ans, période qui a vu la construction d'un collège et d'un couvent, de même que la centralisation des effectifs scolaires dans ces deux écoles.

Il fut un des membres fondateurs de la caisse populaire de St-Marc et un des membres fondateurs du Foyer St-Marc.

Il a été pendant plusieurs années au conseil municipal et très actif dans les mouvements des Chevaliers de Colomb, les Lacordaires, La Ligue du Sacré-Cœur et l'Œuvre des Terrains de Jeux.



Ses quarante années d'activités intenses, de travail, d'acharnement, de prospérité anéanties au fur et à mesure par les sinistres et les mauvaises affaires, auront donné comme résultat que l'héritage laissé a été plutôt faible en biens, mais immense en souvenirs, en exemples et en preuves de courage et de ténacité. Sa charité était remarquable et combien de fois il effaça des comptes de clients qui ne pouvaient pas payer dans des moments difficiles.

Son sens de la justice et de l'équité était tel qu'il recherchait la forme infaillible de trancher la

question, par exemple : quand deux enfants se disputaient le partage de quelque chose, que ce soit une friandise ou quoi que ce soit, il exigeait que celui qui faisait le partage laisse choisir l'autre en premier, ce qui amène invariablement la satisfaction des deux.

C'est ce qui lui aura valu l'admiration de tous et d'être le confident de ses frères et jusqu'à un certain point, leur idole.

Parmi tant d'autres Asselin, il aura fait sa marque sans bruit. Les principaux faits de sa vie étant connus, il valait la peine d'en parler.



MARTIN (D-VII) ASSELIN

par Marie-Thérèse Asselin

120

Martin Asselin, originaire de la paroisse de Ste-Famille de l'Île d'Orléans et second fils de François Asselin et de Théotiste Dion, est né le 7 octobre 1826. Un frère, Clément l'avait précédé d'un an; vinrent ensuite Rachel, Geneviève et Marie-Divine.

Quelles furent l'enfance et la jeunesse de Martin Asselin? On n'en sait rien. Il se confond avec la masse laborieuse de cette génération d'agriculteurs et de défricheurs. A 32 ans, il épouse, à St-Joachim, le 7 mars 1859, Arthémise Ferland, fille d'Olivier Ferland et de Marie Vézina, originaires de St-Pierre de l'Île d'Orléans.

Des raisons plausibles inclinent à croire de façon sûre que le jeune couple s'établit à St-Tite-des-Caps dès le début de sa vie de ménage. En effet, le 2 juillet 1854, tous les habitants des concessions formant la localité de St-Tite non encore érigée en paroisse, adressaient une requête de l'évêque du diocèse pour obtenir l'érection canonique et la nomination d'un prêtre résident.

Parmi les signataires déjà propriétaires d'un lopin de terre de la dite localité, figurent les noms de Clément et Martin Asselin, de même que de deux frères d'Arthémise : Isaïe qui deviendra le premier maire de St-Tite et Olivier, marié à la sœur de Martin, Geneviève.

C'est là que naîtront et grandiront les 15 enfants de ces vaillants et courageux pionniers : Arthémise fut rappelée à Dieu, le 12 octobre 1884, à l'âge de 45 ans. Les aînées se relayèrent à la tête de la maison jusqu'à leur mariage.

Les récits des anciens ont donné une faible idée de la vie héroïque de ces braves pionniers. Perché à plus de 2000 pieds au-dessus des basses terres de St-

Joachim, St-Tite était, à cette époque, une terre de colonisation noyée dans la forêt. Les routes étaient inexistantes. La paroisse la plus rapprochée, St-Joachim, était à 12 milles et les provisions de bouche devaient être transportées à dos d'hommes, à travers des chemins de bois escarpés, gravissant la montagne abrupte.

Était-ce cette vie de misère ou la nature qui avaient fait de Martin cet homme si typique, renommé pour sa ténacité et son humeur bougonne? Sans doute, les deux. On ne possède aucune photographie de lui, mais il paraît qu'il avait « le nez des Asselin » qu'Azarie, son fils, reproduisait fidèlement, selon les témoignages.

Martin a laissé sa marque à St-Tite. Ses descendants n'étaient pas seulement des Asselin, ils étaient « les Martin ». A un enfant maussade, on disait : « *Ne fais pas ton Martin* ». S'il était buté, c'était « *une tête de Martin*! » Martin était, selon l'expression locale, « disputeux ». Tout lui était sujet de récrimination. Quand rien ne clochait chez lui, il trouvait moyen de grogner contre les « créatures » qui passaient dans le chemin. « *Tiens! regarde-moi c'te courailleuse! Son mari va être content, tiens! En arrivant, rien de prêt. Tourieuse de trotteuse!*.. » Comme le disait un ancien de St-Tite, qui le tenait de son père, qui avait été voisin des Martin : « *Il n'était pas commode le père Martin.* » Selon son expression, il était « renoteux » c'est-à-dire « moralisateur ».

Mais cette écorce rude cachait un cœur d'une honnêteté aussi proverbiale que son humeur bourrue. Dans la paroisse, on se souvenait de lui comme d'un homme droit, loyal, sans rancune. Sa trop grande franchise lui attirait parfois des rebondissements

fracassants !

Il ne paraît pas avoir été doué pour l'administration. Était-il trop confiant ou un peu bohème ? Toujours est-il qu'un jour, sa terre fut saisie pour

dettes. Azarie, son fils, n'aimait guère parler de cet épisode douloureux.

Martin s'éteignit à St-Tite-des-Caps, le 27 avril 1896, dans sa soixante-dixième année.

ÉLIE-GEORGES (R-VIII) ASSELIN, médecin

L'un des physiologistes les mieux connus du Canada, le docteur Élie-Georges Asselin, naquit à Montréal le 6 août 1869, du mariage de Joseph Asselin, marchand, et de Marie-Rose Asselin, fille de Jean-Baptiste Asselin.



Elie-Georges Asselin.

Après ses études classiques au Collège de Ste-Marie de Montréal, il étudia la médecine à l'Université Victoria, puis à l'Université Laval de Québec. En 1893, il était admis à la pratique de sa profession, et cette même année, il était chef-interne à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Son internat terminé, il alla compléter ses études à Paris, et à son retour, il était nommé médecin de service à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Puis, en 1906, il était nommé médecin inspecteur des écoles, poste qu'il abandonnait en 1912, pour devenir professeur de physiologie à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal.

Docteur en hygiène publique (1914). En 1912-13, il étudia la physiologie en Belgique, sous la direction du professeur Léon Fredericq, à l'Institut de physiologie de Liège, puis en France, sous la direction du professeur Gley, de Paris.

Le Docteur Asselin a été gouverneur du Collège des Médecins et Chirurgiens de 1907 à 1926. Il a été professeur de physiologie théorique et pratique, et chargé des cours de biologie, d'embryologie et pharmacodynamie à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal et il a été chargé du cours de physiologie générale à la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal.

Il a été président de l'Association Canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS); président de la Société de Biologie et président de l'Association des anciens internes de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

(Adaptation d'un texte de « Biographies canadiennes-françaises » — Vol. II)





LOUIS-NAZaire (D-VIII) ASSELIN

Louis-Nazaire, né le 14 avril 1860, à Ste-Famille, Île d'Orléans est le fils de François-Xavier et Catherine Turcotte, qui occupe alors une terre portant le numéro 131 du cadastre de la paroisse Ste-Famille.

Il avait cinq frères, Anselme, Elzéar, Ulric, Arthur et François-Xavier, et cinq sœurs, Éléonore, Élisabeth, Virginie, Marie-Léa et Marie-Adèle. Tous se sont mariés, sauf François-Xavier.

Élevé à Ste-Famille, Louis-Nazaire quitte sa paroisse natale à 18 ans pour aller travailler à St-Willibrod, aujourd'hui Hébertville Station, où il achète une terre dans ce coin de pays encore vierge, à cette époque. C'était en 1878.

Il s'y installe définitivement et épouse Eugénie Gaudreau, née à Laterrière en 1863, fille de Germain et Olympe Ouellet, le 25 juillet 1882 à Laterrière, dans le comté de Chicoutimi.

De leur mariage, sont nés dix enfants dont deux décèdent en bas âge. Les autres, trois garçons et cinq filles sont tous nés à Hébertville-Station.

Germain, l'aîné est capitaine à la guerre de 1914-18 et c'est le seul qui laisse aujourd'hui des descendants. Paul, célibataire, est décédé à Vancouver. Philippe a une fille qui se marie à Josaphat Tremblay.

Leurs filles Albertine, Laure et Juliette se sont mariées; Marie-Ange-Antoinette ne se marie pas et décède célibataire à 81 ans.

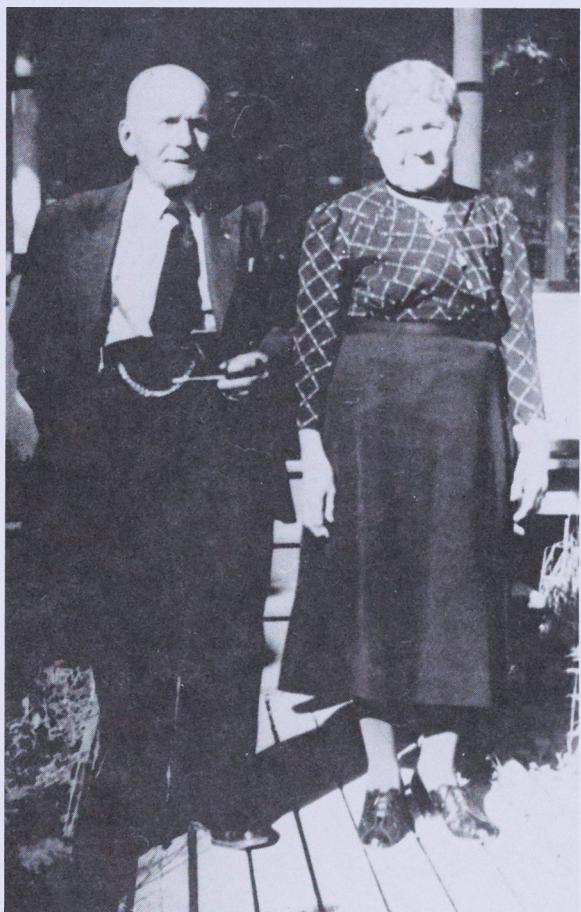
Louis-Nazaire est un homme actif et généreux, il engage des employés (14 à un certain moment) pour cultiver la terre, il tient un hôtel en 1904 et il a été co-propriétaire de la Compagnie «Coopérative téléphonique du Comté du Lac St-Jean», dont il détenait en 1907, 60 pour cent des parts. Il a été maître de poste, aussi à Hébertville-Station, de même que maître-chantre pendant plusieurs années et ce jusqu'à son décès.

Demeurant tout près de l'église, il fait don d'une partie de sa terre à la fabrique, pour agrandir le cimetière de sa paroisse. Le curé, Jérémie Gagnon, reçoit le 27 novembre 1944, de Louis-Nazaire Asselin, un « lopin de terre servant de cimetière, mesurant 150 pieds par 150 pieds, borné à l'ouest par l'œuvre de la Fabrique, au sud, par le terrain de J.H. Bois, représentant Thomas Savard, ce dernier représentant

Louis-Nazaire Asselin ; au nord par le chemin de fer. Prix : pour bonnes et valables considérations que le vendeur a reçues de l'acquéreur. »

Louis-Nazaire et Eugénie Gaudreault ont réussi à se garder ainsi actifs jusqu'à leurs noces de diamant où toute la famille célébrait cet événement avec eux, le 26 juillet 1942 ; Louis avait 82 ans, Eugénie 79 ans.

Louis décédait le 29 juin 1945 et son épouse le 26 juin 1949. Tous deux furent inhumés à Laterrière, dans la paroisse natale de l'épouse.



Louis-Nazaire et Eugénie Gaudreault.

AVOCATS DE PÈRE EN FILS

De 1874 à aujourd’hui, un groupe d’Asselin pratique le droit dans la région de Rimouski. Le premier fut Louis-Napoléon (J-VII) Asselin, puis ce fut son fils René-Édouard (J-VIII) Asselin et son petit-fils Derome (J-IX) Asselin.

Voici dans un texte tiré du répertoire des Parlementaires Québécois (1867-1978), ce qu’on y dit du seul Asselin à avoir été député à Québec depuis la Confédération, Louis-Napoléon (J-VII) Asselin :

« Né à St-François (Île d’Orléans), le 22 juillet 1850, fils de Louis Asselin, pilote, et de Marie Laperrière.

A épousé à Rimouski, le 23 mai 1876, Théotiste Malvina Louise Derome, fille de François Magloire Derome, protonotaire, et d’Henriette Louise Théotiste Labadie.

Fit ses études au séminaire de Québec et à l’université Laval à Québec. Admis au barreau de la province de Québec, le 12 juillet 1874.

Membre du cabinet des avocats Asselin et Chamberland à Rimouski. Procureur de la Couronne en matière criminelle pour le district de Rimouski en 1880 et 1881.

Candidat conservateur défait dans la circonscription de Rimouski, à l’élection partielle provinciale du 3 mars 1880. Élu député conservateur à L’Assemblée législative dans cette circonscription aux élections de 1881. Défait en 1886 et à l’élection partielle du 4 décembre 1889. De nouveau défait dans la circonscription de Matane en 1890 et dans la circonscription de Rimouski en 1908.

Maire de Rimouski de 1885 à 1887. Commissaire d’école à Rimouski de 1895 à 1898 et de 1903 à 1914. Shérif de Rimouski de 1895 à 1908. Ouvrit un cabinet d’avocat avec son fils en 1908. Fondateur et directeur du Progrès du Golfe jusqu’en 1910. Nommé agent de rapatriement pour le gouvernement canadien à Biddeford (Maine) en juillet 1914. Président de la société Saint-Jean-Baptiste de Rimouski.

Décédé à Biddeford, dans l’État du Maine, le 22 juillet 1921, à l’âge de 71 ans. Inhumé dans le cimetière de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski le 27 juillet 1921. »

Quant à René-Édouard (J-VIII) Asselin, fils de Louis-Napoléon, il est né à Rimouski, le 23 septembre 1882, du mariage de Louis-Napoléon Asselin, avocat, député de Rimouski, et de Malvina Derome. Il est admis au barreau en janvier 1909. Monsieur Asselin entra en société avec son père qui, quelques mois auparavant avait repris l’exercice de sa profession.

Il fit aussi du journalisme en qualité de rédacteur-adjoint du Progrès du Golfe. René-Édouard Asselin a été commissaire d’école à Rimouski, secrétaire des commissaires pour l’élection civile des paroisses du diocèse de Rimouski, membre du conseil du barreau du Bas St-Laurent. Candidat à la mairie de Rimouski, il ne fut défait que par quelques voix. Il a également été candidat conservateur dans Rimouski aux élections fédérales du 14 octobre 1935.

René-Édouard Asselin, a pratiqué le Droit jusqu’à la fin de sa vie. Bien que vivant très modestement, il a plaidé plusieurs causes pour lesquelles il n’a retiré aucune autre rémunération que l’estime et la gratitude de ses clients et de leurs proches. Cette réputation lui valut l’appellation de « l’avocat des pauvres. »

René-Édouard Asselin a plaidé sa dernière cause à Amqui, dans un cas de conduite en état d’ivresse où il était question de récidive, peine encourant un minimum de 10 jours d’emprisonnement. Il avait alors 74 ans et était parfaitement lucide. Il savait faire la sourde oreille lorsqu’il croyait que cette attitude pouvait aider son client.

Après plusieurs heures de discussions avec le juge qui peu à peu s’impatientait et pour cause, l’avocat citait la conduite du père exemplaire, du bon mari sans reproche et n’était jamais certain d’avoir bien compris ce que le juge lui disait, si bien que le juge exaspéré acquitta son client, le dernier de René-Édouard.

René-Édouard décéda, le 26 mai 1977, à Rimouski, à l’âge de 94 ans, où il fut inhumé.

Le troisième de la lignée, Derome (J-IX) Asselin, fils du précédent, est né à Rimouski le 19 juin 1912, du mariage de René-Édouard et d’Esther-Mérilda Amyot.

Il a fait ses études classiques au Séminaire de



LES ASSELIN

Rimouski de 1922 à 1933 et ses études universitaires en droit à l'Université Laval de 1936 à 1939.

Il a été admis au Barreau en janvier 1940 et la même année il était protonotaire à Amos (Abitibi).

Puis il a pratiqué en société avec son père à Rimouski, de 1945 à 1952.

Derome fut nommé avocat de la Couronne, à Rimouski, le 15 septembre 1958.

Il a pris part, pour les partis Conservateurs et de l'Union Nationale à toutes les luttes fédérales et provinciales depuis 1935 et fut candidat Conservateur pour le comté de Rimouski, en 1953 et en 1957 aux élections fédérales.

Le 22 mai 1937, il a épousé Cécile Lamoureux qui est décédée en 1964.



JEAN-BAPTISTE (R-VIII) ASSELIN, clerc de St-Viateur

124

Né à St-Polycarpe de Soulange le 24 janvier 1892, Jean-Baptiste est le fils d'Antoine Asselin, cultivateur, et d'Henriette Daoust. Il fit ses études secondaires au collège de Rigaud où il obtint son baccalauréat ès arts de l'Université Laval en 1914.

Il entra chez les Clercs de St-Viateur le 1^{er} octobre 1914 à Joliette, où il fit ses vœux le 26 juin 1916. Il fut ordonné prêtre en l'église St-Viateur de Montréal par Monseigneur Forbes, le 7 mars 1920.

Jean-Baptiste fut surveillant au collège de Rigaud (1920-1921), puis professeur au séminaire de Joliette de 1921 à 1933. En 1933, il a été aumonier à la

Maison Notre-Dame des Champs à Sully, Témiscouata, avant de retourner à Rigaud où il fut de 1935 à 1939. En 1940, il fut assistant aumônier de l'École Supérieure St-Viateur de la rue Lanaudière à Montréal et par la suite, il alla exercer son ministère au Collège St-Rémi (1941), au Séminaire St-François-Xavier de Gaspé (1943), à la Maison St-Viateur, Montebello (1945), à l'École St-Joseph (1947), au Séminaire St-François-Xavier de Gaspé (1949) et finalement, à la Maison Ducharme, rue Querbes à Montréal.

LES ASSELIN A STE-MARGUERITE DE DORCHESTER

Descendant de Pierre (J-VI) et Marguerite Roy qui venait de St-Gervais de Bellechasse, Jean (J-VII) Asselin fut un des bâtisseurs et pionniers de la paroisse Ste-Marguerite dans le comté de Dorchester.

Jean Asselin épouse Hélène Vachon dit Pomerleau, le 10 janvier 1832, à Ste-Marie de Beauce et s'installe sur une terre qu'il possède déjà dans le rang St-Jean-Baptiste à Ste-Marguerite. Ce n'est qu'en 1864, que l'église de cette paroisse sera terminée.

Il y élève une famille de neuf enfants. Son fils, Louis, après avoir cultivé pendant quelque temps, une partie du bien paternel dont il hérita, alla vivre à

Berlin, dans le New Hampshire avec son épouse Catherine Bilodeau. Anselme et sa femme Désilda Bilodeau cultivent une terre à St-Odilon de Crambouane dans le comté de Dorchester où ils ont encore plusieurs descendants. Damase et Pierre partirent pour le Montana aux États-Unis. Georges vécut à Ste-Marguerite et la plupart de ses descendants partirent pour les États-Unis. Deux de ses filles se firent religieuses, Anna et Alice.

Les trois autres filles de Jean et Hélène Vachon, Hélène, Marie et Céline se marièrent à Ste-Marguerite. C'est leur fils Jean (J-VIII) qui hérita du bien

paternel.

En effet, devant le notaire Joseph-Noël Chassé, le 20 janvier 1860, à Ste-Marguerite, Jean et Hélène Vachon dite Pomerleau, donnent à leur fils Jean, cultivateur, demeurant avec eux, « une terre de trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, moins la petite partie de celle-ci donnée à leur autre fils Louis, antérieurement. » Cette terre située à Ste-Marguerite, seigneurie Taschereau, au village St-Jean-Baptiste, est « bornée en front au fronteau ou Chemin royal du village jusqu'à la dite profondeur, joignant d'un côté au nord-ouest à François Blais, d'autre côté à Louis Asselin, leur autre donataire. » « Secondelement, une autre terre de trois arpents ou environ plus ou moins de front sur dix arpents de profondeur plus ou moins ou la juste moitié de cette terre située en la paroisse Seigneurie et village susdits étant l'about numéro un B, bornée comme suit vers le sud-est au terrain du dit Louis Asselin, vers le nord-ouest, à celui de Dame veuve François Poncville dit Normand, d'un côté au nord-est au Chemin Royal du dit village St-Jean-Baptiste, d'autre côté au sud-ouest, au terrain de la dite Dame Normand, avec les bâisses et dépendances appartenant au dit Jean Asselin. »

Cette cession est faite à condition que leur fils Jean leur paye une rente viagère pendant toute la durée de leur vie.

Jean épouse Bathilde Lacasse, le 15 juillet 1861, à Ste-Marguerite et vit sur le bien paternel. Ils ont onze enfants. Huit filles se marient et un garçon, Trefflé, qui sera le prochain héritier du domaine.



Jean Asselin et Bathilde Lacasse.

Connaissant comme tant d'autres des difficultés à joindre les deux bouts, surtout après le décès de son époux en 1893, la mère voit partir Georges, Trefflé, Mélanie et Émeline pour travailler dans les mines d'or du Montana aux États-Unis. Armoza et Alvina allèrent les rejoindre, après leur mariage pour y demeurer toujours. Les autres enfants restèrent à Ste-Marie et à Ste-Marguerite, sauf Marie-Anne qui, après son mariage, partit en Alberta. Pendant ce temps, Bathilde Lacasse loue sa terre à un voisin Richard Blais, pour la garder en culture.

En 1899, le 29 octobre, Bathilde Lacasse, veuve de Jean (J-VIII) Asselin, donne à Trefflé (J-IX) son fils, revenu du Montana pour cultiver la terre de son père, toute sa propriété, comprenant alors une terre de cent vingt deux arpents en superficie, dans le rang St-Jean-Baptiste désignée sous le numéro 258, au cadastre actuel de la paroisse Ste-Marguerite avec les bâisses qui y sont construites. Elle lui donne aussi tous les biens meubles et les effets mobiliers.

Trefflé devra payer une rente annuelle viagère de cinquante piastres à sa mère, tout le temps qu'elle vivra. Il devra la loger, chauffer, éclairer, nourrir et entretenir convenablement, ainsi que ses sœurs Alvina, Marie-Anne et Armoza jusqu'à ce qu'elles se marient. Ses sœurs travailleront selon leur capacité et leur santé pour leur frère.

Bathilde Lacasse se réserve « la chambre du côté sud-ouest de la maison » pour se loger.

La mère de Trefflé semble avoir le sens des affaires puisqu'elle « se réserve la maîtrise et l'administration des biens ci-haut décrits, pendant trois ans à compter de ce jour. »

Ce contrat est passé devant le notaire Narcisse Doyer, à Ste-Marguerite et dans ce contrat la mère de Trefflé signe avec lui, « Mathilde Lacasse », alors qu'au mariage de ses enfants, les registres écrivent « Bathilde ». Elle décéda le 8 décembre 1920 à Ste-Marguerite.

Ainsi, Trefflé devient à son tour héritier du bien du rang St-Jean-Baptiste et épouse Alphonsine Perreault, le 20 janvier 1902, à Ste-Marie de Beauce. Son épouse était couturière, on disait alors « tailleur ».

La mansarde étant devenue désuète pour les besoins du temps et presque tombant en ruine, Trefflé construit une autre maison plus grande, et plus chaude bien sûr, pour y loger sa famille et sa mère dans de meilleures conditions.

La première maison de bois qui avait peine à tenir debout a quand même tenu le coup pendant presque cent ans. Elle fut démolie en 1912. La grange fut aussi démolie en 1948.

Trefflé (J-IX) et Alphonsine Perreault ont eu six enfants dont un décède à trois ans.

Josaphat s'établit à Ste-Hénédine de Dorchester, Louis-Philippe devient comptable à Ste-Marie, Antoinette entre chez les sœurs de la Congrégation et



Marie-Anna se marie.

C'est Arthur (J-X) qui hérite de la terre paternelle par contrat passé devant le notaire Pelchat, le 7 septembre 1945. Trefflé et Alphonse Perreault donnent « *le lot numéro 258 du cadastre Ste-Marguerite avec les bâtisses qui y sont construites, tout le roulant de ferme, ses animaux, les instruments aratoires et de culture, et la sucrerie. Le donataire logera, nourrira, etc... son père, sa mère durant toute leur vie et aussi son frère Philippe jusqu'à ce qu'il se marie. En cas de décès de l'un ou l'autre des donateurs, le survivant aura droit d'habitation dans une partie de la maison au choix du donateur sa vie durant.* » Trefflé décédait en 1951, après avoir eu le bonheur de célébrer les noces d'or et, son épouse décédée en 1958.

C'est Arthur (J-X) Asselin qui, ayant eu sept enfants de son épouse Cécile Bégin, garde encore aujourd'hui, ce lopin de terre du rang St-Jean-

Baptiste qui laisse d'abondants et lointains souvenirs dans le cœur de tous les descendants de Jean (J-VII) Asselin et Hélène Vachon.



Maison de Jean Asselin et Hélène Vachon à Ste-Marguerite, démolie en 1912.

126

ACHILLE (R-VII) ASSELIN, pionnier

L'histoire simple d'Achille Asselin, racontée ici, est la répétition, l'image et le reflet des aventures de beaucoup d'Asselin et d'autres pionniers de la Nouvelle-France.

Au fil des siècles et des années, ils ont défilé avant nous, un à un, dans différents coins de notre beau pays, pour aller défricher ces forêts vierges étalant un boisé presqu'infranchissable.

Ils y sont parvenus grâce à leur courage, leur labeur, leur force de volonté, leur amour et leur foi, en dépit des épreuves et des difficultés quotidiennes.

Nous leur devons respect et « souvenance » !

Achille Asselin est un des pionniers de La Sarre, en Abitibi. Né à St-Stanislas dans le comté de Champlain, le 19 juin 1883, il est fils de Alexis (R-VI) et Phébée Grandbois.

Il passe sa jeunesse dans sa paroisse natale et épouse, à St-Prosper de Champlain, le 23 août 1909, Eva Gagnon, fille de Placide et Étienne Leduc.

Après avoir entendu l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire-colonisateur, leur vanter, aux messes du dimanche, les belles terres de l'Abitibi, un groupe d'habitants du comté part pour l'Abitibi.

Au printemps de 1912, début juin, ils arrivent à Amos. Après avoir parcouru les concessions aux alentours d'Amos, une partie du groupe n'y trouvant



Achille Asselin et Éva Gagnon en 1910.

rien à leur goût, revient vers La Sarre, appelé alors Wabakin. Ce sont Achille Asselin et quelques compagnons dont Dosithée Lafontaine son beau-frère et Louis Ayotte qui sera le premier colon résidant à La Sarre. Ils y passent deux jours.

Il n'y avait là que M. Hubert Lemoine qui gardait le réservoir à eau pour alimenter les trains.

Après un voyage de recherche, le groupe se couche fatigué dans un wagon en ruine, par une nuit très froide. Le lendemain, on monte une tente, on trouve de belles terres mais faute de provisions, on part vers Colombourg.

En juillet, Louis Ayotte revient avec sa famille et s'installe sur un lot, puis à l'automne il déménage à La Sarre où il bâtit la première maison.

Au printemps 1913, Achille revient et avec Ayotte défriche trois acres de terre. Il passe l'hiver 1913-14 à St-Stanislas et au printemps, il revient avec deux de ses frères. Puis, au cours de l'été, après un voyage éclair à St-Stanislas, il revient avec un wagon rempli du nécessaire, y compris deux chevaux. Il bûche tout l'hiver suivant et au printemps 1915, il va chercher sa famille qui comprend aussi trois enfants.

Après le long voyage, ils sont reçus par Madame Ayotte et le lendemain, ils se rendent s'installer dans leur nouvelle demeure, un camp à deux étages avec cinq chambres. La maison était plus que convenable et Éva la décore simplement mais avec goût. Ainsi il y avait des rideaux, des catalogues, des tapis, des couvre-oreillers, des courtepontes, le bas de lit avec dentelle, etc. Le ménage comprenait entre autres choses une machine à laver et de bonnes armoires.



Achille Asselin (fumant la pipe, son épouse Éva Gagnon tenant dans ses bras sa fille Madeleine. Deux autres enfants assis : Rosa et Henri. Les deux autres sont des employés d'Achille. Photographie prise en 1915 à La Sarre devant leur première maison.

Achille qui avait apporté les outils nécessaires, s'arracha le cœur à creuser un puits dans lequel il trouva de l'eau seulement à 90 pieds dans le roc.

On s'habillait chaudement, à cause du grand froid, on se faisait des bas avec des peaux de lièvres, en la faisant sécher sur les pieds mêmes. On en faisait aussi des couvertes.

On profitait des hautes eaux du printemps pour prendre du beau poisson qu'on mettait en conserve. On a même tiré au fusil des brochets de quatre pieds de longueur.

Alexis le père d'Achille, a bien aimé vivre en Abitibi. Le travail se faisait vite et à son goût. L'été, il trouvait le soleil plus chaud en Abitibi qu'à St-Stanislas et disait « on est plus proche du soleil que chez-nous. »

Mais l'été, en Abitibi, c'était le supplice. Les mouches en quantité fantastique, puis les brûlots, qui sont pires que les maringouins, puis les « frappe-à-bord ». On se protégeait en s'enveloppant les jambes avec des tapis cirés et en faisant de la fumée dans une chaudière. Quant aux animaux, ils souffraient.

L'hiver, Achille faisait du bois qu'il vendait à l'Abitibi Power and Paper et l'été, il faisait de la terre. En 1916, il avait un « beau morceau d'avoine » dont il était fier.

Le 20 juillet 1916, à midi, un feu de forêt poussé par de grandes bourrasques, envahit les alentours. A peine le temps de charger quelques effets dans le quatre-roues et de se sauver au milieu du champ d'avoine, que le feu était partout. La maison, l'écurie, les meubles, les animaux, la nourriture, le linge d'hiver, tout y a passé !

C'est seulement vers dix heures du soir, qu'après s'être fait chauffer par le brasier qui les entourait, au milieu des enfants qui pleuraient, que les hommes purent se rendre au village épargné par le feu.

Comme dans les films, après une bonne pluie, la tente sauvée du feu a été montée, les enfants ont été portés chez Madame Ayotte et on s'est mis à l'abri.

Achille, un peu découragé, a d'abord bâti un hangar, puis une quinzaine d'hommes ont décidé de l'aider à se rebâtir une maison. Quinze jours plus tard, la famille couchait dans la maison.

La terre qui l'entourait n'était que désolation, mais Achille l'a transformée en une ferme merveilleuse, à tel point qu'en 1929, il recevait la médaille de bronze du Mérite Agricole ; en 1934, c'est la médaille d'argent et ; en 1939, il se classe huitième pour l'obtention de la médaille d'or.



Maison (1916) et grange (1922) d'Achille Asselin.



LES ASSELIN

Éva pendant ce temps participe aux expositions annuelles des Cercles des Fermières suscitant l'envie des visiteurs. Elle travaille durement au succès d'Achille, comme plus d'une pionnière l'aura fait, dans l'ombre, pour un Asselin.

Achille aussi est très actif : il est commissaire d'école, marguillier et maire de La Sarre, alors que sa famille atteindra le nombre de dix enfants, dont six filles et quatre garçons. Madeleine, pour une, devient religieuse chez les Sœurs de la Providence en 1939 et un de leurs garçons, André, est ordonné prêtre en 1947. Il est depuis plusieurs années prêtre à Guyenne, en Abitibi.

La famille Achille Asselin a su développer des talents musicaux, ce qui fait que les soirées de famille sont agrémentées par le piano, la guitare et aussi le violon avec lequel Madame Asselin sait faire sa part.



128

PIERRE-AURÈLE (D-VIII) ASSELIN, marchand et chanteur



François-Xavier Asselin et Justine Asselin entourés de leurs enfants, dont Pierre-Aurèle, en 1894.

Des visiteurs de marque au pays abitibien ont eu l'occasion de visiter la ferme d'Achille Asselin, à La Sarre, et de connaître les talents culinaires de Madame Asselin, qui leur préparait un bon repas canadien, sous le signe de sa bonne humeur et de son sourire.

Après toutes ces années d'efforts et de succès, résultats de sa volonté de réussir, Achille Asselin décède à La Sarre, le 14 janvier 1962.

En 1981, Madame Asselin vit encore à La Sarre, en bonne santé, à l'âge de 90 ans.

Le présent document a été préparé à partir d'une entrevue donnée par Monsieur et Madame Asselin à un représentant de la Société Historique d'Amos et à partir d'un article réalisé par Madame Cora Houdet publié dans la Revue « *L'Ancêtre* » Volume 2 no 2.

D'AUTRES ASSELIN D'HIER



Pierre-Aurèle Asselin.



Deux sœurs de Pierre-Aurèle.

Né en 1881 à Ste-Famille, fils de François-Xavier et Justine Asselin, Pierre-Aurèle Asselin fut l'un des quatorze enfants de cette belle famille dont 12 vivaient en 1891. (A. Dumais).

Il épouse, à Notre-Dame de Montréal, le 30 juin 1903, Cora Laviolette qui lui donne trois enfants. La famille demeurait alors dans la région depuis une vingtaine d'années.

Pierre-Aurèle Asselin, en plus d'exceller dans son commerce comme marchand de fourrures, a aussi développé des talents de chanteur. Avec une voix de ténor, il est très recherché par plusieurs troupes d'artistes et par plusieurs chorales de la région de Montréal pour s'exécuter comme soliste.

Il a chanté pendant plusieurs années dans certaines églises de la région, particulièrement à l'église du Jésus, et fut soliste à plusieurs concerts à Montréal.

Il a aussi fait des tournées de chants dans plusieurs villes de la Nouvelle-Angleterre.

Son répertoire de chant s'apparentait beaucoup à celui de Paul Dufaut, confrère de la même époque.

Il décédait à Montréal, le 27 décembre 1964 et, laissait son commerce de fourrures à son fils Raymond.



129



Justine Asselin et ses filles.

CHAPITRE IV

QUELQUES ASSELIN D'AUJOURD'HUI

Émile Asselin, forgeron	133
Émile Asselin, écrivain	134
Martial Asselin, sénateur	137
André Asselin, pianiste	138
Jacques Asselin, diplomate	139
Alphonse Asselin, prêtre	140
Armand Asselin, prêtre	141
Jacques P. Asselin, 36 métiers	142
Les Asselin ont une association permanente	143

ÉMILE (D-IX) ASSELIN, forgeron

Émile Asselin, fils de Joseph Asselin, forgeron, et de Flore Deschênes, naquit à St-François en l'Île d'Orléans le 11 janvier 1896.

Joseph qui avait hérité de la forge de son oncle David, lorsqu'il succéda à celui-ci, donna un essort marqué à ce métier et à son établissement.



Émile Asselin.

Joseph a eu pour le seconder plusieurs apprentis à qui il enseignait le métier. Parmi ces apprentis, il y eut le neuvième de ses quatorze enfants, dont dix garçons et quatre filles.

Emile apprit donc de son père le métier de forgeron et lui succéda pour être actif jusqu'en 1966, moment où il prit sa retraite officielle pour ne continuer « à plein temps » que pour s'amuser ou encore, accomoder un voisin ou un ami qui a besoin de ses services.

C'est donc dans cette forge, construite par son père en 1893, qu'Émile devint plus qu'un forgeron.

Comme son père qui fabriquait ses propres outils et qui le lui a enseigné, Émile a fabriqué ses outils en aussi grand nombre que ses besoins le requéraient. Il n'aura acheté que le minimum.

Les outils dont il a hérité et qu'il a lui-même fabriqués lui auront permis entre autres choses, de ferrer des chevaux, fabriquer des voitures et des roues de charrettes, réparer des machines agricoles, fabriquer des colliers de chevaux, des chaînes et des crampons, des fers de varlopes, des têtes de marteaux et de haches, des arrache-clous et des épandeuses d'engrais chimiques. Son tour à métal et à bois lui auront donné l'occasion de tourner des moyeux de roues, des pattes de tables et de chaises, des raies de roues et combien d'autres objets.

Le goût du travail l'aura amené, pendant ses temps libres, à prévoir et à prendre l'avance en fabriquant des fers à chevaux et des chaînes pour attacher les animaux en prévision des périodes de demande.

Émile maria Delvina Tremblay le 11 octobre 1920 à St-Joachim de Montmorency et ils eurent treize enfants dont quatre garçons et neuf filles, tous nés entre 1921 et 1945. A part l'aînée décédée en bas âge et deux autres filles, tous les autres sont mariés.

Émile a enseigné son métier à ses fils et l'un d'eux travailla même avec lui pendant huit ans avant de se recycler dans un autre métier, faute de suffisamment de travail dans un métier qui n'aura gardé que des artisans de la première heure.

Émile Asselin qui, encore en 1981, travaille pour son plaisir, à l'âge de 85 ans, aura fêté en 1980, 60 ans de mariage avec ses douze enfants vivants et les quelque 200 membres de sa famille.

Tout au long de sa carrière, il aura été le confident des gens de l'île, l'homme à qui on demandait un conseil, l'homme chez qui on voulait se retrouver quant ça n'allait pas. Sa forge était aussi l'endroit où il faisait bon se rendre placoter avec les amis, se mettre au courant des dernières nouvelles à l'époque où la radio et la télévision n'existaient pas, du moins pas pour les nouvelles qu'on y apprenait. C'était aussi l'endroit où l'on pouvait faire ses petits travaux de



réparation avec les outils du forgeron. On profitait bien des occasions pour jouer un bon tour à un ami ou pour raconter la plus invraisemblable des blagues.

Sa forge est devenue avec le temps, un lieu de recherche sur le patrimoine, un attrait pour les experts, une halte touristique et quasiment un lieu de pèlerinage. Il est même entré dans sa boutique jusqu'à 2 500 visiteurs au cours d'un même été et là encore, il s'agit seulement de ceux qui ont signé le livre de ses visiteurs. Ceux qui n'ont pas signé doivent être ajoutés.

Émile Asselin aura été l'un des artisans les plus recherchés parce qu'il connaît à fond son métier, parce qu'il peut en parler simplement mais d'abondance.

Léo Plamondon de l'Université du Québec à Trois-Rivières a réalisé pour le compte de l'Office National du Film, deux films à tendance ethnographique met-

tant en vedette Émile Asselin et son métier. Ces films durent respectivement 30 et 38 minutes.

Le Ministère des Affaires Culturelles du Québec lui a consacré le Dossier 14 intitulé « *Le Forgeron Émile Asselin* ». Dans son dossier 12, sur les artisans traditionnels de l'est du Québec, le même ministère consacre sa couverture à une photo d'Émile Asselin martelant une pièce de fer rouge avec une mimique qui en dit long et à l'intérieur, c'est une bonne douzaine de pages qu'on prend pour décrire l'histoire de sa forge, lui-même, son métier et ses outils.

Émile Asselin aura comme tant d'autres contribué largement à la fierté des siens et de tous les Asselin.

« *C'est en forgeant qu'on devient forgeron* », dit-on, et c'est en forgeant à bout de bras et avec amour, puissance et fermeté, qu'Émile Asselin aura forgé sa part de la réputation qui fait honneur aux Asselin.



134

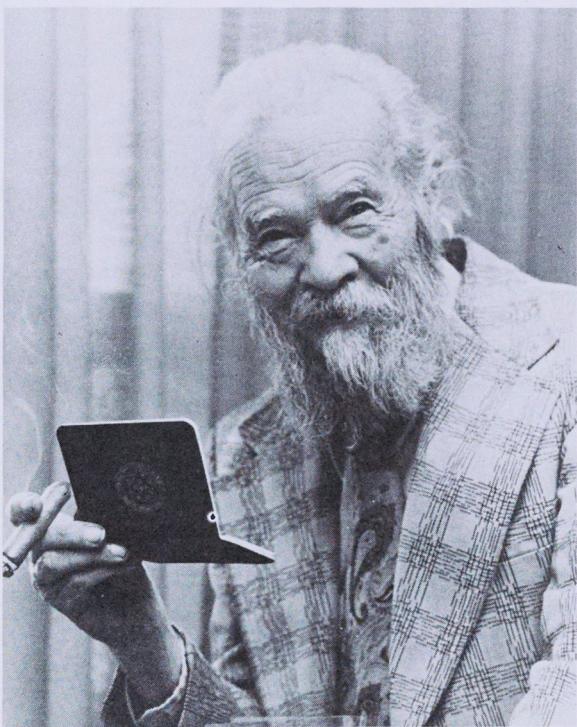
ÉMILE (J-IX) ASSELIN, écrivain

Né à Vallée Jonction dans le beau comté de Beauce, le 29 mai 1894. Fils unique de Joseph Asselin et de Adèle Bouchard, il est le second d'une famille de cinq enfants. La plus jeune de ses sœurs mourut en bas âge ; l'aînée, Alice, ainsi que sa sœur Béatrice entrèrent en communauté. La première chez les SS. de la Charité, tandis que la seconde prit le voile chez les SS. St-François d'Assise. Pour ce qui est de la troisième, Annette, elle se maria.

Émile, maintenant (1981) âgé de 86 ans, est un artiste qui a œuvré pendant plus de cinquante ans au Québec. Il commença ses études à l'École de Vallée-Jonction. Les études primaires passées, il se rendit à Sainte-Anne de Beaupré où il demeura jusqu'après les Belles Lettres. A partir de la Rhétorique, il fut au Collège de Lévis jusqu'à la fin du Cours Classique.

Il poursuivit ses études de Droit à l'Université Laval sans toutefois s'inscrire au Barreau. Entré dans l'Aviation à Ottawa en 1917, il fit son entraînement en Angleterre parce que le Canada ne possédait pas d'avions à ce moment. Après l'Armistice, il alla passer un an en France, plus précisément à Paris, où au contact des artistes à St-Germain des Prés, il prit goût au théâtre. Il revint au Canada en juin 1919.

A son retour à Québec, il écrivit des articles pour les journaux, notamment l'*Événement*, et fut aussi critique littéraire ; il publia de plus plusieurs nou-



Émile Asselin, écrivain.

velles et poèmes dans les journaux locaux. A l'ouverture des postes de Radio à Québec, ses services furent requis à CHRC, où, pendant plusieurs années, il fut : *Auteur*, réalisateur et interprète. Il a écrit sous son nom véritable : Émile Asselin, mais il fit du théâtre sous le nom de Marc Forrez. Avant d'aller jouer à Montréal, il avait fait du théâtre à Québec à Notre-Dame-de-Grâce et au Palais Montcalm comme directeur de la troupe : « Les Artistes Associés », jusqu'à ce que France-Film réclame ses services aux théâtres Arcade et St-Denis à Montréal.

Après la deuxième guerre mondiale, France-Film commença à se réapprovisionner de films français et l'Arcade et Saint-Denis retournèrent au Cinéma. Devant ces faits, il organisa sa propre troupe de théâtre en province et sous le nom de « Marc Forrez présente », les six artistes de la troupe parcoururent le Canada de l'Est à l'Ouest et se rendirent même dans les États francophones des États-Unis et particulièrement en Louisiane.

En 1951, il écrivit le roman « *La petite Aurore* » qui fut retenu par la Compagnie Cinématographique Canadienne qui en tira un film intitulé « *La petite Aurore, l'enfant martyre* » et distribué par France-Film. Marc Forrez écrivit le scénario, assuma la supervision technique de la production et interprétta le rôle du curé.

Parmi ses œuvres littéraires, peu ont été éditées mais il y a lieu de mentionner qu'à la demande du Rédacteur du journal *Le Droit* à Ottawa, il écrivit un poème intitulé « *Les mamans ontariennes* » en mémoire de la reprise de l'école Guing par les mères ontariennes après la fermeture de l'école par la police anglaise.

A l'ouverture de la Télévision, il fut appelé à jouer le rôle du père dans une continuité qui dura cinq ans et qui s'appelait : « *Beau temps, mauvais temps* ». Dans la même période, il eût aussi le rôle du médecin de famille dans le roman télévisé qui s'appelait : « *La famille Plouffe* ». Il participa à plusieurs téléthéâtres et eût des rôles secondaires dans la plupart des continuités.

Entre temps, il joua le rôle principal dans quantité de films de l'Office National du Film. Il revint à Québec occasionnellement pour remplacer à pied levé et au Théâtre La Fenièvre, il remplaça Fred Ratté qui venait de mourir. Par la suite, il fut demandé à tour de rôle par des troupes québécoises et s'installa définitivement à Loretteville, à portée de main des théâtres d'été.

A Loretteville, il consacra ses loisirs, à partir de 1970, à la demande du maire de la ville, à la fondation d'une Société d'art dramatique locale. Les participants à la soirée de fondation choisirent eux-mêmes de s'appeler : « Les Funambules. »

En hommage à son œuvre, on trouvera dans ce volume quelques-uns de ses plus beaux poèmes, qu'il a choisis lui-même en ce jour de janvier 1981.

Vagabond

(Par Émile Asselin)

Il me voit assis sur la roche
Et, de suite, rieur, approche ;
Non pour querir la charité ;
Il me montrera irrité
Si je risquais la moindre offrande.
Le don du cœur faut-il qu'on rende
Proclame l'éclat du regard
Et je l'accueille avec égard
Nos âmes sont de même essence.
Nous avons lié connaissance
L'autre jour, sur le grand chemin.
Au départ j'ai serré sa main.
Avec humour il se confie
Et j'aime sa philosophie.
Aussi, dès qu'il s'est avancé,
Deux mots... et le voilà lancé :

«Pour être heureux, vis sans envie.
Ça marche comme ça la vie.
Qu'on veuille ou bien qu'on veuille pas,
Il faut toujours suivre son pas.
Pourquoi s'en faire ? En fin de compte
Manger, dormir c'est ça qui compte.
Aujourd'hui, hier ou demain
Mon domaine, le grand chemin.
Tu sais, mon affaire est pas pire,
Je vis libre dans mon empire
Tiens, risque un oeil autour de toi ;
Si t'aimes mieux, soulève un toit.
La vie est bonne ou bien méchante ;
Les uns pleurent, les autres chantent ;
Chacun s'agit dans le tas
Sans penser aux troubles que t'as.
Écoute un peu cette musique...
Celui qui joue est un phtisque
Qui meurt bien plus d'être amoureux.
Moi, j'ai parfois le ventre creux,
Mais j'ai cœur et poumons solides.
Les gars crampés dans leurs bolides
Sont prêts à s'arracher le cœur
Pour entendre le cri Vainqueur !
Suants, ils dévorent la route ;
En paix, moi, je gruge ma croute.
Toi, tout l'hiver, tu te morfonds
Pour créer des émois profonds ;
Tranquillement je me cavale.
Assez souvent j'ai la fringale,
Mes vieilles hardes font pas chic,
Je fais rire plus d'un loustic ;
Tout ça m'amuse, on rit ensemble.
Vois-tu, au fond, on se ressemble.
Flemmard, je l'ai toujours été,
Puis toi, hein ? tu l'es cet été.





Avec la passe que t'as faite
Là-bas, ici, tu fais la fête.
Eh ! oui, ça marche comme ça.
Lorsque la fortune passa
J'étais loin du chemin. Le riche
Qui trime, qui se bat, qui triche
A sa mort est-il plus content ?
J'ai pas de trouble, rien m'attend,
A cent pour cent la vie est belle ;
L'enfant joue avec sa bebelle,
L'amoureux joue avec son cœur,
Les moinillons chantent en choeur.
Les pauvres diables qui rouspètent
Attirent sur eux la tempête.
C'est pourquoi, moi, je gueule pas,
Je veux rire jusqu'au trépas... »
Il me quitte et l'écho du rire
S'attarde en moi. Comment décrire
Ce bienfaisant souffle de paix ?
Il chasse le brouillard épais
Enveloppant l'âme languide
Qui s'obstine à marcher sans guide.
Que le bonheur est proche ! Un voeu...
Et le voici chez qui le veut.

Chacun sa vérité

(Par Émile Asselin)

Écrire une pièce en vers de nos jours
est travail inutile, perte de temps ;
le public boude ce genre de spectacle.
Signé : Un fervent du théâtre.

Au temps où la rime et l'emphase
Gonflaient le drame à chaque phase,
Un monsieur J.B. Poquelin,
Surnommé le grand Molière, ose
Mettre bas un chef-d'œuvre en prose ;
Un hurluberlu d'Asselin,
Cerveau frondeur hors d'équilibre,
A l'heure du théâtre libre
Prépare une pièce en vers !
Sur sa moto, portant message
L'éclaireur exige passage.
Qui voudrait se mettre en travers ?
Le pigeonneau trempé roucoule
Mais n'arrête pas l'eau qui coule.
Sans doute, mais... La Liberté ?
Dans les lieux clos de la jeunesse
Où fermentent fougue et finesse
On la réclame avec fierté.
La vouloir soi-même serait-ce
Ravir à tous l'enchanteresse ?
Voguant à l'aise au creux des arts,

Elle attire dans son sillage
Les acharnés du gribouillage,
Contestants, chercheurs et musards.
Les vieux rimeurs à rude écorce
Écrivaient, pour montrer leur force,
Épigrammes et madrigaux ;
Cela rend-il leur œuvre veule
Si les jeunes poètes veulent
Découper en bouts inégaux
Leur riche prose poétique ?
A chacun sa propre esthétique.
A tout essor un point d'appui.
Théâtre en prose ou bien vers libre
N'influence pas le calibre
De l'art d'hier et d'aujourd'hui.
L'auteur produit page après page ;
Plus tard viendra le découpage
Taillé par les ciseaux du temps ;
Succès d'un jour jetés dans l'ombre ;
Essais dormant sous linceul sombre
Renimbés d'éternel printemps.
Peut-on brider l'envol de l'aigle,
Empêcher l'enfant d'être espiègle ?
Le génial jeune Claudel
N'éblouit personne à l'époque ;
Alors on eut trouvé loufoque
La mimique de Fernandel
Si l'œuvre d'art est marchandise,
Il faut flatter la balourdise,
Le goût douteux de l'acheteur ;
L'âme a-t-elle servi d'étuve
Pour maturer l'intime effluve,
Rien ne compte plus pour l'auteur.
Je reste froid devant les spasmes
D'indignation, les sarcasmes,
Les blagues d'un esprit malin
Puisque flirter avec ma muse,
A la mode d'antan, m'amuse,
Moi, l'Hurluberlu d'Asselin.

Mai, 1948.

Supplication

(Par Émile Asselin)

Emporte loin de moi cet invitant sourire
Dont le charme infini m'affolle et me retient,
Dans son rayonnement trop d'émotion tient
Bouleversant mon cœur d'un adoré délire.

Fais taire cette voix dont le rythme du rire
Appelle le désir, l'active, le soutient ;
Clos tes yeux radiants dont la splendeur maintient
Une troublante ardeur que je ne veux plus dire.

Refuse-moi ta lèvre au floral incarnat
Dont le parjure aimant dans mon âme incarna
L'indicible non-sens d'une folle tendresse,

Mais rends-moi mes baisers donnés pendant l'ivresse,
L'ivresse d'un instant et d'un instant divin,
Rends-moi mes baisers, sceaux d'amour scellés en vain.

Soliloque

(Par Émile Asselin)

Là-bas, les jeunes se trémoussent ;
Ici, mon âme est aux abois...
Je traîne mes pas sur la mousse
Dans le silence du sous-bois,
Mais la lourdeur de ce silence
M'ensevelit dans son linceul.
Mon cerveau bruit, mon cœur élance ;
Perplexe, je parle tout seul.
S'il faut saisir le bonheur proche,
Comme disait le mendiant,
Pourquoi, mon âme, se reproche
A mon cœur ému, radiant ?
Je cherchais repos, solitude
Dans le calme d'un bel été,
En moi germe l'inquiétude.
Je me sens las d'avoir été
Témoin muet des griseries,
Des somnolences, des ébats.
J'abhorre les bondieuseries
Et me repugnent les sabbats,
Mais l'atmosphère de tendresse
Peut susciter l' enchantement.
Quel danger ? La raison redresse
Les écarts de comportement.
J'entends vibrer la symphonie

Du vent sur la crête des flots,
Je suis sensible à l'harmonie
Des oiselets dans les bouleaux,
J'aime les fleurs de la colline,
Les douces vagues des épis,
L'odeur de la brise saline,
Les prés, leur verdoyant tapis ;
Quand le soleil dore la grève,
Lorsque bourdonnent les buissons,
Je me berce au rythme du rêve
En imaginant des chansons.
Mon sens intime est moisson mûre
Que je ne saurais engranger
Si les mots que l'esprit murmure
N'arrivent plus à se ranger.
Le mieux inspiré des poètes
Ne saurait toute une saison
Chanter la valse des mouettes
Sur le parquet de l'horizon.
Troublante soif d'une aventure !
L'amour embaume autour de moi,
Chez les hommes, dans la nature,
Quoi de fautif en mon émoi ?
Ce lancinant appel détone...
Elles sont encore au printemps,
Chez moi, demain sera l'automne.
Malheureux caprice du temps.
L'exhalaison de la jeunesse
Sent bon la vie et la fraîcheur ;
On la respire et déjà naissent
Bonté, tendresse, paix, blancheur.
S'il me faut demeurer loin d'elles
A pétrir mon dépit amer,
Je veux, comme les hirondelles,
M'envoler vers la haute mer...
Un sloop est en appareillage ;
S'il lève l'ancre, je prends part
A l'imprévu de ce voyage...
Capitaine, à quand le départ ?



**MARTIAL (D-X) ASSELIN,
sénateur**

Martial Asselin, fils de Ferdinand Asselin et Eugénie Tremblay, est né à La Malbaie le 3 février 1924.

Il a fait ses études primaires à La Malbaie et ses études secondaires au Séminaire de Chicoutimi. Il a

par la suite fait des études en droit à l'Université Laval de Québec, après quoi il fut admis au Barreau du Québec en 1951.

Martial a épousé Pierrette Bouchard de Beauport le 14 février 1953, de qui il eut trois enfants. Pierrette

est décédée le 8 janvier 1969 en même temps que deux de ses enfants, dans l'incendie de leur résidence à La Malbaie. Le survivant des enfants est Jean-Louis. Le 17 septembre 1976, Martial se remarie à Ginette d'Auteuil de Québec.

A sa sortie de l'Université, Martial Asselin a pra-



Martial Asselin (Photo Grac. Le Soleil)

ANDRÉ (D-X) ASSELIN, pianiste

André Asselin est né à Montréal, le 25 février 1923, où il commença ses études musicales dès l'âge de huit ans avec Auguste Descarries, un élève de Léon Conus à Paris.

Boursier Underwood après concours national (1945), puis du Conservatoire de Toronto (1946), il y travailla avec Ernest Seitz et Mme Lubba Kolessa.

tiqué le droit et a été directeur du Barreau du Saguenay en 1955. Sa première expérience de la vie publique remonte en 1957 alors qu'il fut élu maire de la ville de La Malbaie, poste qu'il occupa sans interruption jusqu'en 1963. Pendant cette période, Martial fit son entrée en politique fédérale alors qu'en 1958, il fut élu pour une première fois député conservateur de Charlevoix à la Chambre des Communes. A l'élection de 1963, il fut défait mais fit un retour en 1965 où il fut réélu encore député de Charlevoix. Ce mandat lui a été renouvelé en 1968.

Pendant cette période, Martial Asselin a occupé un poste de membre au Conseil privé à Ottawa, à partir du 18 mars 1963.

Martial a représenté le Canada à de multiples occasions. Tout d'abord, à l'Assemblée Canadienne des parlementaires de l'OTAN à Londres en 1959, puis délégué canadien auprès des Nations Unies en 1960 et 1961, et délégué des Nations Unies au Ruanda-Ruandi en 1961. Il a aussi été délégué parlementaire à plusieurs occasions, notamment à l'Association Internationale des Parlementaires de langue française à Versailles en 1972, à l'Île Maurice en 1975, à New York en 1976, à Paris en 1977, au Gabon en 1978 puis finalement, chargé de mission parlementaire pour les deux Amériques à la même Association en 1978 et 1979.

Il a représenté le Sénat au Marché Commun à Bruxelles en 1973 et a été délégué canadien au Japon en 1974. En 1979, avec l'avènement du Gouvernement Conservateur à Ottawa, Martial Asselin a été nommé Ministre d'État chargé de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et de la Francophonie.

Même s'il est retenu souvent à Ottawa pour remplir ses fonctions de sénateur, il est membre d'une étude légale à Ste-Foy et continue de demeurer à Pointe-au-Pic dans le comté de Charlevoix.

C'est en 1948 qu'il quitta le Québec, engagé comme pianiste et chef d'orchestre par une troupe de danseurs-étoiles de l'Opéra de Paris. Les représentations de ballets l'amenèrent à paraître dans six pays d'Amérique du Sud, soit la Colombie, le Pérou, l'Équateur, la Bolivie et l'Uruguay.

Abordant par la même occasion sa carrière de con-

QUELQUES ASSELIN D'AUJOURDHUI

certiste, il parut en récital dans les villes principales de ces divers pays avec un succès qui ne se démentit pas, et qui fut ratifié très vite par ses débuts à Paris et à Londres, débuts suivis d'apparitions remarquées en Europe.

Dans le répertoire classique, nombreux sont les programmes Liszt et Chopin qu'il a donnés. Il n'en reste pas moins qu'André Asselin, en jouant des œuvres d'Auguste Descarries dès 1944, n'a pas cessé depuis de présenter des musiques nouvelles, créant



André Asselin, pianiste.

des morceaux de compositeurs anglais, sud-américains et, particulièrement, canadiens.

En France, l'accueil que l'on fait à ses récitals-causeries est très chaleureux (Paris, Limoges, Lille, Grenoble, Nice, Cannes, Poitiers, Vichy, etc.). Certaines villes l'on invité à plusieurs reprises, tout comme en Allemagne, les Jeunesses musicales l'ont présenté à leur Congrès de 1954, tenu à Bayreuth.

Musicographe, il existe peu de musiciens qui, comme lui, peuvent donner un tableau aussi précis de la création musicale au Canada. A ce sujet, il a écrit « Panorama de la musique canadienne ». Compositeur, André Asselin a écrit exclusivement pour le piano, tels « Fantaisie », Contes, Études, Nocturnes, etc.

A cause de ses activités multiples — il manie la parole simplement, avec facilité — on peut affirmer qu'il occupe une place inusitée dans le monde international de la musique. Commentateur ou pianiste, lettré ou virtuose (il parle trois langues), il ne se contente guère de pouvoir jouer les œuvres du répertoire avec brio... Selon un critique, André Asselin fait un « acte de communion envers l'auteur ». Servir la musique, en la faisant aimer : existe-t-il plus belle mission ?

Il s'est mérité le prix de la Biennale Azuréenne en 1974 et 1978 de même des médailles Vermeil en 1970 et Or en 1979 de « Arts, Sciences et Lettres ». Il a donné son premier concert à Montréal en 1942 dans le cadre des concerts Sarah Fisher. André Asselin a été un des initiateurs sinon le créateur de la formule des récitals-causeries, activité principale actuelle de la carrière qu'il poursuit à Paris.



139

JACQUES (J-IX) ASSELIN, diplomate

Jacques Asselin, fils d'Arthur et Gabrielle Payette, est né à Montréal le 12 avril 1929.

Il a obtenu un Baccalauréat ès Arts à l'Université d'Ottawa et une Maîtrise ès Arts de l'Université de Montréal.

Entré au service du Ministère des Affaires Extérieures du Canada en 1957, il a été affecté successivement à Mexico, à Washington, à Moscou et à Paris.

Il a été directeur du cabinet du commissaire général d'Expo '67, monsieur Pierre Dupuis, de 1963 à 1967, avant d'être nommé en 1970 à la Direction des

Affaires Culturelles à Paris, un des postes les plus prestigieux des conseillers culturels du Canada, où il demeura jusqu'en 1975.

En juillet 1977, il était nommé ambassadeur du Canada au Sénégal avec résidence à Dakar et accréditation auprès des îles du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie, en même temps que Haut-Commissaire en Gambie.

Jacques Asselin est marié à Louise Lemieux et père de Geneviève et Olivier.

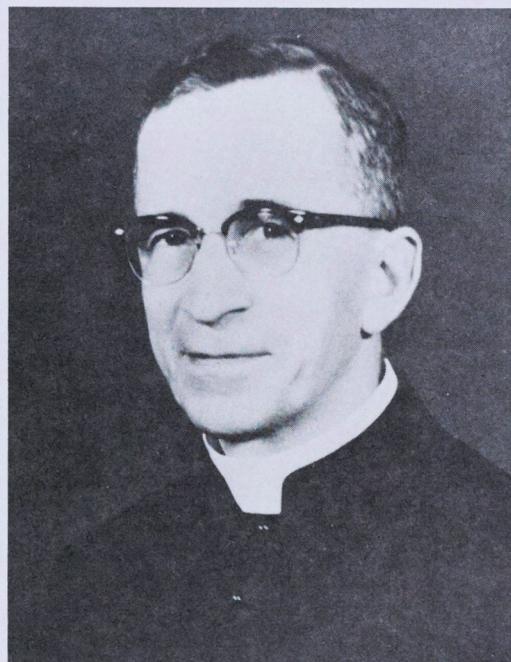
Il est aussi le frère de l'écrivain Michèle Asselin-Mailhot.



ALPHONSE (J-X) ASSELIN, prêtre

Joseph-Pierre-Alphonse Asselin, fils de Pierre Asselin, cultivateur et d'Alexina Blais de St-Charles de Bellechasse, est né le 24 décembre 1906 et est membre d'une famille de dix enfants dont cinq décédés en bas âge.

Alphonse a fait ses études secondaires au petit séminaire de Québec et au Collège de Ste-Anne de la Pocatière. Il fit ses études de théologie au Grand Séminaire de Québec et fut ordonné en la basilique de Québec le 21 mai 1932 par le Cardinal Villeneuve.



Alphonse Asselin.

La même année et jusqu'en 1934, il fut professeur au Séminaire de Québec, avant de devenir vicaire successivement à St-Antonin de Rivière-du-Loup (1934), à Ste-Perpétue de l'Islet (1937), à St-Pierre de Montmagny (1941), à St-Michel de Sillery (1942) et à St-Esprit de Québec de 1944 à 1954, tout en étant confesseur à Jésus-Ouvrier à Québec.

En 1955, il fut nommé curé à St-Aimé des Lacs,



Quatre générations de père en fils en 1928 : Charles Asselin (J-VIII assis à droite, Pierre Asselin (J-IX) assis à gauche, père d'Alphonse, Léopold Asselin (J-X) debout à gauche, Gérard Asselin (J-XI) debout à droite.

dans le comté de Charlevoix où il demeura jusqu'en 1957, avant de devenir aumonier à l'Hôpital Général de Québec jusqu'en 1962.

Cette année-là, il fut nommé curé à St-Elzéar-de-Beaute, cure qu'il conserva jusqu'à sa retraite en 1976.

L'Abbé Alphonse Asselin a vécu ses trois premières années de retraite au presbytère de St-Charles de Bellechasse, sa paroisse natale, avant de se retirer en 1979 chez les Pères du St-Sacrement à Québec où encore en 1981, il agrémenta sa retraite en faisant du ministère.

ARMAND (J-IX) ASSELIN, prêtre des Missions-Étrangères

Armand Asselin, fils de Gilbert et Édouardina Poulette, est né à Montréal, dans la paroisse de l'Immaculée-Conception, le 15 juillet 1909 et baptisé probablement le lendemain. Les grands-parents maternels sont parfaits.

En 1919, il fait sa première communion et est confirmé dans la paroisse St-Stanislas de Montréal, où il fit ses deux premières années d'études élémentaires avec les Frères de l'Instruction-Chrétienne.

Au printemps de la même année, ses parents déménagent à St-Thomas de Joliette. Armand continue ses études élémentaires à l'école du village.

En septembre 1923, il entre au Séminaire de Joliette des Clercs St-Viateur et termine son cours classique en 1930. Le 1^{er} septembre de la même année, il fait son entrée à Pont-Viau, Île Jésus, chez les Prêtres des Missions-Étrangères. Après quatre ans de théologie, il est ordonné prêtre le 24 juin 1934. Le 2 septembre, il part pour la Mandchourie et le 25 août 1941, il est arrêté pour soupçon d'espionnage.

Le 29 septembre 1942, il entre en concentration où il vivra incarcéré jusqu'à la fin de la guerre, plus précisément le 15 août 1945.

Le 7 septembre 1945, il fait le voyage de retour au Canada en passant par les Philippines. Le 20 octobre 1945, il arrive à Vancouver avec le groupe de missionnaires canadiens et le 29 octobre, il entrait à Montréal.

Le 21 août 1946, il est nommé à la Probation des Missions-Étrangères de Québec, comme assistant directeur et économie de la maison.

En septembre 1948, il part pour Cuba et y reste jusqu'en mai 1961, alors que Fidel Castro menace les prêtres. Il revient donc au Canada. Lors de son séjour à Cuba, Armand devient curé de Maximo Gomez et voici un extrait de ce qu'il en dit en août 1952 :

« Il est facile d'imaginer l'état lamentable de la paroisse lorsque vingt-cinq ans plus tard, en 1950, Monseigneur l'évêque de Matanzas suppliait le Supérieur de notre Société des Missions-Étrangères de prendre Maximo Gomez sous la tutelle. Le Supérieur accepta et je devins curé.

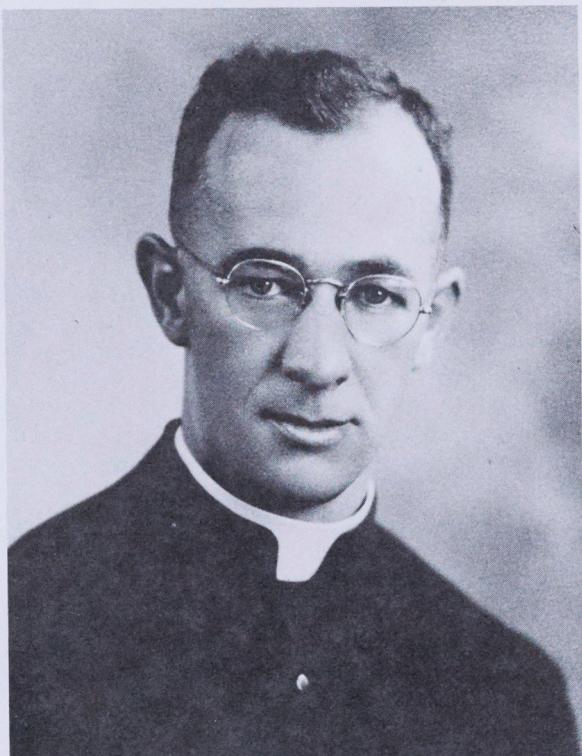
La Providence m'est venue en aide. Au tout début, un bienfaiteur fit réparer à ses frais l'église qui tom-

bait en ruine. Après quelques mois de travail, l'édifice rajeuni, peinturé, ouvrait ses portes aux fidèles. Déshabitués depuis si longtemps, les gens ne vinrent pas. Le croirait-on ? Sur une population d'environ 15 000 âmes, c'est à peine si je puis trouver dix justes. L'église, qui pourtant n'est pas grande, ne s'emplit jamais.

Afin de remédier à l'ignorance religieuse de mes paroissiens je donne des cours de catéchisme : deux fois par semaine à l'église, et autant dans une maison privée aux limites du village. J'espérais avoir des résultats appréciables : sur trente-cinq enfants qui ont fait leur première communion, une dizaine environ demeurent fidèles ; et encore faut-il des récompenses...



141



Armand Asselin, prêtre.

Les autres, suivant l'exemple de leurs parents, pensent avoir rempli tous leurs devoirs de chrétiens après avoir accompli leur première communion ! Ils se croient définitivement prêts pour le ciel, tout en cherchant d'ici là le plus de jouissances possible. »

En mai 1962, il part de nouveau et cette fois, pour l'Argentine où il y travaille jusqu'au 15 décembre

1978, date à laquelle sa santé menaçant de ne pas le soutenir dans ce dur travail de missionnaire, il revient au pays.

Le 29 février 1979, il est nommé directeur de la Maison d'Accueil des Prêtres des Missions-Étrangères à Québec, et économie de la maison, travail qu'il accomplit encore en 1981.



JACQUES P. (R-IX) ASSELIN, 36 métiers

142

Jacques Asselin, né le 26 mai 1922 à Montréal, est le fils de Léonidas et Irène Meunier.

Bien qu'il soit optométriste de profession, Jacques a fait et fait tellement de choses, complètement différentes les unes des autres, qu'il y a lieu de parler de ses 36 métiers.

A 17 ans, il travaillait pour le Canadien National, dans la neige jusqu'aux genoux, à moins 25°C, lorsqu'il décida de ne pas faire ça toute sa vie.

Avec une huitième année et entêté comme beaucoup d'Asselin, il commence à prendre des cours privés et plus tard, il se retrouve à la Faculté des Sciences à l'Université de Montréal.

Faisant valoir son point de vue et son intention de pratiquer l'optométrie en Amérique du Sud d'où il revenait, il entre en optométrie à l'Université de Montréal, où il compléta son cours de 1943 à 1948.

Pendant ses études, il travaille à Détroit, chez Ford et, sur les bateaux comme garçon de table, il ira en Amérique du Sud et en Europe.

De 1948 à 1956, il pratiqua l'optométrie à Montréal où il s'adonna surtout à la réhabilitation

qu'il considère plus positive que l'installation de lunettes.

En 1956, il part pour la Floride dans le but d'y pratiquer sa profession et finalement, il se retrouve aux services de National Airlines pour faire de la réhabilitation visuelle chez les pilotes et plus tard, il deviendra administrateur de cette compagnie.

Par temps libre, il s'adonne à l'escrime et plus tard, il deviendra professeur d'escrime à Miami.

Revenu depuis au Québec, il a continué la diversification de ses activités et c'est ainsi qu'il occupe son temps, en autres choses, à faire de la joaillerie et de l'orfèvrerie. Il s'adonne de plus au violon, à la peinture, à la sculpture et à la menuiserie.

Il aura été Officier cérémoniaire des Chevaliers de Colomb, Chevalier de la Pairie des grands vins de France et Chevalier du Champagne de l'Ordre des Côteaux.

Le 19 juillet 1952, il épousait Marcelle Caron, fille de Hermide et Élodie Mireault de qui il n'a pas eu d'enfant. En deuxième noce, il épousait Marcelle Galarneau le 28 juillet 1978.

LES ASSELIN ONT UNE ASSOCIATION PERMANENTE

Historique

Le tricentenaire de l'Ile d'Orléans fêté en 1979 a donné lieu à la formation de plusieurs comités de familles en vue de rassemblements pour cette occasion.

Les Asselin ont aussi eu leur comité provisoire, mais les circonstances ont empêché l'organisation d'un rassemblement comme en ont tenu plusieurs familles.

Le comité provisoire a remis à plus tard le rassemblement pour permettre aussi le parachèvement de

recherches de généalogie amorcées par Jacqueline Faucher-Asselin.

Au début de 1980, le comité provisoire se réorganise en comité permanent et quelques mois plus tard, ce comité jette les bases d'une association permanente en faisant incorporer L'ASSOCIATION DES ASSELIN INC.

L'Association

L'Association a son siège social à Québec et est une compagnie incorporée en vertu de la troisième



Le conseil d'administration fondateur de l'Association des Asselin Inc. : Assis de gauche à droite : Marcel (J-IX) Asselin, administrateur, Hélène-Tremblay-Asselin (épouse de Jean-Pierre D-X) secrétaire-adjointe, Yvan (J-X) Asselin, président, son épouse Jacqueline-Faucher-Asselin, administrateur et Roger (D-X) Asselin, trésorier. Debout : à gauche André (J-XII) Asselin secrétaire et Gaston (D-XI) Asselin, vice-président.



partie de la loi des Compagnies du Québec et de ce fait, il s'agit d'une compagnie sans but lucratif.

Son but

Le but de l'Association est de regrouper les Asselin, leurs parents et leurs amis autour d'une même flamme, dans une même grande famille, dans le but de se rapprocher les uns des autres et de se mieux connaître et de renouer connaissance dans beaucoup de cas.

ce lieu historique où vécurent nos ancêtres.

L'information

Pour mieux se connaître, se rapprocher, demeurer près les uns des autres, l'association a un bulletin d'information qui paraît trois fois par année, qui est circulé aux membres et à l'occasion à l'ensemble des plus de 3,000 familles enregistrées à l'association.

Le nom du bulletin, c'est simple et ça dit tout : « ASSELINformation ».

144

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration sera formé de 15 membres qui seront nommés au fur et à mesure du développement de l'association, en tenant compte autant que possible de la représentativité de l'ensemble des Asselin et du territoire sur lequel ils sont distribués. L'Association sera dirigée par un comité exécutif formé de 5 des membres du conseil d'administration qui occupent les fonctions de président, vice-président, secrétaire, secrétaire-adjoint et trésorier.

Le comité exécutif voit aux affaires courantes de l'Association et se rapporte au conseil d'administration.

Ses membres

Peut être membre de l'Association un Asselin, un parent d'un Asselin ou un ami de la famille Asselin. En principe, l'adhérent à l'association doit être agréé par le conseil d'administration ou le comité nommé à cette fin.

On peut être membre fondateur en fournissant une cotisation unique, ce qui confère aussi le statut de membre à vie.

On peut être membre individuel moyennant une cotisation annuelle. Une cotisation familiale est possible ce qui permet aux parents et à leurs enfants de moins de 18 ans de devenir membre.

Au début de 1981, le nombre de membres dépassait déjà 1,000 après seulement sept mois de recrutement.

Fête

Le premier rassemblement des Asselin aura lieu les samedi 8 et dimanche 9 août 1981. Le samedi à Québec, ce sera une journée de retrouvailles, de fêtes et d'un grand banquet. Le dimanche à Ste-Famille de l'Île d'Orléans, il y aura un nouveau rassemblement pour une messe solennelle, le dévoilement d'un monument commémoratif et une fête champêtre dans

CHAPITRE V

FILIATIONS COMPLÈTES

Méthode de recherche	147
Filiations	148

Note importante:

Dans le respect de la vie privée des membres des familles qui descendent des ancêtres Asselin d'Amérique, les sections des filiations et les listes contenant leurs renseignements personnels ont été retirées de la version électronique de cette publication.

Ces sections sont :

- Filiations
- Filiations incomplètes
- Liste des prêtres Asselin
- Liste des religieuses Asselin
- Liste des conjoints des femmes Asselin
- Filiations des Asselin de la Martinique.

MÉTHODE DE RECHERCHE

La méthode de classifier les filiations dans le présent volume est extrêmement simple et demande au chercheur un minimum d'efforts et d'attention.

La classification des familles est faite par ordre alphabétique de l'épouse du « Asselin ».

Le nom du père et de la mère de l'épouse sont donnés entre parenthèses comme référence, ayant pour but d'éviter toute confusion avec une autre épouse du même nom.

Le nom du « Asselin » est indiqué au long avec, entre son prénom et son nom, son appartenance à l'ancêtre, soit J pour Jacques, D pour David et R pour René, de même que le numéro de sa génération, en considérant l'ancêtre comme la première génération donc, exemple : D-IV indique un descendant de la quatrième génération de David.

Les noms du père et de la mère du « Asselin » sont indiqués entre parenthèses et c'est justement le nom de la mère qui servira à remonter vers l'ancêtre et établir l'ascendance en ligne directe jusqu'à l'ancêtre. Exemple : Marius Asselin, marié à Rolande Lapointe est de la dixième génération de Jacques. Marius est le fils d'Edmond et Léda Couture. En cherchant à Léda Couture (mariée à Edmond Asselin), on y trouvera qu'Edmond de la neuvième génération de Jacques évidemment, est le fils de Pierre Asselin et Olivine Leclerc et ainsi de suite jusqu'à l'ancêtre.

Revenant à Marius et Rolande Lapointe, on voit qu'ils se sont mariés à St-Nérée de Bellechasse le 15 juillet 1939. Le (1) qui suit l'endroit signifie que dans cette famille, chaque fois que ce signe « (1) » apparaîtra, il signifiera St-Nérée de Bellechasse, comme par exemple à sa naissance n 1913-03-28 (1) veut dire qu'il est né à St-Nérée le 28 mars 1913.

Lorsque le chiffre (2) apparaît, c'est qu'il s'agit d'une deuxième référence.

Dans le cas des fils, seulement le nom de l'épouse apparaît, puisque tous les détails seront retrouvés en cherchant le nom de celle-ci.

Dans le cas des filles, on y retrouvera, s'il y a lieu, la date de naissance, la date de son mariage, l'endroit de son mariage et le nom de son mari.

Si le nom du mari d'une Asselin est connu mais

qu'on ne connaît pas le nom de sa mère à elle, il est possible de la relier à ses parents et, éventuellement, à son ancêtre, en cherchant dans la liste des conjoints des femmes « Asselin » qui sont classées dans une liste à cet effet dans le présent volume, par ordre alphabétique du mari, avec entre parenthèses, son père et sa mère suivis du nom de la mère de son épouse, et l'on pourra ainsi la relier comme précédemment à son ancêtre.

Exemple : On sait qu'une certaine Carole Asselin est mariée à Serge Talon, mais on ne connaît ni le nom de son père, ni le nom de sa mère. Il s'agit donc de chercher dans la liste à Talon, Serge pour apprendre qu'elle est la fille de Rolande Lapointe précédé d'un V. (pour voir).

Revenant à Marius, on y remarquera l'inscription : s 1967-09-04, qui veut dire que sa sépulture a eu lieu le 4 septembre 1967 à St-Paul de Montmagny et le (2) indique que cet endroit sera répété dans cette famille par le même signe.

L'indication m², par exemple, veut dire deuxième mariage et cm veut dire contrat de mariage et est suivi du nom du notaire et de la date.

Dans certains cas, on y retrouve le signe b devant une date et ce signe signifie baptisé. Si « n » et « b » apparaissent, cela signifie né et baptisé la même date. De la même façon « d » ou « † » voudra dire décédé. Cette méthode a été appliquée dans tous les cas où il y avait suffisamment de renseignements pour compléter la filiation.

Le questionnaire circulé en 1979 permettait de couvrir l'ensemble des familles de ceux qui l'ont reçu et retourné dûment rempli. Le questionnaire circulé en juin 1980 aura permis de relier par les parents ceux qui ont répondu et qui n'étaient pas déjà rattachés par leurs parents et aïeuls.

Si le nom recherché n'apparaît pas à la « Filiation » dont la méthode est expliquée ci-haut, c'est qu'il a été impossible de faire le lien vers les ancêtres. Si c'est le cas pour le nom recherché, il y a plusieurs raisons possibles. D'abord, cela peut dépendre que l'un ou les deux questionnaires n'ont pas été retournés ou encore qu'ils ont été retournés mal complétés.

Il pourrait arriver que la raison remonte à plusieurs





générations où il a été impossible de faire le joint.

Le présent volume comprend un certain nombre de filiations partielles ou incomplètes par la souche et il y a lieu de vérifier dans ces parties de filiation.

Si le nom recherché n'apparaît pas non plus dans ces filiations incomplètes, il y a deux autres listes où les noms apparaissent par ordre alphabétique du conjoint sans plus de détails et sans rattachement, à la suite des dites filiations incomplètes.

Si au bout de toutes ces recherches le nom n'est pas retrouvé, il faudrait vérifier s'il n'y a pas d'associations de noms, tel Canac-Marquis, qui peuvent apparaître soit dans Canac, soit dans Marquis.

Il y a aussi les variations de noms dont il faut se méfier. Des noms peuvent prendre plusieurs formes, tel Baucher qui s'est aussi écrit dans le temps Beaucher, Bosché et Bauché et en plus, ces formes de noms ont été associées à Morency. Il faut donc vérifier dans la liste des associations et des variations de noms qui apparaît à la fin de ce volume.

Des listes séparées ont été préparées pour les prêtres et pour les religieuses issus de familles Asselin et ces listes aussi, on les retrouvera dans le présent ouvrage. La recherche étant difficile, ces listes sont en conséquence incomplètes.

Dans tous les cas de recherches, il est recommandé de vérifier dans le chapitre des biographies et des notes historiques, de même que dans les chapitres des Asselin d'hier et des Asselin d'aujourd'hui.

Le but de l'auteur dans ces chapitres n'a pas été de traiter seulement des plus célèbres des Asselin, mais plutôt de donner droit de cité aux petits, aux moyens, comme aux grands Asselin. L'histoire étant ce

qu'elle est et ayant été faite de faits divers, autant que de faits d'éclat, il n'est que juste de citer tous ceux qui ont fait un tant soit peu, et dont un nombre suffisant de renseignements étaient disponibles.

L'ensemble permettra au lecteur de comprendre le vrai sens de la présence des Asselin en Nouvelle-France, leur importance, leurs qualités fondamentales, leur ténacité et la qualité de la vie qu'ils ont vécu dans une brochette de détails tous aussi importants que révélateurs, quelle que soit l'importance des circonstances et l'époque de leur déroulement.

Il y a lieu ici d'attirer l'attention du lecteur sur une erreur qui a déjà été faite dans un ouvrage précédent.

Un descendant de Jacques Asselin appelé Louis (J-IV), marié à une « Marie-Louise Paquet » venant de l'Île d'Orléans, s'est installé dans la région de Joliette vers 1800.

Un descendant de René, aussi appelé Louis (R-IV) et aussi marié à une « Marie-Louise Paquet » qui vivait dans la région de l'Île Jésus, a eu des descendants qui se sont installés dans la région avoisinante.

Leurs descendants étant tous des enfants de Louis et Marie-Louise Paquet, ce détail donna l'impression que tous étaient de la même lignée, donc il y a lieu de faire attention aux ouvrages antérieurs à ce volume et de considérer le présent volume comme exact, parce que les vérifications ont été faites et les erreurs rectifiées.

La liste qui suit mentionne plus de 5 300 mariages issus de 2 756 familles d'Asselin dont la filiation a été complétée. Ces chiffres n'incluent pas les 142 familles de filiations interrompues et les quelques 500 mariages et familles non rattachées.

CHAPITRE VI

ANNEXES

Filiations incomplètes	309
Liste des prêtres Asselin	328
Liste des religieuses Asselin	329
Liste des conjoints des femmes Asselin	330
Liste des variations et associations de noms	370
Baillis et sous-baillis	373
Les Asselin de la Martinique	374
Bibliographie	377
Tableaux d'ascendance	379

Note importante:

Dans le respect de la vie privée des membres des familles qui descendent des ancêtres Asselin d'Amérique, les sections des filiations et les listes contenant leurs renseignements personnels ont été retirées de la version électronique de cette publication.

Ces sections sont :

- Filiations
- Filiations incomplètes
- Liste des prêtres Asselin
- Liste des religieuses Asselin
- Liste des conjoints des femmes Asselin
- Filiations des Asselin de la Martinique.



LISTE DES VARIATIONS ET ASSOCIATIONS DE NOMS

370

- AINSE - Hainse, Haince, Hinse
ALLAIRE - Dallaire, D'Alère
ARPIN - Potvin
ASSELIN - Asseline, Ancelin, Anselin, Assellin, Asselinne, Austin, Aceline, Encelin, Hasselin, Hostain, Bellefleur, Marineau, Marinot, Robitaille, Villeneuve
AUBIN - Lambert
AUBIN - Migneault
AUDET - Lapointe, Odet
AUGER - Descarreaux, Derôme
AUREZ - Laferrière
AYMOND - Émond, Hémon
- BACHANT - Vertefeuille
BACQUET - Lamontagne, Bandiac, Baquet
BARRETTE - Courville
BARON - Barron, Desmarais
BARON - Lafrenière
BARRY - D'Amour
BASTALON - Bathalon
BAUCHÉ - Beaucher, Bosché, Morency
BAUDOIN - Beaudoin
BAUDON - Larivière, Bodon
BEAUCHER - Bauché, Bosché, Morency
BEAULIEU - Rouleau, Savache
BEAUSOLEIL - Sylvestre
BEAUSOLEIL - Soucy
BÉLAIR - Plessis
BELLEVANCE - Gagné
BELLEAU - Larose
BELLEFLEUR - Asselin
BELLEVILLE - Guernon
BÉRARD - Lépine
- BERNARD - Gonthier
BIBEAU - Bibot
BIDET - Desrousselles
BODON - Beaudon, Larivière
BOIES - Bois
BOILEAU - Poissant
BOISVERT - Boivert
BOSCHÉ - Baucher, Beaucher, Morency
BOUFFARD - Lefebvre
BOUIN - Dufresne
BOULAY - Boulé, Boulet
BOUTET - Guilbœuf
BRÉARD - Laroche
BRÉGUIER - St-Pierre
BRETON - Élie, Hely
BRETON - Lalancette
BRIEN - Brillant
BRIEN - Desrochers
BRIEN - Lapierre
BRILLANT - Brien
BRISARD - St-Germain
- CANAC - Marquis
CARDINAL - L'Heureux
CARRIER - Lebrun
CHAMPAGNE - Laplante
CHARLAND - Francoeur
CICIOLI - Cicciione
CIMON - Simon
COMTOIS - Rousseau
CORNELLIER - Grandchamp
COUILLARD - Després
COURVILLE - Barette
COURVILLON - Quévillon

DAGNEAU - Daniau, Daigneau, Laprise
 DAINSER - Dincer, Sanschagrin, Dinser
 DALLAIRE - D'Alère, Allaire
 D'AMOUR - Barry
 DARAGON - Lafrance
 DE BELLEVAL - Fournier
 DEBLOIS - Grégoire, Nantais
 DÉCHANT - Deschamps
 DÉCHÈNES - Miville, Deschênes
 DELORME - Lemay
 DELORME - Riel
 DEMEULES - Desmeules
 DENIS - Lapierre, Gagné, Gagnier, Picard, St-Denis
 DEPONT - Dupont
 DERÔME - Descarreaux
 DESCARREAUX - Derôme, Auger
 DESCHAMPS - Déchant, Heunot
 DESCHÈNES - Miville, Déchênes
 DESÈVES - Dessèvre
 DESJARDINS - Roy
 DESLAURIERS - Legault
 DESMARAIS - Baron
 DESMEULES - Demeules
 DESNOYERS - Marcheteau
 DESPRÉS - Couillard
 DESROCHERS - Brien
 DESROSIERS - Patoine
 DESROUSSELLES - Bidet
 DESSEIN - St-Pierre
 DES-TROIS-MAISONS - Picard, Philippon, St-Denis
 DÉZIEL - Labrèche
 DINCER - Dainser, Sanchagrin, Dinser
 DION - Guyon, Guion, Lemoine
 DUCHAINE - Duchesne, Duchesneau
 DUFRESNE - Bouin
 DUPERRON - Lavertu
 DUPLESSIS - Moreau
 DUPONT - Depont
 DUPUIS - St-Michel

 ELIE - Breton, Hely
 ÉMOND - Aymond, Hémon

 FARE - Larosée
 FAUCHER - Foucher
 FORCIER - Mété
 FORGET - Latour
 FOUCHER - Faucher
 FOURNIER - DeBellevail
 FRANCOEUR - Charland

 GAGNÉ - Bellavance
 GAGNÉ - Gagnier, Denis
 GASSEVILLE - Sasseville
 GAUDREAU - Goudreault
 GÉLINAS - Lacourse

GENDRON - Massin
 GERVAIS - Talbot
 GINCHEREAU - Jinchereau, Juchereau
 GIRARD - Miot
 GONTHIER - Bernard
 GOUDREAU - Gaudreau
 GRANDCHAMP - Cornellier
 GRÉGOIRE - Deblois, Nantais
 GRIFFARD - Guiofi
 GRIMARD - Primard, Lafontaine
 GRUET - Lafleur
 GUÉRIN - St-Hilaire
 GUERNON - Belleville
 GUIOFI - Griffard
 GUILBOEUF - Boutet
 GUION - Guyon, Dion

 HAINCE - Hains, Hainse, Hinse, Ainse
 HELY - Élie, Breton
 HEMON - Émond, Aymond
 HENRI - Jacques
 HEUNOT - Deschamps
 HOSTAIN dit MARINEAU - Asselin
 HUOT - St-Laurent

 ISABELLE - Lisabel

 JACQUES - Henri
 JAHAN - Jean, Laviolette, Jehan
 JINCHEREAU - Ginchereau, Juchereau

 KERRY - Carry

 LA BATAILLE - La Battagha
 LABONTÉ - Végiard
 LABRÈCHE - Déziel
 LABRIE - Naud, Nault
 LACHANCE - Pépin
 LACOURSE - Gélinas
 LACROIX - Roberge
 LADÉROUTE - Séguin
 LAFERRIÈRE - Aurez
 LAFLAMME - Quemner, Quémeneur
 LAFLEUR - Gruet, Poirier
 LAFONTAINE - Robert, Surprenant, Sansoucy, Grimard, Primard
 LAFRANCE - Daragon
 LAFRANCHISE - Troie
 LAFRENIÈRE - Baron
 LAJEUNESSE - Pigeau
 LAJOIE - Moursin
 LALANCETTE - Breton
 LAMBERT - Aubin
 LAMONDE - Couture
 LAMONTAGNE - Bacquet, Baquet, Bandiac
 LAPERRIÈRE - Ouvrard
 LAPERCHE - St-Jean
 LAPIERRE - Brien, Denis, Marsan



LES ASSELIN



372

LAPLANTE - Champagne, Tessier, Plante
 LAPOINTE - Audet, Madore
 LAPORTE - St-Georges
 LAPRISE - Daniau, Dagneau
 LARIVIÈRE - Bodon, Baudon
 LARENTE - Vinet
 LAROCHE - Bréard
 LAROSE - Belleau
 LAROSÉE - Fare
 LARRIVÉE - Maurice
 LATOUR - Forget
 LATULIPPE - Quérette
 LAURENT - Lortie
 LAUZIER - Roy
 LAVALLÉE - Lemay, Paquet
 LAVERTU - Duperron
 LAVIOLETTE - Jahan, Jean, Jehan
 LEBRUN - Carrier
 LECLAIR - Leclerc
 LEFEBVRE - Bouffard
 LEGAULT - Deslauriers
 LÉGER - Parisien
 LEMAIRE - St-Germain
 LEMAY - Delorme, Lavallée
 LEMIRE - Marsolais
 LEMOINE - Dion
 LÉPINE - Bérard, Marais, Maret
 LEROUX - Rousson
 L'ÉTOILE - L'Italien
 LEUREUX - L'Heureux, Leureau, Levreau, L'Hérault
 LEVREAU - Leureux, L'Hérault
 L'HEUREUX - Leureu, L'Hérault
 LISABEL - Isabelle
 L'ITALIEN - L'Étoile
 LORTIE - Laurent
 MADORE - Lapointe
 MARAIS - Maret, Lépine
 MARCEAU - Marseau
 MARCHETEAU - Desnoyers
 MARET - Marais, Lépine
 MARINEAU - Marinot, Asselin
 MARQUIS - Canac
 MARSAN - Lapierre
 MARSEAU - Marceau
 MARSOLAIS - Lemire
 MASSIN - Gendron
 MAURICE - Larrivée
 MAURISSET - Moricet, Morissette
 MÉTÉ - Forcier
 MICHAUD - Michel
 MICHEL - Taillon, Michaud
 MIGNEAULT - Aubin
 MIOT - Girard
 MIVILLE - Deschênes
 MOREAU - Duplessis
 MORENCY - Baucher, Beaucher, Bosché

Cardinal,

MORICET - Morissette, Maurisset
 MORIN - Valcourt
 MOURSIN - Lajoie
 NANTAIS - Grégoire, Deblois
 NAUD - Nault, Labrie
 OUVRARD - Laperrière
 PAQUET - Lavallée
 PARISIEN - Léger
 PATOINE - Desrosiers
 PAYET - Payette, St-Amour
 PÉPIN - Lachance
 PHILIPPON - Des-Trois-Maisons, Denis, St-Denis, Picard
 PICARD - Philippon, Des-Trois-Maisons, Denis, St-Denis
 PICHET - Pichette
 PIGEAU - Lajeunesse
 PITRE - Racine
 PLANTE - Laplante, Tessier
 PLESSIS - Bélair
 POIRIER - Lafleur
 POISSANT - Boileau
 POMERLEAU - Vachon
 POTVIN - Arpin
 PRÊT-À-BOIRE - Sabathier
 PRÉVOST - Provost
 PRIMARD - Grimard, Lafontaine
 PROUD - Wagner
 QUEMNER - Quémeneur, Laflamme
 QUÉRET - Quérette, Latulippe
 QUÉVILLON - Couvilon
 RACINE - Pitre
 RAICHE - Resch
 RIEL - Delorme
 ROBERGE - Lacroix
 ROBERT - Lafontaine
 ROBERTSON - Roch, Robisson
 ROBISSON - Robertson
 ROBITAILLE - Asselin
 ROCH - Thouin
 ROULEAU - Savache, Beaulieu
 ROUSSEAU - Comtois
 ROUSSON - Leroux
 ROY - Desjardins
 ROY - Lauzier
 SABATHIER - Prêt-à-Boire
 ST-AMOUR - Payet, Payette
 ST-DENIS - Picard, Denis, Philippon, Des-Trois-Maisons
 ST-GEORGES - Laporte
 ST-GERMAIN - Brisard
 ST-GERMAIN - Lemaire

ST-HILAIRE - Guérin
 ST-JEAN - Laperche
 ST-LAURENT - Huot
 ST-MICHEL - Dupuis
 ST-PIERRE - Dessein, Bréguier
 ST-ROMAIN - Travé
 SANSCHAGRIN - Dinser, Dincer, Dainser
 SANSOUCY - Surprenant, Lafontaine
 SASSEVILLE - Gasseville
 SAVACHE - Beaulieu, Rouleau
 SÉGUIN - Ladéroute
 SIMON - Cimon
 SOUCY - Beausoleil
 SURPRENANT - Lafontaine, Sansoucy
 SYLVESTRE - Beausoleil
 TAILLON - Michel

TALBOT - Gervais
 TESSIER - Laplante, Plante
 THOUIN - Roch
 TRAVÉ - St-Romain
 TRÉPANIER - Trépagny
 TROIE - Lafranchise
 VACHON - Pomerleau
 VALCOURT - Morin
 VÉGIARD - Labonté
 VERTEFEUILLE - Bachant
 VILLENEUVE - Asselin
 VINET - Larente
 WAGNER - Proud



LES BAILLIS ET SOUS-BAILLIS

Les baillis et sous-baillis sont une catégorie d'officiers de justice apparue en 1764, lors de l'établissement des cours de justice du régime anglais, en remplacement du système judiciaire français jusqu'alors en vigueur.

Les baillis venaient en fin de liste après les juges de paix. Leur juridiction s'étendait aux affaires simples, surtout au niveau des paroisses.

Ainsi, ils étaient VOYERS, c'est-à-dire qu'ils étaient les inspecteurs des grands chemins du Roi et des ponts publics et devaient voir à ce qu'ils soient bien réparés et bien entretenus. Ils agissaient comme chef de police pour l'arrestation et la détention des criminels. Ils étaient coroners en l'absence des coroners officiels et finalement, juge-arbitre en matière de « chicane de clôture ».

Cette fonction n'a pas été abolie officiellement, mais les chambardements apportés en 1774, par l'Acte de Québec, en auront fait apparemment de simples huissiers pour des causes de moins de dix livres sterling.

Au début, les baillis étaient élus dans chaque paroisse pour un terme d'un an non renouvelable.

Cette prescription n'a pas été suivie à la lettre et avec leur changement de statut en 1774, ils cessèrent apparemment d'être élus pour être probablement nommés.

Quatre ou cinq Asselin ont été baillis dont au moins un, sinon deux, l'auraient été pour deux termes d'un an.

En 1765, Jean (J-III ou J-IV) Asselin a été bailli à St-François de l'Île d'Orléans. En 1776, Michel (J-III) Asselin, l'a été aussi à St-François, Île d'Orléans (Côté sud).

André (D-IV) Asselin a été bailli à St-François, Île d'Orléans en 1769 et 1770.

François (D-IV) Asselin a été bailli à Ste-Famille, Île d'Orléans, en 1769 et finalement Jean (J-IV) Asselin l'a été à St-François en 1773.

Jean (J-IV) bailli en 1773 à St-François dont le père Jean (J-III) est décédé en 1767, pourrait avoir été bailli en 1765 à St-François, à moins que ce ne fut son père lui-même d'où la note ci-haut J-III ou J-IV. Michel (J-III) est aussi le frère de Jean (J-III).

Quant à André (D-IV) et François (D-IV), ils étaient les deux frères.

LES ASSELIN DE LA MARTINIQUE



374

Si la Martinique a été découverte par Christophe Colomb en 1502, elle a été colonisée par les Français à partir de 1635.

Louis-Barthélémy Asselin fut le premier Asselin à débarquer et s'établir en Martinique. Aujourd'hui, des descendants des huitième, neuvième et dixième générations vivent en Martinique.

Les Asselin de Martinique ont même des liens de parenté avec Napoléon 1^{er}, empereur de France, au niveau de la quatrième génération. En effet, Joséphine Tascher de la Pagerie, première femme de Napoléon, était la petite cousine de Rose Eugénie D'Audiffreddi, mariée à Louis-Marie Félix (M-IV) Asselin.

André (M-VIII) Asselin, entre autres, a fourni une généalogie élaborée d'une branche de ces Asselin de la Martinique qu'on retrouvera dans les pages suivantes et on aura compris que les générations sont numérotées en chiffres romains avec le préfixe M.

Ces Asselin sont originaires de Lyon dans le sud-est de la France, alors que les Asselin venus en Nouvelle-France sont originaires de la Normandie et du Poitou.

Les Asselin de Villequier ont reçu, en Normandie, des lettres de noblesse en 1643, donné des conseillers au parlement de Rouen, à la chambre des comptes et des officiers. Jean, seigneur de Trévolles, était officier en la Compagnie des gens d'armes du Roi en 1696.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

- 1 - Archives civiles de Amos, Joliette, La Malbaie, Montréal, Québec, St-Joseph de Beauce, Sherbrooke et Trois-Rivières.
- 2 - Archives du Séminaire de Québec.
- 3 - Archives Nationales de Montréal et Trois-Rivières.
- 4 - Archives Nationales de Québec :
Actes notariés, Fonds Asselin, Iconographie, Rapport des Archives Publiques du Canada 1882, *passim*
— Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec 1920-21, *passim* — Registres de l'état civil 1662, *passim*.
- 5 - Greffes des notaires consultés pour ceux mentionnés dans cet ouvrage.

Sources imprimées

- 1 - Asselin, Jean-Pierre : Registre des dépenses et recettes de l'église Ste-Anne du Petit Cap.
- 2 - Assemblée Nationale du Québec : Répertoire des parlementaires.
- 3 - Atherton, William-Henry : Biographies 1914 Vol. III
- 4 - Audet, Bernard : Le costume paysan dans la région de Québec au XVII^e siècle.
- 5 - Bastien, Hermas : Olivar Asselin.
- 6 - Beaulieu, André : Le Centenaire d'Olivar Asselin : son histoire, *Le Devoir*, 1974-10-19.
- 7 - Beaumont, Charles : Généalogie des familles de la Beauce et Généalogie des familles de la Côte de Beaupré.
- 8 - Bordeaux, Henry : Nouvelle et Vieille France (Paris 1934, 239, p. 123)
- 9 - Cadieux et Derôme : Le Canada Ecclésiastique

1890, *passim*.

10 - Carboneau, Monseigneur C.A. : Tableau généalogique des mariages célébrés dans le diocèse de Rimouski.

11 - Chouinard, E.P. : Galerie des prêtres du diocèse de Rimouski.

12 - Cochrane, William : Canadian Album, Mens of Canada 1831-1898, Vol. 1-2-3

13 - Debien, Gabriel : Engagé pour le Canada au XVII^e siècle, vu de La Rochelle. *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, Tome IV-V.

14 - Direction générale de Patrimoine, Dossier 14, Le Forgeron Émile Asselin.

15 - Drouin Institut : Dictionnaire National des Canadiens-Français Tome III.

16 - Dumais, A. : Relevé des familles de plus de douze enfants entre 1891 et 1905.

17 - Dumont, Fernand : Le Centenaire d'Olivar Asselin : sa présence, *Le Devoir*, 1974-10-19.

18 - Édition de l'Est du Québec : Biographie des figures dominantes du Bas St-Laurent, 1968.

19 - Familles pionnières à La Sarre 1967 p. 96.

20 - Forques Michel : Généalogie des familles de l'Île d'Orléans.

21 - Fortier, abbé Benoit : Histoire de Noël Fortier et son fils Antoine. L'Ancêtre Vol I no 7.

22 - Fortin, J.A. : Biographies Canadiennes Françaises, Vol. I-15-16.

23 - Gagnon, Marcel A. : La vie orageuse d'Olivar Asselin, Éditions de l'Homme 1962.

24 - Gallant, P. : Les registres de la Gaspésie 1752-1850.

25 - Gariépy, Raymond : Les Seigneuries de Beaupré et de l'Île d'Orléans, Société Historique de Québec, 1974.

26 - Genest, Bernard : Les artisans traditionnels de l'est du Québec. Cahier du Patrimoine no 12.

27 - Geoffroy, Dr Albert : Centenaire des Sœurs de la Providence à Joliette. Eusèbe Asselin. Société historique de Joliette.





- 28 - Godbout, R.P., Archange : Familles venues de La Rochelle en Canada. — Nos Ancêtres au XVII^e siècle. — Origines des familles canadiennes-françaises. — Vieilles familles de France en Nouvelle-France.
- 29 - Houdet, Cora : Madame Asselin raconte... L'Ancêtre Vol. II, no 2.
- 30 - Laforce, Ernest : Religieux et laïques 1940, p. 293.
- 31 - Laliberté, J.M. : Index des greffes des notaires décédés, 1645-1948 Publication B. Pontbriand.
- 32 - Langlois, Michel : Cherchons nos Ancêtres, Ed. Québec - Science et Décès inscrits au registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec (1689-1722), l'Ancêtre Vol. I no 2.
- 33 - Levasseur, Alfred : Généalogie et histoire de Laurent Levasseur.
- 34 - Létourneau, H. et Labrèche, Lucille : Inventaire de pièces détachées de la Prévôté de Québec (R.A.P.Q.) 1971 T. 49)
- 35 - Magnan, H. : Paroisses du Québec
- 36 - Masson, Raymond : Généalogie des familles du comté de Terrebonne.
- 37 - Ouimet, Raphaël : Biographies Canadiennes-Françaises, Vol. 2, *passim*.
- 38 - Provost, T. : St-Jean de Matha.
- 39 - Racine, Denis : Liste des baillis et sous-baillis. L'Ancêtre Vol. III-IV-V
- 40 - Répertoires de mariages, baptêmes et sépultures existants en décembre 1979.
- 41 - Revue des Pères des Missions étrangères 1962.
- 42 - Rietstap : Armorial Général, Vol. I
- 43 - Rioux, Grégoire : La généalogie dans les prônes de St-Fabien de Rimouski. L'Ancêtre, Vol. VI no 7.
- 44 - Rondeau, Clovis : St-Félix de Valois.
- 45 - Roy, Léon : Les Terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly (1951). — Les terres du Grand Kamouraska. — Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725, édition revue et augmentée par Raymond Gariépy.
- 46 - Roy, Pierre-Georges : *Bulletin des recherches historiques* 1895, *passim*. Donations et testaments I-II-III. Greffes des notaires, Vol. 1, *passim*. Inventaire des contrats de mariages. Jugements et délibérations du Conseil Supérieur et Souverain, Vol. I, *passim*. Les Avocats de la région de Québec p. 12. Les cimetières de Québec p. 106. L'Île d'Orléans, 1928.
- 47 - St-Pierre, Rosaire, et Goulet, Napoléon : Annotations matrimoniales des registres du comté de Bellechasse, pour les personnes nées dans le comté et mariées aux États-Unis. (en préparation).
- 48 - Sarazin, Gabriel : Dictionnaire des familles de St-Didace (1820-1968).
- 49 - Signay, Joseph ptre : Recensement de la ville de Québec en 1818. Société Historique de Québec (1976).
- 50 - Société Historique du Saguenay : Saguenay-slesia 1959, *passim*.
- 51 - Sulte, Benjamen : Histoire des Canadiens-Français et Recensements 1666-1667 Vol IV. 1681 Vol. V.
- 52 - Talbot, Éloi-Gérard : Généalogie des familles des comtés de Charlevoix et Saguenay — des comtés de Montmagny, L'Islet et Bellechasse — des comtés de Beauce, Dorchester et Frontenac.
- 53 - Tanguay, Mgr. Cyprien : Dictionnaire généalogique des familles canadiennes.
- 54 - Tréroux : Dictionnaire universel français et latin, Paris 1743.
- 55 - Tricentenaire de Québec : Le Livre d'or de La Noblesse Rurale, 1909.
- 56 - Tricentenaire des paroisses de Ste-Anne de Beaupré, de l'Ange-Gardien et de Château-Richer.
- 57 - Vézina, Azarie ptre : Histoire de la paroisse St-François de Sales, I.O. 1978.

**TABLEAUX D'ASCENDANCE
ET
NOTES GÉNÉALOGIQUES PERSONNELLES**

GÉNÉALOGIE

ASCENDANCE DE : _____

I	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
II	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
III	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
IV	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
V	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
VI	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
VII	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
VIII	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
IX	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
X	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
XI	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
XII	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____
XIII	_____	ÉPOUX DE	_____
	LE _____	À	_____

NOTES

Les Armoiries des Acelin

De gueules au lion rampant d'or.



les Asselin